This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

DC611
.B771
S8
V. 18

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME XVIII

DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1902

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME XVIII

DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

—

1902

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME XVIII

DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

—

1902

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1902

Présidents honoraires : MM. MUTEAU (Charles), conseiller honoraire à la Cour d'appel à Paris; GAFFAREL, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

Président : M. OUBERT, professeur au Lycée de Dijon.

Vice-Présidents : MM. CHABEUF, président de l'Académie de Dijon et vice-président de la Commission départementale des Antiquités; MOCQUERY, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, élus pour trois ans le 14 décembre 1900.

Secrétaire général : M. CORNEREAU, juge suppléant.

Secrétaires : MM. Pierre HUGUENIN, avoué à la Cour d'appel et DRIOTON, rue Saint-Philibert, 23.

Trésorier : M. PERRONNE, ancien Conseiller de Préfecture.

Archiviste-bibliothécaire : M. MERCIER, rue Berbisey, 23; tous élus pour un an, le 14 février 1902.

COMITÉ DE PUBLICATION

Ce comité est composé des membres du bureau et de dix sociétaires élus. Voici les noms de ces derniers pour l'année 1902.

MM.

AVOUT (baron Auguste d'), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités.

CLERGET-VAUCOULEUR (E.), conseiller honoraire à la Cour d'appel.

CUNY, receveur des postes en retraite.

DUMAY, ancien magistrat, membre de la Commission départementale des Antiquités.

FOURIER (Guillaume), dessinateur au chemin de fer, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités.

MM.

Huguenin (Anatole), membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités.

Ladey de Saint-Germain.

Lory, ancien avoué, membre de la Commission départementale des Antiquités.

Moser, négociant en vins, Consul de Suisse.

N.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Bassot (Léon), général d'état-major au service géographique de l'armée, conseiller général, à Paris.

Binger, directeur des affaires africaines au ministère des colonies, 15, rue Prony, à Paris.

Cotteau (Edmond), voyageur et écrivain.

Debize (le colonel), secrétaire de la Société de géographie de Lyon.

Faucon (Narcisse), publiciste, rue Saint-André-des-Arts, Paris.

Foncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire.

Gravier, président de la Société de Géographie de Rouen.

Harmand, ministre plénipotentiaire au Japon.

Houben (le baron de), consul du Pérou, à Alger.

Lubawski (le comte de), à Saint-Pétersbourg.

Ly-Chao-pee, mandarin de 4e classe, 7, rue Roussin, Paris-Vaugirard.

De Mahy, député de la Réunion, à Paris.

Martel (E.-A.), agréé près le Tribunal de commerce de la Seine, à Paris.

Marcou (Jules), professeur à l'Université de Cambridge.

Moncelon, délégué au Conseil supérieur des colonies, à Paris.

Prudent (Ferdinand), lieutenant-colonel du génie, au service géographique de l'armée, à Paris.

Sulte (Benjamin), à Ottava (Canada).

Yung (le P), Supérieur des Pionniers africains.

Zeppelin (comte Eberhardt de), au château d'Ebersberg, canton de Thurgovie (Suisse).

LISTE

ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES TITULAIRES

AU 1er AOUT 1902

NOTA. — La date inscrite en regard de chaque nom est celle de l'admission dans la Société. La lettre F indique le titre de membre fondateur de la Société qui a été constituée dans la séance du 6 *mai* 1881.

MM.

18 février 1885.	Abadie (François), propriétaire, boulevard Thiers, 25, à Dijon.
10 mars 1899.	Adam, recteur de l'Académie de Dijon, rue Crébillon, à Dijon.
14 avril 1899.	Allenbach, chef d'exploitation des Tramways départementaux de la Côte-d'Or, boulevard Sévigné, Dijon.
18 novembre 1881.	Amiot (Victor), maire de Sainte-Marie, à Pont-de-Pany (Côte-d'Or).
14 décembre 1900.	Anot, sous-intendant militaire en retraite, conseiller municipal, rue Jean-Jacques-Rousseau, 78, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Arbinet (Simon), juge de paix, place de la République, 2, à Dijon.
14 janvier 1885.	Artaud (Théodore), greffier de justice de paix, 7, place du Palais, à Dijon.
14 décembre 1894.	Autume (Alfred d'), rue Jeannin, 32, à Dijon.
10 mai 1889.	Avout (baron Auguste d'), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue de Mirande, 14, à Dijon.
11 janvier 1895.	Azan (Paul), lieutenant de zouaves, à Oran (Algérie), Conseil de guerre.
F. 6 mai 1881.	Bailly (Ernest), doyen de la Faculté de Droit, cours du Parc, 8, à Dijon.
27 décembre 1881.	Balland (Mlle), institutrice, à Meursault (Côte-d'Or).
9 juin 1893.	Barthélemy (Adolphe), instituteur, à Chevigny-Fénay, par Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
11 juin 1897.	Bast (de), ancien magistrat, rue James-Demontry, à Dijon.

MM.

8 juillet 1885.	Bauffremont prince duc de, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87, à Paris.
10 juin 1885.	Beauvois Eugène, membre de plusieurs sociétés savantes, à Corberon Côte-d'Or.
9 juin 1893.	Belime Henri, propriétaire, rue Jeannin, 45, à Dijon.
12 décembre 1883.	Bergeret Emile, marbrier-sculpteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Nuits Côte-d'Or.
10 mars 1893.	Bergery, instituteur, à Pouilly-sur-Saône Côte-d'Or.
9 février 1899.	Bergier, vétérinaire, rue Berlier, à Dijon.
9 mars 1894.	Berlier comte, avocat à la Cour d'appel, boulevard Carnot, 25, Dijon.
10 février 1886.	Bertin, docteur en médecine, quai Saint-Esprit, à Gray.
9 mai 1902.	Bertrand, photographe, rue Chabot-Charny.
8 avril 1892.	Bibliothèque (La) populaire de Nuits.
12 janvier 1900.	Bibliothèque (La) populaire de Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
12 janvier 1900.	Bibliothèque (La) populaire de Talmay (Côte-d'Or).
20 avril 1882.	Billiet, professeur à l'Ecole normale primaire, à Auxerre (Yonne).
10 décembre 1897.	Bizouard (l'abbé), curé de la cathédrale, place Saint-Bénigne, à Dijon.
9 février 1894.	Blagny (Charles), président du tribunal de Libreville (Congo), à Spoy (Côte-d'Or).
8 juin 1894.	Blaudin-Valière, licencié ès-lettres, boulevard Carnot, 42, à Dijon.
13 janvier 1893.	Blondel (Edouard), notaire, rue Chabot-Charny, 32, à Dijon.
14 janvier 1898.	Bocquet (Léonce), négociant en vins à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).
10 mai 1901.	Bonin, chef de bureau des constructions de la Cie P.-L.-M., 98, rue d'Alésia, Paris.

MM.

2 avril 1884.	Bordot (Jacques), commis greffier à la Cour d'appel, 4 *bis*, rue Docteur-Maret, à Dijon.
15 avril 1898.	Boudriot-Changarnier (Julien), négociant à Nolay (Côte-d'Or).
11 janvier 1901.	Bouillot (Victor), instituteur à Braux, par Pont-Royal (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Bouret, négociant à Plombières-les-Dijon.
10 juin 1892.	Bourgeot (François), instituteur à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
9 février 1887.	Bourlier, instituteur à Marcilly-Ogny, par Pouilly-en-Auxois.
10 mars 1899.	Boutellier, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, cour de Bar, Dijon.
14 décembre 1894.	Boyenval (Charles), place Saint-Jean, 21.
19 avril 1901.	Breton (Albert), docteur-médecin, place Darcy, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Breuil (Philippe), négociant, rue de la Préfecture, 3, à Dijon.
10 janvier 1896.	Breyne (de), colonel, place Darcy, 17, Dijon.
12 mai 1899.	Brucy, instituteur, à Minot (Côte-d'Or).
8 décembre 1899.	Bruley, instituteur à Plombières-les-Dijon.
13 février 1884.	Buguet (Alphonse), meunier, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
11 juin 1884.	Bulon (Bernard), propriétaire, impasse Saint-Michel, 2, à Dijon.
5 février 1897.	Burot, directeur de l'Ecole normale des instituteurs de Dijon, rue des Moulins, Dijon.
9 décembre 1898.	Cagne, instituteur, à Arrans (Côte-d'Or).
10 mai 1895.	Carnot (Ernest), député, conseiller général de la Côte-d'Or, à Paris, 64, avenue d'Iéna.
8 février 1895.	Carnot (Sadi), capitaine au 39e de ligne, 21, avenue de l'Alma, Paris.
14 février 1896.	Cazet (Isidore), instituteur, correspondant de la Commission des Antiquités, à Beurizot (Côte-d'Or).

MM.

15 avril 1898. Cerceuil (Georges), ex-agent de la Cie d'assurance « le Phénix », rue Devosge, 60, à Dijon.

10 février 1886. Chabeuf (Henri), président de l'Académie de Dijon et vice-président de la Commission départementale des Antiquités, rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.

20 avril 1887. Chalmandrier (J.-E.), instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Gilly-les-Vougeot (Côte-d'Or).

9 juin 1893. Chambellan, instituteur à Corcelles-les-Cîteaux (Côte-d'Or).

8 mai 1896. Chamoin (Albert), chef de bureau à la Préfecture du Doubs, Besançon.

8 décembre 1886. Chapuis (Albert), négociant, rue Saint-Bénigne, 11, à Dijon.

15 avril 1898. Charles, notaire honoraire, rue Vauban, 21, Dijon.

11 mars 1898. Chatain (François), instituteur à Montoillot (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Chaudouet (Arthur), architecte du département, rue Charrue, 14, à Dijon.

21 février 1883. Chevalier, instituteur, à Beaune (Côte-d'Or).

12 juin 1896. Chevalier (l'abbé), missionnaire apostolique, à Fixey (Côte-d'Or).

14 mai 1884. Choiset (Mme Alice), née Gros, institutrice, à Til-Châtel (Côte-d'Or).

14 mai 1897. Chomereau de Saint-André (le général de), rue Jeannin, à Dijon.

11 mars 1898. Chomton (l'abbé), aumônier de l'Hospice Sainte-Anne, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue du Tillot, 6, Dijon.

14 juin 1889. Clément-Janin (Noël), avocat, boulevard Montparnasse, 23, à Paris.

10 janvier 1896. Clerc, orthopédiste, professeur de gymnastique au Lycée, rue Louis-Blanc, 5, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881. Clerget-Vaucouleur (Edmond), conseiller honoraire à la Cour, boulevard Carnot, 12, à Dijon.

14 avril 1899. Collard, ancien notaire, boulevard Thiers, 23, Dijon.

12 février 1892 Collette (Alexandre), docteur en médecine, rue Chabot-Charny, 71, à Dijon.

9 juin 1893. Collot (Louis), professeur à la Faculté des sciences, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Tillot, 4, à Dijon.

12 janvier 1894. Collot (Charles), instituteur, à Vesvres-les-Vitteaux (Côte-d'Or).

10 avril 1891. Coquille (Justin), instituteur en retraite, à Vougeot (Côte-d'Or).

18 février 1885. Cornereau (Armand), juge suppléant au Tribunal civil, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Berbisey, 3, à Dijon.

14 janvier 1889. Corot (Henri), notaire, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Savoisy (Côte-d'Or).

14 juin 1887. Coste, directeur régional d'assurances, rue de la Liberté, 1, à Dijon.

10 décembre 1884. Coulbois, instituteur, à Pichanges (Côte-d'Or).

10 janvier 1890. Coureau (Etienne), propriétaire, à Saint-Remy, près Chalon (Saône-et-Loire).

10 juin 1892. Court (Paul), négociant, associé résidant de la Commission des Antiquités, rue Devosge, à Dijon.

13 mars 1896. Couturier (l'abbé Hippolyte), curé de Sainte-Marie-sur-Ouche (Côte-d'Or).

8 février 1895. Couvreux (Lucien), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue de Suresne, 7, Paris et au Petit-Versailles, par Châtillon-sur-Seine.

12 mai 1886. Cuny, receveur principal des postes, en retraite, rue Vannerie, 55, Dijon.

MM.

13 mai 1892. Daguin (Fernand), avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Dijon, rue de l'Université, 29, à Paris.

10 mars 1899. Damée, docteur-médecin, rue Amiral-Roussin, Dijon.

13 janvier 1893. Darantiere (Paul), notaire, place Saint-Jean, 17, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Darantiere (Victor), imprimeur, rue Chabot-Charny, 65, à Dijon.

19 avril 1901. Darantiere (Maurice), étudiant, 65, rue Chabot-Charny, à Dijon.

10 mai 1901. Debrand, avocat, rue Pelletier-de-Chambure, 12, à Dijon.

11 décembre 1896. Defoug, directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, place Saint-Pierre, Dijon.

14 juin 1889. Delimoges (Jules), propriétaire, à Pagny-le-Château (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Demandre, pharmacien, place des Cordeliers, à Dijon.

23 juin 1882. Demartinécourt, place du Château, au fort de Romainville, par les Lilas (Seine).

8 décembre 1886. Démoulin, receveur principal des postes et télégraphes, en retraite, 44 *bis*, rue du Château, à Asnières (Seine).

13 janvier 1886. Deresse (Ernest), ancien négociant, rue Verrerie, 37, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Deroye (Albert), docteur en médecine, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie, rue Piron, 17, à Dijon.

10 mars 1899. Deroye, compositeur de musique, rue Longepierre, Dijon.

10 mars 1893. Deschamps, ancien notaire, rue Buffon, 27, à Dijon.

10 mars 1882. Deschamps (Adolphe), inspecteur d'académie, rue Sambin, à Dijon.

10 décembre 1897. Desfontaines, ingénieur, à Saint-Léger-sur-Dheune (Saône-et-Loire).

9 février 1899. Desgranges, ancien président du Tribunal de commerce, place de la République, 19, à Dijon.

MM.

14 juin 1889. Desserteaux (Fernand), professeur à la Faculté de droit, boulevard Carnot, à Dijon.

14 janvier 1885. Détourbet (Edmond), ancien avocat-général, 29, rue de Lubeck, à Paris.

13 janvier 1899. Dézerville, agréé au Tribunal de commerce, rue du Palais, à Dijon.

18 novembre 1881. Dhiel (Ernest), avocat, avenue Matignon, 5, à Paris.

12 mars 1884. Dhuissier, ancien instituteur, rue du Drapeau, 7, à Dijon.

18 mars 1886. Dorey (Auguste), capitaine en retraite, à Plombières-les-Dijon.

12 décembre 1883. Doudin (Antoine), ancien instituteur, a Crecey, par Is-sur-Tille (Côte-d'Or).

8 mai 1891. Doyen (André), capitaine au 10e cuirassiers, 83, boulevard du Nord, à Lyon.

15 avril 1898. Drioton (Clément), associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, rue Saint-Philibert, 23, à Dijon.

13 janvier 1899. Drouhot, banquier, rue de la Liberté, 83, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Duban, colonel d'infanterie en retraite, à Flacey (Côte-d'Or).

15 janvier 1897. Dubois (Hippolyte), ancien huissier, rue Jeannin, à Dijon.

14 mars 1889. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Petit-Potet, 20, à Dijon.

13 janvier 1899. Dupuy, avoué à la Cour d'appel, boulevard Carnot, 9, à Dijon.

8 juin 1900. Durnet, avocat, adjoint au maire de Dijon, boulevard Sévigné, 14, Dijon.

11 décembre 1896. Eisenmann, agrégé d'histoire, licencié en droit, boulevard Sévigné, Dijon.

6 avril 1900. Eugster, propriétaire, rue Berlier, 28, Dijon.

9 janvier 1891. Faiveley, propriétaire, rue de Metz, 24, à Dijon.

	MM.
14 avril 1899.	Farcy (Louis), instituteur à Noiron-sur-Seine (Côte-d'Or.)
9 juillet 1884.	Farkas, instituteur à Talant (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Fauvart-Bastoul, commandant de dragons, rue Vauban, 12, à Dijon.
10 décembre 1884.	Fernet, instituteur à Lux (Côte-d'Or).
13 avril 1894.	Ferret (l'abbé), curé de Gemeaux (Côte-d'Or), correspondant de la Commission des Antiquités.
5 février 1897.	Finot (Nicolas-Hippolyte), négociant en vins, rue du Petit-Potet, à Dijon.
27 décembre 1882.	Flassayer, ancien proviseur, à Bourg (Ain).
12 mars 1884.	Fontaine (Denis), entrepreneur de menuiserie, rue des Roses, 9, à Dijon.
14 avril 1884.	Fontaine (Honoré), agréé, rue Berbisey, 6, à Dijon.
14 janvier 1885.	Fontaine (Paul), négociant, à Hanoï (Tonkin).
12 mars 1887.	Fontbonne (Louis), négociant en vins, boulevard de Strasbourg, à Dijon.
10 mai 1895.	Fougère, conseiller à la Cour d'appel, boulevard Carnot, 3, à Dijon.
12 mars 1884.	Fourier (Guillaume), dessinateur au chemin de fer, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, rue Lenôtre, 25, à Dijon.
14 juin 1889.	Fournier (Auguste), entrepreneur, maire de Dijon, rue de Mirande, 5, à Dijon.
10 juin 1898.	Fournier (Louis), homme de lettres, avenue des Lyonnais, à Beaune (Côte-d'Or).
21 mars 1883.	Frossard (Edmond), directeur du Mont-de-piété, rue de Mulhouse, à Dijon.
10 novembre 1893.	Gadeault, directeur de l'école supérieure de commerce, rue Sambin, 27, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Gaffarel (Paul), professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, 28, Traverse du Chapitre, à Marseille.
14 juin 1889.	Galimard, industriel, à Flavigny (Côte-d'Or).

MM.

10 mai 1895. Garcenot (Mathieu), à Flacéy, par Saint-Julien (Côte-d'Or).

10 janvier 1896. Garcenot (Mlle Julie), ancienne institutrice, boulevard Sévigné, chez M. Bolotte, à Dijon.

8 février 1895. Gareau (l'abbé Clément), directeur de l'Œuvre de la Jeunesse Ouvrière, rue Saint-Lazare, 19, à Dijon.

13 décembre 1889. Gariod (Charles), administrateur des services civils en Indo-Chine.

23 juin 1882. Garnier (Hippolyte), avenue Victor-Hugo, 19, à Dijon.

10 février 1886. Garnier (Noël), proviseur du Lycée du Havre, correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

15 avril 1885. Gascon (Richard-Edouard), conducteur-voyer principal en retraite, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Fontaine-Française (Côte-d'Or).

18 février 1898. Gascon (Honoré), pharmacien, à l'Arba (Algérie).

F. 6 mai 1881. Gaulin-Dunoyer (Ernest), ancien Président de la Chambre de Commerce, rue Saint-Pierre, 11, à Dijon.

12 décembre 1883. Gauthiot (Lazare-Claude), conseiller à la Cour, rue Verrerie, 4, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Geley (Mlle), institutrice, rue Saumaise, 18, Dijon.

11 juin 1884. Gérault (Georges), négociant, rue de la Liberté, 55, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Gibaux, ancien directeur de l'Ecole normale, place d'Armes, 18, à Dijon.

13 décembre 1901. Gilardoni, conservateur des Eaux et Forêts, boulevard de Brosses, 5, à Dijon.

2 avril 1884. Gillet (Joseph), agent général du Phénix, 22, rue de la Liberté, à Dijon.

13 juin 1883. Goiset, instituteur, à Grancey-le-Château (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Goisset (Edmond), maître d'hôtel, place Darcy, 12, à Dijon.

	MM.
F. 6 mai 1881.	Govin (Auguste), professeur, cour de l'Ancien-Evêché, 17, à Dijon.
13 décembre 1895.	Griess, inspecteur-adjoint des eaux et forêts, à Bourgoin (Isère).
9 janvier 1900.	Gubian, procureur-général, rue Chabot-Charny, 65 *bis*, à Dijon.
19 avril 1901.	Guillin d'Avenas (de), propriétaire, place Saint-Michel, 25, Dijon.
13 janvier 1899.	Guénois, agent général d'assurances, rue de Suzon, 2, à Dijon.
14 avril 1899.	Guéret (Edouard), conducteur de la Cie P.-L.-M., Dijon.
14 juin 1895.	Guillemot (Armand), propriétaire, à Couchey, par Marsannay (Côte-d'Or), et à Dijon, 2, rue de Mirande.
9 janvier 1898.	Guillot, ancien pharmacien, rue Jeannin, 11, à Dijon.
9 mai 1888.	Hamet (Donatien), inspecteur d'assurances, boulevard Thiers, 5, à Dijon.
8 mars 1889.	Huguenin (Anatole), ancien agréé, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Jean-Jacques-Rousseau, 64, à Dijon.
12 janvier 1893.	Huguenin (Pierre), avoué d'appel, boulevard Thiers, 53, à Dijon.
8 juin 1894.	Huguenin (l'abbé Henri), au collège Saint-François de Sales, à Dijon.
12 janvier 1887.	Huot (Césaire), instituteur en retraite, rue Neuve-Bergère, 2, à Dijon.
14 mars 1902.	Idoux (Marius), professeur agrégé au Lycée de Tunis (Tunisie).
9 décembre 1892.	Ignace, négociant, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.
15 avril 1898.	Jacob (Emile), industriel, à Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or).
8 décembre 1893.	Jacotot, instituteur, à Martrois, par Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or).
9 mai 1902.	Jacquinot-Lévêque, 17, place Saint-Jean, à Dijon.

MM.

14 juin 1889. Jamain, manufacturier, rue des Roses, à Dijon.

13 mars 1891. Janin, avocat, rue du Petit-Potet, 21, à Dijon.

14 février 1902. Jannot, étudiant, 19, rue Vauban, à Dijon.

13 décembre 1901. Japiot, ancien notaire, rue Chabot-Charny, 18, à Dijon.

5 février 1897. Jarrot (l'abbé), curé de Remilly-sur-Tille (Côte-d'Or).

17 avril 1896. Jeannin (Ernest), instituteur, à Meloisey, par Beaune (Côte-d'Or).

20 avril 1882. Jeannin (Mlle), institutrice, à Pontailler-sur-Saône (Côte-d'Or).

15 avril 1898. Jobard (Paul), imprimeur, membre de la Commission départementale des Antiquités, place Darcy, à Dijon.

24 janvier 1883. Joliet (Albert), conservateur du Musée, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.

10 mars 1882. Joliet (Gaston), préfet de la Vienne, à Poitiers.

13 janvier 1893. Joliet (Pierre), propriétaire, à Tart-l'Abbaye (Côte-d'Or).

12 décembre 1888. Kohn, professeur de gymnastique au lycée, rue Berbisey, 18, à Dijon.

11 janvier 1895. Ladey de Saint-Germain, propriétaire, rue Buffon, à Dijon.

10 juin 1892. Laligant, employé de bureau, boulevard Richard-Lenoir, 69, à Paris.

8 mai 1896. Lambert (Alfred), propriétaire, au château de Larrey-les-Dijon.

13 juin 1890. La Mouche (Mme), directrice de l'Ecole maternelle, rue Devosge, à Dijon.

14 juin 1889. Lanier, négociant, rue Piron, 1, à Dijon.

10 janvier 1902. Lanneau (Charles), directeur de la maison Gros père et fils, rue Bossuet, 15, à Dijon.

9 février 1889. Lapaiche, instituteur, boulevard Voltaire, Dijon.

	MM.
10 mai 1901.	Laugier (Henri), Strada-Stirbey-Vada, 5, à Craïowa (Roumanie).
10 novembre 1881.	Lavirotte, négociant en vins, à Beaune (Côte-d'Or.)
13 janvier 1899.	Leclerc, brasseur, rue des Moulins, à Dijon.
11 avril 1902.	Lefebvre (Francis), chef de comptabilité à la succursale de la Banque de France, 9, boulevard Thiers, à Dijon.
9 janvier 1891.	Leflot (Charles), rue des Moulins, 42, à Dijon.
26 avril 1895.	Legrand (le Dr), Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
10 mars 1891.	Lejéas (le comte), propriétaire à Aiserey (Côte-d'Or.)
9 juin 1886.	Lejeune (César), docteur en médecine, à Meursault (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Le Mire (Paul-Noël), propriétaire, rue de la Préfecture, 15, à Dijon.
2 avril 1884.	Leroy (Arthur), député de la Côte-d'Or, rue de Rennes, 72, à Paris.
21 juin 1896.	Leschaux (de), administrateur colonial, Porto-Novo (Dahomey).
F. 6 mai 1881.	Lévêque (Frédéric), ancien député, vice-président du Conseil général, à Corgoloin (Côte-d'Or).
13 décembre 1901.	Lévy, rabbin, boulevard Carnot, 43, à Dijon.
13 janvier 1893.	Liégeard (Gaston), avocat, rue de Marignan, 21, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or)
12 juin 1891.	Liégeard (Stéphen), ancien député, membre de l'Académie de Dijon, rue de Marignan, 21, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or).
12 juin 1896.	Loiselet (Henri), lieutenant de vaisseau, à Brest et rue Devosge, 39, à Dijon.
10 décembre 1897.	Loiselet, ancien négociant, rue Devosge, 39, à Dijon.
13 mars 1896.	Loisy (Albert de), rue Buffon, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881. Lory (Ernest-Léon), ancien avoué, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue du Petit-Potet, 34, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Magnin (Joseph), sénateur, avenue Victor-Hugo, à Paris.

10 janvier 1896. Maillard, conseiller honoraire, rue Chabot-Charny, 91, à Dijon.

14 juin 1889. Mairey, directeur des contributions indirectes en retraite, cours du Parc, 41, à Dijon.

10 juin 1885. Maldant (Louis), propriétaire à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).

13 décembre 1901. Malye, professeur au Lycée, boulevard Carnot, 27, à Dijon.

11 décembre 1891. Marc (Jules), professeur au lycée de Tunis, place d'Armes, 10, à Dijon.

13 juin 1883. Marcotte, licencié ès-lettres, rue Madame, 61, à Paris.

8 février 1901. Maréchal (Georges), 120, rue de la Boëtie, Paris.

20 avril 1882. Marillier, instituteur, à Montbard (Côte-d'Or).

13 janvier 1893. Marland, économe du Lycée, à Versailles (Seine-et-Oise).

10 décembre 1884. Martin, instituteur, à Sombernon (Côte-d'Or).

10 mars 1893. Matry (Pierre), instituteur, à Chambolle-Musigny (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Mazeau (Charles), sénateur, premier Président honoraire de la Cour de cassation, 87, boulevard Saint-Michel, Paris.

3 décembre 1893. Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, membre correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 2, rue Singer, Passy-Paris.

12 janvier 1887. Mercey (Guillaume de), instituteur à Quetigny (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Mercier (Jean-Baptiste), place de la Banque, à Dijon.

9 mars 1900. Mercier (Jean), rue Berbisey, 23, à Dijon.

MM.

14 décembre 1887. Michaut (docteur, chef de physiologie à l'Ecole de médecine, rue des Novices, 1, à Dijon.

14 juin 1889. Michaud, chef d'institution, rue Sambin, 27, à Dijon.

10 janvier 1896. Michel, rue Saint-Philibert, 51, à Dijon.

10 décembre 1897. Millon (Jules), rue Vauban, 12, à Dijon.

9 mai 1883. Millot (Mme), institutrice, à Varanges, par Genlis (Côte-d'Or).

15 mars 1895. Millot, proviseur honoraire, à Nuits-St-Georges (Côte-d'Or).

10 juin 1898. Millot (Lucien), licencié ès-lettres, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).

11 mars 1898. Misserey (Henri), notaire, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Mocquery (Charles), ingénieur en chef des ponts et chaussées, vice-président de l'Académie de Dijon, membre de la Commission départementale des Antiquités, boulevard Sévigné, 6, à Dijon.

12 mars 1884. Monnot (Henri), agent général de *l'Abeille*, boulevard de Brosses, 3, à Dijon.

10 décembre 1897. Montholon (Prince de), 142, rue de Grenelle, à Paris.

11 janvier 1901. Moreau (Paul), ancien élève à l'Ecole coloniale, 47, rue Monge, Paris.

8 décembre 1899. Morelot (l'abbé), à Divonne-les-Bains (Ain).

13 décembre 1889. Morizot (l'abbé), curé de Pluvault (Côte-d'Or).

8 juillet 1885. Moron, propriétaire, place Darcy, 17, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Moser (Rodolphe), négociant, consul de Suisse, rue Chancelier-Lhôpital, 17 *bis*, Dijon.

14 janvier 1885. Mourgeon (Alexandre), employé à la Trésorerie générale, à Dijon.

10 février 1886. Mugnier (Ernest-Pierre), négociant, rue des Trois-Ponts, à Dijon.

MM.

F. 6 mai 1881. Muteau (Alfred), ancien commissaire de marine, député de la Côte-d'Or, rue Lincoln, 3, à Paris.

F. 6 mai 1881. Muteau (Charles), conseiller honoraire à la Cour d'Appel, rue Beaujon, 1, Paris.

F. 6 mai 1881. Muteau (Jules), colonel du 15e régim. de chasseurs à cheval, à Châlons-sur-Marne.

13 mai 1892. Nicey (Mlle), directrice d'institution de jeunes filles, avenue Victor-Hugo, aux Génois, à Dijon.

8 décembre 1899. Nourissat, avocat, conseiller général, boulevard Carnot, à Dijon.

8 décembre 1899. Nourry (Emile), libraire, place Saint-Etienne, Dijon.

14 avril 1893. Obriot, propriétaire, à Blaise (Hte-Marne).

10 décembre 1897. Octave (Georges), rue Saint-Bénigne, à Dijon.

9 décembre 1885. Orième (Mlle), directrice de l'école communale, à Beaune (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Oubert (Louis), professeur au Lycée, rue de l'Egalité, 2, à Dijon.

8 avril 1892. Oudot, industriel, à Gilly-les-Vougeot (Côte-d'Or).

8 février 1895. Oudotte, professeur, boulevard Carnot, 11, à Dijon.

9 mars 1900. Pagot, instituteur, à Montagny-les-Beaune (Côte-d'Or).

9 mars 1894. Pansiot (Louis), instituteur, à Fixin (Côte-d'Or).

8 février 1895. Parizon, ancien notaire, rue Montigny, 11, à Dijon.

11 mars 1898. Parizot (Mme), institutrice, à Talmay.

10 janvier 1896. Parizot, percepteur de Fontaine-les-Dijon, avenue Victor-Hugo, 34, Dijon.

14 décembre 1894. Payan (Louis), directeur de l'usine à gaz, rue Gueymard, à la Ciotat (Bouches-du Rhône).

14 décembre 1894. Pélissonnier (Fernand), boulevard Carnot, 49, à Dijon.

	MM.
7 décembre 1882.	Pénot (Frédéric), percepteur, à Poissons (Haute-Marne).
8 juin 1900.	Perdrizet, ancien négociant, rue de l'Egalité, Dijon.
9 juin 1893.	Pérille (Julien), instituteur, à Ouges (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Pernot-Gilles, propriétaire, rue Vercingétorix, à Dijon.
9 décembre 1885.	Perrenet (Pierre), avocat, rue du Palais, 5, à Dijon.
14 janvier 1885.	Perrin, industriel, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Perronne, ancien conseiller de préfecture, 41, rue Devosge, Dijon.
24 novembre 1882.	Petit (Ernest), conseiller général de l'Yonne, correspondant de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Bellay, 8, à Paris.
24 janvier 1883.	Petitguillaume, agent-voyer principal, rue d'Ahuy, 27, à Dijon.
12 décembre 1888.	Pinon (René), agrégé d'histoire, rue Berbisey, 23, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Piot, sénateur, avenue Alphand, 15, à Saint-Mandé (Seine).
9 décembre 1886.	Pitolet (André), commis principal des postes et télégraphes, à Dijon (Côte-d'Or).
9 juin 1893.	Planson (Léon), instituteur, à Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or).
11 juin 1897.	Poinssot (Louis), licencié ès-lettres, 7, rue Nicole, à Paris, et à Dijon, 15, rue Vannerie.
14 février 1902.	Poisot (Maurice), rue Buffon, 4, à Dijon.
11 mars 1898.	Pol de Léon (Frère), directeur de l'Ecole St-Joseph, rue du Transvaal, à Dijon.
8 décembre 1899.	Potey (Georges), propriétaire, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Minot, par Aignay-le-Duc (Côte-d'Or).

MM.

10 mars 1899. Poupon (Henri), industriel, rue du Chapeau-Rouge, 2, à Dijon.

8 juillet 1885. Prost (Bernard), inspecteur général des bibliothèques, des archives et des musées historiques, 3, avenue du Trône, Paris.

9 juillet 1884. Quignard, instituteur, rue de Tivoli, 41, à Dijon.

14 juin 1901. Ramir (frère Gabriel), professeur à l'Ecole St-Joseph, rue du Transvaal, à Dijon.

27 janvier 1882. Regnault, propriétaire, rue de la Comédie, Beaune (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Regnier (Joseph), négociant en vins, rue Chabot-Charny, 67, Dijon.

F. 6 mai 1881. Regnier (Jules), place d'Armes, 16, Dijon.

14 juin 1889. Regnier (Louis), distillateur-liquoriste, rue de Gray, 44, Dijon.

14 décembre 1894. Rémond (Victor), négociant, boulevard de Brosses, Dijon.

13 janvier 1899. Rémondet, professeur à l'Ecole primaire supérieure, Dijon.

10 janvier 1902. Revin (général), 25, rue Berbisey, à Dijon.

13 avril 1892. Rey, libraire rue de la Liberté, 26, Dijon.

F. 6 mai 1881. Rey (Ferdinand), directeur honoraire des contributions indirectes en retraite, boulevard Carnot, 1, Dijon.

12 décembre 1885. Robelin (Louis), ancien maire de Dijon, rue du Faubourg-Raines, 51, Dijon.

F. 6 mai 1881 Robin (Albert), membre de l'Académie de médecine, boulevard de Courcelles, 53, Paris.

13 mai 1881. Robit (Joseph), percepteur, à Fontaine-sur-Saône (Rhône).

12 juin 1896. Roquelet (Claude), négociant, à Laperrière, par St-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).

14 mai 1897. Rosenthal (Léon), agrégé d'histoire, professeur au Lycée, rue de Mulhouse, 4, Dijon.

11 décembre 1896. Rouget (Eugène), percepteur des contributions directes en retraite, à Gemeaux (Côte-d'Or).

	MM.
11 février 1891.	Rouget, avoué d'appel, cours du Parc, Dijon.
9 février 1887.	Rouget (Jules), ingénieur-mécanicien, route de Plombières, 1, à Dijon.
14 février 1896.	Royer-Hutin, négociant, place Saint-Pierre, à Dijon.
19 mars 1900.	Saint-Seine (comte Guillaume de), Les Ridets, par Dampierre-sur-Linotte (Haute-Saône).
13 janvier 1899.	Saint-Seine (comte Pierre de), à Lamarche-sur-Saône (Côte-d'Or).
11 juin 1897.	Saint-Seine (de), lieutenant de vaisseau (chez son père), à Lamarche-sur-Saône (Côte-d'Or).
13 février 1891.	Saleilles (Raymond), professeur à la Faculté de droit de Paris, correspondant de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris.
13 février 1884.	Sampré, instituteur en retraite, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
8 décembre 1886.	Saverot, instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, route de Beaune, à Dijon.
12 janvier 1887.	Seguin, officier d'administration de 2e classe, commandant la 5e section de commis et ouvriers militaires d'administration, à Bayonne (Basses-Pyrénées).
8 février 1895.	Sérésin (Elisée Reynold de), capitaine de cavalerie démissionnaire, place Saint-Pierre, 7, Dijon.
8 février 1901.	Seuret (Cyprien), propriétaire à Labergement-les-Auxonne.
14 mai 1884.	Sinault, instituteur, rue de la Préfecture, 59, à Dijon.
14 mai 1884.	Sirot (Adrien), employé des contributions indirectes, Saline de Montaigu, par Lons-le-Saunier (Jura).

MM.

11 mars 1885.	Sirot (Denis-Alfred), greffier de justice de paix, rue du Lycée, à Dijon.
8 février 1889.	Société de lecture (la) de Dijon.
17 juin 1881.	Soret (Henri), ancien professeur d'histoire au lycée de Chaumont, à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
8 février 1895.	Sorlin (Simon), colonel, rue Devosge, 25, à Dijon.
12 février 1892.	Spuller (Auguste), ancien trésorier-payeur-général de la Côte-d'Or, à Sombernon (Côte-d'Or).
13 janvier 1899.	Stéhelin, trésorier-payeur-général, rue Buffon, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Striffling (Joseph-Emile), notaire, rue Chabot-Charny, 24, Dijon.
8 décembre 1886.	Tagini (Edmond), associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, rue de la Banque, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taisant (Mlle), institutrice, rue Jacotot, 1, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taitot (Pierre), ancien orfèvre, rue Saint-Bénigne, 2, Dijon.
8 février 1895.	Talfumier, notaire, rue du Petit-Potet, 22, Dijon.
9 juin 1899.	Tenting, avocat, conseiller général du canton de Laignes, rue Saint-Martin, 19, à Troyes (Aube).
13 décembre 1901.	Terrasson, conseiller général, à Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or).
13 juin 1888.	Terrillon (Léonce), instituteur, à Planay (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Theuret-Dameron (Mme), directrice d'école, rue Jeannin, Dijon.
17 février 1882.	Thiolain (Antoine), marchand de bois, rue de l'Arquebuse, 27, Dijon.
9 décembre 1892.	Tirquit, receveur municipal, place d'Armes, à l'hôtel de ville, Dijon.
9 février 1899.	Toussaint, avocat, rue Chabot-Charny, 18, Dijon.
10 mai 1901.	Toussaint, ancien ingénieur, 7, boulevard de Brosses, Dijon.

MM.

19 avril 1901.	Treil de Pardailhan (de), château d'Autricourt (Côte-d'Or), ou 47, rue Denfert-Rochereau, Paris.
9 janvier 1891.	Trivier-Carré (Emile), brasseur, rue d'Assas, 22, Dijon.
10 juin 1892.	Troubat, industriel, à Plombières-les-Dijon.
10 janvier 1896.	Troubat, fils, négociant, à Plombières-les-Dijon.
9 décembre 1885.	Vallée (Jean-Baptiste), rédacteur au *Progrès de la Côte-d'Or*, rue Brulard, Dijon.
11 juin 1884.	Vallerot, instituteur, à Villecomte (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Valotte, inspecteur d'Académie honoraire, boulevard Carnot, 50, Dijon.
14 décembre 1900.	Vangeon, docteur, à Montbard (Côte-d'Or).
14 février 1896.	Vaux (Louis), instituteur, à Saint-Symphorien, par Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).
14 juin 1895.	Vendeur, professeur au conservatoire, place Saint-Michel, Dijon.
8 décembre 1893.	Venot, libraire, place d'Armes, Dijon.
11 mai 1897.	Ventre (Louis), chef d'ateliers aux messageries maritimes, à la Ciotat (Bouches-du-Rhône).
9 janvier 1891.	Vercey (Charles), avenue Victor-Hugo, Dijon.
18 novembre 1881.	Vernaux, négociant, rue Gandelot, 7, Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Verneau (Lazare), pharmacien, rue Vaillant, 7, Dijon.
14 décembre 1894.	Vialay, notaire honoraire, place Notre-Dame, Dijon.
11 avril 1902.	Viard, lieutenant au 1er bataillon d'Afrique, au Kreider (Sud-Oranais) (Algérie).
13 février 1891.	Vielle (E.), inspecteur au chemin de fer, petite rue des Roses, 10, Dijon.
26 avril 1895.	Vienne (de), colonel, directeur d'artillerie, à Toul, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

	MM.
13 janvier 1899.	Virieu (de), ancien colonel du 27e de ligne, au château de Lantilly (Côte-d'Or), boulevard Carnot, 28, Dijon.
12 mai 1899.	Vogüé (le comte Arthur de), 107, rue de Grenelle, Paris et au château de Commarin (Côte-d'Or).
12 avril 1889.	Voisard (Alfred), rue de la Liberté, 78, Dijon.
9 décembre 1898.	Vollot, ancien notaire, rue d'Alise, Dijon.

NOTA. — Les membres de la Société qui auraient trouvé quelques erreurs dans cette liste sont priés de vouloir bien les faire connaître à M. le Président de la Société.

LISTE DES SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES A LIEU L'ÉCHANGE DES PUBLICATIONS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*en France*).

Autun. — Société Eduenne.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. — Société d'émulation du Doubs.
Bourg. — Société de géographie de l'Ain.
Bourges. — Société des antiquaires du Centre.
Brest. — Société académique de Brest.
Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Châtillon. — Société archéologique et historique du Châtillonnais.
Dijon. — Chambre de commerce.
— Bibliothèque de la ville.
— Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
— Archives départementales de la Côte-d'Or.
— Commission départementale des antiquités.
— Club alpin français (section de la Côte-d'Or et du Morvan).
— Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur.
Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
Gap — Société d'études des Hautes-Alpes.
Gray. — Société grayloise d'émulation.
Havre (Le). — Société de géographie commerciale du Havre.
Langres. — Société historique et archéologique.
Lorient. — Société bretonne de géographie.

Lyon. — Société de géographie de Lyon.
— Comité de publication des Annales de l'Université de Lyon.
— Bulletin historique du diocèse de Lyon.
— Revue de l'histoire de Lyon, rue Gentil, à Lyon.
Marseille. — Société de géographie de Marseille.
Montpellier. — Société languedocienne de géographie.
Nancy. — Société de géographie de l'Est.
Nantes. — Société de géographie commerciale.
Paris. — Ministère des Colonies.
— Société académique indo-chinoise de Paris.
— Société de géographie commerciale.
— Le Bulletin de la Presse, 21, quai Saint-Michel.
— Société de géographie.
— Société de topographie de France.
— Société des études coloniales et maritimes.
— Le Tour du Monde, librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
— L'Humanité nouvelle, 3, boulevard Berthier, Paris.
Rochechouart. — Société des amis des sciences et arts.
Rochefort. — Société de géographie de Rochefort.
Rouen. — Societé normande de géographie.
Semur. — Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
Sens. — Société archéologique.
Toulouse. — Société de géographie.
Tours. — Société de géographie.
Vesoul. — Société d'agriculture, des sciences et des arts de la Haute-Saône.
Villefranche (Rhône). — Société des sciences et arts du Beaujolais.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*dans les colonies*)

Algérie. — Société de géographie d'Alger, 1, rue Mahon.
Cochinchine (Saïgon). — Société des études indo-chinoises de Saïgon.

Tunisie. — Institut de Carthage, association tunisienne des lettres, sciences et arts, à Tunis.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Allemagne (Stuttgart). — Société de géographie.
Allemagne (Hesse). — Die Gesellschaft fur Erd und Voelkerkunde, à Giessen.
Angleterre (Manchester). — Société de géographie de Manchester.
Autriche-Hongrie (Vienne). — Naturhistorischen hofmuseum.
Australie (Queensland). — The Royal Geographical Society of Australasia, à Brisbane.
Belgique (Bruxelles). — Société d'Etudes coloniales, Hôtel Ravenstein, rue Ravenstein II.
Brésil (Rio-Janeiro). — Société de géographie.
— *Revue trimestrielle* de l'Institut de *Ceara* (Dr Studart), rue Formoza, 46, Fortaleza.
Egypte. — Institut égyptien, le Caire.
— Société khédiviale de géographie.
Espagne (Madrid). — Société de géographie.
Finlande (Helsingfors). — Société de géographie de Finlande.
Italie (Florence). — Societa africana d'Italia.
— (Rome). — Société de géographie.
— (Naples). — Societa africana d'Italia, 219, via del Duomo.
— (Milan). — La Société d'exploration commerciale.
Pérou. — Société de géographie de Lima.
Portugal (Lisbonne). — Société de géographie de Lisbonne.
Suisse (Neufchâtel). — Société neufchâteloise de géographie.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 14 juin 1901

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL, *président.*

M. le bibliothécaire communique les ouvrages parvenus à la Société dans le mois écoulé.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Laugier, de Craïova, remerciant de son admission.

Après un vote favorable,

Le frère Ramir, de l'Institut des frères des Écoles chrétiennes, présenté par M. Gaffarel et par le frère Pol de Léon, est proclamé membre de la Société.

M. Oubert a ensuite la parole pour continuer la lecture du travail de M. Idoux : *Au Sahara tunisien.*

M. le président charge M. Idoux père, présent à la séance, de remercier M. Idoux fils de son intéressant mémoire.

M. le président donne lecture d'un article du *Petit Journal* tendant à l'unification des noms géographiques.

M. Taitot communique une lettre curieuse du XVII^e^ siècle signée : Tabourot.

Séance du 8 novembre 1901.

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL, *président*.

M. le président donne communication de la correspondance et de quelques ouvrages déposés sur le bureau.

Le ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts.

1° Annonce l'envoi du programme du 40e Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à la Sorbonne le 1er avril 1902 ;

2° Informe que le Gouvernement français s'est associé à l'entreprise de la Société Royale de Londres pour la publication d'un répertoire international de bibliographie scientifique, destiné à tenir les savants au courant de tout ce qui se publie dans le domaine des sciences ;

3° Donne avis de la réexpédition à diverses Sociétés savantes de 62 exemplaires du tome XVII des Mémoires de la Société ;

4° Enfin communique les discours prononcés le samedi 13 avril 1901 à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, qui a eu lieu à Nancy.

M. le préfet envoie son rapport au Conseil général et les procès-verbaux de la session d'août 1901.

M. Cheminais, à Paris, entrepreneur général d'ins-

tallations aux Expositions, annonce qu'une exposition aura lieu à Hanoï en novembre 1902.

Le *Bulletin du Comité de l'Asie française* envoie trois de ses articles :

« L'Indo-Chine économique », par Pierre Paradan ;

« L'affaire de Koueït », par Pierre Peyerimhoff ;

« L'incident franco-turc », par le même.

M. le proviseur du lycée Carnot et Mme la directrice du lycée de jeunes filles à Dijon remercient la Société des volumes offerts à titre de prix à décerner.

La Société de géographie et d'archéologie d'Oran invite la Société à se faire représenter au Congrès national des Sociétés françaises de géographie qui tiendra sa XXIII[e] session à Oran, du 1[er] au 5 avril 1902, et correspondra aux fêtes du millénaire de la fondation de la ville d'Oran.

La Société passe à l'ordre du jour sur la demande faite par le Comité de Madagascar à Paris de souscrire à sa publication des documents concernant Madagascar, depuis la découverte de l'île en 1500, jusqu'au début de ce siècle.

La direction de l'Almanach des Colonies françaises fait hommage à la Société d'un exemplaire de cet almanach.

Des remerciements sont adressés au Conseil général de la Côte-d'Or pour la subvention de mille francs accordée à la Société.

M. le bibliothécaire donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. le président annonce les nouvelles candidatures sur lesquelles il sera statué à la prochaine séance. Ce sont celles de :

MM. Jayot François-Augustin, ancien notaire, 18, rue Chabot-Charny, à Dijon, présenté par MM. Chabeuf et Gaffarel ;

Malye Adolphe, professeur au lycée Carnot, boulevard Carnot, 27, à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Oulbert ;

le rabbin Levy, boulevard Carnot, 43, à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Ignace ;

Terrasson, conseiller général à Montigny-sur-Aube Côte-d'Or, présenté par MM. Gaffarel et Nourissat ;

Gilardoni, conservateur des Eaux et Forêts, boulevard de Brosses, 5, à Dijon, présenté par MM. Mocquery et Gaffarel.

M. le président rappelle qu'à la séance de décembre, le bureau, à l'exception du président et des vice-présidents, sera soumis à la réélection.

L'ordre du jour appelle la lecture par M. Gaffarel de son étude sur Raoul Glaber.

Séance du 13 décembre 1901.

PRÉSIDENCE DE M. MOCQUERY, *vice-président.*

M. Cornereau, bibliothécaire, donne la nomenclature des derniers ouvrages reçus par la Société.

M. le président y joint deux fascicules d'une revue d'astronomie intitulée « Uranie », par M. Flammarion. Puis il passe en revue la correspondance :

Le ministre des Colonies annonce que l'Exposition de Hanoï aura lieu le 3 novembre 1902, et la section de la Presse envoie une formule d'adhésion.

M. Cyprien Seuret promet de nous communiquer un travail personnel sur Labergement-les-Auxonne, dès qu'il aura pu le compléter. Il joint à sa lettre le résultat de recherches sur certains phénomènes « magnétiques » qu'il soumet aux personnes compétentes.

M. Théophile Gersant, chef de gare au P.-L.-M., inventeur breveté d'un système de cadres porte-affiches pour chemins de fer et matériel d'écoles, demande à envoyer au siège de la Société un de ses cadres aménagé pour les écoles. Il tiendrait à avoir l'approbation des membres de la Société pour propager son invention. — La Société, tout en acceptant l'offre gracieuse qui lui est faite, regrette de ne pouvoir donner aucune approbation de ce genre.

Il est procédé au vote sur les candidats présentés à la séance de novembre. Après le dépouillement du

scrutin, MM. Terrasson, Gilardoni, Japiot, Malye et Lévy sont proclamés membres titulaires de la Société.

Il sera statué en janvier sur les candidatures de :

MM. le général Revin, rue Berbisey, 25, présenté par MM. Cuny et d'Avout ;

Lanneau, de la maison Gros père et fils, rue Bossuet, présenté par MM. Darantiere, imprimeur, et Moser.

On passe à l'élection des membres du bureau sortant et du Comité de publication.

M. Oubert est réélu comme secrétaire général, à l'unanimité, moins une voix.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Moser qui, en prévision d'absences fréquentes dans l'avenir, décline toute candidature aux fonctions de secrétaire et remercie la Société de lui avoir confié cette tâche depuis 1893. M. le président exprime ses regrets de la détermination prise par M. Moser et lui adresse, pour son zèle, tous les remercîments de la Société.

Au premier tour de scrutin, M. Pierre Huguenin obtient 17 voix sur 24, M. Perronne 12, M. Drioton 10, M. Mercier 3, M. Fourrier, 2, MM. Bulon et Lory 1.

M. Perronne ayant décliné toute candidature pour les mêmes raisons que M. Moser, l'assemblée propose d'élire à mains levées M. Drioton.

En conséquence, MM. Pierre Huguenin et Drioton sont proclamés secrétaires pour l'année 1902.

MM. Idoux et Cornereau sont réélus, par acclama-

tion, le premier, trésorier, et le second, bibliothécaire de la Société.

M. le président donne lecture de la lettre par laquelle M. Gaffarel, nommé à Aix, adresse sa démission de président et exprime tous ses regrets.

M. Mocquery fait l'éloge du président démissionnaire, rappelle que M. Gaffarel a fondé notre Société, qu'il en a été le premier secrétaire général, puis qu'il a été élu vice-président et président. « Sa compétence personnelle, ajoute M. Mocquery, le désignait naturellement pour la fondation et la présidence d'une Société comme la nôtre. C'est donc avec de très vifs regrets que, nous aussi, nous le voyons partir. Il était l'âme de notre Société, avait toujours des communications toutes prêtes, d'un intérêt particulier, comme d'un intérêt général. Nous avons publié plusieurs travaux de notre ancien président. Aussi M. Mocquery propose-t-il, pour témoigner à M. Gaffarel nos regrets et notre reconnaissance, de le nommer président honoraire. »

Cette motion est approuvée et votée à l'unanimité.

M. le président propose ensuite de ne nommer le successeur de M. Gaffarel que pour deux années, c'est-à-dire le temps exact que ce dernier devait rester encore à la présidence.

Après plusieurs observations de divers membres, la majorité se rallie à cette proposition, mais elle décide en même temps que le président de la période

précédente sera rééligible, bien qu'il ait, depuis un an seulement, résigné ses fonctions.

MM. Mocquery et Chabeuf, vice-présidents, déclarent renoncer à toute candidature pour la présidence.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Sur 24 votants, M. Mocquery obtient 12 voix, M. Dumay 10, M. Huguenin père 1 et il y a un bulletin blanc.

M. Mocquery persiste à refuser toute candidature, M. Dumay déclare, de son côté, qu'il ne peut accepter. En conséquence, l'élection d'un président est remise à la prochaine séance, ainsi que celle des membres du Comité de publication.

MM. Bulon, Cuny et Huot sont chargés de l'examen des comptes du trésorier.

Vu l'heure avancée, la lecture du travail de M. Dumay est renvoyée à la séance de janvier.

Séance du 10 janvier 1902.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI CHABEUF, *l'un des vice-présidents.*

M. le président fait connaître la correspondance du mois précédent :

M. Azan demande à représenter la Société au Con-

grès des Sociétés de géographie d'Oran, ce qui est décidé.

MM. Gilardoni, conservateur des forêts, et Japiot remercient par lettres la Société de les avoir admis parmi leurs membres.

M. le président communique un article d'un journal de la Corrèze annonçant la création dans ce département d'une section de géographie commerciale.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. Après un vote favorable, MM. Lanneau et le général Revin sont proclamés membres de la Société.

M. le président propose les deux candidatures de

M. Maurice Poisot, avocat à la Cour, présenté par MM. Chabeuf et Ladey de Saint-Germain ;

M. Jannot, étudiant, présenté par M. le baron d'Avout et M. Darantiere, imprimeur.

L'ordre du jour appelle le vote pour l'élection d'un président en remplacement de M. Gaffarel, démissionnaire :

MM. Dumay, Chabeuf et Mocquery déclinent toute candidature.

Après le dépouillement du scrutin, M. Oubert est proclamé président de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.

Le nouveau président remercie la Société du très grand honneur qu'elle vient de lui faire et exprime ses craintes de n'être pas à la hauteur d'une

tâche qu'ont si bien remplie des hommes comme MM. Chabeuf, Mocquery et Gaffarel.

MM. d'Avout, Clerget-Vaucouleur, Cuny, Dumay, Fourrier, A. Huguenin, Lory et Mallard, membres du Comité de publication, sont réélus dans leurs fonctions.

M. Rodolphe Moser, secrétaire démissionnaire, est élu membre du comité de publication en remplacement de M. Drioton, nommé secrétaire.

M. Dumay a la parole pour lire son étude sur la géographie historique du département de la Côte-d'Or.

M. Cornereau communique, au nom de M. Couvreux, une reproduction de la chapelle de Saint-Thibaut, près de Châtillon-sur-Seine, et une notice sur cette chapelle.

Séance du 14 février 1902.

PRÉSIDENCE DE M. OUBERT, *président*.

En l'absence de M. Cornereau, M. le président donne lecture des ouvrages envoyés à la Société pendant le mois écoulé.

Puis M. le président prononce l'éloge de M. Gustave Idoux, trésorier de la Société, décédé récemment et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Depuis notre dernière séance, nous avons eu le chagrin de perdre, d'une façon aussi cruelle qu'imprévue, notre trésorier.

« M. Gustave Idoux appartenait à la Société bourguignonne de géographie et d'histoire depuis 1887, et il avait été choisi par l'Assemblée du 13 janvier 1893 pour succéder en qualité de trésorier à M. Arthur Darantiere.

« Le Directeur de la succursale de la Banque de France était, en effet, un de ces impeccables financiers à qui une Société comme la nôtre est heureuse, j'allais dire fière, de confier la gestion de ses deniers.

« Ai-je besoin de vous rappeler les termes élogieux par lesquels, chaque année, la Commission chargée de l'examen des comptes, terminait invariablement son rapport. Vous allez dans quelques instants en avoir une nouvelle, et, hélas ! dernière affirmation.

« Mais M. Idoux n'était pas seulement un inappréciable trésorier. C'était un confrère d'une affabilité parfaite, toujours prêt à rendre service, et dont les avis empreints de sagesse ont su plus d'une fois se faire écouter des membres de votre bureau.

« Son urbanité, à laquelle se joignait une instruction variée et étendue, n'avait d'égale que sa modestie, qui le rendait rebelle à l'idée même d'un discours prononcé sur sa tombe.

« Il était, de plus, assidu à nos séances, et son amour

paternel apparaissait malgré lui, quand il pouvait nous apporter la relation d'une de ces aventureuses excursions de son fils à travers l'Afrique. Vous avez donné place dans vos Mémoires à ces captivants récits, et, j'ai la consolation et le plaisir de vous l'annoncer, ils nous seront continués, car M. Marius Idoux m'a demandé lui-même, il y a quelques jours, de le présenter comme sociétaire en remplacement de son père.

« Nos profonds regrets ont accompagné notre trésorier à sa demeure dernière, et je suis certain que tous les membres de la Société, présents et absents, s'uniront aux membres du bureau et du Comité de publication pour envoyer à sa veuve nos respectueuses condoléances, à ses enfants l'assurance de notre cordiale sympathie et à notre cher défunt l'adieu suprême. »

M. Cuny, au nom de la Commission des finances, fait son rapport sur la gestion du trésorier. Les comptes et le projet de budget de la présente année sont adoptés.

En suite d'un vote favorable, sont admis comme membres de la Société, MM. Poisot et Jannot.

M. le président propose pour la prochaine séance la candidature de M. Marius Idoux, professeur au lycée de Tunis, présenté par MM. Oubert et Mocquery.

L'ordre du jour appelle le vote pour l'élection d'un secrétaire général et d'un trésorier.

M. Cornereau est élu secrétaire général.

M. Perronne ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé trésorier.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un bibliothécaire.

M. Mercier est élu.

M. Ladey de Saint-Germain est élu au comité de lecture en remplacement de M. Mercier.

M. Chabeuf donne lecture de deux passages de son travail sur Dijon en 1474. M. le président remercie M. Chabeuf de sa communication.

Séance du 14 mars 1902.

PRÉSIDENCE DE M. OUBERT, *président.*

M. le bibliothécaire lit la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. le président dépose sur le bureau le compte rendu du 8e congrès des maîtres imprimeurs de France, tenu à Dijon du 17 au 20 juin 1901, offert par M. Paul Jobard. M. le président donne ensuite lecture de la correspondance. — L'échange des publications de la Société avec la Revue d'histoire de Lyon est décidé.

M. Marius Idoux, dont la candidature a été présentée à la dernière séance, est élu à la suite d'un vote favorable.

Deux nouvelles candidatures sont présentées : celle de M. Francis Lefebvre, attaché à la succursale de la

Banque de France à Dijon, présenté par MM. Victor Darantiere et Oubert, et celle de M. Viard, lieutenant au 1er régiment d'Afrique, au Kreider, présenté par MM. Collot et Ladey de Saint-Germain.

M. Chabeuf continue la lecture de son travail sur Dijon en 1474. Il donne un aperçu saisissant de la variété et de la richesse de l'orfèvrerie de table des ducs de Bourgogne au xve siècle, puis il indique quel était à cette même époque l'état des différentes églises de Dijon, et mentionne les œuvres d'art qu'elles renfermaient ainsi que les souvenirs qui s'y rattachaient.

M. Dumay donne lecture de l'introduction à son Étude historique sur le département de la Côte-d'Or à l'époque révolutionnaire. Il cite les principaux décrets qui ont amené des modifications dans les dénominations des communes du département.

Séance du 11 avril 1902.

PRÉSIDENCE DE M. OUBERT, *président.*

M. le bibliothécaire donne la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. le président dépose sur le bureau : *La physique du globe*, par M. Vallerey, professeur d'hydrographie, ouvrage offert à la Société par M. Victor Darantiere. Des remerciements sont adressés au donateur.

M. le président annonce qu'une conférence publique,

organisée par la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, aura lieu le vendredi 18 avril au grand théâtre. Elle sera faite par M. Legras, professeur à la Faculté des lettres et aura pour titre : *Un hiver en Sibérie et dans la Mandchourie russe.*

A la suite d'un vote favorable, M. Francis Lefebvre, attaché à la succursale de la Banque de France à Dijon, et M. Viard, lieutenant au 1er bataillon d'Afrique au Kreider, sont élus membres de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.

M. le président annonce deux nouvelles candidatures : celle de M. Bertrand, photographe, rue Chabot-Charny, présenté par MM. Oubert et Darantiere et celle de M. Jacquinot-Lévèque, demeurant place Saint-Jean, présenté par les mêmes.

M. Chabeuf lit une partie de son travail : *Charles le Téméraire en 1474.* Il fait ressortir les traits distinctifs du caractère du duc et va chercher jusque dans son jeune âge l'origine des penchants qui dirigèrent ses actes et amenèrent sa perte.

Séance extraordinaire du 18 avril.

PRÉSIDENCE DE M. OUBERT, *président.*

Le 18 avril a lieu au grand théâtre la conférence de M. Legras, intitulée : *Un hiver en Sibérie et dans la Mandchourie russe.* Le distingué professeur de la

Faculté des Lettres nous fait faire bien commodément à sa suite le fructueux voyage de 28.000 kilomètres qu'il a accompli, non sans danger, en Asie. Sa conférence nous laisse une impression fort nette de deux choses essentiellement russes : elle nous a donné d'abord la sensation et même le frisson des épouvantables froids sibériens qu'a endurés le courageux voyageur. De plus, elle fait naître en nous l'idée de l'inachevé et de l'immense idée qui se dégage toujours d'une étude approfondie du pays russe. Nous sommes passés successivement des maisons de bois du Nord russe aux solitudes glacées de la Mandchourie, des moujiks russes ou sibériens aux coolies chinois de Port-Arthur. Le voyage agrémenté de nombreuses projections a été plein d'intérêt.

M. le président adresse, au nom de la Société, tous ses remerciements à M. Legras.

Séance du 9 mai 1902

PRÉSIDENCE DE M. OUBERT, *président*.

Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. le Président cite les « Etudes sur le théâtre français du XIV^e^ et du XV^e^ siècle, par M. Emile Roy, parues dans la *Revue Bourguignonne de l'Enseignement supérieur* et les « Procès-verbaux des délibérations du conseil général, Session d'Avril 1901 ».

M. Viard, lieutenant au 1er bataillon d'Afrique au Kreider, remercie par lettre la Société d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de la Société Française d'Archéologie invitant les membres de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire à assister et prendre part aux travaux du Congrès qu'elle tiendra à Troyes sous la présidence de M. Lefevre-Pontalis, du 24 juin au 2 juillet prochain.

En suite d'un vote favorable, MM. Bertrand, photographe et Jacquinot-Lévêque sont proclamés membres de la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire.

M. Jannot lit quelques extraits du compte-rendu d'un voyage qu'il a fait récemment en Espagne.

M. Collard qui, avec M. Ladey de Saint-Germain, s'est rendu au Congrès des Sociétés de Géographie à Oran, donne d'intéressants détails sur son voyage en Algérie et en Tunisie. Il a visité successivement Oran, Aïn-Sefra, le Kreider, Figuig, les Gorges de la Chifla, Alger, Constantine, Bône, Tunis, Bizerte. Il termine sa communication en appelant l'attention sur ce fait que les Français sont beaucoup mieux aimés et mieux reçus en Tunisie qu'en Algérie où souvent une escorte est nécessaire à la sécurité du voyageur.

M. Mocquery appuie sur cette remarque de M. Collard, il l'explique par la façon toute différente dont a été comprise la colonisation des deux pays.

L'Algérie a été conquise à main armée, nous lui avons imposé nos colons, notre civilisation.

La Tunisie a été conquise pacifiquement : les terrains nécessaires aux travaux de chemins de fer, à la culture, à l'industrie sont achetés à leurs propriétaires, et les indigènes nous considèrent, non comme des conquérants ou des ennemis, mais plutôt comme des protecteurs.

Séance du 13 juin 1902.

PRÉSIDENCE DE M. OUBERT, *président.*

La séance de ce mois a lieu au grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, où M. Rosenthal, professeur au lycée Carnot et membre de la Société, fait une remarquable conférence intitulée : *Promenades dans Florence*, avec projections électriques.

Le conférencier fait une sorte d'évocation de Florence, en homme qui non seulement sait son histoire, mais qui est familier avec les beautés de l'art, et il sait condenser en une impression unique, totale, l'ensemble si riche d'impressions de toutes sortes se dégageant de cette cité qui est bien « la ville de la jeunesse et de la grâce ».

Des remercîments lui sont adressés par M. le Président.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

SUIVIE DE LA

NOMENCLATURE DES COMMUNES ET HAMEAUX

AVANT CHANGÉ DE NOM

PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

Le département de la Côte-d'Or, pas plus que l'ancienne province de Bourgogne, n'implique l'idée d'une unité géographique ou ethnographique.

De même qu'à toutes les époques de l'histoire, le sol de cette province a été divisé en deux parties formées par le territoire des Lingons et par celui des Eduens, devenus plus tard les cités de Langres et d'Autun, ainsi le département de la Côte-d'Or, qui occupe le centre de la Bourgogne, est tiré par moitié de ces deux anciennes cités.

Il est aisé d'expliquer cette anomalie par le désir des Romains de rompre, après la conquête, avec les souvenirs du passé ; afin de détruire toute idée de patriotisme chez les Gaulois, ils firent entrer le pays des Lingons et celui des Eduens dans la Lyonnaise, d'où il suit que les Evéchés de Langres et d'Autun ont été et sont encore suffragants de Lyon.

Au moyen âge, ces grandes divisions territoriales se subdivisent en *comitatus* et en *pagi ;*

le *comitatus* en *centenæ*, *en vicaria* ; le *pagus* en *actus*, en *fines* en *agri*, dénominations qui varièrent suivant les pays et les temps.

Mais, le nom générique de *Pagus* survécut à tous les autres. Plus tard l'organisation ecclésiastique s'en empara et c'est grâce à ses traditions persistantes, qu'il est possible d'en reconstituer approximativement les limites.

Les principaux *Pagi* de la cité de Langres, incorporés dans le département de la Côte-d'Or sont :

Le *Pagus Attoariorum*, arrosé par l'Ouche, la Tille, la Vingeanne et le Salon, qui paraît avoir eu la cité d'Ates (1) pour capitale ;

Le *Pagus Divionensis*, dont Dijon était le centre et le *Pagus Oscarensis*, détaché du précédent vers la fin du VIII^e^ siècle ;

Le *Pagus Magnimontensis*, l'ancien pays des *Insubres*, enlevé sous Auguste à la cité d'Autun au profit de celle de Langres, tirant son nom du château de Mémont (2), qui avait remplacé *Mediolanum*, Mâlain (3), l'ancienne capitale du pays ;

Le *Pagus Latiscensis*, qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine.

(1) Ates, lieu détruit, commune d'Attricourt, canton d'Autrey, arrondissement de Gray (Haute-Saône).

(2) Mémont, canton de Sombernon, arrondissement de Dijon.

(3) Mâlain, id.

A la Cité d'Autun appartenaient :

Le *Pagus Alsensis*, capitale Alise (1), tiré du territoire des Mandubiens ;

Le *Pagus Duesmensis*, qui prit son nom du château de Duesme (2), et n'était qu'un démembrement du précédent ;

Enfin, le *Pagus Belnensis*, démembrement de l'ancien *Pagus Arebrignus*, qui avait le *Castrum Belnense*, Beaune, pour capitale.

Le sol de la Côte-d'Or fit partie, dès le IVe siècle, du Royaume des Burgondes, qui, en 534, fut incorporé, par les fils de Clovis, dans les Etats francs.

Depuis cette époque, il suivit, comme le reste de la Bourgogne, toutes les fluctuations de la politique mérovingienne.

Reconstitué à la mort de Clotaire au profit de Gontran (561) qui le promit à son neveu Childebert par le traité d'Andelot (587), le royaume de Bourgogne passa, à la mort de ce dernier (596) à son fils Théodoric. Après lui, Clotaire II réunit la Bourgogne à la France (613). Pendant deux siècles cette province est livrée aux troubles et à l'anarchie. Puis survient Charlemagne, sous le règne duquel la Bourgogne, toujours unie au domaine royal, reprend une certaine prospérité.

(1) Alise-Sainte-Reine, canton de Flavigny, arrondissement de Semur (Côte-d'Or).

(2) Duesme, canton d'Aignay-le-Duc, arrondissement de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

Mais, après lui, recommence le morcellement de l'Empire. Le traité de Verdun (843) fixe la Saône comme limite à la Bourgogne proprement dite, qui échut à Charles le Chauve et que ce prince donna plus tard à son beau frère Richard le Justicier, premier duc bénéficiaire de Bourgogne (880).

Ce fut le point de départ, dit M. Noël Garnier (1), des dénominations de terre *d'empire* et de terre de *roi*, données aux régions situées à l'est et à l'ouest de la Saône (2).

Après des luttes incessantes entre les héritiers de Richard, la Bourgogne rentra entre les mains du pouvoir royal, jusqu'au jour où, en 1032, Henri Ier, roi de France, la céda en pleine propriété à son frère Robert, fondateur de la dynastie des Ducs de la race capétienne (1032-1361).

Parmi les princes de cette maison, il convient de citer Hugues I (1076-1079) qui fit de grandes largesses aux abbayes de ses états et prit part aux croisades d'Espagne ; son frère, Eudes I, dit Borel, qui mourut à Tarce en Cilicie, pendant la première croisade. Le règne d'Hugues II fut marqué, en 1137, par le grand incendie de Dijon ; celui d'Eudes II (1143-1162) par l'assemblée de

(1) *La Côte-d'Or*, Moulins, 1892, in-8°, p. 23.

(2) Aujourd'hui encore les bateliers de la Saône se servent des expressions, *tire à épire* et *tire à riau* suivant qu'ils veulent diriger leurs bateaux sur la rive gauche ou sur la rive droite de la Saône.

Vézelay, où saint Bernard prêcha la seconde croisade ; Hugues III (1162-1192), son successeur, mourut en terre sainte ; Eudes III (1192-1218), fidèle allié de Philippe-Auguste, lui fut d'un grand secours à la bataille de Bouvines ; inquiet de la turbulence des bourgeois de Dijon, il construisit, aux portes de la ville, la forteresse de Talant, pour les tenir en respect ; Eudes IV (1315-1350) accrut ses domaines des comtés d'Artois et de Bourgogne, en épousant Jeanne de France, fille de Louis le Hutin. Son petit-fils, Philippe de Rouvres, lui succéda encore enfant. Il venait d'atteindre sa majorité quand il mourut d'une chute de cheval. Avec lui finit cette branche de la maison de France qui avait régné sur la Bourgogne pendant 329 ans (1361).

Le roi Jean, qui, par sa mère Jeanne de Bourgogne, était le plus proche parent de Philippe de Rouvres, prit aussitôt possession du duché : cette réunion de la Bourgogne à la couronne fut de courte durée ; il donna cette province à son plus jeune fils, Philippe, qui s'était distingué à ses côtés à la bataille de Poitiers et qui devint la souche des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477).

Philippe le Hardi (1363-1404) fut un protecteur éclairé des arts. Il réunit dans son palais une bibliothèque, ou, comme on disait alors, une *librairie*, qu'il ne cessait d'accroître. « Les écri-

vains, les enlumineurs, les relieurs, les libraires, dit Peignot, étaient continuellement à la recherche de tout ce qui pouvait flatter la noble passion de ce prince. Le duc Philippe ne se bornait pas à de simples acquisitions d'ouvrages, ni à faire exécuter de riches manuscrits ; il mettait encore à contribution le génie et le talent des personnes de son temps. C'est par ses ordres que l'histoire de son frère, le roi Charles V, fut composée par Christine de Pisan (1). »

C'est aussi le duc Philippe qui fonda la chartreuse de Champmol-les-Dijon (1377), devenue le Saint-Denis des ducs de la seconde race.

Si son fils Jean sans Peur (1404-1419) eut une vie orageuse et une politique sans scrupules ; s'il eut à se reprocher le meurtre du duc d'Orléans, il ne faut pas oublier qu'il expia durement son crime sur le pont de Montereau et qu'il avait sagement administré le Duché.

Le long règne de Philippe le Bon (1419-1467) fut un temps de prospérité pour la Bourgogne. Il était réservé à ce prince, dont la cour était « l'hostel de toute gentillesse », de surpasser son père et son aïeul par son goût pour les lettres. Sa bibliothèque devint l'une des plus riches de l'Europe.

(1) *Catalogue d'une partie des Livres composant la Bibliothèque des Ducs de Bourgogne au XV^e^ siècle* 2^e^ édit. Dijon, Lagier, 1841, in-8°, p. 10.

L'ordre de la Toison d'or, qu'il fonda en 1429, fut recherché par tous les princes de la chrétienté. Il était un protecteur éclairé de l'agriculture; aussi, sa mort fut-elle accueillie par d'unanimes regrets.

Le caractère aventureux de Charles le Téméraire mit fin à cette prospérité. Fidèle à sa devise : *Je l'ay emprins*, ce prince ne rêvait rien moins que la constitution d'un royaume indépendant entre la France et l'Empire. Son rêve téméraire vint échouer sous les murs de Nancy (1477).

Louis XI parvint, non sans peine, à réunir la Bourgogne à la couronne. Beaune, Semur, Dijon, Saulieu, se soulevèrent contre lui. Mais une fois ralliée à la mère patrie, cette province devint et demeura profondément française.

Du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, elle supporta sa part de tous les malheurs publics et, malgré l'apparente liberté que lui avait conservé le maintien de ses états provinciaux, bien souvent elle adressait des doléances au Roi sur l'augmentation incessante des impôts.

Les guerres religieuses, terminées en Bourgogne par la bataille de Fontaine-Française (1595) laissèrent des traces qui furent longues à s'effacer. Et cependant, grâce à la prudence du président Jeannin, alors simple avocat, elle avait échappé aux horreurs de la Saint-Barthélemy.

Mais, rien n'égala la misère qui suivit l'invasion des Impériaux en 1636.

Toute la vallée de la Saône, aussi bien que les bords de la Vingeanne et de la Bèze, furent ravagés par l'armée allemande, sous la conduite du général Gallas et de son lieutenant Massiet.

L'honneur d'avoir arrêté cette invasion revient tout entier à la ville de Saint-Jean-de-Losne, contre laquelle se brisèrent les efforts des envahisseurs. Le roi récompensa l'héroïsme de ses habitants par d'honorables privilèges et par l'exemption générale de tous impôts.

Les procès-verbaux officiels, dressés à la suite de cette invasion, constatent partout la misère et les vides que la mort ou la fuite faisaient chaque jour dans les villages de cette région. L'agriculture, le commerce étaient anéantis, les chemins détruits, les ponts rompus. En 1643, l'impôt dépassait huit fois celui des temps antérieurs.

Quand les commissaires demandaient les rôles de tailles : « Nous n'en avons point, répondaient les paysans ; voici des échalas échancrés qui nous servent, chacun y a son signe (1). »

Mais à ce triste spectacle succédèrent des jours meilleurs. Depuis le traité des Pyrénées (1659),

(1) Rossignol, *Le Bailliage de Dijon après la bataille de Rocroy* Dijon, Jobard, 1857, in-8°, p. 7.

une paix profonde, qu'avaient à peine effleuré les troubles de la Fronde, ne cessa de régner en Bourgogne.

De 1626 à 1789, cette province eut pour gouverneurs les princes de la maison de Condé. C'est pendant cette période que les Etats consacrèrent leur activité et leurs ressources au développement moral et matériel de la province. Dijon, qui était déjà le siège d'un Parlement, d'une Chambre des comptes, d'un Bureau des finances et d'un Présidial, obtint successivement, grâce à l'influence de ses gouverneurs, une Université, en 1722, un Evêché, en 1731 et une Académie des sciences, arts et belles-lettres, en 1740.

A la même époque, les Etats donnaient tous leurs soins à la construction de ponts et à la création d'un réseau de routes qui font encore aujourd'hui notre admiration.

C'est également à l'initiative des Etats, que la province doit la création du canal de Bourgogne, dont l'idée primitive appartient à Louis XII et que Sully, sur les suggestions du Président Jeannin, fut sur le point d'entreprendre. Le premier plan fut donné par Adam de Craponne, en 1606. En 1724, les Etats chargèrent l'ingénieur Abeille de faire à ce sujet un nouveau travail qui fut déposé en 1727 et successivement modifié par Perronet et Gauthey. Les travaux furent entrepris en 1775 et le 24 juillet 1784, le prince de

Condé posa la première pierre du canal à l'écluse de Saint-Jean-de-Losne. Un obélisque élevé en cette ville conserve ce souvenir.

Ce travail était en pleine voie d'exécution quand éclata la révolution.

I. Le Département.

L'une des premières mesures proposées par l'Assemblée constituante fut la suppression des anciennes provinces et le partage du territoire français en départements.

A cette époque, la Bourgogne comprenait sept états particuliers, vestiges des anciennes divisions romaines, et dix-neuf bailliages d'origines diverses ; ainsi les comtés d'Auxonne et de Chalon-sur-Saône avaient été réunis au duché en 1237, ceux d'Auxerre, de Mâcon et de Bar-le-Duc, en 1435, la Bresse, le Bugey, le Valromey, le pays de Gex, en 1601, le comté de Charollois en 1761 et les Dombes en 1782.

De ces sept états, trois seulement furent englobés dans le département de la Côte-d'Or : le Dijonnais, l'Auxois et le pays de la Montagne, qui avaient pour capitales Dijon, Semur et Châtillon (1).

(1) Il convient d'ajouter ici que le département de la Côte-d'Or a emprunté, en outre, quelques communes ou portions de communes, à la Franche-Comté, à la Champagne et au Nivernais.

A la Franche-Comté ont été empruntés, en partie, les villages

Ces trois états comprenaient neuf bailliages : Dijon, Semur-en-Auxois, Châtillon, ou la Montagne, Beaune, Nuits, Auxonne, Saint-Jean-de-

d'Orville, canton de Selongey, Oisilly et Renève, canton de Mirebeau, arrondissement de Dijon ;

Au Nivernais, les paroisses de Liernais et de Saint-Martin-de-la-Mer, canton de Liernais, arrondissement de Beaune.

La Champagne a fourni 54 communes, que nous allons énumérer suivant leur situation géographique du nord à l'ouest du département.

ARRONDISSEMENT DE DIJON

Canton de Pontailler-sur-Saône, Talmay.

Canton de Mirebeau, Bèze.

Canton de Fontaine-Française, Bourberain, Fontenelle, Pouilly-sur-Vingeanne, Mornay-sur-Vingeanne, Lavilleneuve-sur-Vingeanne, Montigny-sur-Vingeanne, Saint-Maurice-sur-Vingeanne, Courchamp.

Canton d'Is-sur-Tille, Til-Chatel, Echevannes, Marcilly-sur-l'Ignon.

Canton de Selongey, Chaume, Sacquenay, Chazeuil.

Canton de Grancey-le-Château, Cussey-les-Forges, Courlon, Grancey-le-Château, Neuvelle-lez-Grancey.

ARRONDISSEMENT DE CHATILLON

Canton de Recey-sur-Ource, Chaugey, Chambain, Buxerolles, Gurgy-le-Château, Leuglay, Faverolles-les-Lucey, Lucey, Gurgy-la-Ville.

Canton de Montigny-sur-Aube, Lachaume, Lesgoulles, Lignerolles, Boudreville, Veuxhaules, Montigny-sur-Aube, Gevrolles, Grancey-sur-Ource.

Canton de Châtillon, Prusly-sur-Ource, Villers-Patras, Charrey-sur-Seine, Vix, Pothières, Gommeville, Noiron-sur-Seine.

Canton de Laignes, Molesmes, Villedieu, Vertault, Bouix, Channay, Griselles, Nicey, Laignes, Asnières-en-Montagne.

ARRONDISSEMENT DE SEMUR

Canton de Montbard, Rougemont, Quincy-le-Vicomte.

Losne, Arnay-le-Duc et Saulieu. Les trois premiers étaient des bailliages royaux, ayant à leur tête des baillis d'épée, les six autres, de simples bailliages particuliers.

Dès le 9 décembre 1789, un membre du comité de constitution, chargé d'étudier la nouvelle division de la France, rendait compte à l'Assemblée nationale de l'état de la question.

Il faisait remarquer que cette opération présentait de nombreuses difficultés, créées par les représentations incessantes envoyées ou apportées par des députés extraordinaires, dans le but de conserver ou de donner à chacune de leurs villes les établissements religieux ou civils existant ou à créer; il terminait en disant qu'il convenait de parsemer les établissements autant qu'il serait possible.

Pour atteindre ce but, l'assemblée chargea ce même comité de déterminer le chef-lieu des établissements divers, ou l'alternative, s'ils le jugeaient convenable.

A la suite d'un second rapport, le décret du 22 décembre 1789 posa le principe de la division du royaume en départements, tant pour la représentation que pour l'administration (art. 1er), chaque département devant être divisé en districts (art. 2) et chaque district en cantons d'environ quarante lieues carrées (art. 3).

Le 7 janvier 1790, l'assemblée entendait la

lecture d'une instruction destinée à être envoyée dans les provinces.

Le 8, le député Bureau de Puzy faisait un rapport complet sur la nouvelle division du royaume et le 15, l'assemblée, présidée par l'abbé de Montesquiou, après avoir examiné les observations des députés de toutes les provinces, décrétait que la France serait divisée en 83 départements.

La Bourgogne, l'Auxerrois, le Sénonais, la Bresse, le Bugey, le Valromey, les Dombes et le pays de Gex en formaient quatre (1).

On était loin de s'entendre sur les noms à donner à ces nouvelles divisions territoriales.

« La discussion, dit M. Chabeuf dans *la Correspondance historique* (2), s'ouvrit le 18. Target était d'avis de maintenir, mais en les subdivisant, les anciens groupes provinciaux ; l'assemblée partageait cette manière de voir et inclinait même à conserver les noms historiques. Ainsi, on aurait dit: département du *Nord de la Provence*, du *Gévaudan*, de *Franche-Comté d'Amont*, de *Franche-Comté d'Aval*, souvenirs de deux grandes bailliages, établis autrefois par Charles-Quint, de *Haut-Berry*, etc. Mais l'esprit

(1) *Collection Baudouin*, II. p. 16. — Arch. Côte-d'Or, M. 9, liasse 1, cote 2.

(2) *La Correspondance historique et archéologique*, n° du 25 juin 1896.

nouveau dépassa bientôt ces prémisses et, le vendredi 26, sous la présidence de Talleyrand, évêque d'Autun, l'idée fut mise en avant de donner à chaque département le nom du chef-lieu dominant. Bureau de Puzy la repoussa au nom du Comité de Constitution, dans la crainte de donner à une ville la suprématie sur les autres.

« On proposa alors de donner tout simplement aux nouveaux départements des numéros, ce que Mirabeau fit écarter par ce motif, que les premiers numéros se croiraient supérieurs aux autres. Un curé, dont le nom ne figure pas au procès-verbal, avait même demandé que l'on numérotât les districts.

« Les noms de provinces et villes, les numéros étant écartés définitivement, l'assemblée nationale en vint naturellement aux désignations géographiques. »

Quel nom choisira-t-on pour désigner le département dont Dijon sera le chef-lieu ?

Le 20 janvier, l'assemblée, par un décret spécial, décida que ce département encore innommé serait divisé en 7 districts : Dijon, Châtillon-sur-Seine, Semur-en-Auxois, Is-sur-Tille, Arnay-le-Duc, Beaune, et Saint-Jean-de-Losne, sauf à placer un tribunal à Auxonne, s'il en est créé un dans le district (1).

(1) Le département de la Côte-d'Or devait primitivement comprendre six districts. C'est sur la proposition de MM. d'Auxonne,

Le 9 février, les députés de ce département signaient un Procès-verbal contenant la délimitation de son périmètre et la nomenclature des sept districts, des quatre-vingt-six cantons et des sept cent soixante-deux paroisses qui le composaient (1).

Cet état de choses fut confirmé le 26 février par un décret général, sanctionné le 4 mars par le roi, qui dénommait les 83 nouvelles divisions de la France et en réglait le fonctionnement (2).

Cette fois, et c'est la première, le département de la Côte-d'Or apparaît sous le nom qu'il porte encore aujourd'hui.

Il n'est pas sans intérêt de rechercher l'origine de cette dénomination.

Ouvrons une géographie ou un annuaire ; nous y lisons invariablement que ce département tire son nom d'une suite de collines situées au

de Saint-Jean-de-Losne et de Seurre, de faire un district sur la Saône, que l'assemblée nationale en créa un septième, dont le siège était fixé à Saint-Jean-de-Losne (Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 1, cote 1).

(1) Ce procès-verbal est signé par † L'évêque de Dijon (Mgr de Mérinville), Arnoult, Volfius, Frochot, Guiot, Guiot de Saint-Florent, Hernoux, Benoist, Couturier et Merceret. (Orig. Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 1, cote 1).

Le département de la Côte-d'Or est situé entre les 46° 51' et 48° 2' de latitude septentrionale et à 1° 44' et 3° 11' de longitude orientale. Sa superficie est de 874,634 hectares.

(2) Le 8 mars, l'assemblée décrétait la remise de ces 83 départements au Comité de Constitution.

sud de Dijon, que la richesse et la qualité de leurs produits avaient fait désigner sous le nom de *Côte-d'Or*.

C'est une erreur (1).

Une tradition très respectable, je dirai même certaine, rapporte que le département qui devait avoir Dijon pour chef-lieu, dut, à l'origine, s'appeler la *Haute-Seine* ; cette dénomination, qui pouvait présenter quelque confusion avec celle d'un département voisin, la Haute-Saône, ne fut pas acceptée. On proposa le nom de *Seine-et-Saône*, qui ne parut pas suffisamment euphonique et fut également rejeté.

Enfin, un député du bailliage de Dijon, André-Remy Arnoult, avocat au Parlement de Bourgogne, fit observer que le territoire de cette région était traversé par une chaîne de collines, une *Côte*, innommée jusque-là, sur le flanc de laquelle croissaient les meilleurs vins de France, que ce produit était un trésor pour le pays et que cette Côte *d'Or* était digne de donner son nom à la nouvelle circonscription. Cette opinion prévalut et Dijon devint le chef-lieu du département de la *Côte-d'Or*.

(1) Cette erreur est presque contemporaine de la création du département. Ainsi dans le *Dictionnaire Géographique de la République française* publié en l'an VII, in-8°, tome I, p. 151, on lit déjà cette phrase : « Le département de la Côte-d'Or tire son nom d'un excellent coteau près de Dijon. »

Ce nom fut-il jeté au hasard dans une délibération, médité ou improvisé, on l'ignore ; toujours est-il qu'il est heureusement choisi.

Girault, dans l'*Annuaire* de ce département pour l'année 1820, p. 28, pense que ce nom vient du climat des *Marcs d'Or*, territoire de Dijon; mais la réputation de ce cru de second, sinon de troisième ordre, est trop locale pour avoir entraîné la dénomination de tout un département. L'auteur ajoute, — et nous ne partageons pas davantage son sentiment à ce sujet, — que le nom de *Haute-Seine* lui eût mieux convenu.

Celui qu'il porte a quelque chose de plus harmonieux, de plus personnel, et la Côte-d'Or est le seul des départements de France qui, loin d'avoir reçu son nom d'une rivière ou d'une montagne, a imposé le sien à toute une chaîne de collines. En effet, le nom de Côte d'Or devint bientôt, géographiquement, celui de tous les coteaux situés au sud de Dijon. Cependant, dit avec raison M. Noël Garnier, « pour l'habitant du pays, la colline aux riches vignobles est restée la *Côte* par excellence, la *Côte* sans épithète(1), » de même que la *Montagne*, tout court, désigne la

(1) Voici comment s'exprime Courtépée, dans sa *Description du Duché de Bourgogne*, tome I, page 293, 2e édition : « La Bourgogne est divisée, dans sa longueur, par une chaîne de montagnes qui s'étend de Dijon à Lyon. Cette *Côte*, célèbre par l'excellence des vins qu'elle produit, semble diviser la province en deux larges bandes. » Ailleurs, il l'appelle la *bonne Côte* (tome II, p. 6).

partie de ce département qui forme l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine.

C'est en vertu d'une commission donnée par le roi le 6 mars 1790, que Louis-Antoine-Paul, vicomte de Bourbon-Busset, commandant en chef par intérim dans le Gouvernement de Bourgogne. Louis-Bernard Guyton de Morveau, avocat général honoraire au Parlement de Dijon, et François Guiot, maire de la ville de Semur, procédèrent à la formation et à l'établissement du département de la Côte-d'Or (1).

Dès le 22 mars, ils recevaient du comte de Saint-Priest les instructions du roi, datées du 14, relatives à la formation des assemblées primaires et administratives, ainsi que la carte et le procès-verbal de délimitation du département, « au moyen de quoi, ajoute M. de Saint-Priest, rien ne paraît devoir vous empêcher de commencer vos opérations. »

Les commissaires tinrent leur première séance le 30 mars et terminèrent leurs travaux le 15 juin 1790.

Le 16 avril, ils convoquaient les assemblées de canton pour le 28 du même mois, à l'effet de nommer les délégués chargés de procéder à l'élection des trente-six membres qui devaient com-

(1) Arch. départ. de la Côte-d'Or, K², n° 1.

poser le corps administratif du département (1).

Cette élection, entourée de formalités nombreuses, dura 18 jours. Les délégués, convoqués à Dijon, salle des Etats, pour le 10 mai, ne remirent que le 28, aux commissaires du roi, la liste des élus. Guyton de Morveau leur fut adjoint comme procureur général syndic (1).

C'est à ces nouveaux administrateurs qu'en vertu d'une proclamation du roi du 20 avril, les états provinciaux, les commissions intermédiaires, les intendants et les subdélégués devaient rendre le compte des fonds dont ils avaient la disposition et remettre toutes les pièces relatives à l'administration de chaque département (2).

Dès le 7 mai, pour se conformer à ces intentions, Amelot de Chaillou, intendant de Bourgogne, proposait aux commissaires du départe-

(1) Ces administrateurs devaient être choisis parmi les citoyens payant une cotisation au moins égale à la valeur de dix journées de travail.

(2) Ce conseil devait être divisé en deux sections : *le Directoire*, formé de huit membres élus par leurs collègues et investis du pouvoir administratif, proprement dit, et le *Conseil du département*, assemblée délibérante qui ne se réunissait qu'une fois par an, pour ordonner les travaux importants et recevoir les comptes de la gestion du Directoire. Un procureur général syndic, qui fut Guyton de Morveau, devait assister à toutes les séances du conseil. Aucune délibération ne pouvait être légalement prise sans qu'il ait été entendu. La liste de ces premiers administrateurs a été publiée dans le *Journal patriotique de Bourgogne*, 1790, n° 21 et par M. Garnier, dans l'*Annuaire départemental de la Côte-d'Or* pour l'année 1879, p. 414. — Voir Arch. de la Côte-d'Or, K², n° 1, et M. 9, liasse 1, cote 5.

(2) Arch. dép. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 1, cote 1.

ment de remettre entre leurs mains les papiers concernant chaque administration.

« Si j'éprouve des regrets, leur écrit-il de Paris, en cessant d'être utile aux communautés de Bourgogne, je sens trop l'avantage qu'elles trouveront à avoir pour administrateurs des personnes de leur choix, pour que je ne presse pas moi-même le moment où elles pourront en jouir.

« Je désire prendre mes mesures pour que la division des papiers de l'intendance soit telle que la remise n'éprouve aucun retard et que les membres de chaque administration puissent les reconnaître avec facilité. »

Puis il demande, pour accélérer son travail, la nomenclature exacte de chacun des départements et districts tirés de l'ancienne Province de Bourgogne (1).

Le 11 mai, les commissaires répondent à cette communication en envoyant à l'intendant un exemplaire du procès-verbal de délimitation du département, tout en lui faisant observer que ce document contenait un assez grand nombre d'erreurs ou d'omissions qu'il ne serait possible de rectifier avec certitude qu'à la vue des procès-verbaux de formation des municipalités.

Le 15 juin, la commission provisoire tenait sa dernière séance et le lendemain 16, la nou-

(1) Arch. départ. de la Côte-d'Or, M 9, liasse 1, cote 5.

velle administration entrait en fonction (1).

Ici se place un petit incident qu'il n'est pas sans intérêt de rapporter.

A cette commission, il fallait un local pour tenir ses séances.

Les nouveaux administrateurs siégeraient-ils dans la salle où se faisait précédemment l'ouverture des Etats, et où s'était tenue l'assemblée électorale du département, ou bien accepteraient-ils une autre salle que les Elus avaient fait préparer au Logis du Roi ?

La solution de cette question donna lieu à un combat épistolaire qui dura toute la matinée du 16 juin.

Guyton de Morveau, prévoyant que la salle des Etats lui serait refusée, s'était abouché, dès la veille, avec le vicomte de Bourbon-Busset qui lui déclara net que les Elus ne consentiraient point à ce que l'administration du département tînt ses séances dans la salle dont il s'agit ; mais, qu'en sa qualité de commandant de la province, il donnerait des ordres pour en faire préparer une autre au Logis du Roi.

Réunis le lendemain 16, à huit heures du matin, au domicile particulier de Guyton de Morveau, les nouveaux administrateurs furent invités à délibérer sur ce sujet.

D'un avis unanime, ils chargèrent le Procureur général syndic d'écrire au vicomte de Bourbon-

(1) Arch. départ. de la Côte-d'Or, K², n° 2.

Busset pour lui demander de faire ouvrir la salle des Etats et le prévenir que les administrateurs attendaient les ordres qu'il aurait bien voulu donner à ce sujet.

Un instant après M. de Bourbon-Busset faisait savoir qu'il ne pouvait répondre à cette demande sans en référer à la chambre des Elus généraux qui devait s'assembler à onze heures. Il ajoutait qu'une autre salle avait été préparée au Logis du Roi pour recevoir les membres du département.

Cette communication mécontenta vivement les administrateurs qui résolurent de se retirer à l'instant dans un lieu convenable, autre néanmoins que la salle offerte par M. de Bourbon-Busset, pour procéder à la nomination du président et du secrétaire et ensuite aviser au parti qu'il conviendrait de prendre.

Une salle du couvent des Cordeliers ayant été indiquée et agréée comme convenable, deux des administrateurs furent députés au gardien de ce couvent pour la faire préparer.

A cet instant, on apportait une seconde lettre du commandant de la Province qui, au nom de la chambre des Elus généraux, informait les administrateurs que si, après avoir examiné la salle qui leur était destinée, au Logis du Roi, ils préféraient celle où les élections avaient été faites, l'administration ordonnerait qu'elle leur soit ouverte.

L'assemblée départementale persista à demander l'ouverture de la salle des Etats et sa détermination fut immédiatement notifiée aux Elus qui se décidèrent enfin à faire ouvrir, par le concierge, la porte de cette salle où les nouveaux administrateurs convoitaient si ardemment de siéger et que les Elus ne cédaient qu'avec un légitime regret (1).

Ce fut le dernier acte de leur administration : Les Etats de Bourgogne avaient vécu. L'administration du département de la Côte-d'Or commençait.

A peine installés, les membres de l'assemblée confièrent la présidence de la séance au doyen d'âge M. Ravelet, d'Aisey-le-Duc; à la séance du soir, le Procureur général syndic prononça un discours relatif aux fonctions confiées aux administrations départementales et aux devoirs des administrateurs (2).

Puis, l'assemblée, après avoir choisi M. Gautherin, avocat à Flavigny, comme président et M. Vaillant puîné, commis à la recette de la chancellerie, comme secrétaire, se déclara constituée.

Du 17 au 29, elle recevait successivement les députations envoyées par l'Académie, les volontaires artilleurs, la garde nationale, les volon-

(1) Arch. départ. de la Côte-d'Or, K², n° 2.
(2) Ce discours fut imprimé, chez Defay, in-4°.

taires à pied, l'Etat major, les professeurs du collège et les rhétoriciens (1).

Le 14 juillet suivant, jour de la fête de la Fédération, la commune de Paris offrait une bannière à chacun des quatre-vingt-trois nouveaux départements. Un décret du 19, sanctionné le 23 par le roi, décida qu'elles seraient placées dans le lieu où le conseil d'administration de chaque département tiendrait ses séances.

L'organisation départementale établie par le décret du 26 janvier 1790, modifiée momentanément par la loi du 14 frimaire an II (4 décembre 1793), mais bientôt rétablie par celle du 23 germinal an III (17 avril 1795) subsista jusqu'à la constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), qui lui fit subir de profonds changements. Ainsi, elle confia l'administration départementale à cinq membres élus, chargés de délibérer et d'agir ; elle supprima les administrateurs de district, et créa, pour les remplacer, des municipalités de canton, formées de la réunion de toutes les communes d'un même canton (art. 174 et suiv.).

L'expérience démontra le vice de cette organisation : les cantons étaient trop multipliés, pour fournir des administrateurs instruits et éclairés ; et néanmoins, l'étendue de cette circonscription était trop grande pour que l'administration municipale pût être présente à cette multitude d'actes

(1) Arch. départ. de la Côte-d'Or, K², 2.

qui exigent à chaque instant son intervention.

Cette division avait donc le triple inconvénient de mettre en fonctions beaucoup d'administrateurs incapables, d'éloigner des administrés les services les plus nécessaires, et de rendre l'administration aussi dispendieuse que mauvaise.

La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) porta remède à cet état de choses qui avait duré cinq ans. Elle supprima les municipalités de canton, divisa chaque département, dont les anciennes limites étaient maintenues, en arrondissements communaux et en cantons, moins nombreux et par conséquent plus étendus que les précédents.

Le département de la Côte-d'Or comprit alors quatre arrondissements : Dijon, Beaune, Châtillon et Semur, et quatre-vingt-six cantons. Cette dernière subdivision fut bientôt modifiée par l'arrêté des Consuls du 17 vendémiaire an X (9 octobre 1801) qui, maintenant la division du département en quatre arrondissements, réduisit le nombre des cantons à trente-six et fixa celui des communes à sept cent dix-sept (1).

C'est cette division qui subsiste encore aujourd'hui (2).

(1) Un arrêté du 25 ventôse an X (16 mars 1802) rectifia celui du 17 vendémiaire précédent, qui contenait quelques erreurs dans la désignation des communes et leur répartition par canton.

(2) Excepté en ce qui concerne le nombre des communes, qui a été successivement réduit à 714.

A partir de cette époque, la ville de Beaune fut divisée en deux arrondissements de justice de paix.

Celle de Dijon en forma trois.

Le premier, dit de l'*Ouest*, comprenait les deux sections dites de la *Liberté* et de la *Fraternité*.

Le second, dit de l'*Est*, fut composé des sections de l'*Unité* et de la *Sincérité*.

Le troisième, dit du *Nord*, fut formé des sections de l'*Egalité* et de la *Fidélité*.

Ces dénominations étaient puisées dans un arrêté de l'administration départementale du 15 ventôse an V (5 mars 1797) qui répartissait les électeurs de la ville et de ses faubourgs en six sections, désignées sous les noms qui viennent d'être rapportés (1).

A partir de l'an VIII, chaque département fut administré, comme il l'est encore aujourd'hui, par un Préfet, un conseil de Préfecture et un conseil général.

Dans chaque arrondissement communal on institua un Sous-Préfet et un conseil d'arrondissement (art. 8) et, dans chaque municipalité, un maire, des adjoints et un conseil municipal (art. 12 et 15).

(1) *Journal de la Côte-d'Or* des 20 et 25 ventôse an V (10 et 15 mars 1797).

Deux arrêtés du 17 ventôse an VIII (8 mars 1800) organisaient les préfectures et réglaient les détails relatifs à l'installation, aux fonctions et au costume des Préfets.

M. Guiraudet, premier Préfet de la Côte-d'Or, fut installé le décadi 30 ventôse an VIII (21 mars 1800).

Si le département de la Côte-d'Or doit aux Etats de Bourgogne la création des grandes routes qui le sillonnent, et l'idée première du canal de Bourgogne, n'oublions pas qu'il est redevable à ses administrateurs et à ses représentants au XIXe siècle de l'achèvement de ce canal, de la création de celui de la Marne à la Saône, d'un magnifique réseau de chemins de fer et de tramways dont Dijon est le centre.

Les travaux du canal, poussés avec vigueur de 1789 à 1793, puis abandonnés, furent repris en 1800. La partie comprise entre Saint-Jean-de Losne et Dijon fut livrée à la circulation le 14 décembre 1808 ; mais la section supérieure, dont l'exécution offrait plus de difficulté, n'a été ouverte que le 2 janvier 1833.

La grande ligne du chemin de fer de Paris à Lyon, pour la partie entre Dijon et Chalon, fut inaugurée le 12 août 1849, celle entre Dijon et Tonnerre, le 1er juin 1851 ; l'embranchement de Dijon à Besançon, le 25 juin 1855; celui d'Au-

xonne à Gray, le 10 novembre 1856 ; celui de Dijon à Langres, le 28 octobre 1872 ; celui de Dijon à Saint-Amour, le 20 juin 1891 et les tramways départementaux le 9 avril de la même année.

Pendant le cours du XIX[e] siècle, le département de la Côte-d'Or a subi trois invasions : celle de 1814, pendant laquelle des corps francs se formèrent pour harceler l'ennemi ; celle de 1815, qui donna lieu à une grande revue passée dans la plaine entre Dijon et Arc-sur-Tille ; enfin la plus dure de toutes, celle de l'année terrible, qui dura du 27 octobre 1870 à la fin du même mois de l'année 1871.

II. Les districts, les arrondissements, les cantons

Le décret du 22 décembre 1789 posait le principe de la division de la France en départements, districts et cantons.

Le procès-verbal de délimitation du département de *Dijon* dressé le 9 février 1790 par les députés de la région contient sa division en sept districts, quatre-vingt-six cantons et sept cent soixante-deux paroisses (1).

En ce qui concerne les districts, cet acte n'est

(1) Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 1, cote 1.

que l'application du décret du 20 janvier précédent. Quant aux cantons, d'un rapport fait à l'assemblée nationale, le 5 février, au nom du comité de constitution, par Dupont, député du bailliage de Nemours, il résulte que « leur division, leur nombre et leurs limites furent considérés comme des arrangements purement intérieurs, laissés aux lumières des départements et des districts » (1). Il y a donc tout lieu de croire que leur répartition et celle des communes qui les composent, est l'œuvre personnelle des députés du département.

Dans certaines régions de la France de nombreuses protestations s'élevèrent contre la manière dont étaient appliquées ces nouvelles divisions. Un décret du 20 mars 1790 déclara toutes ces réclamations nulles et non avenues (2).

Il semble cependant que ces tableaux de répartition, bien que définitifs, ne furent pas immédiatement portés à la connaissance du public ; car, à la séance du 20 avril, un sieur Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, demandait instamment que la liste des districts et des cantons lui fût remise par les députés de chaque dépar-

(1) *Rapport sur le décret général relatif aux départements du royaume*, fait au nom du Comité de constitution par M. Dupont, député du bailliage de Nemours, le 5 février 1790, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale, Paris, Imp. nat., 1790, in-4°.

(2) *Collection Baudouin*, t. II, p. 217.

tement, afin de faciliter les envois d'imprimés qu'elle ordonnait (1). Il était d'autant plus facile de satisfaire à cette requête, au moins en ce qui concerne le Département de la Côte-d'Or, que, dans un document daté du 31 mars, les commissaires du roi pour la formation de ce département déclarent avoir reçu récemment « la carte du département, le procès-verbal qui en fixe les limites, celles des districts et même celle des différents cantons (2). Le nombre de ceux-ci ne demeurera pas invariablement le même : car, s'il est vrai que, d'après un *Almanach* de 1792 (3) et un tableau dressé en exécution d'une circulaire ministérielle du 19 février 1793 (4), le département de la Côte-d'Or conservait encore à cette époque sa division primitive en quatre-vingt-six cantons, deux documents postérieurs, l'un sans date, mais où les communes qui avaient changé de nom sont désignées sous leur vocable révolutionnaire (5), l'autre de l'an IV (1796) (6) portent le nombre des cantons, à qua-

(1) Procès-verbal de la séance du 20 avril 1790, p. 36.

(2) Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 1.

(3) *Almanach du département de la Côte-d'Or pour l'an 3e de la liberté*, Dijon, Causse, 1792, in-8.

(4) Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 1, cote 21.

(5) *Département de la Côte-d'Or, Nomenclature des cantons et communes*, in-4 de 68 pages, s. l. n. d. (Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 2, cote 6).

(6) *Nomenclature des cantons, communes, hameaux, écarts du*

tre-vingt-dix, par le dédoublement des villes d'Auxonne, Beaune, Dijon et Semur.

Un *Dictionnaire géographique de la République française* (1), publié en l'an VII (1799), réduit leur nombre à quatre-vingt-huit. Les quatre villes citées plus haut ne comptent plus qu'un canton chacune, tandis que Volnay, district de Beaune, et Jouhey, district d'Arnay, sont indiqués comme chefs-lieux de deux nouvelles divisions cantonales.

Si cette division a réellement existé, elle n'a pas duré longtemps, car dès l'an VIII (1800) le nombre des cantons est officiellement de quatre-vingt-six.

Les inconvénients de la trop grande multiplicité des divisions administratives et judiciaires, que nous avons déjà signalés, se faisaient tellement sentir, que, dès le 5 nivôse an IV (20 décembre 1795), l'administration du département de la Côte-d'Or adressait au ministre de l'Intérieur, pour être soumise au corps législatif, une pétition tendant à une nouvelle division du département en quatre arrondissements et quarante-deux cantons.

département de la Côte-d'Or, suivie d'une table alphabétique, Dijon, Frantin, an IV, in-8.

(1) *Dictionnaire géographique et méthodique de la République française en CXX départements*, par une société de géographes, 4e édition, Paris, Prudhomme, an VII, in-8, tome I, p. 150.

Le projet comprenait en outre les propositions suivantes :

1° Le canton de Dijon devait avoir quatre juges de paix, dont un pour les campagnes.

2° Ceux d'Arnay, Auxonne, Beaune, Châtillon, Montbard, Nuits, Saulieu, Semur, Seurre et Vitteaux, chacun deux juges de paix, dont un pour la ville, l'autre pour la campagne.

3° Tous les autres cantons ne devaient avoir qu'un juge de paix.

Ce projet resta deux ans sans être examiné.

Cependant, le 7 frimaire an VI (27 novembre 1797) le ministre de l'Intérieur adressa aux administrations centrales des départements une circulaire « pour leur faire remarquer combien la multiplicité des cantons affaiblissait, en le divisant trop, le mouvement d'impulsion parti du point central et pour leur demander un travail sur la réduction à opérer dans le nombre des cantons alors existant. »

Le ministre ajoutait : « Une seule règle doit vous déterminer, citoyens, dans cette opération importante, c'est le bien public. »

L'administration répondit, le 18 frimaire an VI (8 décembre 1797),« qu'elle avait tellement senti, dès le moment de la mise en activité du régime constitutionnel, tous les inconvénients qui résultaient du trop grand nombre de cantons, et de la défectuosité de leur délimitation, qu'elle s'oc-

cupa sur-le-champ d'un travail relatif à leur réduction ; que ce travail fut adressé au ministère le 5 nivôse an IV (26 décembre 1795), que le silence gardé sur cette communication avait déterminé l'administration à prendre le 11 de ce mois (1er décembre) un arrêté destiné à être adressé directement au corps législatif ; que cette mesure était sur le point de recevoir son exécution lorsque la lettre du 7 frimaire (27 novembre) lui était parvenue. »

Pour répondre au désir du ministre, on lui envoie une carte du département sur laquelle était tracée la nouvelle division (1).

Mais les choses restèrent encore en cet état pendant plus de deux ans. Enfin, la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) donna en partie satisfaction aux pétitionnaires en divisant le département en quatre arrondissements, tout en maintenant les quatre-vingt-six cantons.

L'arrêté des consuls du 17 vendémiaire an X (9 octobre 1801) compléta cette mesure en établissant, comme nous l'avons dit plus haut, les divisions qui subsistent encore aujourd'hui : quatre arrondissements, trente-six cantons, et sept cent dix-sept communes, réduites successivement à sept cent quatorze.

(1) Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 2, cote 2.

DOCUMENTS A CONSULTER

I

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION DU DÉPARTEMENT DE DIJON
(9 février 1790).
(*Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 1, cote 1*).
7 districts, 86 cantons, 762 paroisses.

Ce document contient la liste de toutes les communes du département, par canton et de tous les cantons par district.

1° District d'Arnay-le-Duc, 9 cantons, 84 paroisses.

Arconcey, Arnay-le-Duc, Chateauneuf, Liernais, Marcheseuil, Mont-Saint-Jean, Pouilly-en-Auxois, Sombernon, Viévy.

2° District de Beaune, 13 cantons, 78 paroisses.

Argilly, Beaune, Bligny-sur-Ouche, Bouze, Corgoloin, Corpeau, Ivry, Merceuil, Meursanges, Meursault, Nolay, Savigny, Veuvey.

3° District de Châtillon-sur-Seine, 13 cantons, 125 paroisses.

Aignay-le-Duc, Aisey-le-Duc, Autricourt, Châtillon, Laignes, Minot, Molème, Montigny-sur-Aube, Recey-sur-Ource, Savoisy, Vanvey, Villaine, Villiers-Patras.

4° District de Dijon, 18 cantons, 170 paroisses.

Arc-sur-Tille, Binges, Dijon, Fleurey, Genlis, Gevrey, Lantenay, Messigny, Mirebeau, Nuits, Plombières, Pontailler, Quemigny, Rouvres, Saint-Julien, Savouges, Talmay, Vergy.

5° District d'Is-sur-Tille. 12 cantons, 89 paroisses.

Beaumont, Bèze, Fontaine-Française, Gemeaux, Grancey,

Is-sur-Tille, La Margelle, Montigny, Saint-Seine-l'Abbaye, Salives, Saulx-le-Duc, Selongey.

6e District de Saint-Jean-de-Losne. 7 cantons, 69 paroisses.

Aiserey, Auxonne, Bonnencontre, Labergement-le-Duc, Pluvault, Saint-Jean-de-Losne, Seurre.

7e District de Semur-en-Auxois. 14 cantons, 147 paroisses.

Baigneux-les-Juifs, Bussy-le-Grand, Epoisses, Flavigny, Frolois, Montbard, Moutier-Saint-Jean, Normier, Précy-sous-Thil, Rouvray, Salmaise, Saulieu, Semur-en-Auxois, Vitteaux.

II

ALMANACH DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR, POUR L'AN 3e DE LA LIBERTÉ. Dijon, Causse, 1792.

7 districts, 86 cantons, 723 paroisses.

Même énumération que dans la pièce précédente. Les cantons sont présentés par ordre de district, et le nom de chaque paroisse, dont le nombre est réduit à 723, est accompagné de la nomenclature des hameaux qui en font partie.

III

TABLEAU DRESSÉ EN EXÉCUTION DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE DU 19 FÉVRIER 1793.

(*Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 1, cote 21*).

7 districts, 86 cantons, 723 municipalités.

Arnay. 9 cantons, 82 communes.
Beaune. 13 cantons, 78 communes.
Châtillon. 13 cantons, 107 communes.

Dijon. 18 cantons, 154 communes.
Is-sur-Tille. 12 cantons, 79 communes.
Saint-Jean-de-Losne. 7 cantons, 69 communes.
Semur. 14 cantons, 154 communes.

Mêmes énonciations que dans le procès-verbal de délimitation du département, sauf pour le nombre des municipalités.

IV

Département de la Côte-d'Or. Nomenclature des cantons et communes, in-4°, s. l. n. d., 68 pages.
(antérieure à l'an IV, vers 1795).

(*Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 2, cote 6*).
7 districts, 90 cantons, 735 municipalités.

La liste des cantons est dressée dans l'ordre alphabétique, sans distinction de district. Les villes d'Auxonne, Beaune, Dijon et Semur ont chacune deux cantons, l'un *intra*, l'autre *extra-muros*, ce qui explique le chiffre de 90. Les communes sont désignées sous le nom qu'elles ont porté pendant la période révolutionnaire. Cette publication paraît être un document officiel.

V

Nomenclature des cantons, communes, hameaux et écarts du département de la Côte-d'Or, suivie d'une table alphabétique. Dijon, Frantin, an IV (1795).

7 districts, 90 cantons, 735 communes.

Cette nomenclature est la reproduction de la précédente, à laquelle on a ajouté les hameaux et écarts.

VI

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE ET MÉTHODIQUE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Paris, Prudhomme, an VII (1799).

7 districts, 88 cantons, 724 municipalités.

L'article relatif au département de la Côte-d'Or indique 88 cantons, savoir, les 86 cantons contenus dans les premières nomenclatures, plus ceux de Volnay, district de Beaune, et Jouhey, district d'Arnay, qui ne figurent nulle part ailleurs.

VII

PROJET PROPOSÉ PAR L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE DE LA CÔTE-D'OR EN L'AN IV (1795).

(*Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 2, cote 2*).

4 arrondissements, 42 cantons.

1° Arrondissement de Dijon, 15 cantons :

Arc-sur-Tille, Auxonne, Belledéfense, ci-devant Saint-Jean-de-Losne, Dijon, Fleurey, Fontaine-Française, Genlis, Gevrey, Is-sur-Tille, Messigny, Mirebeau, Pontailler, Seine-en-Montagne, ci-devant Saint-Seine-l'Abbaye, Selongey, Sombernon.

2° Arrondissement de Beaune, 10 cantons :

Arnay, Beaune, Bligny-sur-Ouche, Corberon, Meursault, Montfranc ci-devant Chateauneuf, Nolay, Nuits, Pouilly, Seurre.

3° Arrondissement de Châtillon-sur-Seine, 7 cantons.

Aignay, Baigneux, Belan, Châtillon, Laignes, Recey, Salives.

4° Arrondissement de Semur. 10 cantons.

Epoisses, Flavigny, Liernais, Montbard, Mont-Serein

ci-devant Mont-Saint-Jean, Précy, Rouvray, Saulieu, Semur, Vitteaux.

IX

Loi du 28 pluviose an VIII (17 février 1800).
4 arrondissements, 86 cantons, 717 communes.

1° Arrondissement de Châtillon, 14 cantons.

Cet arrondissement est composé des 13 cantons de l'ancien district de Châtillon, auxquels on a ajouté celui de Baigneux, distrait de celui de Semur.

2° Arrondissement de Semur, 13 cantons.

Il est composé de l'ancien district de Semur (14 cantons), auquel on a retranché celui de Baigneux, pour l'ajouter à l'arrondissement de Châtillon.

3° Arrondissement de Dijon, 33 cantons.

Comprenant les anciens cantons du district de Dijon (18), moins celui de Nuits, qui a été réuni à l'arrondissement de Beaune, 17

Tous les cantons du district d'Is-sur-Tille, 12

Les cantons d'Aiserey, Auxonne et Pluvault, distraits du district de Saint-Jean-de-Losne, 3

Et le canton de Sombernon, tiré de celui d'Arnay. 1

Total. 33

4° Arrondissement de Beaune, 26 cantons.

Il est composé des 13 cantons de l'ancien district de ce nom, 13

Du district d'Arnay-le-Duc (9 cantons), moins celui de Sombernon qui a été réuni à l'arrondissement de Dijon, 8

Des cantons de Bonnencontre, Labergement-les-Seurre, Saint-Jean-de-Losne et Seurre, tirés du district de Saint-Jean-de-Losne, 4

Enfin du canton de Nuits, tiré du district de Dijon. 1

Total. 26

X

ARRÊTÉ DES CONSULS DU 17 VENDÉMIAIRE AN X
(9 octobre 1801).

4 arrondissements, 36 cantons, 717 communes.

1° Arrondissement de Dijon, 14 cantons.

Dijon *Est*, Dijon *Ouest*, Dijon *Nord*, Auxonne, Fontaine-Française, Genlis, Gevrey-Chambertin, Grancey-le-Château, Is-sur-Tille, Mirebeau, Pontailler-sur-Saône, Saint-Seine-l'Abbaye, Selongey, Sombernon.

2° Arrondissement de Beaune, 10 cantons.

Beaune *Nord*, Beaune *Sud*, Arnay-le-Duc, Bligny-sur-Ouche, Liernais, Nolay, Nuits, Pouilly-en-Auxois, Saint-Jean-de-Losne, Seurre.

3° Arrondissement de Châtillon, 6 cantons.

Aignay-le-Duc, Baigneux-les-Juifs, Châtillon-sur-Seine, Laignes, Montigny-sur-Aube, Recey-sur-Ource.

4° Arrondissement de Semur, 6 cantons.

Flavigny, Montbard, Précy-sous-Thil, Saulieu, Semur, Vitteaux.

III. — Nomenclature des communes et hameaux du département de la Côte-d'Or ayant changé de nom pendant la Révolution.

L'un des premiers actes de l'Assemblée constituante fut de supprimer les anciennes provinces et de diviser la France en départements. Cette modification, destinée à apporter l'unité dans l'administration de toutes les parties du royaume, précédemment régies par des usages particuliers, avait aussi pour but de faire oublier certaines dénominations qui rappelaient les traditions d'un régime sur le point de disparaître.

Ce changement devait forcément en entraîner d'autres, notamment dans l'appellation des villes et villages.

Le premier pas, dans cette voie, fut marqué par les lettres patentes du 23 juin 1790, qui autorisaient les villes, bourgs, villages et paroisses auxquels les ci-devant seigneurs avaient donné leur nom de famille, à reprendre leurs anciennes dénominations (1). C'est en exécution de ce décret dans le département de la Côte-

(1) Arch. départ. de la Côte-d'Or, K², 74.

d'Or, que le village de Tarsul, qui s'appelait *Le Compasseur-Créqui-Montfort*, depuis 1758, reprit son ancien nom, qu'il conserva depuis.

Plus tard, comme conséquence du même principe, mais en accentuant davantage la mesure, la Convention nationale décréta, le 22 février 1793, que tous les noms des communes pouvant rappeler la royauté ou la féodalité devaient être remplacés.

Pour accélérer l'exécution de cette mesure le Comité d'Instruction publique adressa, le 17 mars, aux administrateurs des départements, une circulaire les engageant à demander aux communes et aux Sociétés populaires « la liste des noms les plus convenables aux localités topographiques de chaque district » (1).

Nous avons retrouvé la liste, datée du 17 avril 1793, des municipalités du district de Châtillon qui, au nombre de sept, modifièrent leur nom à la suite de ce décret. C'est alors qu'Aignay-le-Duc devint Aignay-Côte-d'Or ; Saint-Broing-les-Moines, Saint-Broing-les-Roches, Gurgy-le-Château, Gurgy-la-Pierre, etc. (2).

Il semble que les populations n'aient pas été très sympathiques à cette mesure, car, le 9 octobre, répondant à un nouvel appel du Comité

(1) Citée par M. Marc, dans l'*Index des noms révolutionnaires de la Côte-d'Or*.

(2) Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 3, cote 1.

de division de la Convention daté du 30 septembre, le directoire du département écrivait : « Nous ne connaissons que neuf communes seulement, ayant changé de nom depuis 1789 » (1). Ce renseignement n'était pas exact, car, trois noms seulement, des sept indiqués dans le document du 17 avril précédent, étaient reproduits dans cette seconde liste. Ce n'était donc pas neuf, mais treize communes, au moins, qui avaient transformé leur nom à cette époque.

La Convention ne s'arrêta pas dans cette voie. Le 10 brumaire an II (31 octobre 1793) elle substitua la dénomination de commune, à celles de villes, bourgs et villages qui étaient supprimées (2). Quelques jours auparavant, le 25 vendémiaire (16 octobre), elle avait décrété que les communes dont les noms pouvaient rappeler les souvenirs de la royauté, de la féodalité ou de la superstition devaient changer de nom et faire passer, dans le courant du mois de brumaire, leurs délibérations au comité de division (3).

En exécution de ce décret, les représentants du peuple près l'armée du Rhin prirent, à Strasbourg, le 17 brumaire an II (7 novembre 1793)

(1) Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 6, liasse 53.

(2) Aulard, *Les Noms des communes pendant la Révolution*, ap. *la Révolution Française*, tome XXXIV, p. 228.

(3) Aulard, *op. cit.*, p. 231.

un arrêté à la suite duquel le Conseil général du département de la Côte-d'Or : « Considérant que les citoyens de ce département sont trop instruits pour être les derniers à s'élever contre les préjugés du fanatisme et contre les abus d'un culte dominant et tiranique (*sic*) qu'il était urgent de profiter de l'enthousiasme qu'inspire la Révolution-république, pour communiquer au peuple les sentiments d'indifférence que mérite le luxe introduit dans les temples qui devraient être l'asile de la simplicité et de la pauvreté; que les signes extérieurs d'opinions religieuses et quelconques sont des signes d'insulte pour les citoyens qui ont une opinion contraire, décida que les conseils généraux des communes qui portent le nom de *Saint*, procéderaient sans délai au changement de leur dénomination, et adresseraient, par la voie du district, au département, extrait de leur délibération. »

A la suite de cet arrêté, qui porte la date du 26 brumaire an II (16 novembre 1793) (1) un grand nombre de communes modifièrent leur nom. Nous citerons, dans la suite, quelques-unes des délibérations relatives à cet objet.

Pour faciliter l'exécution de cette mesure, le Ministre de l'Intérieur adressa, le 3 nivôse an II (23 décembre 1793) aux administrateurs du Di-

(1) Arrêté relatif à l'exercice public du culte (Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 6, liasse 53 et K², n° 5, fol. 59).

rectoire, les épreuves de l'état des municipalités du département (1), avec invitation de les corriger. « Indépendamment des changements typographiques, écrit le ministre, il en est d'un autre genre et qui ne sont pas moins essentiels à observer; je veux parler des nouveaux noms substitués à ceux désavoués par le Républicanisme et la raison. Il est nécessaire que j'aie connaissance de ces changements. Vous voudrez bien en faire exactement mention, dans la colonne d'observation portée sur chacune des feuilles (2). »

Le 6 nivôse (26 décembre), l'administration du département transmettait ces mêmes instructions aux directoires de districts (3).

Ce travail avançait lentement dans celui de Dijon, qui répondait le 10 nivôse (30 décembre) : « Il serait très satisfaisant pour nous de vous apprendre que votre arrêté a été partout exécuté ; il le sera sans doute; mais jusqu'à présent, malgré nos soins, six municipalités seulement y ont satisfait : Saint-Sauveur, Saint-Bernard, Magny-Saint-Médard, Saint-Léger, Saint-Apollinaire et Sainte-Marie (4). »

On allait plus vite dans celui de Semur qui

(1) De format in-folio.
(2) Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 3, cote 21.
(3) Id., M. 9, liasse 3, cote 1.
(4) Id., Ibid.

envoyait une liste de dix-sept noms de communes et sept de hameaux modifiés. « Les communes, hameaux et métairies, disent les administrateurs dans leur rapport, dont les noms rappelaient des idées féodales ou superstitieuses, ont manifesté leurs vœux pour suivre les exemples qui leur sont donnés par plusieurs autres communes de la République et prendre une dénomination plus analogue à leur site et à la régénération du peuple français. »

Le directoire du département, en applaudissant au civisme de ces communes, « Considérant qu'on ne saurait trop se hâter d'effacer de dessus le territoire des hommes libres et affranchis des préjugés, tous les vestiges du fanatisme et de la superstition, et les empreintes meurtrières du despotisme et de la tyrannie, arrête que les changements de noms proposés sont approuvés et que son arrêté sera transmis au Comité de division de la Convention nationale à l'effet d'obtenir un décret qui confirme définitivement les nouvelles dénominations » (29 pluviôse an II, 17 février 1794) (1).

Dès le 9 pluviôse (28 janvier 1794) l'administration du département avait renvoyé corrigées, au ministre de l'Intérieur, les épreuves de

(1) Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 3, cote 1.

l'Etat des municipalités (1). Elles contenaient seulement cinquante-cinq noms modifiés, tandis que les différents documents imprimés ou manuscrits que nous avons consultés portent ce nombre à quatre-vingt-sept, sans compter quatorze hameaux ou écarts.

Cette même liste, demandée par les membres du comité de Salut public le 14 germinal an II (3 avril 1794) lui fut adressée le 28 du même mois (17 avril) (2).

Dans le but de régulariser ce mouvement de débaptisation, les comités réunis d'instruction et de division formèrent une commission qui examina la question de ces modifications. Elle dressa même une liste des désinences qu'elle proposait, pour servir à la formation des nouveaux noms. On ignore si ces règles furent publiées. Dans tous les cas, on ne les suivit pas et chaque commune agit à sa fantaisie (3).

Ces modifications, faites sans ordre et à la hâte, devaient forcément entraîner des inconvénients. Ils apparaissent avec évidence dans une lettre adressée le 16 pluviôse an II (4 février 1794) aux administrateurs de district, par la commission des subsistances. En voici le texte :

(1) Arch. départ. de la Côte-d'Or. Ce travail fut publié sous ce titre : *Etat généraldes départements, districts, cantons et communes de la République Française.* Sans lieu, an II, in-folio de 550 pages.

(2) Ibid., M. 9, liasse 1, cote 21 et K², 32.

(3) Aulard, *op. cit.*, p. 232.

Paris, le 16 pluviôse an II• de la République française (4 février 1794).

« Citoyens, en renonçant à porter des noms qui rappelaient les idées superstitieuses ou féodales, beaucoup de districts et de communes ont sans doute voulu prouver qu'ils étaient franchement dévoués à la cause de la liberté; cette preuve, qui les honore est, sans doute, un moyen de plus pour effrayer les tyrans, à qui elle doit apprendre que les Français n'ont pas juré en vain une haine implacable au despotisme et à la superstition; mais nous ne saurions vous dissimuler que ces changements de nom, auxquels nous applaudissons, apportent quelquefois, dans nos correspondances, un embarras et des difficultés qui pourraient être préjudiciables à la chose publique. Des noms pareils, ou à peu près, ont été adoptés par différents districts ou communes et, lorsque leurs lettres nous arrivent, nous ne savons souvent pas où nous devons adresser les réponses. Pour obvier à ces inconvénients, ayez soin, quand vous nous écrirez, de nous indiquer le nom de votre département; que vos communes soient invitées à ne pas manquer de mettre sur leurs lettres, et le nom de leur district, et celui de leur département, par ce moyen, il n'y aura ni retard, ni lacune dans la correspondance.

Salut et fraternité,

Le Président de la Commission,
Signé : Brunet (1).

De même, l'administration des postes, que gênaient tant de nouveautés incohérentes, invitait la Commission à faire un Dictionnaire des noms nouveaux, qui ne semble pas avoir été publié (2).

(1) Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 3, cote 1.
(2) Aulard, *op. cit.*, p. 232.

Ces dénominations nouvelles, qui ne pénétrèrent pas plus dans l'esprit des masses que la décade et la division décimale de l'heure, ne figurent guère qu'en tête des papiers administratifs et sur le cachet des mairies. La plupart disparurent pendant la réaction thermidorienne (1). « On est presque honteux aujourd'hui, lit-on, dans la *Gazette du jour*, du 11 nivôse an III (31 décembre 1794), des noms qu'on s'est donné dans l'effervescence révolutionnaire..... Montmartre cesse d'être Mont-Marat.... (2). »

Aussi, soit que quelques-uns de ces noms aient été tués par le ridicule, soit qu'ils aient été légalement modifiés par décret impérial, presque tous avaient disparu lorsque l'ordonnance royale du 8 juillet 1814 mit fin à cet état de choses en autorisant, d'une manière générale, les communes à reprendre le nom qu'elles portaient avant 1790. A de rares exceptions près, toutes profitèrent de la latitude qui leur était accordée.

Diverses études sur ce même sujet ont été publiées depuis quelques années ; la première en date est celle de M. Gustave Bord (3). L'auteur, prenant pour base de son travail, les procès-verbaux de la Convention, a classé alphabétiquement tous les noms de lieu révolutionnaires

(1) Aulard, *op. cit.*, p. 234.
(2) Cité par Aulard, *op. cit.*, p. 234.
(3) Ap. *Revue de la Revolution*, 3e série des documents inédits.

qu'il y a rencontrés, en plaçant le nom ancien en regard du nouveau (1).

La seconde est celle de M. Figuères, qui porte pour titre : *Les noms révolutionnaires des communes de France* (2). C'est une liste alphabétique, par département, des anciens noms de communes en regard desquels sont placés les nouveaux.

Nous n'avons pu nous procurer la première de ces études. Dans la seconde, nous avons reconnu quelques omissions, du moins en ce qui concerne le département de la Côte-d'Or. M. Figuères n'indique que soixante-quinze communes et huit hameaux ayant modifié leur nom; cette liste est incomplète, ainsi que nos recherches personnelles l'ont démontré.

Le *Bulletin de la Société d'Étude des Hautes-Alpes* a donné la liste des noms des diverses communes de ce département pendant la Terreur (3).

M. Lhermite, archiviste départemental, a pupublié aussi les *Noms révolutionnaires des communes de la Corrèze* (4).

Indépendamment des documents conservés aux Archives départementales de la Côte-d'Or, nous

(1) Aulard, *op. cit.*, p. 233.

(2) Paris, au siège de la Société de l'histoire de la Révolution française, 1901, in-8°.

(3) *Bulletin*, 13e année, 2e série, 1894, p. 264.

(4) Limoges, Vve Ducourtieux, 1894, in-16, de 7 pages.

avons consulté pour la rédaction de notre travail, d'abord la *Nomenclature des cantons, communes, hameaux et écarts du département de la Côte-d'Or*, publiée en l'an IV (1), puis la *Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts, lieux détruits, cours d'eau et montagnes de la Côte-d'Or*, par M. Joseph Garnier, archiviste de ce département (2) et enfin l'*Index des noms révolutionnaires des communes de la Côte-d'Or*, récemment publié par le regretté M. Henri Marc.

Nous nous plaisons à rendre pleine et entière justice au mérite de ce travail consciencieux, mais qu'il est difficile de consulter dans le supplément du Journal où il a paru (3).

Aussi avons-nous pensé qu'il ne serait pas inutile de le compléter à l'aide de documents inédits (4), de le refondre, de le présenter sous

(1) Dijon, Frantin, an IV, in-8°.

(2) Dijon, Jobard, 1869, in-8°.

(3) Le *Bien Public de Dijon*, Suppléments aux n°s des 22 et 29 septembre, 13 et 20 octobre 1901.

(4) D'après M. Marc, quatre-vingts communes et onze hameaux seulement, auraient changé de nom, pendant la période révolutionnaire, dans le département de la Côte-d'Or. Nous avons porté ce nombre à quatre-vingt-sept pour les communes et quatorze pour les hameaux. Sans compter les communes ou hameaux de Bessey-les-Citeaux, Corpoyer-la-Chapelle, Gilly-les-Citeaux, Noiron-les-Citeaux, Renève-l'Eglise, Renève-la-Ville, Tart-l'Abbaye, Tart-le-Châtel, Tart-la-Ville et Voudenay-l'Eglise, portant des noms réprouvés par les lois et décrets, et pour lesquelles nous n'avons trouvé aucune trace de changement.

la forme alphabétique et de le faire suivre d'une table destinée à faciliter les recherches.

Ce sera le complément naturel de notre étude historique sur le département de la Côte-d'Or.

§ 1. — COMMUNES

1. **Aignay-le-Duc**, chef-lieu de canton, A. de Châtillon-sur-Seine. — **Aignay-Côte-d'Or**, chef-lieu de canton, D. de Châtillon-sur-Seine (E. N. M. F.) (1). Ce changement de nom est constaté par un certificat des administrateurs composant le Directoire du district de Châtillon-sur-Seine, du 17 avril 1793 (2), et confirmé par une lettre du Directoire du département de la Côte-d'Or au comité de division de la Convention, du 9 octobre suivant (3).

2. **Aisey-le-Duc**, C. et A. de Châtillon-sur-Seine. — **Aisey-sur-Seine**, chef-lieu de canton, D. de Châtillon-sur-Seine (E. N. M. F.). Changement de nom constaté et confirmé comme le précédent. Le nom d'Aisey-sur-Seine est resté à cette commune.

3. **Antigny-la-Ville**, C. d'Arnay-le-Duc, A. de Beaune. — **Antigny-la-Montagne**, C. et D. d'Arnay-sur-Arroux (N. M. F.). Le nom ancien est maintenu dans les *Épreuves*.

4. **Arnay-le-Duc**, chef-lieu de canton, A. de Beaune. — **Arnay-sur-Arroux**, chef-lieu de canton et de district

(1) Explication des abréviations : C. Canton. A. Arrondissement. D. District. E. Épreuves de *l'État général des départements, districts, cantons et communes de la République française*, an II. N. *Nomenclature des communes de la Côte-d'Or* publiée en l'an IV. — M. *Index* de M. Henri Marc. — F. *Index* de M. Figuères.

(2) Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 3, cote 1.

(3) Id. M. 6., liasse 53.

(N. M. F.). L'ancien nom est maintenu dans les *Épreuves*. Une délibération de la municipalité d'Arnay-le-Duc, du 19 avril 1791, décide que le nom d'Arnay-sur-Arroux sera substitué à celui d'Arnay-le-Duc et, à cet effet, elle adresse une requête à l'Assemblée nationale le 28 du même mois (1); une lettre du directoire du département au comité de Division, du 9 octobre 1793, confirme ce changement (2).

5. **Athie-sous-Mont-Saint-Jean**, ou **Athie-les-Moutiers**, C. de Montbard, A. de Semur-en-Auxois, **Athie** (N.), *alias* **Athie-sous-Réome** (M. F.), C. de Réome, D. de Semur-Côte-d'Or. Omis dans les *Épreuves*.

6. **Beire-le-Chatel**, C. de Mirebeau, A. de Dijon. — **Grand-Beire**, C. de Val-Julien, D. de Dijon (M.) Les *Épreuves* de l'État général de l'an II et la *Nomenclature* de l'an IV maintiennent le nom ancien. M. Figuères omet cette commune. L'une des parties de la paroisse qui portait le nom de Beire-le-Chatel, prit celui de Grand-Beire qui devint celui de la commune. L'autre changea son appellation de Beire-l'Église en *Petit-Beire* (3).

7. **Bessey-la-Cour**, C. de Bligny-sur-Ouche, A. de Beaune. — **Bessey-la-Fontaine**, C. de Bligny-sur-Ouche, D. de Beaune (E. N. M. F.).

8. **Bure-les-Templiers**, C. de Recey-sur-Ource, A. de Châtillon-sur-Seine. — **Bure**, C. de Recey-sur-Ource, D. de Châtillon-sur-Seine.

Les *Épreuves* de l'État général donnent le nom de Bure. La *Nomenclature* de l'an IV maintient le nom de Bure-les-Templiers. MM. Marx et Figuères omettent cette commune.

9. **Châteauneuf**, C. de Pouilly-en-Auxois, A. de Beaune.

(1) Arch. départ. de la Côte-d'Or, K², n° 11.
(2) Id., M. 6, liasse 53.
(3) Bourgeois, *Beire-le-Châtel et ses anciens fiefs*, p. 15.

— **Montfranc**, chef-lieu de canton, D. d'Arnay-sur-Arroux (E. N. M. F.).

Le 5 ventôse an V (23 février 1797) l'administration départementale de la Côte-d'Or mandait aux administrations municipales des cantons de Montfranc et de Réome qui demandaient à reprendre leurs noms de Châteauneuf et de Moutier-St-Jean : « Ces noms ont été donnés en vertu d'une loi qui n'a pas été révoquée ; vous ne devez employer dans vos actes et dans votre correspondance que les noms dont nous nous servons nous-mêmes ; dans le cas contraire, nous ne recevrons de vous aucune pétition, lettres ou délibérations (1). »

10. Chaudenay-la-Ville, C. de Bligny-sur-Ouche, A. de Beaune. — **Chaudenay-la-Montagne**, C. de Montfranc, D. d'Arnay-sur-Arroux (E. N. M. F.).

11. Chaudenay-le-Château, C. de Bligny-sur-Ouche, A. de Beaune. — **Chaudenay-la-Roche**, C. de Montfranc, D. d'Arnay-sur-Arroux (N. M. F.). Les *Épreuves* appellent cette commune **Chaudenay-la-Vertu**.

12. Chevigny-Saint-Sauveur, C. de Dijon *est*, A. de Dijon. — **Chevigny-Sauveur**, C. de Rouvres, D. de Dijon (N. M. F.). Le nom ancien est maintenu dans les *Épreuves*.

13. Compasseur-Créqui-Montfort. — C. d'Is-sur-Tille, A. de Dijon. — **Tarsul**, C. de Saulx-en-Montagne, D. d'Is-sur-Tille (E. N. M. F.).

Ce village, qui portait autrefois le nom de Tarsul, fut appelé Compasseur-Créqui-Montfort, nom du seigneur du lieu, en vertu de lettres patentes du mois d'octobre 1758. Il a repris son ancien nom de Tarsul, par application du décret du 20 juin 1790, et l'a conservé depuis. C'est sous cette dénomination qu'il est indiqué dans la lettre du direc-

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 3, cote 1.

toire du département de la Côte-d'Or, au comité de division, du 9 octobre 1793 (1).

14. Corcelles-les-Citeaux, C. de Gevrey-Chambertin, A. de Dijon. — **Corcelles-aux-Bois**, C. de Savouges, D. de Dijon (M.), *alias* **Corcelles-aux-Bois-les-Citeaux** (N.) ; omis dans les *Épreuves* et par M. Figuères.

15. Curtil-Saint-Seine, C. de Saint-Seine-l'Abbaye, A. de Dijon. —**Curtil**, C. de Seine-en-Montagne, D. d'Is-sur-Tille (N. M. F.) ; omis dans les *Épreuves*.

16. Cussy-le-Châtel, C. d'Arnay-le-Duc, A. de Beaune. — **Cussy-sur-Arroux**, C. et D. d'Arnay-sur-Arroux (N. M. E); omis dans les *Épreuves*.

17. Fain-les-Moutier-Saint-Jean, C. de Montbard, A. de Semur-en-Auxois, aujourd'hui **Fain-les-Moutiers**. — **Fain-les-Réome**, C. de Réome, D. de Semur (E. N. M. F.). Indiqué dans une délibération du Directoire du District de Semur du 29 pluviôse an II (27 février 1794) (2). Le hameau de Saint-Just, dépendant de cette commune, prend le nom de Bellevue-sur-Réome (même délibération).

18. Grésigny-sur-Sainte-Reine, C. de Flavigny, A. de Semur-en-Auxois, aujourd'hui **Grésigny**. — **Gresigny-sur-Alise**, C. de Bussy-le-Grand, D. de Semur-Côte-d'Or (E. N.) ; omis par MM. Figuères et Marc.

19. Gurgy-la-Ville, C. de Recey-sur-Ource, A. de Châtillon-sur-Seine.—**Gurgy-la-Commune**, C. de Recey-sur-Ource, D. de Châtillon-sur-Seine (N. M. F.) ; omis dans les *Épreuves*.

20. Gurgy-le-Château, C. de Recey-sur-Ource, A. de Châtillon-sur-Seine. — **Gurgy-la-Pierre**, C. de Recey-sur-Ource, D. de Châtillon-sur-Seine (E. N. M. F.). Changement de nom constaté par un certificat des administrateurs du district de Châtillon-sur-Seine, du 17 avril 1793 (3).

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, M. 6, liasse 53.
(2) Id., M. 9, liasse 3, cote 1.
(3) Id., Ibid.

21. Labergement-le-Duc, C. de Seurre, A. de Beaune. — **Labergement-les-Seurre**, chef-lieu de canton, D. de Belledéfense (E. N. M. F.). Ce nom, qui est resté à la commune, est signalé dans la lettre du Directoire du département de la Côte-d'Or, au comité de division du 9 octobre 1793 (1).

22. La Rochepot, C. de Nolay, A. de Beaune. — **La Roche-Fidèle** (E. M. F.), *alias* **La Borne-Fidèle** (N.), C. de Nolay, D. de Beaune. Autrefois la Roche-Nolay : cette seigneurie appartenait, à la fin du xv^e^ siècle, à la famille Pot, qui devint célèbre en Bourgogne et lui donna son nom.

23. Lucenay-le-Duc, C. de Montbard, A. de Semur. **Lucenay** (N. M.), *alias* **Lucenay-en-Montagne** (E. F.), C. de Bussy-le-Grand, D. de Semur.

24. Magny-la-Ville, C. et A. de Semur. — **Magny-les-Semur**, C. de Semur *extra-muros*, D. de Semur (E.). Indiqué par erreur dans la *Nomenclature* de l'an IV, sous le nom de *Mailly-la-Ville* ; omis par MM. Marc et Figuères.

25. Magny-Saint-Médard, C. de Mirebeau, A. de Dijon. — **Magny-sur-l'Albane**, C. de Mirebeau, D. de Dijon (E. N. M. F.). Par délibération du 18 frimaire an II (8 décembre 1793 « le Conseil général de la commune de Magny-Saint-Médard changea le nom de ce village en celui de Magny-sur-l'Albane, nom d'une petite rivière passant à côté dudit Magny » (2).

26. Les Maillys, C. d'Auxonne, A. de Dijon. — **Mailly-les-Ormeaux**, C. d'Auxonne, D. de Belledéfense. Par une délibération en date du 16 juin 1793 (3), la commune des

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 53.

(2) Id., ibid., M. 9, liasse 3, cote 1.

(3) Cette délibération fut transmise par le directoire du district de Belledéfense, le 15 du 2^e^ mois de l'an II (5 novembre 1793), à l'administration départementale, qui la fit parvenir au comité d'Instruction, le 6 nivôse suivant (26 décembre) en lui demandant de l'approuver.

Maillys, composée de quatre hameaux : Mailly-le-Château, Mailly-l'Église, Mailly-la-Ville et Mailly-le-Port, substitua au nom de Mailly-le-Château, celui de Mailly-les-Ormeaux, qui devint celui du chef-lieu de la commune (F.) (1). Mailly-l'Église devint Mailly-le-Mont, Mailly-la-Ville, Mailly-le-Bas. Mailly-le-Port conserva son nom.

Les *Épreuves* appellent cette commune *Mailly* tout court. La *Nomenclature* de l'an IV indique par erreur Mailly-le-Mont ci-devant Mailly-l'Église comme chef-lieu de la commune et les hameaux de Mailly-le-Bas, Mailly-les-Ormeaux et Mailly-le-Port comme dépendant de la commune de Magny-les-Auxonne. M. Marc omet le changement de nom du chef-lieu et ne cite que ceux des hameaux.

27. **Maisey-le-Duc**, C. et A. de Châtillon-sur-Seine. — **Maisey-sur-Ource** (N. M. F.), *alias* **Maisey-sur-Seine** (E.), C. et D. de Châtillon-sur-Seine. Changement de nom constaté par un certificat des administrateurs du district de Châtillon, du 17 avril 1793 (2).

28. **Marcilly-les-Mont-Saint-Jean**, aujourd'hui, **Marcilly-Ogny**, C. de Pouilly-en-Auxois, A. de Beaune, **Marcilly-les-Mont-Serein**, C. de Mont-Serein, D. d'Arnay-sur-Arroux (N. M. F.) ; omis dans les *Épreuves*.

29. **Montigny-Saint-Barthélemy**, C. de Précy-sous-Thil, A. de Semur-en-Auxois. — **Montigny-sur-Serein**, C. de Précy-sous-Thil, D. de Semur-Côte-d'Or (E. N. M. F.). Changement de nom proposé par le district de Semur et approuvé le 29 pluviôse an II (17 février 1794) par le directoire du département de la Côte-d'Or (3).

30. **Mont-Saint-Jean**, C. de Pouilly-en-Auxois, A. de

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, M. 6, liasse 1, cote 3.
(2) Id., Ibid.
(3) Id., ibid.

Beaune. — **Mont-Serein**, chef-lieu de canton, D. d'Arnay-sur-Arroux (E. N. M. F.).

31. Moutier-Saint-Jean, C. de Montbard, A. de Semur-en-Auxois. — **Réome**, chef-lieu de canton, D. de Semur-Côte-d'Or (E. N. M. F.). Nom que portait cette commune avant la fondation de l'abbaye, vers le milieu du v^e^ siècle. En l'an V (1797) l'administration départementale refusait à la municipalité de Réome l'autorisation de reprendre son ancien nom (1). V. Châteauneuf, n° 9.

32. Pagny-la-Ville, C. de Seurre, A. de Beaune. — **Pagny-le-Peuple**, C. de Seurre. D. de Belledéfense (N. M. F.) ; omis dans les *Épreuves*.

33. Pagny-le-Château, C. de Seurre, A. de Beaune. — **Pagny-la-Chapelle**, puis **Pagny-l'Égalité**, C. de Seurre, D. de Belledéfense (N. M. F.) ; omis dans les *Épreuves*.

Voici le document qui constate ces changements de dénominations :

« Liberté, Égalité. — De Pagny-l'Égalité, le 23 germinal an II (12 avril 1794) de la République française, une et indivisible, malgré les tyrans.

« L'administration municipale de Pagny-l'Égalité au citoyen agent national provisoire près le district de Saint-Jean-de-Losne,

« Notre commune sapelait, avant la révolution Pagny-Châteaux, après long la appelée Pagny-la-Chappelle. Comme tu s'est qu'il ne faut plus de Châteaux ni de Chappelle, en conséquence nous avons présenté une requête aux administrateurs du département pour obtenir que notre commune sapelasse pour à jamais *Pagny légalité*.

Signé : Javouhey, maire (2). »

Par décret du 8 janvier 1810, la commune de Pagny-

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, M. 6, liasse 1, cote 3.
(2) Id., ibid.

l'Égalité a été autorisée à reprendre le nom de Pagny-le Château, qu'elle portait avant la révolution (1).

34. Pouilly-en-Auxois, chef-lieu de canton, A. de Beaune. — **Pouilly**, chef-lieu de canton, D. d'Arnay-sur-Arroux (N. F.); omis dans les *Épreuves* et par M. Marc.

35. Quincy-le-Vicomte, C. de Montbard, A. de Semur-en-Auxois. — **Quincy-sur-Armançon**, C. de Montbard, D. de Semur-Côte-d'Or (N. M. F.); omis dans les *Épreuves*. Changement mentionné dans la lettre du directoire du département de la Côte-d'Or au comité de division, du 9 octobre 1793 (2).

36. Saint-Andeux, C. de Saulieu, A. de Semur-en-Auxois. — **Montribois**, C. de Rouvray, D. de Semur-Côte-d'Or (E. N. M. F.). Changement de nom proposé par le district de Semur et approuvé le 29 pluviôse an II (17 février 1794) par le directoire du départemement de la Côte-d'Or. — Par décret du 14 février 1813, la commune de Montribois a été autorisée à reprendre le nom de Saint-Andeux qu'elle portait avant la Révolution (3).

37. Saint-Anthot, C. de Sombernon, A. de Dijon. — **Anthot-la-Montagne**, C. de Sombernon, D. d'Arnay-sur Arroux (N. M. F.); manque aux *Épreuves*.

38. Saint-Apollinaire, C. de Dijon *est*, A. de Dijon. — **Fontaine-Soyer**, C. de Dijon *extra muros*, D. de Dijon (E. N. M. F.). Le 18 frimaire an II (8 décembre 1793) le Conseil général de Saint-Apollinaire décide que « la commune se nommerait à l'avenir Fontaine-Soyer » (4), nom tiré d'une fontaine existant dans la partie basse du village.

39. Saint-Aubin, C. de Nolay, A. de Beaune. — **Auroux-la-Montagne** (N. M. F.). Les *Épreuves* donnent : **Ouroux-**

(1) Marc, *Index* V° *Pagny-le-Château.*
(2) Arch. dép. de la Côte-d'Or, M. 6, liasse 53.
(3) Marc, *Index* V° *Saint-Andeux.*
(4) Arch. dép. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse, 3 cote 1.

la-Montagne, qui me semble la meilleure forme, ce village portant le nom d'Oroour au XIIIe siècle (*Oratorium Sancti Albini*.

40. Saint-Bernard, C. de Nuits, A. de Beaune. — **Bretigny-la-Rue**, C. de Nuits, D. de Dijon (E. N. M. F.). Par délibération du 15 frimaire an II (15 décembre 1793) le Conseil général de Saint-Bernard décida que cette commune s'appellerait à l'avenir Bretigny-la-Rue (1), nom tiré de la ferme de Bretigny située sur son territoire.

41. Saint-Beury (actuellement **Beurizot**), C. de Vitteaux, A. de Semur. — **Bellevue-sur-Armançon** (E. N. M. F.), C. de Vitteaux, D. de Semur. Ce changement de nom, proposé par le district de Semur, a été approuvé le 29 pluviôse an II (17 février 1794) par le Directoire du département de la Côte-d'Or (2).

42. Saint-Broing-les-Moines, C. de Recey-sur-Ource, A. de Châtillon-sur-Seine. — Cette commune a successivement porté les noms suivants : **Saint-Broing-les-Roches**, suivant un certificat des administrateurs du district de Châtillon-sur-Seine, du 17 avril 1793 (3), **Broing-les-Roches** (E.N.M.F.). MM. Marc et Figuères donnent également, sans indiquer de sources, les formes : **Saint-Broing-les-Gurgy**, **Broing**, et **Fontaine-les-Roches**, C. de Minot, D. de Châtillon-sur-Seine.

43. Saint-Didier-en-Morvand, C. de Saulieu, A. de Semur-en-Auxois. — **Val-d'Arène**, C. de Saulieu, D. de Semur-Côte-d'Or. Changement de nom proposé par le district de Semur, et approuvé par arrêté du directoire du département de la Côte-d'Or du 29 pluviôse an II (17 février 1794) (N. M. F.). Le nom ancien est maintenu dans les

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 3, cote 1.
(2) Id., ibid.
(3) Id., ibid.

Épreuves, alias **Port-Chanteau** (1) ; Chanteau est un hameau de la commune de Saint-Didier.

44. Saint-Euphrône, C. et A. de Semur-en-Auxois. — **Choisy-les-Semur**, C. et D. de Semur-Côte-d'Or. Changement de nom approuvé comme le précédent (E. N. M. F.). Voir n° 43.

45. Saint-Germain-de-Modéon, C. de Saulieu, A. de Semur-en-Auxois. — **Modéon**, C. de Rouvray, D. de Semur-Côte-d'Or. Changement approuvé comme les précédents (E. N. M. F.). V. n°s 43 et 44.

46. Saint-Germain-la-Feuille, aujourd'hui **Saint-Germain-Source-Seine**, C. de Flavigny, A. de Semur-en-Auxois. — **Source-Seine**, C. de Frolois, D. de Semur-Côte-d'Or. Approuvé comme les précédents (E. N. M. F.). V. n°s 43, 44 et 45.

47. Saint-Germain-le-Rocheux, C. d'Aignay-le-Duc, A. de Châtillon-sur-Seine. — **Germain-le-Rocheux**, C. d'Aignay, D. de Châtillon-sur-Seine (N. M.), *aliàs* **Montagne-en-Bellevue** (M. F.). Omis dans les *Épreuves*.

48. Saint-Germain-les-Senailly, C. de Montbard, A. de Semur-en-Auxois. — **Mont-sur-Armançon**, C. de Réome, D. de Semur-Côte-d'Or (E. N. M. F.). Changement de nom approuvé par un arrêté du Directoire du département de la Côte-d'Or, du 29 pluviôse an II (17 février 1794) (2).

49. Saint-Hélier, C. de Vitteaux, A. de Semur-en-Auxois. — **Valdose**, alias **Val-d'Oze**, C. de Salmaise, A. de Semur-Côte-d'Or (N. M. F.) ; omis dans les *Épreuves*.

La métairie de la *Petite-Sainte-Reine*, dépendant de cette commune, reçut le nom de *Petite-Alize*. Ces changements de noms ont été approuvés comme le précédent.

50. Saint-Jean-de-Bœuf, C. de Sombernon, A. de Dijon.

(1) Marc, *Index*, V° *Saint-Didier-en-Morvand*.
(2) Arch. dép. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 3, cote 1.

— **Bœuf**, C. de Quemigny, D. de Dijon (N. M. F.) ; omis dans les *Epreuves*. Par une délibération du 16 pluviôse an II (4 février 1794) le conseil général de la commune de Saint-Jean-de Bœuf, « pour satisfaire aux lois que tout pays qui portoit le nom de *Saint* ne porteroit plus dorénavant ce nom, il a été délibéré que le nom de notre commune se prononcerait par Bœuf (1). »

51. Saint-Jean-de-Losne, chef-lieu de canton, A. de Dijon, d'abord **Jean-de-Losne**, puis **Belle-Défense**, C. et D. de Belledéfense (E. N. M. F.). « Quand il fut question de changer le nom de Saint-Jean-de-Losne, on fit différentes motions, les uns, pensant aux affaires commerciales, proposèrent le nom de *Centre-Port* ; d'autres, s'inspirant du beau fleuve qui baigne la ville, opinèrent pour ceux de *Misaône* ou d'*Ararie*. M. Chapoteau-Receveur trouva celui de Belledéfense, qui réunit la majorité des suffrages (2). »

Le 20 prairial an V (8 juin 1797) l'administration municipale de Belledéfense prit une délibération longuement motivée, dans laquelle elle essaya de prouver qu'elle avait le droit de reprendre son ancien nom. L'administration départementale répondit qu'elle ne correspondrait qu'avec celle de Belledéfense, qu'autant qu'elle conserverait ce nom. « Vous trouvez le nouveau nom, dites-vous, trop pompeux pour les modestes habitants du canton de Saint-Jean-de-Losne. Mais, nous en croirons plutôt les habitants de Belledéfense qui n'ont adopté ce nom que parce qu'il leur retraçait les vertus héroïques et patriotiques de leurs ancêtres et parce qu'eux-mêmes se sentaient dignes de les imiter. D'ailleurs, la loi du 25 vendémiaire an II n'est pas rapportée (3). »

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 3, cote 1.

(2) L'abbé Thomas, *La belle défense de Saint-Jean-de-Losne en 1636*, p. 178. — Bibl. publ. de Dijon, fonds Baudot, n° 79, notes sur Courtépée, II, fol. 1.

(3) Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 3, cote 1.

C'est un décret impérial du 8 mai 1806, qui autorisa la ville de Belledéfense à reprendre son ancien nom de Saint-Jean-de-Losne (1).

52. Saint-Julien, C. de Dijon *est*, A. de Dijon. — **Val-Julien**, C. de Val-Julien, D. de Dijon (N. M. F.); omis dans les *Epreuves*. Il résulte d'une note inscrite sur la chemise du dossier M. 9, liasse 1, que la commune de Saint-Julien a adopté le nom de Val-Julien, sans prendre de délibération.

53. Saint-Léger, C. de Pontailler-sur-Saône, A. de Dijon. — **Léger**, C. de Binges, D. de Dijon (E. N .M), omis dans Figuères. Ce nom a été choisi par les membres du conseil de la commune de Saint-Léger par délibération du 18 frimaire an II (8 décembre 1793) (2).

54. Saint-Léger-de-Fourches, C. de Saulieu, A. de Semur-en-Auxois. — **Les Fourches**, C. de Saulieu, D. de Semur-Côte-d'Or, d'après les *Épreuves* et la délibération du Directoire du département du 29 pluviôse an II (3), *alias* **Léger-de-Fourches** (N. M. F.).

55. Saint-Marc-sur-Seine, C. de Baigneux, A. de Châtillon-sur-Seine. — **Marc-sur-Seine**, C. de Villaines, D. de Châtillon-sur-Seine (N. M.) ; omis dans les *Epreuves* et par Figuères.

56. Saint-Martin-de-la-Mer, C. de Liernais, A. de Beaune. — **Martin-de-la-Mer**, C. de Liernais, D. d'Arnay-sur-Arroux (N. M.); omis dans les *Epreuves* et par Figuères.

57. Saint-Martin-du-Mont, C. de Saint-Seine-l'Abbaye, A. de Dijon. — **Martin-du-Mont**, C. de Seine-en-Montagne, D. d'Is-sur-Tille (E. N. M.) ; omis par Figuères.

58. Saint-Maurice-sur-Vingeanne, C. de Fontaine-Française, A. de Dijon.— **Avallon-sur-Vingeanne**, C. de Montigny-sur-Vingeanne, D. d'Is-sur-Tille (E. N. M. F.). Par

(1) Marc, *Index*, V° *Saint-Jean-de-Losne*.
(2) Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 3, cote 1.
(3) Id., ibid.

décret impérial du 2 novembre 1810, la commune d'Avallon-sur-Vingeanne a été autorisée à reprendre son ancien nom de Saint-Maurice-sur-Vingeanne (1).

59. Saint-Mémin, C. de Vitteaux, A. de Semur-en-Auxois, **Belleroche,** C. de Vitteaux, D. de Semur-Côte-d'Or. (E. M. F.) et délibération du Directoire du département du 29 pluviôse an II (17 février 1794). La *Nomenclature* de l'an IV attribue par erreur à cette commune le nom de *Rochefontaine,* qui appartient en réalité à Sainte-Colombe, et à Sainte-Colombe, celui de Belleroche, qui appartient à Saint-Memin. V. Sainte-Colombe, n° 73.

60. Saint-Nicolas-les-Citeaux, C. de Nuits, A. de Beaune, nom maintenu dans les *Epreuves.* — **Unité** (N. M. F.). **Unité-les-Moulais,** C. de Nuits, D. de Dijon, d'après une délibération du 2 nivôse an II (22 décembre 1793), ainsi conçue :

« Le conseil général de *Saint-Nicolas-Citeaux* et dépendances assemblé,

« Un membre a fait lecture de la loi du 25 vendémiaire dernier, qui autorise les communes qui ont des noms tenant au fanatisme, à la superstition et à la féodalité, à en substituer d'autres analogues à notre respectable constitution,

« Qu'en conséquence, il proposait au conseil de substituer au nom de Saint-Nicolas, celui de l'*Unité*, tellement qu'après le consentement de la Convention nationale, on ne pourrait nommer ce village autrement que l'*Unité*.

« Décide à l'unanimité que le nom de Saint-Nicolas serait oublié et qu'il y serait, en place, substitué celui de l'*Unité*.

« Un membre a demandé la parole et a dit que le nom de *Citeaux* qui est du ressort de cette commune était encore un nom attaché au faste ci-devant soi-disant religieux, puisqu'il paraît qu'il est le nom et l'origine de cette première

(1) Marc, *Index*, V° *Saint-Maurice-sur-Vingeanne.*

ordre de tous ces êtres gros et gras, mais inutiles à la société républicaine et qu'en conséquence, il présentait en lieu et place du nom de Citeaux, celui de *Maison des Moulins*.

« Adopté à l'unanimité de manière à ce que les deux noms de Saint-Nicolas et Citeaux oubliés, cette commune s'appellera l'*Unité-les-Moulins* (1). »

Théodore Duchaussoy, dans sa *Notice sur Saint-Nicolas-les-Citeaux* (2) rapporte une délibération du 9 floréal an II (28 avril 1794), par laquelle le conseil général de cette commune décide que le nom de *Saint-Nicolas* est transformé en celui de *Commune Affranchie*. Trois jours plus tard, elle revient à celui d'*Unité*.

Le 7 mai 1810, le conseil municipal, par une délibération adoptée à l'unanimité, déclare reprendre son ancien nom de Saint-Nicolas-les-Citeaux (3).

61. Saint-Philibert-sous-Gevrey, C. de Gevrey-Chambertin, A. de Dijon. — **Velle sous-Gevrey**, C. de Gevrey, D. de Dijon (N. M. F.). L'ancien nom est maintenu dans les *Epreuves*. D'une note inscrite sur la chemise du dossier M. 9, liasse 3, il résulte que cette commune a adopté son nouveau nom sans prendre de délibération. — Velle-sous-Gevrey était le nom primitif de cette paroisse.

62. Saint-Pierre-en-Vaux, C. d'Arnay-le-Duc, A. de Beaune. — **Pierre-en-Vaux**, C. de Viévy, D. d'Arnay-sur-Arroux (N. M.), omis dans les *Epreuves* et par Figuères.

63. Saint-Prix-les-Arnay, C. d'Arnay-le-Duc, A. de Beaune. — **Prix-les-Arnay**, C. et D. d'Arnay-sur-Arroux. (N. M.), omis dans les *Epreuves* et par Figuères.

64. Saint-Remy, C. de Montbard, A. de Semur. — **Mont-sur-Brenne**, C. de Montbard, D. de Semur (E. N. M. F.). Changement de nom approuvé par arrêté du Directoire du

(1) *Orig.* Arch. dép. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 31.
(2) Cf. le journal *le Franc Bourguignon*, du 5 novembre 1883.
(3) Marc, *Index*, V° *Saint-Nicolas-les-Citeaux*.

département de la Côte-d'Or du 29 pluviôse an II (17 février 1794) (1).

65. Saint-Romain, C. de Nolay, A. de Beaune. — **Belleroche**, C. de Meursault, D. de Beaune (E. N. M. F.). — Le 6 nivôse an II (26 décembre 1793) l'administration du département de la Côte-d'Or adressait au Comité d'instruction publique une délibération de la commune de Saint-Romain, par laquelle elle substituait à son ancien nom celui de Belleroche, en priant le Comité d'approuver ce changement (2).

66. Saint-Sauveur-sur-Vingeanne, C. de Pontailler-sur-Saône, A. de Dijon. — **Alpha**, C. de Talmay, D. de Dijon (E. N. M. F.). — Le 25 frimaire an II (15 décembre 1793) le conseil général de la commune de Saint-Sauveur-sur-Vingeanne prenait la délibération suivante :

« Un des membres du conseil a dit que, par des recherches faites dans les titres et papiers de la commune, il s'en trouvait qui rappelaient, il y a environ huit siècles, que le pays était dénommé sous le nom d'*Alpha*, mais que, depuis, étant tombé sous la domination et la servitude des moines, il avait perdu son nom pour prendre celui de *Saint-Sauveur*, qu'il croyait donc qu'il était plus convenable de reprendre le nom qu'il marquait l'ancienneté du pays, que de se désigner sous un autre nom.

« Le conseil général a délibéré et arrêté que cette commune s'appellerait dès ce jour la commune d'*Alpha* (3).

67. Saint-Seine-en-Bache, C. de Saint-Jean-de-Losne, A. de Beaune. — **Beauséjour**, C. et D. de Belledéfense (E. N. M. F.). — Par délibération en date du 25 frimaire an II (15 décembre 1793) le conseil général de la commune de Saint-Seine-en-Bache décida que « pour se conformer à l'article 11 de l'arrêté du 26 brumaire, le nom Saint-Seine-

(1) Arch. départ. de la Côte-d'Or, M 9, liasse 3, cote 4.
(2) Id., ibid.
(3) Id., ibid.

en-Bache sera substitué en celui de Beauséjour et celui du hameau de Saint-François en celui de Bellefleure (*sic*) (1) ».

68. Saint-Seine-l'Abbaye, chef-lieu de canton, A. de Dijon. **Seine-en-Montagne**, chef-lieu de canton, D. d'Is-sur-Tille (E. N. M. F.). — Changement de nom constaté par la lettre du Directoire du département de la Côte-d'Or au comité de division, du 9 octobre 1793 (2).

69. Saint-Seine-sur-Vingeanne, C. de Fontaine-Française, A. de Dijon. — **Seine-sur-Vingeanne**, C. de Fontaine-Française, D. d'Is-sur-Tille (E. N. M. F.). — M. Marc donne par erreur la variante *Seine-en-Montagne* qui s'applique à Saint-Seine-l'Abbaye.

70. Saint-Symphorien-en-Bache, C. de Saint-Jean-de-Losne, A. de Beaune. — **Bellevue-sur-Saône**, C. et D. de Belledéfense (E. N. M. F.). Par une délibération en date du 20 frimaire an II (10 décembre 1793), le conseil général de la commune de Saint-Symphorien demande « que désormais il soit substitué à la commune de Saint-Symphorien celle de Bellevue-sur-Saône (3) ».

71. Saint-Thibault, C. de Vitteaux, A. de Semur-en-Auxois. — **Fontaine-sur-Armançon**, C. de Normier, D. de Semur-Côte-d'Or (E. N. M. F.). Ce changement qui rendait à cette commune le nom qu'elle avait porté à l'origine, a été approuvé par arrêté du Directoire du département de la Côte-d'Or du 29 pluviôse an II (17 février 1794).

Ce même arrêté approuve le changement proposé du nom du hameau de *Maison aux Moines*, situé dans cette commune, en celui de *Maison Montagne* (4).

72. Saint-Usage, C. de Saint-Jean-de-Losne, A. de Beaune. — **Bon Usage**, C. et D. de Belledéfense (E. N. M. F.).

(1) *Orig.*, Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 3, cote 1.
(2) Id., ibid., M. 6, liasse 53.
(3) Id., ibid., M. 9, liasse 3, cote 1.
(4) Id., ibid., M. 9, liasse 1, cote 3.

Changement de nom opéré en vertu d'une délibération du conseil général de la commune de Saint-Usage, en date du 3 nivôse an II (23 décembre 1793) (1).

73. Saint-Victor-sur-Ouche, C. de Sombernon, A. de Dijon. — **Victor-sur-Ouche**, C. de Quemigny, D. de Dijon (N. M. F.). Le nom ancien est maintenu dans les *Epreuves*.

74. Sainte-Colombe, C. de Vitteaux, A. de Semur-en-Auxois. — **Rochefontaine**, C. de Vitteaux, D. de Semur-Côte-d'Or (E. M. F.) et délibération du directoire du 29 pluviôse an II (17 février 1794). La *Nomenclature* de l'an IV attribue par erreur à cette commune le nom de *Belleroche*, qui appartient en réalité à Saint-Mémin, et à Saint-Mémin celui de Rochefontaine, qui appartient à Sainte-Colombe (V. Saint-Mémin, n° 59).

75. Sainte-Colombe-sur-Seine, C. et A. de Châtillon-sur-Seine. — **Colombe-sur-Seine**, C. et D. de Châtillon-sur-Seine (E. N. M.). M. Figuères appelle cette commune *Belleroche*, par suite d'une confusion avec Sainte-Colombe, canton de Vitteaux, auquel ce nom est donné par erreur dans la *Nomenclature* de l'an IV.

76. Sainte-Marie-la-Blanche, C. de Beaune *sud*, A. de Beaune. — **Montagne-unie**, C. de Mursange, D. de Beaune (E. N. M. F.).

77. Sainte-Marie-sur-Ouche et Pont-de-Pany, C. de Sombernon, A. de Dijon. — **République-sur-Ouche** (E. N. M. F.), C. de Fleurey, D. de Dijon, en vertu d'une délibération du conseil général de la commune, en date du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). Quelques mois plus tard, le 9 germinal an II (29 mars 1794) « les officiers municipaux de la commune de la République-sur-Ouche cy-devant Sainte-Marie et Pont-de-Pany, assemblés au sujet du changement de nom de la République que nous avions pris en

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 1, cote 3.

place de Sainte-Marie, oui l'agent national, ont délibéré qu'au lieu de la République ce sera à l'avenir **Bain-sur-Ouche et Pont-de-Pany**, ci-devant Sainte-Marie » (1).

M. Marc donne aussi à cette commune le nom de *Coyons*.

78. Sainte-Reine, C. de Flavigny, A. de Semur-en-Auxois. — **Alize**, C. de Flavigny, D. de Semur-Côte-d'Or (E. N. M. F.). « Sainte-Reine a repris son nom primitif d'Alize qui rappelle sa splendeur lorsque les Gaulois, nos bons aïeux, jouissaient de la liberté. » (Arrêté du 29 pluviôse an II-17 février 1794) (2). C'est un argument nouveau, et qu'on ne s'attendait guère à trouver ici, en faveur de l'identification d'Alise-Sainte-Reine, avec l'*Alésia* de César. Aujourd'hui *Alise-Sainte-Reine*.

79. Sainte-Sabine, C. de Pouilly-en-Auxois, A. de Beaune. — **Sabine-le-Plain**, C. de Montfranc, D. d'Arnay-sur-Arroux (E. N. M. F.).

80. Saulon-la-Chapelle, C. de Gevrey-Chambertin, A. de Dijon. — **Saulon-Sanfond**, *alias* **Saulon-sur-Saufond**, C. de Rouvres, D. de Dijon (M. F.).

Les *Epreuves* et la *Nomenclature* de l'an IV maintiennent le nom de Saulon-la-Chapelle.

81. Saulx-le-Duc, C. d'Is-sur-Tille, A. de Dijon. — **Saulx-la-Ville** (E.), puis **Saulx-en-Montagne** (N. M. F.), C. de Saulx-en-Montagne, D. d'Is-sur-Tille.

Par un arrêté du 4 juillet 1793, le directoire du département de la Côte-d'Or adresse au ministre de l'intérieur un arrêté du directoire du district d'Is-sur-Tille du 17 juin précédent, approuvant une pétition des habitants de Saulx-le-Duc qui demandaient à faire changer le nom de leur commune, « attendu que ce nom de Duc ne doit plus exister et que, comme il y a encore une rue qui se nomme Saulx-la

(1) *Orig.* Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 3, cote 1.
(2) Id., ibid.

Ville, le village devra s'appeler à l'avenir Saulx-la-Ville » (1)

Le décret du 31 octobre 1793 ayant remplacé la dénomination de ville, bourg, village, par celle de commune, celle de Saulx-la-Ville changea de nouveau son nom en celui de Saulx-en-Montagne.

82. Semur-en-Auxois, chef-lieu de C. et d'A. — **Semur**, (N.), *alias* **Semur-Côte-d'Or** (E. F.), chef-lieu de C. et de D. ; omis par M. Marc.

83. Til-Châtel, C. d'Is-sur-Tille, A. de Dijon. — **Mont-sur-Tille**, C. et D. d'Is-sur-Tille (E. N. M. F.).

84. Vieux-Château, C. et A. de Semur-en-Auxois. — **Laure-sur-Serein**, C. d'Epoisses, D. de Semur-Côte-d'Or (E. N. M. F.) Changement de nom proposé par le district de Semur et approuvé le 29 pluviôse an II (17 février 1794) par le directoire du département de la Côte-d'Or (2).

Le 20 novembre 1806, le préfet de la Côte-d'Or répondait au maire de Laure-sur-Serein, qui demandait à faire reprendre à sa commune le nom qu'elle portait avant la révolution : « On doit continuer à se servir du nom de *Laure-sur-Serein*, qui ne rappelle, au surplus, le souvenir d'aucune époque fâcheuse de la Révolution et auquel on finira par s'habituer, comme cela arrive pour toutes les institutions nouvelles (3). »

85. Villecomte, C. d'Is-sur-Tille, A. de Dijon, **Villefontaine** (E.), **Bellefontaine** (N. M. F.), C. de Saulx-en-Montagne, D. d'Is-sur-Tille ; cette commune a dû changer une seconde fois son nom de *Ville-fontaine*, à la suite du décret du 31 octobre 1793 (V. Saulx-le-Duc, n° 81).

86. Villiers-le-Duc, C. et A. de Châtillon-sur-Seine. — **Villiers-la-Forêt** (E. M. F.), **Villiers-la-Vaux** (N.), C. de Vanvey, D. de Châtillon.

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, M. 6, liasse 53.
(2) Id., ibid., M. 9, liasse 3, cote 1.
(3) Id., ibid.

Un arrêté du Directoire du département du 6 mars 1793 dit que la pétition du conseil général de la commune de Villiers demandant « la substitution du nom de Villiers-le-Duc en celui de Villiers-la-Forêt, sera appuyée auprès de la Convention (1). » Le certificat délivré le 17 avril 1793, par les administrateurs du district de Châtillon-sur-Seine (2) confirmé par une lettre du Directoire du département, du 9 octobre suivant (3) maintint cette dénomination.

On ignore pour quelle raison la *Nomenclature* de l'an IV appelle cette commune Villiers-la-Vaulx.

87. Voulaines-les-Temples, aujourd'hui *Voulaines*, C. de Recey-sur-Ource, A. de Châtillon. — **Voulaines-sur-Ource**, C. de Vanvey, D. de Châtillon. Changement de nom constaté par un certificat des administrateurs du district de Châtillon, du 17 avril 1793 (4). Le nom ancien est maintenu dans les *Epreuves* et *la Nomenclature* de l'an IV. MM. Marc et Figuères omettent également de signaler cette modification.

§ II. — HAMEAUX

88. Antigny-le-Château, commune de Foissy, C. d'Arnay-le-Duc, A. de Beaune. — **Antigny-sous-le-Mont**, commune de Foissy, C. et D. d'Arnay-sur-Arroux (N. M. F.).

89. Beire-l'Eglise, commune du Grand-Beire. — **Petit Beire**. V. n° 6.

90. Citeaux, commune d'Unité-les-Moulins. — **Maison des Moulins** (M.), porte encore le nom de Citeaux dans la *Nomenclature* de l'an IV ; omis dans Figuères. V. n° 60.

(1) Arch. dép. de la Côte-d'Or, K² 20, fol. 69.
(2) Id., M. 9, liasse 3, cote 1.
(3) Id., M. 6, liasse 53.
(4) Id , M. 9, liasse 3, cote 1.

91. **Mailly-la-Ville**, commune de Mailly-les-Ormeaux. — **Mailly-le-Bas** (N. M. F.). V. n° 26.

92. **Mailly-l'Eglise**, commune de Mailly-les-Ormeaux. — **Mailly-le-Mont** (M. F.). La *Nomenclature* de l'an IV indique par erreur Mailly-le-Mont, comme chef-lieu de commune. V. n° 26.

93. **Maison-aux-Moines**, commune de Fontaine-sur-Armançon. — **Maison-Montagne** (M. F.) L'ancien nom est maintenu dans la *Nomenclature* de l'an IV. V. n° 71.

94. **La Petite Sainte-Reine**, commune de Val-d'Oze. — **La Petite Alise**. MM. Marc et Figuères omettent ce changement. Ancien nom maintenu dans la *Nomenclature* de l'an IV. V. n° 49.

95. **Saint-Broin-les-Lucey**, commune de Faverolles-les-Lucey. C. de Recey-sur-Ource, A. de Châtillon-sur-Seine. Aujourd'hui Saint-Broing-les-Grives ou le Petit-Saint-Broing. — **Broin-les-Lucey**. Dans l'*Almanach* de 1792 (1) Saint-Broin-les-Lucey, et dans les *Epreuves*, Broin-les-Lucey figure comme commune du canton de Vanvey, district de Châtillon. La *Nomenclature* de l'an IV rend à Broin-les-Lucey sa qualité de hameau. Manque dans Marc et Figuères.

96. **Saint-François**, commune de Beauséjour. — **Bellefleur**, omis par MM. Marc et Figuères, porte encore le nom de Saint-François dans la *Nomenclature* de l'an IV, V. n° 67.

97. **Saint-Joseph**, commune de Vitteaux, chef-lieu de canton, A. de Semur. — **Métairie Chaude**, commune de Cessey (aujourd'hui réunie à Vitteaux), C. de Vitteaux, D. de Semur (M. F.). La *Nomenclature* de l'an IV donne encore à ce hameau le nom de Saint-Joseph.

98. **Saint-Just**, commune de Fain-les-Moutiers. — **Bellevue-sur-Réome**, commune de Fain-les-Réôme (M. F.),

(1) *Almanach du département de la Côte-d'Or pour l'an troisième de la liberté.* Dijon, Causse, 1792, in-8°, p. 81.

maintenu sous le nom de Saint-Just dans la *Nomenclature* de l'an IV. V. n° 17.

99. Saint-Philibert, commune et canton de Montbard, A. de Semur-en-Auxois. — **Le Paquis** (M. F.) en vertu d'une délibération du district de Semur, approuvée par le Directoire du département de la Côte-d'Or le 29 pluviôse an II (17 février 1794) (1) ; maintenu sous son ancien nom dans la *Nomenclature* de l'an IV.

100. Saint-Pierre, commune de Montbard. — **Séloiché**. V. n° 99.

101. Saint-Silvain, commune de Salmaise, C. de Flavigny, A. de Semur-en-Auxois. — **Les Mazerottes**, commune et C. de Salmaise, D. de Semur-Côte-d'Or (N. M. F.). V. n° 99.

(1) Arch. départ. de la Côte-d'Or, M. 9, liasse 3, cote 1.

G. DUMAY

TABLE ALPHABÉTIQUE DES COMMUNES

AYANT CHANGÉ DE NOM PENDANT LA RÉVOLUTION

Aignay-Côte-d'Or . . . 1
Aignay-le-Duc 1
Aisey-le-Duc 2
Aisey-sur-Seine 2
Alize 78
Alize-Sainte-Reine . . . 78
Alpha 66
Anthot-la-Montagne. . . 37
Antigny-la-Montagne . . 3
Antigny-la-Ville 3
Antigny-le-Château . . . 88
Antigny-sous-le-Mont . . 88
Arnay-le-Duc. 4
Arnay-sur-Arroux . . . 4
Athie-les-Moutiers . . . 5
Athie-sous-Mont-Saint-Jean 5
Athie-sous-Réome . . . 5
Auroux-la-Montagne . . 39
Avallon-sur-Vingeanne . . 58
Bain-sur-Ouche 77
Beauséjour 67
Beire-le-Châtel 6
Beire-l'Eglise 89
Belle-Défense 51
Belle-Fleur 96
Belle-Fontaine 85
Belleroche. . . . 59, 65, 74
Bellevue-les-Bains . . . 70
Bellevue-sur-Armançon . 41
Bellevue-sur-Réome . . 98
Bellevue-sur-Saône . . . 70
Bessey-la-Cour 7
Bessey-la-Fontaine . . . 7
Beurizot 41
Bœuf 50
Bon-Usage. 72
Bretigny-la-Rue 40
Broin-les-Lucey 95
Broing-les-Roches . . . 42
Bure 8
Bure-les-Templiers . . . 8
Châteauneuf 9
Chaude (métairie) . . . 97
Chaudenay-la-Montagne . 10
Chaudenay-la-Roche . . 11
Chaudenay-la-Vertu. . . 11
Chaudenay-la-Ville . . . 10
Chaudenay-le-Château . . 11
Chevigny-Saint-Sauveur . 12
Chevigny-Sauveur . . . 12
Choisy-les-Semur . . . 44
Citeaux. 90
Colombe-sur-Seine . . . 75
Compasseur-Créquy-Montfort 13
Corcelles-aux-Bois . . . 14
Corcelles-les-Citeaux . . 14
Curtil 15
Curtil-Saint-Seine . . . 15
Cussy-le-Châtel 16
Cussy-sur-Arroux . . . 16
Fain-les-Moutier Saint-Jean 17
Fain-les-Réome 17
Fontaine-Soyer 38
Fontaine-sur-Armançon . 71
Fourches (les) 54
Germain-le-Rocheux. . . 47
Grand Beire 6

Grésigny 18
Grésigny-sur-Alise . . . 18
Grésigny-sur-Sainte-Reine 18
Gurgy-la Commune. . . 19
Gurgy-la-Pierre 20
Gurgy-la Ville 19
Gurgy-le-Château . . . 20
Labergement-le-Duc . . 21
Labergement-les-Seurre . 21
La Borne-Fidèle. . . . 22
La Roche-Fidèle. . . . 22
Larochepot 22
Laure-sur-Serein . . . 84
Léger 53
Léger-de-Fourches . . . 54
Lucenay 23
Lucenay-en-Montagne . . 23
Lucenay-le-Duc 23
Magny-la-Ville 24
Magny-les-Semur . . . 24
Magny-Saint-Medard . . 25
Magny-sur-l'Albane. . . 25
Maillys (les) 26
Mailly-la-Ville 91
Mailly-le-Bas 91
Mailly-le-Château . . . 26
Mailly-l'Eglise 92
Mailly-le-Mont 92
Mailly-le-Port. 26
Mailly-les-Ormeaux . . . 26
Maisey-le-Duc 27
Maisey-sur-Ource . . . 27
Maison-aux-Moines . . . 93
Maison-des-Moulins . . . 90
Maison-Montagne . . . 93
Marcilly-les-Mont-Saint-Jean 28
Marcilly-les-Mont-Serein . 28
Marcilly-Ogny 28
Marc-sur-Seine 55
Martin-de-la-Mer. . . . 56
Martin-du-Mont 57
Mazerottes (les) 101
Modéon 45
Montagne-Unie 76
Montfranc. 9
Montigny-Saint-Barthélemy 29
Montigny-sur-Serein . . 29
Montribois. 36
Mont-Saint-Jean 30
Mont-Serein 30
Mont-sur-Armançon. . . 48
Mont-sur-Brenne. . . . 64
Mont-sur-Tille 83
Moutier-Saint-Jean . . . 31
Ouroux-la-Montagne . . 39
Pagny-la-Ville 32
Pagny-le-Château . . . 33
Pagny-l'Egalité 33
Pagny-le-Peuple. . . . 32
Paquis (le). 99
Petit-Beire. 89
Petit-Saint-Broing (le) . . 95
Petite-Alise (la) 94
Petite Sainte-Reine (la) . 94
Pierre-en-Vaux 62
Pont-de-Pany. 77
Port-Chanteau 43
Pouilly 34
Pouilly-en-Auxois . . . 34
Prix-les-Arnay 63
Quincy-le-Vicomte . . . 35
Quincy-sur-Armançon . . 35
Reome 31
République-sur-Ouche. . 77
Rochefontaine. . . . 59-74
Sabine-le-Plein 79
Saint-Andeux. 36
Saint Anthot. 37
Saint-Apollinaire. . . . 38
Saint-Aubin 39
Saint-Bernard 40
Saint-Beury 41
Saint-Broin-les-Lucey . . 95
Saint-Broing-les-Grives. . 95
Saint-Broing les-Moines. . 42
Saint-Didier-en-Morvand . 43
Saint-Euphrône 44
Saint-François 96
Saint-Germain-de-Modéon . 45
Saint-Germain-la-Feuille . 46
Saint Germain-le-Rocheux . 47
Saint-Germain-les-Senailly . 48
St-Germain-Source-Seine . 46

Saint-Hélier 49
Saint-Jean-de-Bœuf. . . 50
Saint-Jean-de-Losne . . 51
Saint-Joseph 97
Saint-Julien 52
Saint-Just. 98
Saint-Léger 53
Saint-Léger-de-Fourches . 54
Saint-Marc-sur-Seine . . 55
Saint-Martin-de-la-Mer. . 56
Saint-Martin-du-Mont . . 57
Saint-Maurice-sur-Vingeanne 58
Saint-Mémin 59
St-Nicolas-les-Citeaux . . 60
Saint-Philibert 99
Saint-Philibert-sous-Gevrey. 61
Saint-Pierre 100
Saint-Pierre-en-Vaux . . 62
Saint-Prix-les-Arnay . . 63
Saint-Remy 64
Saint-Romain. 65
Saint-Sauveur-sur-Vingeanne 66
Saint-Seine-en-Bache . . 67
Saint-Seine-l'Abbaye . . 68
Saint-Seine-sur-Vingeanne 69
Saint-Silvain 104
Saint-Symphorien-en-Bache 70
Saint-Thibault 71
Saint-Usage 72
Saint-Victor-sur-Ouche. . 73
Sainte-Colombe 74
Sainte-Colombe-sur-Seine . 75
Sainte-Marie-la-Blanche . 76
Sainte-Marie-sur-Ouche. . 77
Sainte-Reine 78
Sainte-Sabine 79
Saulon-la-Chapelle . . . 80
Saulon-sur-Sanfond . . . 80
Saulx-en-Montagne . . . 81
Saulx-la-Ville. 81
Saulx-le-Duc 81
Seine-en-Montagne . . . 68
Seine-sur-Vingeanne . . 69
Séloiché 100
Semur-Côte-d'Or . . . 82
Semur-en-Auxois . . . 82
Source-Seine. 46
Tarsul 43
Til-Chatel 83
Unité les-Moulins . . . 60
Val d'Arenne. 43
Val d'Oze 49
Val Julien. 52
Velle-sous-Gevrey . . . 61
Victor-sur-Ouche . . . 73
Vieux-Château 84
Villecomte. 85
Villiers-la-Forêt 86
Villiers-la-Vaux 86
Villiers-le-Duc 86
Voulaines 87
Voulaines-les-Temples . . 87
Voulaines-sur-Ource . . 87

Roger van der Weyden Pinxt. Hél. Braun. Clément & Cie

Charles le Téméraire

(Musée de Berlin)

CHARLES LE TÉMÉRAIRE

A DIJON

EN JANVIER 1474

RELATIONS OFFICIELLES, AVEC INTRODUCTION

PAR

HENRI CHABEUF

AVANT-PROPOS

En avril 1899, M. Philippe Vallée, bibliothécaire adjoint à la Bibliothèque publique et conservateur des Archives municipales de Dijon, me remettait un manuscrit de sa main, copie exacte et complète du procès-verbal des cérémonies qui eurent lieu à Dijon au mois de janvier 1473/4 pour l'entrée solennelle du duc Charles, et en février pour le transfert de Bruges en l'église de la Chartreuse de Champmol, des corps du duc Philippe le Bon et de la duchesse Isabelle de Portugal. Dans son extrême modestie, M. Vallée me faisait l'honneur de me demander une introduction historique et des notes explicatives; certes, personne mieux que lui n'était en état de coudre ces préface et commentaires au manuscrit si soigneusement copié sur les originaux existant aux Archives, mais il ne croyait jamais s'effacer assez et je dus con-

sentir à la participation sollicitée avec tant de bonne grâce. M. Vallée destinait ce travail à la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire ;* la mort l'a frappé presque subitement le 18 mai 1899, à 70 ans, et les circonstances ne m'ont pas permis de faire plus tôt ce qu'il attendait de moi. La préface qui ouvre le récit des fêtes triomphales et funèbres de 1474, est conforme, quant au plan du moins, à ce que souhaitait M. Vallée, mais combien m'eût été précieuse et utile la collaboration de l'homme excellent, de l'érudit modeste et dévoué à tous, de l'ami, enfin, qui nous a été enlevé le 18 mai 1899 !

Dijon, 15 mars 1902.

INTRODUCTION

I

La première moitié du XV^e^ siècle fut pour la Bourgogne une période de calamités intenses ; à la guerre de Cent ans qui, contrairement à l'opinion commune, accabla le duché et le couvrit de ruines, succédèrent les ravages de ces compagnies dites, les Ecorcheurs, et on peut dire que, pendant dix ans, de 1435 à 1445, la province fut mise par eux en coupe réglée (1).

(1) C'étaient à tout prendre des soldats comme les autres, seulement ils opéraient pour leur compte et parmi eux, on rencontre des capitaines qui ont d'autre part une place honorable dans l'histoire; ainsi cet Etienne de Vignoles, La Hire de son nom de guerre, dont le souvenir est associé à celui de Jeanne d'Arc. Ces troupes de pillards se composaient du résidu des troupes royales, et le métier de bandits ne disqualifiait nullement un gentilhomme ; on en restait encore à la morale plus que facile de Froissart et les chefs étaient reçus dans les châteaux où l'on se faisait des politesses pendant que les soldats procédaient méthodiquement au pillage ; ils y étaient passés maîtres et ne laissaient aux manants que la peau, de là leur nom d'Ecorcheurs sous lequel les connaît l'histoire. Point trop cruels d'ailleurs et hors quand on leur résistait tuaient rarement ; pris, leur affaire était vite réglée, on les pendait par grappes ou on les jetait à l'eau par paquets, mais on ne procédait guère autrement dans la guerre véritable.

C'est, dit-on, pour surveiller le pays battu par les bandes que Philippe le Bon fit monter à la hauteur où on la voit la tour dite de la Terrasse, au palais ducal. La convention conclue à Châlons-sur-Marne le 24 juin 1445 entre Charles VII et la duchesse de Bourgogne, mit fin à la période de l'Ecorcherie et les vingt-deux dernières années du règne de Philippe le Bon furent vraiment une époque de prospérité pacifique pour la Bourgogne épuisée.

Un seul fait suffit à faire connaître dans quel état était tombé le duché, en 1429, la population de Dijon ne s'élevait plus qu'à 3000 habitants. Mais comme après toutes les grandes périodes de calamités publiques, la natalité remonta si bien qu'une recherche des feux faite en 1470 établit que la capitale comptait alors plus de 13.000 habitants.

Il avait fallu plus de deux siècles pour nouer autour de Dijon l'enceinte tracée par le duc Hugues II, le Pacifique, après l'incendie du 28 juin 1137. Aussi dut-on à plusieurs reprises refaire certaines parties caduques: en 1343, sous Eudes IV, on reprend à nouveau la courtine et les tours entre les portes Guillaume et au Fermerot, extrémité de la rue de la Préfecture actuelle; c'était là d'ailleurs le point le plus important de la ligne, puisque celle-ci rencontrait cette hauteur, la clé de Dijon, où se dressera un jour le château de Louis XI. L'enceinte de Hugues II ne sera terminée que sous Philippe le Hardi, en 1371; c'est une simple muraille continue, armée de dix-huit tours, avec fossé que remplit le Suzon, pérenne alors; mais à la fin du

XIV^e^ siècle et au commencement du XV^e^ on l'a dû renforcer par l'adjonction de machicoulis et créneaux en pierre qui remplacent les hourds de l'époque antérieure, ces charpentes adventices toujours tenues prêtes pour constituer des abris en cas de péril extérieur. Les portes principales, Guillaume, Saint-Nicolas, Chanoine (1), Saint Pierre et d'Ouche, s'ouvrent entre deux tours ; moins larges, les simples poternes sont pratiquées dans les tours elles-mêmes. Devant chacune des portes principales est une enceinte rectangulaire ou *berle* formant ouvrage avancé, mais dont les murailles ou palissades sont commandées par celles de la place elle-même. Le périmètre total est à peu de chose près celui qui sera conservé jusqu'en 1852 ; toutefois à l'angle sud-ouest il laisse en dehors un triangle que le XVI^e^ siècle comprendra dans la ville, et dont le bastion de Guise formera le sommet. Sur ce point l'enceinte ducale suit une ligne intérieure qui part de la tour du Rasoir (2), sur l'ancien rempart de la Miséricorde, et aboutit à peu près à l'angle sud-est de la rue actuelle de la Manutention. La muraille ducale n'est pas en talus à l'intérieur, mais en maçonnerie, et on y accède par des escaliers. Les tours forment autant de petites forteresses indépendantes des courtines et l'occupation de celles-ci n'implique pas nécessairement la prise de celles-là. Aux onze portes et poternes, le portier

(1) Ancienne porte Neuve.

(2) Cette tour qui a subsisté la dernière, très modifiée d'ailleurs au cours des âges, tire probablement son nom de Jean Rasoir, écuyer de Philippe le Bon.

ou clercelier fait bonne garde, et chaque soir les clés sont apportées au vicomte maïeur. Les deux cours d'eau, le Renne et le Suzon, pénètrent dans l'enceinte, le premier à l'ouest à peu près là où s'élèvent aujourd'hui les bâtiments de la Maternité, le second, au nord, à la tour aux Anes, plus tard de la Trémoille ; il suit comme aujourd'hui la rue de Suzon, mais alors à ciel ouvert, s'étale en bief sur la place de la Banque, où il actionne le moulin communal et traversant du nord au sud la ville entière, reçoit au Pont Arnaud (1) les eaux moins abondantes du Renne, si bien qu'aux grandes pluies le quartier du Morimond est comme un étang où s'étalent en nappes fangeuse les deux rivières réunies. A l'entrée et à la sortie de celles-ci, des grilles de fer ou géhennes, empêchent toute introduction clandestine dans la ville.

Les faubourgs ne forment pas des agglomérations compactes mais des assemblages de jardins maraîchers et fruitiers avec habitations éparses, quelque chose comme nos Perrières actuelles. Dans le faubourg d'Ouche, au débouché du grand pont aux arcs en ogives, le seul de la ville qui soit en pierre, c'est d'abord le très ancien hôpital du Saint-Esprit dont la façade montre peints et dorés les écus des chevaliers qui, en 1443, ont tenu à Marsannay le pas d'armes de l'arbre de Charlemagne : puis voici l'Hôtel-Dieu ou Notre-Dame de la Charité, une immense salle chapelle à une seule nef voûtée en ber-

(1) C'est la petite place triangulaire qui s'étend rue Monge, devant l'hôtel de l'Université.

ceau lambrissé, semblable à celle que l'on voit encore à peu près intacte, quant au vaisseau du moins, mais depuis longtemps désaffectée, dans la ville basse de Tonnerre. A l'ouest, au pied des collines aux vignobles renommés des Violettes et des Marcs d'Or, ce groupe de bâtiments que domine la flèche d'une église, est le prieuré de Larrey, uni à l'abbaye de Saint-Bénigne, et le village du même nom qui est en pleine décroissance. Parmi les saules, les peupliers et les prairies de la Saussaie, on ne remarque guère ce frêle et jeune peuplier noir nouvellement planté et qui est destiné à devenir le doyen, le plus populaire des arbres historiques existant en Bourgogne, le gros arbre de l'Arquebuse. Par delà ces verdures, dominés par une haute flèche d'ardoise, qui toute nervée de plombs dorés jaillit d'une corbeille de clochetons à pinacles fleuris, on aperçoit, semblables à un village régulier, les longs bâtiments déjà grisâtres de la chartreuse fondée au siècle précédent par Philippe le Hardi pour être le Saint-Denis de sa race. Il est dans la chrétienté des monastères plus amples et plus riches, il n'en est peut-être pas un seul où se rencontrent des œuvres d'art plus parfaites. Depuis quatre ans Antoine le Moiturier a enfin terminé le tombeau de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière laissé en plan par ce grand bohême que fut Jehan de la Huerta, et sous la voûte lambrissée, dans tout le jeune éclat de ses marbres, de ses dorures et de ses peintures, il se dresse au milieu du chœur des pères où depuis plus d'un demi-siècle l'attendait celui de Philippe le Hardi. Le grand

autel a ses quatre colonnes portant des anges agenouillés qui tiennent, les deux premiers le heaume et l'écu ducal, les deux autres les instruments de la Passion, ses cinq grands chandeliers et sa croix ; au-devant, est le lutrin en forme d'aigle. Tous ces ouvrages en cuivre fondu et ciselé ont été fournis ou exécutés par le fondeur de l'artillerie ducale, Colard Josès, qui a aussi fait l'ange debout à la pointe extérieure de l'abside. Derrière l'autel est une statue de la Vierge sous un dais précieusement ciselé par Claus de Werve. L'église et le chapitre sont un vrai musée de statues et retables peints, sculptés et dorés, ou taillés dans l'ivoire (1). Presque tout a péri, mais les révolutions de la politique et du goût ont épargné les deux retables en bois sculptés par Jacques de Baerz, que l'épaisse dorure du temps fait semblable aux plus délicates orfèvreries. Dorures et peintures ont été exécutées sous la direction de Melchior Broederlam, l'ancien peintre de Louis de Male, le père de la duchesse Marguerite de Flandre, et tandis que nous n'avons rien conservé des œuvres de son rival Jean de Beaumez, Broederlam plus heureux survit dans les volets extérieurs du plus beau des deux retables aujourd'hui au musée de Dijon ; ces peintures sont l'œuvre capitale de l'art flamand à la fin du XIV^e^ siècle.

Enfin, au centre du grand cloître, protégé par un

(1) Le musée de Cluny possède deux grands tableaux en ivoire à nombreux sujets, achetés pour 300 livres en 1393, par Philippe le Hardi à Berthelot Héliot, son valet de chambre ; ce sont probablement des ouvrages vénitiens.

pavillon en charpente, tout resplendissant des ors et des vives couleurs qu'aidé de Hermann de Cologne y a appliquées, au début du siècle, le peintre Jehan Malwel, s'élève ce calvaire, conception unique et sublime de Claus Sluter, dont le piédestal à peu près intact porte dans la nomenclature des chefs-d'œuvre, le nom de Puits de Moïse ou des Prophètes. Il n'a jamais existé sans doute de plus belle croix dans le monde chrétien et l'admiration fut si universelle que dès 1418, puis en 1432, enfin en 1445 les légats du Pape accordèrent des indulgences particulières à ceux qui feraient leurs dévotions à la croix de Champmol.

Dans les caveaux de l'église, attendant Philippe le Bon et Isabelle de Portugal, reposaient : Philippe le Hardi mort le 27 avril 1404, Jean sans Peur assassiné à Montereau le 10 septembre 1419, Marguerite de Bavière, morte à Dijon le 23 janvier 1424, Bonne d'Artois, fille de Philippe, comte d'Eu, veuve de Philippe, comte de Nevers ; la seconde femme de Philippe le Bon (1) morte à Dijon d'une fausse couche, après six mois de mariage, le 17 septembre 1425 ; Catherine, fille de Philippe le Hardi, mariée en 1393 à Léopold III, duc d'Autriche, morte à Gray le 26 janvier 1425, qui avait donné de riches ornements à l'église ; sa sœur, Isabelle, mariée à Olivier de Châtillon, comte de Penthièvre, morte à Rouvres le 18 septembre 1412 après six ans de mariage ;

(1) Le mariage avait eu lieu le 30 novembre 1424 ; de son mari, frère de Jean sans Peur, tué à Azincourt, elle avait eu deux fils, Charles et Jean. Bonne était donc la tante par alliance de son mari.

Jeanne, fille de Jean sans Peur, née en 1400 et morte en bas âge. Trois bons serviteurs ont mérité d'être ensevelis auprès de leurs princes, Guy et Guyot de la Trémoille, et Mathé de Foix, seigneur de Nouailles, chambellan de Jean sans Peur, victime lui aussi du guet-apens de Montereau, où il fut tué en défendant son maître.

Au-dessus de la chartreuse et des carrières et dominant au loin le pays, cette couronne de courtines et de tours, est la ville de Talant, la citadelle des ducs capétiens ; Jean sans Peur l'a fait réparer en 1416 et bien fournir d'artillerie et de munitions. Les deux tours neuves et blanches qui rompent l'uniformité des murailles grises, sont l'œuvre de Philippe le Bon. Enfin, vers le nord, le monticule isolé de Fontaine profile sur le ciel la pyramide de l'église Saint-Ambrosinien et la tour du château où naquit saint Bernard.

A l'intérieur Dijon présente un enchevêtrement de rues qui ondulent, fléchissent, se disloquent sans raison apparente ; on dirait que le plan a été tracé par un ingénieur ivre. Brusquement les files des maisons se creusent ou rebondissent on ne sait pourquoi, et jamais le hasard ne fera que deux façades soient sur le même alignement. Aucune autre ville française ne dépasse, n'égale peut-être ce pêle-mêle qui pour nous a bien son charme par tant de brusques apparitions, d'effets d'angles, de perspectives cahotées. A Dijon, les travaux de la voirie moderne ont à peine modifié l'état ancien, on ne sait jamais où l'on va, on ne pressent pas ce

qui va s'offrir au bout de cette rue qui se tord vers un but inconnu. Et à tout prendre, ces libres détours ne valent-ils pas les géométries en damier de tant de villes modernes comme Turin et Nancy ?

D'où peut provenir ce tohu-bohu un peu déconcertant de la plantation générale ? Certes le moyen âge tenait médiocrement à cette symétrie impeccable, à ces tracés au tire-ligne auxquels nous sacrifions aujourd'hui tout imprévu avec toute liberté. Mais ce n'était point par parti pris que nos ancêtres habitaient des villes ainsi jetées au vol. Seulement maîtres beaucoup moins absolus des hommes et des choses que nos administrations contemporaines, les pouvoirs féodaux ne disposaient pas de ce commode instrument de voirie, l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui nous permet de rectifier, d'embellir parfois, de gâter le plus souvent nos vieilles villes modernisées à outrance. Au lendemain du grand incendie de 65, Néron put reconstruire l'ancienne Rome de la République, sur le plan monumental et régulier des capitales macédoniennes comme Alexandrie et Antioche, cette dictature de l'équerre était interdite à un duc de Bourgogne. Aussi Dijon incendié se releva-t-il au petit bonheur et aussi incohérent qu'il l'était la veille du désastre causé par la foudre et le vent. Les abstracteurs de quintessence assurent volontiers qu'il y a là une manifestation de l'esprit très personnel du Dijonnais qui s'installe volontiers dans la vie sans se soucier de ses voisins ; nous dirons simplement que la ville se reconstruisit comme elle était, toutefois avec des

à peu près, des usurpations dont personne n'avait cure, chacun agissant au hasard de ses besoins, de ses droits ou de sa force, comme on aurait fait dans un village immémorialement rebelle à toute notion d'alignement et de sacrifice individuel à l'intérêt d'une bonne voirie. Tout de même il devait y avoir de cela dans l'Athènes précipitamment reconstruite après le passage de Xercès (1).

Et de fait l'aspect intérieur de Dijon est celui d'un grand village ; peu de places mais quantité de carrefours étroits, de *carres* comme on dit tout court, où nombreuses se dressent des croix, tantôt simples crucifix, tantôt calvaires où le Christ est accompagné de la Vierge et de saint Jean. Il y a de ces croix sur la place de la Sainte-Chapelle, aujourd'hui Saint-Etienne, au coin des Cinq Rues, au Morimond, espace vide et de forme indécise dit alors le champ de Suzon ; là sont à demeure l'échafaud, la potence et la roue qui chôment rarement de patients et de spectateurs. A l'extérieur, des croix se rencontrent encore au seuil des faubourgs, dévotement saluées par le voyageur qui au départ recommande à Dieu et à

(1) Il n'y avait en cela aucun parti pris chez les Grecs et au temps de Periclès le bourg du Pirée fut construit ou reconstruit sur un plan régulier. De même, au moyen âge, lorsque par la volonté d'un prince on édifiait de toutes pièces une ville nouvelle, il était procédé aussi rigoureusement avec l'équerre et la règle que le pourrait faire un ingénieur traçant le plan d'une cité nouvelle américaine. Le nouveau Carcassonne, Aigues-Mortes, Montpazier en Périgord, Sainte-Foy dans la Gironde, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-l'Archevêque en Champagne, sont debout pour en témoigner.

monsieur saint Martin sa personne, ses marchandises et sa bourse, à l'arrivée les remercie de l'avoir préservé de tout malencontre. Souvent aussi ces croix étaient à l'origine des signes indiquant un domaine ecclésiastique, c'est-à-dire un lieu d'asile. L'immunité avait été autrefois fort étendue au delà de l'enceinte même où pendaient ces anneaux extérieurs qu'il suffisait de saisir pour jouir de la sauvegarde d'église. Mais déjà au temps où nous sommes arrivés, le pouvoir laïc refoule de toute part le privilège d'asile qui ne dépasse plus guère, et encore, l'enceinte de l'église ou du pourpris conventuel.

La place Saint-Jean est la plus ample de la ville; aussi est-ce là que se tient la grande foire annuelle de juin qui dure plusieurs jours; on y donne aussi des joutes. Enfin, c'est là qu'a lieu la foulière ou feu de la Saint-Jean composé de cent fagots fournis par le bâtonnier en exercice de la paroisse, et que vient allumer en cérémonie le vicomte maïeur en personne. On y ajoute de tradition une cage remplie de chats vivants; le moyen âge a eu peur de l'animal songeur, souple et grave, aux yeux de phosphore, et voit en lui une incarnation du diable. La fête se termine par le *rondeau*, sorte de farandole forcenée et hurlante d'hommes et de femmes, qui a pour théâtre l'église même; le clergé d'alors considère d'un œil paternel ce divertissement scandaleux qui sera supprimé seulement par arrêt du Parlement, le 22 juin 1556.

Au cœur de Dijon et bien que Philippe le Bon en eût déclassé l'enceinte en 1449, l'antique *castrum*

forme encore une ville close. En effet les murs existent toujours avec leurs *portelles*, comme on dit pour les distinguer des portes extérieures ; toutefois on a déjà comblé les fossés pour y bâtir et de toutes parts on s'attaque aux solides maçonneries gallo romaines décrites et mesurées par Grégoire de Tours.

Les grands collecteurs ce sont les cours d'eau coulant à ciel ouvert ; en vain la Chambre de Ville multiplie-t-elle ses délibérations impérieuses pour préserver de toutes souillures le Suzon et le Renne, plus forte que les sanctions pénales est la nécessité, et à ce sujet on fera cette observation générale que jamais, la multiplicité des lois et règlements sur les mêmes matières en fait foi, pouvoirs ne furent moins obéis que ceux du moyen âge. Et il en sera ainsi jusqu'au XVII[e] siècle. Il y a bien des égouts à Dijon, mais peu nombreux, rudimentaires, et d'ailleurs l'eau manque pour les purifier régulièrement. Ce que l'on n'envoie pas aux rivières, on le jette tout bonnement dans la rue qui, en définitive, est le grand, l'universel dépotoir jamais nettoyé que par les pluies. Aussi en temps de sécheresse prolongée, Dijon est-il un enfer de poussière, et quelle poussière ! Notez que la plupart des maisons n'ont pas de privés et que la voie publique reçoit les déjections comme les eaux ménagères et les débris de cuisine. Et si en 1418, la ville a créé des latrines publiques, rue Musette, l'état général n'en est guère modifié. Enfin, il y a des fumiers non seulement dans maintes cours, mais encore devant beaucoup des portes, et les poules, les moutons, les porcs, ceux-ci batailleurs et

dangereux pour les enfants, errent librement par les rues, mêlés aux chiens sans maitres qui pullulent bruyants, hargneux et sales.

Philippe le Hardi a bien essayé de faire paver la capitale de son duché, mais comme les riches communautés d'église se sont à l'envi refusées à toute contribution, le vicomte-maïeur, Jean Baudot, s'est contenté en 1390 de faire creuser puis empierrer et sabler les principales rues. L'œuvre du pavement ne sera réellement entreprise qu'en 1413 et encore pour marcher avec la lenteur désespérante de toutes choses au moyen âge. On y emploie d'ailleurs des matériaux, médiocres pour un tel usage, provenant des perrières; ce n'en est pas moins pour la voirie urbaine un progrès appréciable. Toutefois au siècle suivant une partie seulement de la ville sera pavée tant bien que mal, plutôt mal que bien, et même le Bourg ne le doit-il être qu'en 1612; le Bourg, cette citadelle du travail, mais aussi de la routine et des privilèges que l'on pourrait appeler le *Ventre* de Dijon. Avec ses abattoirs en arrière sur la rue des Tueurs, dite plus tard par corruption des Etioux, les étaux des bouchers, les chaudières toujours ronflantes des tripiers, les ruisseaux de sang qui s'écoulent dans le Suzon tout proche, le Bourg est un foyer permanent de pestilence. Question de plus ou de moins, après tout, l'air est si corrompu dans la ville entière que les denrées mises en vente aux halles Champeaux sont promptement gâtées. Enfin l'eau est rare, limitée à celle des puits et on devine ce que peut être la nappe souterraine avec les infil-

trations d'un pareil sol. La Chambre de ville n'était pas sans se préoccuper d'une telle cause d'insalubrité ajoutée à toutes les autres et en 1445, l'eau pure des sources de la Ribottée et de Lochère avait été amenée de Montmusard à la place du Champ Damas, extrémité nord de la rue Verrerie; les tuyaux étaient en bois vissé et l'eau limpide s'écoulait par une gueule de lion ; pendant longtemps il n'y eut pas d'autre fontaine dans la ville.

Ce que pouvaient être l'hygiène et la santé publiques dans le Dijon d'autrefois, on le devine ; la fièvre, les maladies épidémiques y régnaient à l'état permanent, sans compter la lèpre importée des croisades, qui disparaîtra seulement au XVII^e^ siècle, et les attaques fréquentes de la peste asiatique. D'ailleurs cet état de choses fait de malpropreté générale et particulière, d'ignorance complète du confortable et de l'hygiène et par où Dijon ressemble aux villes les plus décadentes de l'Orient, ne cessera guère qu'au seuil du XVIII^e^ siècle. Mais n'accusons pas la routine provinciale, Paris n'est pas mieux partagé ; et si à l'apogée de Louis XIV les voyageurs français notent avec dégoût cette infection de Madrid qui se fait sentir au loin, les Anglais et les Hollandais n'épargnent pas davantage Paris, ses boues, ses cloaques, ses cimetières et ses églises empestés par les sépultures. Enfin dans le château de Versailles tout de marbres, de dorures et de brocart, il régnait une odeur diffuse de privés qui n'offusquait personne ; de tous les sens l'odorat est celui qui se blase le plus vite.

En 1474, dans une ville comme Dijon l'insécurité commence à peu près aux portes de la ville, mais il en sera de même à Paris sous Louis XIII et pendant la minorité de Louis XIV. Même à l'apogée du grand règne ne sait-on pas que la nuit tombée, Paris était encore un coupe-gorge ?

A Dijon comme ailleurs, chaque rue a son nom, plusieurs même, quand elle est un peu longue ; mais on les connait surtout par la tradition et l'usage, le nom y est rarement inscrit et à l'entrée seulement ; la pratique d'une nomenclature régulière ne se généralisera guère qu'au XVI[e] siècle. De ces noms variés très peu sont purement historiques, comme la rue Guillaume et la rue Griffonz, aujourd'hui Chaudronnerie, après avoir été par corruption populaire la rue du Griffon. Les Griffonz étaient une ancienne famille bourgeoise qui donna deux vicomtes maïeurs à Dijon, au XIV[e] siècle, et dont la maison, le plus ancien logis de pierre qui existe dans la ville, se voit encore au n° 4.

De même la grande et la petite rue Pautet, encore une famille de vicomtes-maïeurs au XIV[e] siècle, sont devenues les rues du Grand et du Petit-Potet. Un valet de chambre, fruitier de Philippe le Hardi, Humbert Tatepoire, au nom d'un beau romantisme, habitait dans la ruelle aujourd'hui rue Dauphine, qui débouche dans le Bourg et conservera longtemps son nom. On ignore qui était ce prévôt Guillaume qui donna le sien à l'extrémité occidentale de la rue Berbisey actuelle. A de vieux arbres devaient les

leurs, les rues Vertbois (1), du Chanet (2) et du Tillot. Les professions qui s'y exercent ont fait dénommer les rues de la Charbonnerie, de la Chaudronnerie, du Change (3), des Tondeurs, de la Poissonnerie, de la Tonnellerie, de la Coutellerie, de l'Archerie (4), de la Corroierie, de la Parcheminerie (5), de la Roherie, c'est-à-dire des Charrons, aux Fèves (6), de la Draperie. Dans les rues du Four de Cluny et du Four de Béze sont les maisons urbaines de ces deux grandes abbayes bénédictines dont la seconde est Champagne et non Bourgogne ; la rue Chapelotte (7) recevait son nom d'une collégiale, la chapelle aux Leriche, d'anciens bourgeois ses fondateurs, devenue par corruption populaire, bien qu'elle fût assez pauvre, la chapelle aux Riches. Les noms de rues du Pilori (8) et des Juifs (9), s'expliquent d'eux-mêmes. Mais beaucoup doivent les leurs à une image sculptée ou peinte, à une enseigne d'hôtellerie ou de commerce, rue Musette, Charrue, du Mouton, du Porc-Sanglier (10), du Cygne, du Monde renversé, Malgré Toi, du

(1) Partie nord de la rue Verrerie.

(2) Id. de la rue Vannerie : Chanet, chêne.

(3) Du Change, partie centrale de la rue des Forges.

(4) Rue Saint-Martin, c'est là que l'on fabriquait tout ce qui servait au tir à l'arc, un des grands sports du moyen âge.

(5) Partie de la rue Berbisey.

(6) Par corruption de Fèvres, ouvriers en métaux, c'était une partie de la rue des Forges actuelle.

(7) Partie de la rue Berbisey.

(8) Partie sud de la rue Saint-Nicolas.

(9) Partie de la rue Buffon.

(10) Rue derrière les Minimes, aujourd'hui Saumaise.

Faucon (1), du Rabot, du Sachot (2), c'est-à-dire du petit Sac, des Beliots ou des Béliers, des Fols. La maison du Singe où l'on voyait sculptée une figure de singe jointe avec une boule, donnera son nom à la rue des Singes (3) lorsque, devenu l'Hôtel de Ville, le logis montrera sur sa façade l'écu de la ville supporté par deux singes. On ne sait quelle est l'origine du nom de rue Gauche (4); pour ce qui est de la rue Trousse-Cotte, près des halles Champeaux (5), peut-être vient-il d'une enseigne d'allure égrillarde et gauloise, ou tout simplement de ce que dans un boyau resserré le vent faisait volontiers rage d'une manière indiscrète. Une chouette grossièrement sculptée à l'angle d'une chapelle ajoutée à l'église Notre-Dame donne son nom à la rue qui longe la nef au nord (6). Au faubourg Saint-Nicolas, le plus important de la ville, nous noterons les rues des Trois Pucelles et des Coquins, deux noms dus à des enseignes humoristiques et plaisantes ; la première, fort populaire au moyen âge, se rencontrait dans maintes villes françaises.

En 1474, et pour plus d'un siècle encore, Dijon

(1) Partie occidentale de la rue Jeannin.

(2) Aujourd'hui rue des Facultés.

(3) Partie sud de la rue Chabot-Charny actuelle.

(4) Rue Crébillon.

(5) Les halles Champeaux, le grand marché de la ville où l'on vendait de tout, étaient comprises entre la rue Saint-Martin et la rue Saint-Nicolas ; quelques piliers datant du XVIIe siècle existent encore rue Derrière-les-Halles. La rue Trousse-Cotte était la Petite-rue-Pouffier.

(6) La chapelle est du XVe siècle, mais la fenêtre semble avoir été refaite au XVIe.

est une ville de bois où sont rares les constructions privées en pierre; mais ces bâtisses, en poutres assemblées d'équerre et reliées par des croix de Saint-André, charpentées d'ailleurs en matériaux excellents, sont aussi durables et à l'abri des incendies que n'importe quel logis en pierre ou brique (1). Au surplus, les murs de séparation sont en bonne maçonnerie, la façade repose d'ordinaire sur un rez-de-chaussée en pierre et de robustes encorbellements portent les étages en surplomb. Ces demeures, le plus souvent revêtues d'un enduit moderne, sont nombreuses à Dijon, il s'en rencontre au carrefour dit de temps immémorial le Coin du Miroir, à l'angle des rues Saint-Martin et Chaudronnerie, rue du Bourg, rue des Forges et du Lacet, rue Amiral-Roussin, autrefois Portelle; la rue Verrerie est faite toute entière de maisons à murs goutterots, aux étages surplombant, et montrant encore au rez-de-

(1) Rues Vaillant et Vauban deux maisons de ce temps, débarrassées aujourd'hui de leurs enduits montrent intacts leurs assemblages de bois vieux de quatre siècles. Une des maisons les mieux conservées du Dijon médiéval est celle, qui derrière le chevet de Notre-Dame s'appuie fraternellement aux pierres de taille de l'hôtel voisin, l'hôtel de Vogüé. Mais nous savons par une demande en décharge des taxes pour la construction du château, et présentée en 1483 par Guillaume Millière, marchand drapier dont le double chiffre se voit aux écussons de la maîtresse poutre, que sa maison était alors en construction. Il déclare ingénuement qu'elle contribuera à l'embellissement du quartier et c'est selon lui une manière de service rendu au public propre à faire accueillir favorablement sa demande. La maison Millière n'existait donc pas en 1474; toutefois ce fait permet d'apprécier ce qu'était la moyenne des maisons dijonnaises vers la fin du xv^e^ siècle.

chaussée les anses de panier de ses boutiques aujourd'hui vitrées, mais autrefois en ces temps où le verre est encore un luxe, closes de volets pleins dont la partie supérieure relevée formait auvent tandis que l'autre rabattue sur le bahut de pierre servait à étaler les marchandises ; de là l'expression familière « trié sur le volet ». Parfois le pignon extérieur montre une charpente extérieure détachée supportant les rampants du toit (1) ; un seul type en existe encore à Dijon, rue Vannerie, n° 59. On rencontre aussi dans le Dijon médiéval des maisons au rez-de-chaussée rejeté dans l'ombre d'un portique formé, non d'arcades bien entendu, mais de piliers en pierre ou même en bois portant de puissantes poutres horizontales dont les extrémités présentent des figures grotesques mordant à pleines dents la longue pièce de bois, et que l'on appelle familièrement des « rageurs ». Telle s'offrait encore au XVIII[e] siècle, à l'angle de la rue Poulaillerie et de la place Saint-Georges, la maison de l'apothicaire Aimé Piron qui eut un fils encore plus spirituel que lui ; le vieux logis natal d'Alexis sera remplacé en 1764 par la maison actuelle toute de pierre de taille et en retraite. Celui des piliers Notre-Dame n'a disparu que

(1) Dans d'autres pignons de ce type la charpente extérieure a été protégée plus ou moins récemment par un lambris ; la transformation est très apparente dans des maisons plus ou moins modernisées à l'angle des rues Verrerie et Notre-Dame, de la place des Ducs de Bourgogne et de la rue du Rabot ; des rues Saint-Martin et Pouffier ; à l'angle des rues J.-J.-Rousseau et Dietsch, cette maison est peut-être celle de Chrétien Yvon, le meneur de l'émeute du 26 juin 1477.

dans le premier quart du XIXe siècle ; enfin un dessin du F. Martellange, l'architecte du collège Godran et de maintes autres maisons des Jésuites, montre sur la place Saint-Michel, à l'alignement de la rue Vannerie, une de ces maisons à pignon, avec structure apparente en bois et promenoir au rez-de-chaussée.

Quant au type de maison avec tourelle d'escalier encorbellée ou non, faisant saillie sur la rue, que l'on rencontre à un si grand nombre d'exemplaires à Chaumont, et plus près de nous en Bourgogne, à Flavigny, il paraît avoir été assez rare à Dijon. Du moins n'en subsiste-t-il qu'un seul échantillon en bois revêtu, rue du Château, n° 3.

Il n'est guère de maison qui n'ait alors son banc extérieur ; c'est là que, la journée finie, le bourgeois et l'artisan se plaisent à prendre ce qu'on appelle un peu abusivement à Dijon, l'air et le frais. Ces bancs d'où, au cours des âges, s'envolèrent tant de joyeux propos, ont été longtemps chers au Dijonnais babillard et moqueur, même il ne faut pas être très vieux pour en avoir vu encore quelques-uns oubliés dans des rues écartées. Aux portes des hôtels seigneuriaux et des hôtelleries, on voit aussi des montoirs, ce sont des socles en pierre hauts de deux ou trois marches et dont se servent les cavaliers pour se mettre en selle. Tous ces logis sont couverts, les plus modestes en *laumes*, terme générique par lequel on désigne les différentes espèces de plantes, joncs ou autres, qui croissent dans les terrains humides, ou de *loiches*, sorte de graminée dure et sèche fort abondante dans le pays plat bourguignon. D'autres fai-

tages sont en pierres plates, en laves, comme on dit en Bourgogne et encore employées à la campagne. Seulement ces couvertures, d'une durée à peu près infinie mais fort lourdes, exigent d'énormes charpentes, et bien que le bois ne soit pas cher, sont une sorte de luxe, d'autant plus qu'il faut de solides murailles pour supporter une telle charge de poutres et de pierres. Seules les habitations les plus riches ont des toitures en tuiles le plus souvent émaillées de diverses couleurs ; mais ce mode de couverture est surtout réservé aux églises, aux cloîtres, aux bâtiments conventuels. On emploie aussi l'ardoise que l'on fait venir de loin, et les hautes toitures du palais ducal reconstruit par Philippe le Bon, en sont faites. Parfois aussi l'ardoise sert à cuirasser les lucarnes faites d'ailleurs en bois assemblés avec un tel art, que depuis des siècles ces édicules adventices n'ont subi aucun mouvement appréciable.

Enfin pour achever ce crayon des maisons où ont vécu nos ancêtres, on rappellera que beaucoup de faîtages et de hautes cheminées portent alors des nids de cigognes. Mais pourchassés on ne sait pourquoi par les Dijonnais, les oiseaux migrateurs perdirent peu à peu le chemin de la Bourgogne et ont fini par disparaître de notre ciel.

Pas de numérotage, pour si bons administrateurs que dans les grandes comme dans les petites choses, aient été les Romains, ils ne s'étaient pas avisés de ce moyen si simple de désigner les logis d'une grande ville. Ainsi à Rome toute maison autre que

le palais d'un patricien était dénommée et connue d'après un emblème extérieur, souvent grotesque ou plaisant, la gravité romaine savait sourire et même rire au besoin. Il en fut de même dans l'ancienne France; avant que le numérotage fût introduit et généralisé, et il ne le sera guère à Paris même, qu'au seuil du XVIII[e] siècle, on s'en tenait à la tradition romaine. Les images pieuses, les Vierges soit avec l'enfant sur le bras, soit ayant le Christ mort étendu sur les genoux, sont naturellement nombreuses ; celles qui existent encore dans nos rues appartiennent toutes aux siècles suivants, mais en 1474, rue Porte-aux-Lions, dans la vieille maison Royer, protégée par sa niche faite pour la statue, comme celle-ci est faite pour l'arc au trilobe délicat, est déjà en place resplendissante d'or, de pourpre et d'azur, cette Vierge digne de Claus de Werve, que n'a pas su garder le Dijon du XIX[e] siècle (1). Non loin de là, rue des Forges, un poteau cornier montre sculpté et peint un arbre de Jessé, c'est-à-dire l'arbre généalogique de la Vierge. On connaît ce thème cher au moyen âge ; Jessé, le père de David, est couché endormi et de son sein sort un arbre aux rameaux épanouis qui portent à leur extrémité au lieu de fleurs, les figures des rois ancêtres de la Vierge, tandis que, tenant l'enfant Dieu, celle-ci rayonne glorieuse dans le fleuron terminal. Du XIII[e] au XVI[e] siècle, l'art du verrier s'est plu à enlacer

(1) La Vierge de la rue Porte-aux-Lions est aujourd'hui au Louvre où, privée de son entourage, vue de trop près et de trop bas, elle perd une partie de sa valeur.

aux fenêtres des cathédrales le réseau de ces rameaux vivants ; il s'en rencontrait aussi sculptés et peints aux angles des maisons, et un exemplaire se voyait encore à Sens en ces dernières années. La maison dijonnaise de l'arbre de Jessé ne disparaîtra que vers 1780, absorbée dans les constructions nouvelles du Palais des Etats.

A l'angle des rues Guillaume et des Champs, aujourd'hui des Godrans, ce haut logis de pierre, forteresse par son crénelage et son chemin de ronde, palais par l'ample fenestrage vitré du premier étage, a été désigné de temps immémorial sous le nom de maison du Miroir ou du Mireur. Elle le doit sans doute, non comme on l'a cru longtemps, à l'abbaye cistercienne du Miroir, trop pauvre pour avoir jamais possédé un logis urbain de cette importance, mais à quelque sujet ou attribut sculpté que ne permettent pas de distinguer les anciens dessins venus jusqu'à nous. Les titres retrouvés aux Archives départementales, par M. Joseph Garnier, montrent que ce fut d'abord une propriété privée achetée en 1279 par le duc Robert II pour en faire un véritable donjon qui commandait à quatre rues. Redevenu maison particulière, le logis du Miroir fut acquis en 1413 par les Chartreux de Champmol ; l'année suivante ils firent placer au centre du fenestrage une image de la Trinité, vocable de leur église, et dans les arcs aveugles des côtés, deux figures de moines en prière. Cette imagerie, dont nous avons l'état civil en règle, était l'œuvre de Claus de Werve, le neveu, le collaborateur, le successeur enfin du grand Claus Sluter.

Sur la rue Guillaume le haut pignon de pierre présentait des rampants en escalier, comme ceux des villes flamandes. Etait-ce une exception dans le Dijon médiéval? On le croira d'autant moins que la tapisserie du siège de 1513, manifestement peu postérieure à l'événement, montre plusieurs exemples de cette disposition qui serait un emprunt de plus fait par la Bourgogne à l'art des Pays-Bas.

Naturellement les hôtelleries très nombreuses, il y en avait six dans la seule rue du Bourg, et les boutiques, ont chacune son enseigne. Voici l'Aigle d'or, l'Aigle noire, l'Asne rayé, c'est-à-dire le zèbre, l'Aultre Monde, le Chapeau cardinal (1), le Chat d'Argent, la série des chevaux de toutes couleurs, même le cheval vert, le Pélican, l'Autruche, la Syrène, le Grand More, le Croissant, la Licorne, les Lions et les Croix aussi variés les uns que les autres, l'Olivier, l'Ours, la Truie qui file, le Dauphin qui a donné son nom à la rue Dauphine, le Rabot, enseigne empruntée à la devise bien connue de Jean sans Peur qui l'avait prise par opposition au bâton noueux des ducs d'Orléans. L'hôtellerie a donné son nom à la petite rue du Rabot (2). Déjà l'usage est ancien de pendre un rameau de buis ou de genevrier, le *bouchon*, à la porte des maisons où l'on donne à manger, surtout à boire.

(1) Au Chapeau rouge, pourtant, l'enseigne qui a donné son nom à une ancienne rue qui l'a conservé jusqu'aujourd'hui n'était nullement un chapeau de cardinal.

(2) L'âme de la devise de Louis duc d'Orléans éta it « Je l'ennuie » ce à quoi riposta Jean de Bourgogne, en ajoutant pour âme à la sienne les mots flamands « Ioh houd », c'est-à-dire « Je le tiens ».

Il n'est famille noble de la Bourgogne qui n'ait son hôtel à Dijon ; toutefois la noblesse réside habituellement dans ses châteaux dont beaucoup, comme Chateauneuf, ont été reconstruits en ce siècle même pour les mettre en harmonie avec les besoins croissants du luxe seigneurial. C'est du reste un fait social qui se reproduira à chaque époque. Parmi ces hôtels dijonnais l'un des plus amples est sans doute celui des La Trémoille, qui occupe le vaste emplacement où un siècle et demi plus tard s'élèvera le collège Godran ; il avait même empiété sur le pourpris de l'ancienne maison du Singe, devenue en 1330 l'hôtel de Ville, et en 1395, de gré ou de force, plutôt de force, Guy de La Trémoille, le favori du duc Philippe le Hardi, obtenait la cession d'une partie du terrain communal. La maison de ville s'en était trouvée fort réduite, mais le moyen de dire non à un favori tout-puissant? Sur le terrain ainsi diminué, on dut loger avec les chambres d'assemblées et de justice, les prisons et le réduit où l'on donnait la question, ces accessoires obligés de la haute justice seigneuriale. On sait que la Chambre de Ville et le vicomte maïeur ont droit de toute justice dans l'étendue de la commune. Au-dessus de la porte d'entrée, rue du Chastel, aujourd'hui de l'Ecole de Droit, a été placée, en 1449, une figure en pierre de la Vierge exécutée à titre d'amende pour outrages au vicomte maïeur, Philippe Machefoing, par l'imagier Aragonais Jehan de la Huerta, engagé, comme on l'a vu, pour exécuter le tombeau de Jean sans Peur. Cette statue, ou plutôt cette statuette,

puisqu'elle avait deux pieds et demi de hauteur, parut assez belle pour être protégée en 1462 par un dais en menuiserie ouvragée. La figure est posée sur une console aux armes de la ville, telles que les avait octroyées Philippe le Hardi en 1391 quand il ajouta le chef de Bourgogne ancien et nouveau à l'écu qui était auparavant de gueules plein ; celui-ci a bien entendu les deux singes pour supports; d'ailleurs on voit partout des singes à la maison de ville, il y en a quatre en bois dans l'auditoire de la justice, et jusque sur la fausse gargouille en pierre qui porte la poulie du puits, un singe s'amuse à mettre un pauvre homme à la gêne (1).

Sur la place Charbonnerie sont les hôtels des Vergy, « les preux de Vergy », comme on disait par manière de proverbe, et des Pot, Regnier Pot avait été le compagnon de Jean sans Peur dans cette croisade de 1396 où une fois de plus, à Nicopolis, la chevalerie française fut cause de l'écrasement d'une armée. Un des rares survivants mis à rançon par Bajazet vainqueur, Regnier revint en France pour être un des conseillers les plus écoutés, les plus fidèles du duc et au premier chapitre de la Toison d'or, tenu à Bruges en 1430, il était fait le deuxième chevalier de l'ordre. Ce fut le grand-père de Philippe Pot, le filleul et l'un des favoris de Philippe le Bon. Sur la place Saint-Georges, les Vienne, « Nobles de Vienne », disait-on de cette illustre famille éteinte au XVIII[e] siècle — le premier chevalier de la Toison

(1) Cette pierre est au musée de la Commission des Antiquités.

d'or fut un Vienne, Guillaume, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix — ont une maison qui dans nos idées modernes ne mériterait guère d'être appelée un hôtel; c'est entre les rues Charrue et du Chastel, aujourd'hui Amiral-Roussin, ce logis à haut pignon où des baies modernes remplacent les croisées de temps immémorial murées. On y voyait un bas-relief représentant saint Georges, patron de la branche des Vienne-Saint-Georges, et qui fut détruit en 1811 pour accommoder la maison à un usage commercial. Au siècle suivant les Vienne abandonneront la place Saint-Georges et se feront construire l'ample hôtel encore ogival dans sa structure qui a conservé, rue Chabot-Charny, 32, l'angle aigu de sa toiture ardoisée et la baie en anse de panier et accolade de sa porte à moulures prismatiques.

A l'angle N.-E. de la place des Cordeliers, cette tour carrée et rouillée par les siècles, est un reste de l'hôtel du Guillaume Hugonet, seigneur de Saillant, chancelier de Bourgogne depuis 1471 et à qui un prochain avenir réserve une fin tragique. Sur la place Saint-Jean, les Chalon, princes d'Orange, ont leur hôtel naguère celui de Philippe Jossequin, garde des joyaux du duc Jean ; il avait dû fuir pour échapper à la vengeance de Philippe le Bon qui poursuivait en lui un complice du crime de Montereau et eut tous ses biens confisqués. Sa maison, dite du *Cheval*, fut donnée, en 1423, à Louis de Chalon et pour devenir plus digne des « riches de Chalon », entièrement reconstruite. La famille de Plaines, des légistes anoblis dès le XIV^e^ siècle, a sa demeure à l'en-

trée de la rue Berbisey actuelle, au n° 3 ; mais il ne subsiste guère qu'une tourelle et des caves de cet hôtel mis par les Courtivron sous Louis XIV dans l'état où nous le voyons. La maison des Berbisey est alors au n° 19 de la même rue, et une arrière-cour, peu connue des Dijonnais, montre encore de curieux fragments en pierre et en bois sculpté appartenant à ce logis primitif d'une famille, alors au début de cette ascension continue qui la portera au faîte des dignités parlementaires. L'hôtel des Mailly, rue Verrerie, appartient aujourd'hui et depuis plus de trois cents ans aux Le Gouz de Saint-Seine. Celui des Molesmes ne disparaîtra qu'au XVII^e siècle quand le premier président Bouchu se fera construire le grave logis devenu de nos jours le Conservatoire. Les Hochberg, une famille d'origine allemande, branche de la maison de Bade, mais qui s'est faite toute bourguignonne, sauf à se donner à Louis XI, lorsqu'il sera maître du duché, ont un vaste hôtel dit aussi de Neufchâtel, qui au XVIII^e siècle sera reconstruit par les Richard de Ruffey, et au XIX^e siècle deviendra la maison des dames de Bon-Secours, à l'angle des rues du Chaignot et Berbisey. Plus modeste est l'hôtel des Malain, rue du Petit-Potet.

Les Pourlans ont rue Saint-Nicolas, près de l'hôtel de Montrevel, une maison assez simple disparue il y a une vingtaine d'années seulement. Les logis nobles sont nombreux rue Vannerie ; celui de la Couste d'Arcelot sera plus tard celui des Macheco de Premeaux. Au n° 35 actuel René de Masilles a le sien où logera Louis XI venu à Dijon en 1479 pour

prendre possession du duché, mais il quittera bientôt la ville pour s'abriter derrière les murs solides et bien gardés de Talant. Près de là est l'hôtel des Saulx ; enfin parmi tous ces logis aujourd'hui modernisés, au n° 32 ce comble aigu et ces fenêtres à croisées et à accolades révèlent reconnaissable encore, l'hôtel de Noident. Rue Poulaillerie, les Gissey ont un vaste hôtel où s'installeront et que rebâtiront les Millotet, au XVII^e^ siècle, alors que la haute robe s'est établie victorieuse dans les maisons de ville et les châteaux de l'ancienne noblesse appauvrie ; les Chissey-Varanges habitent là où s'étendent aujourd'hui les bâtiments et la cour monumentale de l'hôtel Le Gouz de Gerland, à M. Stephen Liégeard ; rue des Fols, aujourd'hui Jeannin, le chancelier Nicolas Rolin s'était fait construire, vers 1440, un ample hôtel, à toiture en tuiles noires et blanches, mais grevé d'une servitude fort incommode, un droit général de passage ; à cette époque, en effet, il n'existait pas de communication entre les rues Jeannin et Longepierre actuelles. Le chancelier qui échoua dans ses tentatives de rachat, obtint seulement que la servitude ne serait exercée que quand il n'habiterait pas l'hôtel et en tout temps limitée aux cavaliers et aux piétons. On voyait à l'intérieur aux vitraux et aux carrelages émaillés la devise de Guigonne de Salins, la seconde femme du chancelier épousée en 1411 — Seule — qui se rencontre aussi à l'hôpital de Beaune et est antérieure au veuvage. A la mort du Chancelier survenue à Autun le 18 janvier 1462, à l'âge de plus de quatre-vingts ans,

l'hôtel de Dijon passa à son fils Guillaume Rolin, seigneur de Beauchamp, d'où l'hôtel prit le nom d'hôtel de Beauchamp, qui résida peu à Dijon. C'est lui qui en était propriétaire en 1474; les gouverneurs royaux s'y installeront à la fin du siècle et ne se gêneront pas pour faire fermer le passage. La fille de Guillaume Rolin, Marguerite, mariée en premières noces au baron de Sennecey, puis à Gaspard de Talaru, vendra en 1501, l'hôtel à la ville pour en faire la maison commune.

On citera encore les hôtels de Lux, de Sennecey, de Lantenay ou de Montgomery, place Saint-Jean, de Crux, de Couchey, de Damas-Thianges, celui-ci place des Cordeliers « Thianges était Damas et de grande maison », dira deux siècles plus tard Saint-Simon de cette illustre famille bourguignonne. L'hôtel de Rochefort était dans le quartier de la Poissonnerie, mais il est difficile de l'identifier avec le vaste logis ogival qui occupe une partie de l'espace compris entre les rues Musette, François-Rude et des Godrans. On y voit en plusieurs lieux, non des armoiries ou des vestiges d'armoiries effacées, mais des monogrammes portant ce 4, dit de commerce, qui est la marque certaine des demeures plébéïennes (1). Partagée aujourd'hui en plusieurs propriétaires, cette maison, qui mériterait une monographie descriptive complète, était peut-être celle des Godran, ces riches

(1) Ce 4 de commerce fréquemment rencontré aux xv^e^ et xvi^e^ siècles sur des vitraux, des tapisseries, des marques d'imprimeur, n'est autre que le signe astrologique de Jupiter, la planète de l'or, qui préside à la prospérité et à la richesse.

merciers ou commerçants en gros (1) du xv[e] siècle, dont l'opulence commençait déjà d'effacer celle de la noblesse. Mais il est douteux que les bâtiments qui la composent existassent en 1474.

Mêmes réserves au sujet de la maison de la rue des Forges, n[os] 54 et 56, où les trompes des deux échauguettes montrent aux écussons ce 4 de commerce déjà rencontré au prétendu hôtel de Rochefort. Ce logis très mutilé mais dont la restauration serait facile, au moins sur le papier, a toujours eu des boutiques au rez-de-chaussée ; c'est une des énigmes monumentales du vieux Dijon, mais on peut douter qu'il existât déjà en 1474. On en peut dire autant de l'hôtel Chambellan situé dans la même rue, et improprement dit des Ambassadeurs d'Angleterre ; sous sa forme actuelle il paraît être postérieur à la date de 1474. Les Chambellan, ces autres riches marchands en gros, durent le reconstruire à l'apogée de leur fortune, c'est-à-dire dans les toutes dernières années du xv[e] siècle, et dans ce style gothique très orné qui en fait comme un hôtel de Cluny dijonnais.

Au cœur de la ville s'élève le palais ducal ; il remplit tout l'espace entre la Sainte-Chapelle, place Rameau, et la tour de la Terrasse, commencée par Philippe le Hardi, achevée par son petit-fils qui y

(1) Les merciers, qui sont aujourd'hui des marchands de petits articles, formaient autrefois le plus riche et le plus opulent des corps de métiers ; ils vendaient à peu près de tout et l'objet de leur négoce embrassait les productions les plus diverses venues de l'étranger, objets de luxe ou autres.

mit sa signature monumentale, les briquets et le silex de la Toison d'Or. C'est une tour de guette mais aussi un donjon et le renforcement de l'angle extérieur du nord-ouest explique la forme irrégulière de ce haut prisme de pierre. Le palais avait été presque entièrement reconstruit par Philippe le Bon (1), notamment le grand logis, c'est-à-dire l'habitation du prince, et les cuisines avec le bâtiment annexe si fâcheusement détruit en 1853. Mais dans le palais de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, le grand logis était simple, et au nord, sur le jardin, la muraille dérasée du *castrum* lui formait une première ligne de défense séparée du bâtiment par un espace vide, les lices, comme on nommait au moyen âge ces chemins de ronde courant entre deux enceintes et que commandait la haute muraille du palais. Ainsi de ce côté la demeure ducale se présentait à l'origine comme une véritable forteresse, ce qu'ont rendu visible lors de la restauration de 1899, les trous de hourds retrouvés sur deux lignes dans la paroi intérieure de la grande salle, ou, pour lui conserver son nom populaire, de la salle des Gardes. Philippe le Bon pacifia le palais ancestral en jetant une voûte par dessus les lices et en reportant à la muraille du *castrum* la façade septentrionale. Elle présenta dès lors l'aspect que lui ont restitué en ces dernières années les travaux exécutés par MM. Sauvageot et Suisse pour la Commission des

(1) Philippe le Bon n'est pas né à Dijon, mais à Rouvres ; sur ce point le témoignage de Georges Chastellain, *indiciaire*, c'est-à-dire historiographe de la maison de Bourgogne, est positif.

monuments historiques. Toutefois le comble n'a pu être rétabli dans toute la hauteur que révèlent les filets ou solins rampant sur la face orientale de la tour et qui exista jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, ainsi qu'en témoignent les dessins de Jules Hardouin-Mansart conservés à la bibliothèque de l'Université de Paris (1).

Au sud la partie réservée à l'habitation du prince ou grand logis comprenait deux étages de hauteur un peu différente ; les fenêtres retrouvées dans la cage de l'ancien escalier du musée, lors de la restauration de la salle des Gardes, prouvent l'exactitude des dessins de Martellange (2) et de Hardouin-Mansart. C'est au XVIII[e] siècle que, en modernisant cette même façade sur la cour d'honneur, et pour donner plus de noblesse à l'appartement du prince gouverneur, les architectes des Condé ont fait exhausser le premier étage aux dépens du second où l'on voit encore les consoles à moulures refouillées et prisma-

(1) La grande vue du Logis du Roi et du Palais des États par Hardouin-Mansart a été reproduite dans le tome XIII[e] des *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*. Le dessinateur y donne aux lucarnes un tracé, le même d'ailleurs que Martellange, un peu différent de celui qu'ont cru devoir adopter les architectes chargés de la restauration.

(2) Les dessins de Martellange, 1569-1641, si précieux pour faire connaître les aspects de Dijon et de la Bourgogne monumentale au commencement du XVII[e] siècle, sont à la Bibliothèque nationale ; il en a été reproduit trois en fac-simile dans le tome XIII[e] des *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, Veüe de la maison du Roi à Dijon — Veüe de l'église Notre-Dame de Dijon en 1614 — Veüe de l'église Saint-Michel de Dijon le 29 septembre 1614*.

tiques qui supportaient les plafonds en solives apparentes. De l'appartement ducal on passait dans la grande salle, par trois baies inégales et assez exiguës qui ont été rétablies au cours des derniers travaux et murées. Les deux ouvertures supérieures ne sont pas, comme on pourrait croire, des entrées de tribunes, mais des vues ménagées sur la salle ; c'est de là sans doute que la duchesse et ces dames auraient pu assister au spectacle des banquets et des fêtes. Mais Isabelle de Portugal a quitté Dijon pour n'y plus revenir, peu après la naissance de Charles le Téméraire et les deux dernières femmes (1) de celui-ci, Isabelle de Bourbon et Marguerite d'Yorck n'y vinrent jamais. Il y avait certainement une tribune pour les musiciens, on sait que les ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et Charles le Téméraire, surtout, aimaient fort la musique ; d'ailleurs celle-ci était déjà l'accessoire obligé de toute fête princière au moyen âge.

Avant l'incendie de 1503, le grand logis se prolongeait certainement à l'est au delà du mur pignon actuel, ainsi que le démontrent la brusque coupure de la balustrade aux dessins si variés qui ne fait pas retour comme à l'extrémité opposée, les pierres du parement en saillie tant projetées au dehors que mêlées aux maçonneries du XVII[e] siècle, la présence enfin d'une porte des combles ouverte sur le vide (2).

(1) Charles le Téméraire avait été marié pour la première fois à Catherine, fille de Charles VII et de Marie d'Anjou, mais qui mourut enfant avant la consommation.

(2) Sur la place, au n° 10, s'élevait il y a moins d'un demi-siècle

Toutefois le bâtiment n'arrivait pas dans toute sa hauteur à la tour de Bar ; le raccord avec celle-ci était fait par une construction de même largeur mais plus basse, et elle a laissé une trace certaine dans le solin qui serpente sur les parois dont il suit les angles rentrants ou saillants (1). Seuls les étages supérieurs de la tour de Bar faisaient partie du logis ducal et c'est là, dans une chambre assez maussade et basse, mais les autres pièces du palais devaient fort ressembler à celle-ci, que pendant cinq ans vécut de 1431 à 1436, prisonnier, le duc René de Bar, le vaincu de Bulgnaville, celui que l'histoire connaît sous le nom du roi René. La salle inférieure à la quadruple voûte reposant sur une colonne centrale, une des parties les plus anciennes du palais, était la salle capitulaire de la Sainte-Chapelle et communiquait avec celle-ci à l'est par une porte unique au tympan trilobé ; il n'y avait pas d'autre entrée. Cette porte a disparu derrière les maçonneries banales de 1852.

Sur la face méridionale du grand logis ressortait une tourelle sur plan carré dont les racines se retrouveraient ensevelies à l'angle N.-E. de la cour

une maison à un seul étage posé en encorbellement sur deux consoles dont les moulures d'un profil très riche, relevées avant la démolition par un élève de l'Ecole des Beaux-Arts, étaient identiques à celles de la corniche du palais voisin. Ces deux fragments d'un luxe de taille qui contrastait singulièrement avec la construction très modeste de la maison, provenaient manifestement d'une démolition partielle qui avait suivi l'incendie de 1503.

(1) En décembre 1901, des fouilles pratiquées dans la cour de Bar ont mis pour un instant au jour les caves ensevelies du bâtiment de jonction.

d'honneur actuelle; elle contenait l'escalier particulier du logis ducal, mais à la hauteur du second étage il se continuait plus étroit dans une tourelle encorbellée. L'entrée d'honneur était par la vis de la grande tour. Ce degré aux pierres usées nous paraît aujourd'hui bien écrasé et sombre, mais le moyen âge ne considérait pas un escalier comme un décor fastueux d'architecture, c'était un lieu de passage et rien de plus. La porte, qui donnait entrée dans le vestibule (1) de la grande salle, existe encore, large, basse, en anse de panier et conservant sa très simple menuiserie ancienne (2). Quelques traces de

(1) Plus tard salle de Rocroy, aujourd'hui escalier de l'Hôtel de Ville.

(2) Une chose frappe nécessairement les yeux quand on examine les parties anciennes du palais ducal, l'exiguité, surtout le peu de hauteur des portes. Il faut remarquer d'abord que les architectes du moyen âge estimaient à bon don droit qu'une porte est avant tout un moyen de communication ; dès lors lui donner des dimensions exagérées et décoratives comme on le fera aux siècles dits classiques leur était une idée parfaitement étrangère. Ensuite, prenons-en notre parti, nos ancêtres du xv^e^ siècle n'étaient pas comme nous nous les représentons volontiers, des colosses, à peine leur taille égalait-elle la nôtre en moyenne. Les guerres, les maux sans fin du moyen âge, maux qu'il ne faut ni grossir ni nier, avaient eu raison à la longue et par une sorte de sélection à rebours, des grands corps de nos ancêtres, les Gaulois; l'homme du moyen âge est plutôt maigre et a la jambe sèche, les innombrables figures que l'on rencontre dans les œuvres de la peinture contemporaine le démontrent péremptoirement ; le type est grêle et court. D'ailleurs l'homme du xv^e^ siècle est habitué à baisser la tête en passant par des portes qui nous semblent de véritables guichets ; qu'on aille voir, par exemple, ceux qui sont pratiqués dans les grands vantaux de la porte de l'église, à la chartreuse de Champmol. Il y avait du reste une force de résistance singulière dans ces corps

peintures reparaissent aux murs de la montée sous les couches de badigeon accumulées.

A l'ouest, le grand logis s'arrêtait à la tour de la Terrasse, mais au delà, jusqu'à la tour du *Castrum* qui passait là où s'ouvre un peu démesuré le porche de la salle des Etats, et la porte gallo-romaine dite des Lions alors debout, s'étendaient des bâtiments de service sur lesquels nous n'avons aucun document graphique. Mais la hauteur du comble est donnée par le solin que l'on voit dessinant son triangle aigu sur la face occidentale de la tour. Là était la Monnaie ducale qui devenue royale en 1477, y demeurera installée jusqu'à la fin du XVII[e] siècle. Au-devant et correspondant à la partie occidentale de la place d'Armes, un carrefour irrégulier portait le nom de place Saint-Christophe. Le long de la rue de la Sainte-Chapelle (1), une muraille crénelée où courait un chemin de ronde faisait clôture à la cour du palais, elle avait une porte fortifiée avec herse et guichet pour les piétons ; un autre mur également crénelé enserrait le jardin, place des ducs de Bourgogne actuelle ; ces défenses, qui n'auraient pas résisté à une attaque en règle, suffisaient à mettre le palais à l'abri d'un coup de main populaire ; il en était, il en est encore ainsi à l'hôtel de Cluny, à Paris, qui remonte à la fin du XV[e] siècle. Au surplus cet appareil militaire était aussi une marque féodale que

d'apparence chétive ; l'Espagnol est ainsi et le légionnaire romain avec une endurance à peu près sans limite, était beaucoup plus petit que le colossal Gaulois au grand corps lymphatique.

(1) La rue Rameau.

l'on conservera longtemps par tradition plutôt que par besoin.

Il faut avouer que le sans-façon dijonnais n'épargnait même pas les murailles neuves du palais ducal, autrefois les Romains peignaient des serpents sur les édifices qu'ils voulaient préserver de souillures. Au moyen âge c'étaient des croix, mais l'emblème chrétien n'avait ici aucune vertu et les murs, les portes du logis ducal étaient des réceptacles d'immondices comme dans le Dijon contemporain, le sont les moindres recoins de nos édifices et de nos rues.

Enfin, au-dessus de la rue de la Sainte-Chapelle, Marguerite de Bavière a fait jeter une passerelle en bois richement peinte au dedans et couverte en tuiles émaillées, mettant le palais en communication avec la basse-cour qui occupait à peu près tout le triangle formé par les rues Rameau, des Bons-Enfants et la place Saint-Etienne. Là était un jardin avec treilles en berceau et le pavillon des Etuves. Philippe le Bon qui prenait plus de bains que Louis XIV, a fait remplacer la baignoire en bois par une grande cuve en airain provenant de l'arsenal. Par son ordre, son huchier, Guillaume Anceau, a également établi une ample piscine en bois jaugeant 50 queues, 11.400 litres, et le duc veut que même en son absence, les étuves soient chauffées une fois par mois, ce qui tombera vite en désuétude. Le pavillon des Etuves comprenait une habitation complète et servit souvent de logis aux jeunes enfants du duc, entre autres à Charles le Téméraire. En bordure, au

n° 9 de la rue des Bons-Enfants, était la maison canterale, la *schola* des enfants de chœur attachés à la Sainte-Chapelle dont la maîtrise et la musique créées par Philippe le Bon étaient renommées au loin.

Des décorations intérieures du palais, nous ne savons rien et il nous faut borner à des généralités empruntées, par comparaison, à ce qui nous est connu d'autre part. Aux fenêtres, le verre glauque apparaît serti dans un losangé de plomb, avec des écus armoriés peints au centre de chaque panneau, et les titres sans nombre des ducs de Bourgogne ont pu permettre de varier cette décoration héraldique. Les plafonds sont en poutres apparentes, à la française, comme on en voit en maints hôtels et châteaux; le bois de chêne ne s'y montre nulle part avec sa couleur naturelle mais paré d'or, d'azur, de minium et de sinople. Les carreaux en céramique émaillée remplacent les anciens dallages en pierre et font la transition aux parquets modernes; ils se présentent le plus souvent en carrés réguliers à fond rouge avec dessins jaunes, d'ordinaire il en faut quatre pour composer le motif complet, mais l'ensemble en comporte parfois un plus grand nombre; d'autres assemblages sont faits de formes géométriques variées où la palette du peintre céramiste a su employer d'autres tons comme le violet et le jaspé. Du premier type, le plus ordinaire, il subsiste encore des échantillons nombreux soit en place dans de vieux logis, soit dans les collections (1); le second est plus

(1) Dans le carrelage de l'hôpital de Tonnerre qui date du XIII[e] siècle, l'ensemble de chaque motif ornemental est composé de seize

rare et on ne peut rien rencontrer de plus riche que les débris provenant du château de Rouvres, le lieu natal de Philippe le Bon, et dont quelques parcelles sont conservées au musée de la Commission des Antiquités à Dijon ; un tel carrelage devait offrir à l'œil l'harmonie à la fois éclatante et douce d'un beau tapis d'Orient. En hiver on jetait sur le carreau d'épais tapis *velus* ou *sarrazinois*, c'est-à-dire du Levant, dont le goût pris aux croisades ne s'était jamais perdu ; autant que les orientaux nos ancêtres aimaient la couleur et non seulement ils jouissaient par les yeux de ces belles choses venues de loin, mais encore ils les savaient égaler dans leurs décorations peintes et surtout dans la mosaïque translucide de leurs verrières. Beaucoup de ces tapis venaient d'Espagne et étaient l'œuvre des Maures de Grenade ; mais on les imitait aussi dans certaines villes du Nord, notamment à Paris et à Arras, la métropole de l'art de la tapisserie au moyen âge. Toutefois la magnificence de nos ducs ne se contentait pas de ces copies et un témoignage recueilli par M. de Laborde prouve qu'ils foulaient aux pieds de véritables tapis de Turquie (1) ; c'était du reste

carreaux de 14ᶜ de côté ; même nombre dans le carrelage de l'église de Vincelles, Yonne, XIVᵉ siècle. On citera parmi les types à quatre pièces, les carrelages de l'hôpital de Beaune, du château ducal de Brazey-en-Plaine, des châteaux de Vergy et de Châteauneuf, Côte-d'Or, tous du XVᵉ siècle. Enfin on signalera les types réunis au musée de la Commission des Antiquités, et dans la collection fort riche de M. Bergeret, de Nuits-Saint-Georges ; la plupart de ces carreaux proviennent de la fabrique d'Aubigny, canton de Saint-Jean-de-Losne, Côte-d'Or.

(1) « Pour douze tapis velus du païs de Turquie, dont il y a dix

un luxe réservé aux pièces d'habitation et les grandes salles recevaient des nattes ou même, selon une tradition immémoriale, une simple jonchée de paille ou d'herbes sèches et odoriférantes incessamment renouvelées.

Plus grand, plus général était le luxe des tentures faites de tapisseries de haute et basse lisse, ou de soieries; seigneur des Pays-Bas dont les métiers fournissaient l'Europe entière, même l'Italie, les ducs de Bourgogne étaient plus riches en tentures de tapisseries que tous les princes chrétiens réunis. Pour les damas et brocarts très peu venaient d'Orient même et le plus grand nombre était fourni par les manufactures de Venise, cette porte toujours ouverte de l'Europe sur l'Asie, où l'on copiait à la perfection les modèles exotiques (1); le moyen âge raffolait de ces tissus éclatants à amples éléments décoratifs, soleils, aigles ou lions, grands arbres, citronniers, orangers ou palmiers, jaillissant d'un sol fleuri, chargés d'oiseaux réels ou chimériques mais toujours diaprés de couleurs éclatantes. Du reste, tapisseries ou soieries, ces tissus de tentures ou de courtines n'étaient mis en place que pour le temps où le prince résidait au palais ; à l'ordinaire et cet usage subsistera jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, les murs se présentaient nus. En attendant d'être employées les étoffes étaient soigneusement conser-

petits et deux moïens ». *Glossaire et Répertoire*, v° *Tapissarrazinois*.

(1) Plus tard les fabriques du nord disputèrent à Venise son privilège plusieurs fois séculaire; mais leurs produits n'égalèrent jamais les siens. D'ailleurs ce fait économique est postérieur à l'époque où nous sommes arrêtés.

vées et roulées. Toutefois, en voyage de paix ou de guerre, le duc se faisait suivre de tout un assortiment de tapisseries, de pièces de damas ou de satin qui lui permettait de retrouver dans son camp la magnificence de ses palais bourguignons et flamands. C'était d'ailleurs une tradition de la maison de Bourgogne, et dans l'expédition que les contemporains appelèrent « le voïage de Hongrie », c'est-à-dire la croisade de Nicopolis, les tentes du comte de Nevers, le futur Jean sans Peur, étaient en satin. Au siège de Nancy, en 1476-1477, celle de Charles le Téméraire montrait à l'intérieur des tapisseries qui sont aujourd'hui au musée lorrain de Nancy, et, ô l'ironie des choses ! ne présentent que des sujets de grâce et de vie heureuse (1).

Pour ce qui est de la vaisselle, plate ou montée, pièces de service ou de décoration, en or, vermeil, argent, cristal de roche, émaillée ou toute gemmée de pierres précieuses et de camées antiques, elle était incomparable ; ce trésor unique accumulé par trois générations de princes amis du luxe, suivait habituellement le duc dans ses déplacements. Parmi ces chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie médiévale, nombreux étaient les vases d'or fin et dans toute la magnificence de ses fêtes et banquets Louis XIV n'égalera pas à beaucoup près ce qu'étalait un simple duc de Bourgogne. Il y avait aussi des pièces d'argent

(1) D'après de constantes et sérieuses traditions de famille les belles tapisseries à l'oiseau que l'on voit au château de Thoisy-la-Berchère, Côte-d'Or, auraient appartenu à Charles le Téméraire. La date et la beauté du travail n'y contredisent pas.

doré, mais jamais le moyen âge ne toléra le *fourré*, c'est-à-dire l'application sur un objet en argent d'une feuille d'or plus ou moins épaisse. En cela les règlements des corporations étaient formels et le duc qui les avait édictés, vus, approuvés, s'y soumettait comme tout le monde. Pour comprendre ces sévérités il ne faut pas oublier, qu'en un temps où l'or et l'argent étaient à leurs plus hauts prix (1), ces accumulations de métaux précieux constituaient des réserves auxquelles on ne se faisait pas faute de recourir en cas de nécessités financières. Aussi la vaisselle d'un prince du temps était-elle un perpétuel devenir, et, sauf sans doute pour les morceaux où l'art surpassait de beaucoup la matière, se changeait-elle souvent en espèces qui, à la prochaine accalmie, redevenaient tout aussitôt vaisselle (2).

La pièce la plus éminente en dignité comme en importance était la nef; on nommait ainsi un vase en forme de navire du temps posé sur un pied et représenté avec ses châteaux de proue et de poupe, sa forme générale en croissant et ses agrès simplifiés; dans les banquets d'apparat on la plaçait devant le roi ou prince. La nef qui apparaît dans les plus

(1) Au xv^e^ siècle, par l'épuisement des mines connues, l'appauvrissement des sables aurifères exploités de temps immémorial, l'or et l'argent ont une valeur plus grande qu'au xiv^e^ et s'y maintiendront jusqu'au moment où commencera l'afflux régulier des métaux venus d'Amérique. Mais ce fait économique ne se produira guère qu'à partir de 1520.

(2) En fait, il en était de même à Rome et c'est pour cela que chaque pièce d'argenterie portait poinçonnée l'indication du poids et le nom du maître. Cf. les vases de Bosco-Reale, au Louvre.

anciens documents, mais n'avait pas à l'origine la forme compliquée d'un navire, était assez grande pour renfermer les ustensiles de service, gobelet, cuiller, cure-dents, les épices même, à l'usage du prince, de manière à les mettre à l'abri de ce fantôme qui terrorisa le moyen âge, l'empoisonnement. Il va sans dire que la nef ne représentait pas un navire avec la minutieuse exactitude d'un modèle d'arsenal, les artistes du moyen âge savaient adapter les formes à l'usage sans donner l'impression d'un monument ramené à des proportions minuscules. Et comme on ornait volontiers les bordages des véritables vaisseaux d'écus ou pavois aux armes des chevaliers embarqués, — de là vient le mot pavoiser aujourd'hui fort détourné de son sens puisqu'il s'applique aux pavillons dont aux jours de fêtes on enguirlande la mâture d'un bâtiment moderne — c'était là pour les nefs d'orfèvrerie un beau thème de décoration émaillée. Le roi Charles V, dont la magnificence en vaisselle et joyaux n'a pas été dépassée même par celle des ducs de Bourgogne, possédait cinq grandes nefs d'or émaillé, pesant ensemble 258 marcs d'or, et 21 d'argent du poids de 648. Nous avons peu de renseignements sur celles qui servaient à nos princes, mais elles devaient être nombreuses et magnifiques.

Les salières étaient aussi des ornements de table de la plus grande richesse, qu'il faut prendre pour des pièces de décoration plutôt que d'usage ; même à la table des fastueux ducs bourguignons le sel était mis dans des morceaux de pain creusé ; c'est

ainsi que dans tout le moyen âge la plus extrême simplicité accompagnait un luxe extravagant. Les salières d'apparat, véritables pièces de surtout servant à décorer la table, étaient donc des édifices compliqués et d'une richesse à égaler les plus magnifiques reliquaires; ainsi on a la description d'une salière en or ayant appartenu à Charles V et c'est un énorme joyau où sont prodigués les rubis, les saphirs et les perles. Il ne faut pas oublier que nos pères attachaient des vertus particulières à l'usage, au contact, à la seule présence de chaque gemme (1). Souvent les salières étaient en agate, en jaspe, en serpentine, et les inventaires des ducs de Bourgogne en citent plusieurs qui se composaient d'une figure en or émaillé tenant des récipients creusés dans des pierres fines (2).

Le drageoir était encore un des ustensiles où se donnait carrière le luxe incroyable du temps ; il ne faudrait pas que ce mot manifestement tiré de dragée, fît croire que l'on y mettait seulement des bonbons sucrés, le drageoir recevait surtout des confitures sèches ou liquides. Aussi reposait-il toujours sur un bassin de même métal, or ou

(1) Cette croyance subsista longtemps dans l'étonnante médecine d'autrefois ; on se contente aujourd'hui de donner aux pierres précieuses un sens symbolique.

(2) Pour les descriptions détaillées de ces petits meubles, on renverra au *Glossaire* de M. de Laborde, les pp. 490 et 491 donnent d'après les inventaires des exemples dont plusieurs appartiennent aux ducs de Bourgogne. La tradition de la salière d'apparat subsistait encore au XVIe siècle ; on conserve à Vienne celle que Benvenuto Cellini fit pour François Ier.

argent et était-il accompagné de cuillers pour permettre de puiser le contenu visqueux du récipient. L'étiquette voulait qu'il fût présenté au personnage le plus élevé en dignité par la plus qualifiée des personnes présentes et ainsi de suite ; on comprend dès lors qu'une telle pièce dut être de la dernière richesse, l'émail, les pierreries et les perles, y brillaient comme sur un bijou. De forme consacrée il n'y en avait pas, et selon le goût du temps les orfèvres s'épuisaient en structures compliquées, bizarres dont la tradition se prolongea en Allemagne alors que la France était revenue à des décors plus simples sans être moins riches. La vaisselle ducale comprenait un grand nombre de drageoirs qui sont minutieusement décrits dans les comptes et inventaires et pour lesquels on renverra encore à Laborde (1).

Les saucières où l'on servait les assaisonnements incendiaires et étranges de la cuisine princière du XV[e] siècle, étaient nombreuses et présentaient cette jolie forme d'une navette à deux anses portée sur un plat, à laquelle on est revenu, après avoir passé par ces lampes funéraires en argent mises à la mode par l'école de David.

On sait que jusqu'au XVII[e] siècle nos ancêtres mangeaient avec leurs doigts, comme le font encore les orientaux, et s'en tiraient aussi dextrement que maints de nos contemporains à fourchettes. Ils avaient bien des cuillers, mais en petit nombre et on absorbait à même les soupes en tenant l'écuelle par

(1) Les ducs de Bourgogne, 2261-2262.

les deux anses. Souvent, même dans les châteaux et aux tables princières, il n'y avait qu'une écuelle pour deux convives qui se partageaient fraternellement la pitance et c'était un grand honneur à se faire entre chevaliers, comme de coucher dans le même lit. On avait bien des fourchettes à deux dents mais elles servaient soit à griller des croûtes de fromage, soit à piquer les fruits et l'idée n'en était pas encore venue de les employer à manger la chair (1). Ces fourchettes étaient naturellement d'une richesse assortie au reste. On manque de détails sur les couteaux de table qui étaient de peu d'usage et par suite rarement mentionnés dans les inventaires; ceux de provenance bourguignonne que l'on possède sont des outils d'écuyers tranchants, emmanchés de bois, noyer ou ébène, avec monture en cuivre doré et portant sur le pommeau les armes émaillées du duc Philippe le Bon avec sa devise *Aultre n'auray* (2). A la fin du repas des pages et des valets présentaient à laver tenant le bassin d'une main et versant de l'autre l'eau tiède et parfumée sur les doigts. La magnificence de matière et de travail des bassins et aiguières égalait celle des nefs, des salières

(1) L'usage de la fourchette ne s'imposera qu'à la fin du XVI^e^ siècle, et encore beaucoup, comme Montaigne, le déclareront parfaitement incommode et même malpropre !

(2) On connaît cinq de ces couteaux, deux, avec leurs gaines de cuir ciselé sont au musée de Dijon, n° 1468 ; un au musée du Mans; un au musée national de Florence, provenant de la collection Carrand, on le donne comme ayant appartenu à Charles le Téméraire, mais la devise incrustée, *Aultre n'auray*, est celle de Philippe le Bon; le cinquième faisait partie de la collection Nieuwerkerque.

et des drageoirs ; quant aux formes du vase elles variaient à l'infini et si les exemplaires en métaux précieux ont depuis des siècles disparu, les ustensiles de cuivre de même famille, les *aquamaniles*, comme on dit, sont encore nombreux dans les musées et correspondent parfaitement à ce que nous rencontrons dans les inventaires ; ainsi il y en avait en forme d'animaux : « Un lyon d'argent, doré, cizelé en manière d'aiguière. » En voici une autre plus compliquée ayant appartenu aux ducs de Bourgogne : « Une esguière d'argent en façon de femme assise, sur ung pié verré (1), tenant en sa main sur son ventre une fleur blanche et dedans la fleur un biberon (2) et est saincte (3) d'un demi chaint pendant à une chainecte d'argent doré. » On n'insistera pas sur les hanaps et gobelets dont la forme a beaucoup varié, les uns ayant celle d'un calice, les autres d'une coupe à anses ; le plus souvent ils sont munis d'un couvercle ; des exemplaires en étain conservent la forme des vases d'or et d'argent depuis longtemps disparus.

Innombrables bien entendu étaient les plats de service ; Charles V en eut jusqu'à trois douzaines en or ; si les ducs de Bourgogne n'atteignirent pas à de telles splendeurs, les inventaires mentionnent vingt-six plats d'argent doré « à porter fruits, cizelés sur les bords », six grands plats aussi d'argent doré pour les viandes ornés de fleurs de lis sur les bords,

(1) Verré, orné de verre.
(2) Biberon, goulot.
(3) Il s'agit d'une chaîne pendant à une autre.

sept douzaines et onze tant grands que petits en argent, aux armes du duc. Pour les assiettes, ce mot n'a pas au moyen âge la signification que nous lui donnons aujourd'hui, il exprime l'ensemble de ce que l'on mettait sur la table; dans les plus grands repas l'usage se conserva longtemps de larges rondelles de pain que l'on nommait *tranchoirs* ou *tailloirs*; il ne faut pas oublier que jusqu'au XVI^e^ siècle on n'usait que de pain sans levain et présentant par conséquent une certaine résistance même au couteau; mais à la fin du XV^e^ on commence de donner un plat ou assiette à chaque convive. A Granson, Charles le Téméraire, au dire de Comines, « perdit trois cents magnifiques services d'argent ». Enfin le luxe des plus précieuses matières s'étendait même aux cure-dents dont, il est vrai, on faisait un usage constant et public. M. de Laborde nous donne la description d'un de ces petits instruments ayant appartenu à un duc de Bourgogne : « Ung curedent, ouquel « est mis en œuvre ung diamant nommé la Lozenge « et une grosse pointe de diamant et une grosse « perle (1).» Ces cure-dents étaient alors de véritables couteaux et ne rappelaient que par le nom les brins de lentisque dont se servaient les Romains, ou nos becs de plume et nos souples aiguilles de bois.

Même en dehors des banquets ces orfèvreries

(1) On attribue généralement l'invention de la taille du diamant à Louis de Berquen, né à Bruges et qui aurait commencé de pratiquer son art en 1476 ; mais on rencontre un tailleur de diamant du nom de Herman qui travaillait à Paris dès 1407, et ce n'était probablement pas le premier.

étaient étalées pour la décoration des appartements; ainsi quand, le 12 février 1457, à Bruxelles, la comtesse de Charolais, Isabelle de Bourbon, mit au monde Marie de Bourgogne, la plus riche vaisselle du duc Philippe le Bon était disposée dans la chambre de l'accouchée, sur un dressoir à quatre degrés revêtus de longues nappes, vases d'or, de cristal monté d'or, garnis de pierreries, grands bassins, d'apparat plutôt que d'usage, enfin trois drageoirs dont l'un était estimé quarante mille écus et un autre trente mille. Comme comtesse, Isabelle de Bourbon n'avait droit, d'après l'étiquette féodale, qu'à quatre degrés, et un duc à cinq, mais on verra qu'au banquet de Dijon, Charles qui se considérait comme l'héritier, le représentant des anciens rois de Bourgogne, exposera sa vaisselle sur un dressoir à sept degrés, qui fut certainement adossé à la muraille opposée à la table ducale, c'est-à-dire en face de la cheminée. Que l'on imagine maintenant le spectacle que devait présenter cet énorme parement d'or, d'argent, de pierreries, de cristal de roche et d'émail, dominé par les hautes flèches de quatre cornes de licorne, c'est-à-dire de dents de narval, avec leurs montures d'or et de pierres précieuses, si bien que beaucoup les prirent pour des cierges. On sait que, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'aux temps modernes, l'on a cru à l'existence d'un animal fabuleux la licorne, portant au front une corne unique et droite à laquelle était attachée une vertu merveilleuse contre les maladies, surtout contre le poison. Et cette force résidait non seulement dans la corne

entière, mais encore dans chaque parcelle ; aussi les vases, coupes, anneaux, bijoux dans lesquels étaient enchâssés des morceaux de cet ivoire d'une dureté singulière, sont-ils souvent cités dans les inventaires. « Le sommelier, dit Olivier de la Marche, *Estat du Duc*, porte en ses bras la nef d'argent, ensemble le baston d'argent et la licorne dont on faict l'espreuve en la viande du prince (1). »

Jusqu'à la fin de l'ancien régime, la cérémonie de l'essai, à la vérité réduite à un simple simulacre, demeura une des pratiques essentielles de l'étiquette en usage chez les princes. Mais au moyen âge on y allait tout de bon et outre la licorne considérée comme l'antidote universel et souverain de tous les poisons, il y avait des pierres réputées de bons indicateurs ou préservatifs. « Un annel d'or où est « une pierre que l'on dit être bonne contre le ve- « nin, » porte un inventaire des ducs de Bourgogne. On usait aussi de langues de serpent desséchées que l'on pendait en grappes autour des salières, et même aux broches ; mais on les mettait aussi avec des pierres ou os de même vertu, ceux-ci empruntés d'ordinaire à la mâchoire des serpents, dans un joyau spécial nommé *languier* ou *épreuve*, que l'on posait sur la table ; on disait aussi *tousche à touscher les viandes* (1). Ces petits ustensiles d'or et d'argent étaient ornés avec la même richesse que toutes les autres pièces d'orfèvrerie destinées à l'usage d'un prince.

(1) Il ne faut pas oublier que jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, le mot viande a le sens général de nourriture.

Pour rencontrer l'analogue de cet étalage qui resplendit aux yeux des convives de Charles le Téméraire au banquet politique du 25 janvier, il faudrait aller en Angleterre, ou mieux au Kremlin de Moscou, alors que sont étagées sur les dressoirs les vaisselles d'une magnificence un peu barbare mais d'autant plus décorative, accumulées par les générations des anciens tsars moins européens qu'asiatiques. Et encore toutes ces merveilles ne sont-elles qu'une partie du trésor ducal ; les richesses sacrées de la chapelle les égalent, les surpassent peut-être. Ce ne sont que statues, crucifix, candélabres d'or ou d'argent doré ; une châsse d'or constellée de pierreries renferme des reliques des saints apôtres Pierre et Paul ; des reliquaires de diamants sertissent un clou et un éclat de la vraie croix. Les parements d'autel et les ornements de chœur sont à l'unisson de ces splendeurs.

Et puisque nous en sommes à décrire le décor du banquet dont, plus longue probablement qu'aujourd'hui, la grande salle du palais de Dijon sera le théâtre en ce mois de janvier 1474, disons que le duc y paraît assis sous un dais adossé à la cheminée et que les tables sont disposées en deux files ; mais les convives ne sont assis que d'un côté, le dos tourné à la muraille, l'autre demeure libre pour le service et le milieu de la salle est vide (1). C'est dans cet espace qu'évoluaient d'ordinaire ces machines et ces mascarades que l'on appelait les entremets et

(1) Tradition conservée jusqu'au xviiie siècle.

dont fit un si grand usage le joyeux moyen âge féodal. Le banquet de Dijon n'offrit pas de ces divertissements où s'évertuait l'imagination sentimentale et subtile des metteurs en scène princiers. En fait, Charles le Téméraire n'était que campé dans son palais natal, et il fallait longtemps besogner pour préparer les mises en scène aux trucs naïfs qui ravissaient ces grands enfants du XV^e^ siècle. On peut croire aussi que la gravité naturelle du fils d'Isabelle de Portugal se plaisait peu à de tels amusements dont le fameux banquet de Lille, en 1454, avait offert une série complète.

Les tables un peu plus hautes que les nôtres consistaient seulement en ais posés sur des tréteaux et recouverts de longues nappes trainantes; devant le duc il y avait double toile, c'est l'origine de cette serviette placée sous le couvert qui sera plus tard un privilège envié des princes. Pas de serviettes, la nappe relevée sur les genoux en tenait lieu; les convives siégeaient sur des bancs de bois couverts de coussins et c'est de là que vient l'expression de banquet. Dans la belle saison les tables étaient jonchées de fleurs; mais au mois de janvier, en ce temps où l'on ne connaissait pas les serres, on se contentait d'une jonchée légère de verdure d'hiver, houx et genévrier.

Enfin, à l'écart, étaient disposés de grands récipients dits *coulouères*, où l'on jetait les restes.

Les grâces dites, on levait les tables, ce qui mettait en fuite les chats du logis que la bonhomie du moyen âge admettait à roder sous les nappes pour

chercher leur bien. Représentons-nous enfin parmi cette foule de seigneurs d'épée, d'église ou de robe, les grands lévriers du temps avec leurs colliers de cuir bossués de pierres précieuses, le poil bien peigné à l'aide de ces gros démêloirs que l'on rencontre dans les musées, où on les donne pour des peignes liturgiques.

Nous avons cru devoir donner un crayon de toutes les magnificences qui furent présentées aux convives de Charles le Téméraire dans le grand banquet politique de janvier 1474. Moins de deux ans et demi plus tard, ce trésor d'or et d'argent ouvré deviendra la proie des Suisses vainqueurs, non en entier, toutefois, les palais flamands avaient encore quelques réserves en vaisselle et en tapisseries. Mais ces bijoux, ces joyaux, dont Charles se voulait parer pour éblouir les ambassadeurs de Savoie, il les perdra d'un seul coup à Granson, et les Suisses vainqueurs en jouiront comme les enfants s'amusent de leurs jouets, en les brisant.

Le mobilier du palais ducal devait présenter en abondance ces beaux meubles de bois si parfaitement assemblé sans ferrures ni colle et d'une ornementation toujours si appropriée, dont aucune époque n'a surpassé la richesse et la solidité. Qui ne connaît ces bahuts, c'est-à-dire ces coffres servant de banquettes, au devant ciselé en fenestrages flamboyants où sans jamais chercher à nous donner l'impression d'un grand monument en petit, l'outil du menuisier a adapté les formes architecturales à la fonction et à la matière d'un simple meuble ; ces *faudesteuils*, ces

chaires à haut dossier droit sculpté, au placet faisant coffre, et autrefois garnis de riches coussins de soie? les moindres de ces meubles, sièges et autres, sont aujourd'hui des objets de musée au même titre que les ustensiles de cuisine exhumés des cendres solidifiées d'Herculanum et de Pompéï. Les lits sont plus rares, et aussi ces *lampiers* ou lustres en cuivre fondu et ciselé, quelquefois en argent qui portaient les lampes ou les gros cierges de cire jaune. Pour les chandeliers, la mode s'introduisit précisément dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, de leur donner plusieurs feux placés sur une seule ligne ; le plus grand nombre était en cuivre, mais il en existait aussi en argent et même en or : « Ung chandellier d'or, à mectre chandelle à lire sur un livre (1). » Il y avait aussi pour éclairer les grandes salles aux fêtes du soir des candélabres à pied, sortes de couronnes de lumière portant plusieurs rangs de feux, dont il existe un exemplaire au musée de Cluny et semblables à ceux qui se rencontrent encore dans certaines églises. Tous ces appareils, lampiers et candélabres, donnaient peu de clarté, mais qui suffisait parfaitement à nos ancêtres. Pour nous gâtés que nous sommes par les feux électriques qui ont succédé au gaz et aux lampes Carcel, une salle de fêtes au temps de Charles le Téméraire nous paraîtrait du plus misérable éclairage, on n'en jugeait pas ainsi alors, et d'ailleurs il suffit de considérer ce dont on se contentait notamment dans les théâtres,

(1) Laborde, Ducs de Bourgogne, n° 6958.

il y a un demi-siècle, pour comprendre qu'il y a été pour les yeux une simple question d'habitude (1).

Enfin les caves du palais renfermaient une ample provision des vins généreux de la Bourgogne ; les ducs étaient très fiers de leurs vignobles, et Philippe le Hardi aimait à se dire « seigneur des meilleurs vins de la Chrétienté ». Lorsqu'en 1477, Pierre de Craon, le dur exécuteur de la volonté de Louis XI, s'installera dans le palais sans maître de Philippe le Bon, il trouvera de bonne prise les vins du vaincu de Nancy ; ce qu'approuvera Louis XI fort disposé à trouver bon que ses serviteurs fissent bien leurs affaires, à la condition de bien faire les siennes.

Au sud du palais ducal, dans le voisinage de l'hôtel de Talmay ou de Pontailler qui disparaîtra au siècle suivant pour faire place au palais du Parlement, siégeait la chambre des Comptes, le centre de l'administration financière du duché et qui se vantait avec raison d'être la plus ancienne du royaume après celle de Paris. Le bâtiment était fort simple et l'entrée se trouvait là où s'élève aujourd'hui la façade disgracieuse du tribunal correctionnel. Au mur extérieur, comme à celui de tous les hôtels

(1) Les tableaux, les tapisseries, les miniatures surtout nous montrent ce qu'étaient les intérieurs des palais au XV^e^ siècle ; les salles d'habitations ou de représentation étaient beaucoup moins encombrées qu'elles ne le seront aux siècles suivants ; ainsi les tentures n'apparaîtront aux fenêtres que cent cinquante ans plus tard. V. aussi Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, passim. Peut-être faut-il se défier un peu de l'imagination de l'illustre archéologue dans ses traductions, par son merveilleux crayon, des documents fournis par les arts du temps.

laïcs ou d'église, étaient fixés des anneaux en fer auxquels messieurs des comptes attachaient leurs montures. Le vitrail de la chapelle représentait Charles le Téméraire et sa troisième femme, Marguerite d'Yorck, fille de Richard duc d'Yorck et sœur d'Edouard IV, roi d'Angleterre, qu'il avait épousée en 1468. La chambre des Comptes montrait encore un *Ecce Homo* et un grand *Christ en croix* entre un donateur et une donatrice agenouillés; ces deux précieuses peintures sur bois du XV^e^ siècle qui nous ont été heureusement conservées, appartiennent à l'art flamand et par conséquent à la période ducale; elles sont aujourd'hui au Palais de Justice, l'*Ecce Homo* dans le cabinet de M. le Premier Président, le *Christ en croix* dans la Salle dorée (1). Le peintre André Dumont que nous retrouvons à Saint-Bénigne, avait beaucoup travaillé pour MM. des Comptes; ainsi en 1455, il restaurait la peinture d'une statue de la Vierge et peignait le dossier « en figure de drap d'or ». Entendez ceci d'une tenture figurée peinte sur le mur derrière la statue. En 1459, on lui demandait une *Annonciation* pour le manteau de la cheminée du grand bureau. Mais les comptes sont muets sur les deux tableaux dont il vient d'être

(1) Par une inadvertance des architectes qui de par la Commission des Monuments historiques ont restauré la Salle dorée, il a été ouvert une bouche de calorifère, immédiatement au-dessous de ce tableau qui s'en trouve fort mal. Et bien que le fait ait été maintes fois signalé, le comité autoritaire qui de Paris gouverne despotiquement le troupeau docile des monuments provinciaux, n'a pas daigné remédier au mal qui fait chaque jour de nouveaux progrès.

parlé et dont les provenances nous sont jusqu'aujourd'hui inconnues.

Au sud de la chambre des Comptes était la maison qui avait servi d'atelier à Jehan de Marville, puis à Claus Sluter, enfin à Claus de Werve, les imagiers en titre, ou valets de chambre de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur et de Philippe le Bon (1). Là furent élaborés les figures, gisants, anges aux ailes déployées de cuivre doré, et plorants, des tombeaux de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur ; de là partirent pour la chartreuse les prophètes en pierre du Puits de Moïse. Mais en 1474 l'atelier est vide et la maison désaffectée; Jehan de la Huerta n'a pas eu le titre d'imagier valet de chambre et a promené en divers logis son humeur inquiète. Antoine le Moiturier n'a été lui aussi qu'un artiste chargé d'une commande et c'est sans titre officiel qu'ils ont travaillé l'un après l'autre au tombeau de Jean sans Peur. Antoine le Moiturier continua d'habiter Dijon et d'y vivre tant bien que mal de son art, son atelier était rue des Fols (2), au nord et en face de l'hôtel Rolin. Peut-être y exécuta-t-il ce tombeau de Philippe Pot, qui est une œuvre anonyme exécutée entre 1477 et 1483, digne en tous cas d'être mise sous son nom (3).

(1) La maison où travaillèrent les trois grands artistes de la Chartreuse s'élevait là où est la cour du tribunal de commerce, sur la rue Amiral-Roussin. Les comptes permettent de reconstituer par la pensée l'aspect extérieur et intérieur du logis d'où sont sortis tant de chefs-d'œuvre.

(2) Partie centrale de la rue Jeannin.

(3) Un titre découvert aux Archives municipales par feu M. Val-

Mais bâtiments et jardin, le palais ducal se serait perdu dans l'immense enclos de la grande abbaye dijonnaise, Saint-Bénigne ; il s'étendait, en effet, à peu près de la rue du Chapeau-Rouge actuelle au rempart et avait pour limites au nord la rue Guillaume, au sud celle des Novices. Encore le tracé de l'enceinte nouvelle avait-il laissé hors des murs un terrain considérable qui avant 1137 prolongeait au loin le pourpris abbatial. Sur la rue Guillaume, les maisons en bordure seront construites seulement après que le siège de 1513 aura fait refluer dans la ville la population des faubourgs détruits, et l'enceinte est encore faite d'une muraille crénelée du type dont un pan s'est conservé à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre. Au milieu de l'enclos, remorquant la rotonde de l'abbé Guillaume, s'élève, faîtée en 1456 de tuiles blanches, noires, rouges et vertes, l'église ogivale de l'abbé Hugues d'Arc, qui est de la fin du XIII^e^ siècle et du commencement du XIV^e^. L'édifice est à peu près tel que nous le voyons aujourd'hui, mais il a en plus l'imagerie grandiose du XII^e^ siècle que fera exterminer en 1793 le représentant Bernard de Saintes, et il lui manque la haute aiguille tout étincelée d'or qu'après l'incendie de 1506 élèvera l'abbé Claude de Charmes ; plusieurs fois réédifiée au cours des siècles elle est remplacée depuis 1896 par celle, plus haute encore, œuvre de M. Charles Suisse, architecte du gouvernement à Dijon. En 1474, une sim-

lée, prouve que le Moiturier ne mourut pas à Dijon, comme on l'avait supposé : mais que vers 1495, étant déjà très vieux sans aucun doute, il partit pour Paris où l'on perd absolument sa trace.

ple et modeste flèche de transept pointe au centre de la croisée. A l'intérieur l'église n'a pas encore reçu les parures que lui prodiguera le XVI^e^ siècle, entre autres les six colonnes de cuivre dont Claude de Charmes fera un tabernacle de riches courtines au grand autel placé sous la clé de voûte absidale. Nous ne savons rien des stalles gothiques destinées à être remplacées en 1530 par les menuiseries à demi païennes de Jehan Boudrillet, ni du jubé qui, surmonté d'un grand crucifix, barre la nef au dernier pilier, ni des verrières dont la destruction méthodique commencera au XVII^e^ siècle. Mais le pavé est déjà fait en grande partie de pierres tombales gravées, précieux musée d'art et de souvenir qu'accroîtra encore le XVI^e^ siècle et contre lequel s'acharneront les suivants. A cette date le trésor est intact et d'une extrême richesse (1). Ce ne sont que châsses, reliquaires, monstrances, vases sacrés, crosses, ornements en tissus précieux avec agrafes ou *mors* ciselés, rehaussés de gemmes et d'émaux, merveilles faites d'un peu de métal précieux et de beaucoup d'art que, pour payer les frais de la guerre civile, jettera sans remords au creuset le XVI^e^ siècle, comme fera deux siècles plus tard la Révolution pour payer la guerre étrangère et aussi par mépris pour ces chefs-d'œuvre d'un art méconnu.

(1) V. *Le Trésor de l'église Saint-Benigne de Dijon*, par Bernard Prost, *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, t. X. On y trouvera notamment, pp. 71 et 72, la description de trois crosses magnifiques, et pp. 73 et suiv. celle de mitres de la plus grande richesse, surtout les n^os^ 112 et 113.

Saint-Bénigne est considérée comme la plus illustre, la plus vénérable de toutes les églises dijonnaises, aussi est-ce là que, en prenant possession de la Bourgogne, les ducs viennent jurer de maintenir les privilèges de la ville et du duché. Ce sera le premier acte des cérémonies de l'entrée dont les magnificences sont décrites dans le procès-verbal qui suivra cette étude.

Au nord, s'étendaient le cloître peint et orné d'armoiries en 1462 par le peintre André de Mont et couvert en tuiles blanches et noires ; l'abbatiale, le dortoir, le réfectoire, la salle capitulaire, tout enfin ce qui constituait les lieux réguliers, agglomération de bâtiments de hauteur et de structure différentes, groupés sans nul souci de la symétrie mais selon le rythme imposé par les besoins des services. La salle de justice renferme un grand tableau, le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean, commandé en 1461 au peintre Adam de Montpointet par l'abbé Hugues de Montconis ; au-dessus des personnages, un phylactère jeté parmi les nuées porte cette inscription : *Recte judicate filii hominum*. Puis ce sont des jardins, des vergers, des pressoirs, des celliers dont le plus important à trois nefs subsiste encore dans la maison Chavasse, en face de la tour du midi. Même enfermée dans une ville, une abbaye était alors comme une grande ferme se suffisant à elle-même et rien ne donne mieux l'idée de ce que fut autrefois la villa romaine.

Moins étendu, au cœur de la ville et compris dans le périmètre du castrum, était l'enclos de Saint-

Etienne, l'abbaye rivale de Saint-Bénigne; jusqu'à l'incendie de 1137, il était limité à l'est et au sud par la muraille gallo-romaine, mais il la dépassa dès lors et l'abbaye s'annexa le grand terrain transformé en jardin encore existant pour la plus grande partie, où avaient eu lieu, en 1386, les joutes données en l'honneur du roi Charles VI. L'église datait du XII^e^ siècle, avec un chœur à sept lancettes aiguës reconstruit au XIV^e^; l'entrée du pourpris ecclésiastique est conservée moins son couronnement, avec sa voussure en ogive où se creusent encore les trous par où tombait la herse, et ce serait un échantillon assez complet de ce qu'étaient les entrées de ces enclos, couvents au dedans, forteresses au dehors, si le guichet des piétons n'avait été détruit il y a une quinzaine d'années. Au nord-ouest du palais ducal, les Dominicains avaient leur couvent et une grande église à trois longues nefs, et triple voûte, en bois avec charpente apparente dans le vaisseau, en pierre dans le transept et le chœur rectangulaire (1).

Dans la partie méridionale de la ville et touchant à l'enceinte, s'étendait l'enclos des Cordeliers établis à Dijon en 1243 ; l'église du XIII^e^ siècle était à une seule nef, en forme de croix, et riche en œuvres d'art et peintures murales, dont il subsiste encore dans la cour qui remplace l'édifice détruit, une Vierge du XV^e^ siècle, ruinée, mais exquise encore, inscrite au tympan trilobé d'une porte aujourd'hui murée.

(1) Rien ne subsiste aujourd'hui de l'ancien couvent et de l'église, remplacés par le marché couvert.

De grands personnages avaient leurs sépultures aux Cordeliers, plusieurs seigneurs de Fontaine ; un Vergy, Pierre, seigneur de Fouvens; Jeanne de Savoie, duchesse de Bretagne, fille unique d'Edouard le Libéral, comte de Savoie ; Blanche de Bourgogne, la fille aînée du duc Robert II ; mariée le 21 mars 1329 à Jean III, duc de Bretagne, elle mourut en 1347 ; au chœur, sous un monument avec effigie de bronze, reposait l'évêque de Langres, Philippe de Vienne, mort en 1456.

La nef des Carmes, rue Gauche, aujourd'hui Crébillon, avait été reconstruite au commencement du siècle par la munificence d'un riche bourgeois originaire de Cluny, Jacques Germain, père de Jean Germain, évêque de Chalon-sur-Saône. Mort le 23 septembre 1423, il reposait dans la nef dont il avait été le *fondeur*, comme le porte son épitaphe, sous une pierre à grave effigie gisante digne d'être attribuée à Claus de Werve ; elle est aujourd'hui au musée de Dijon (1). La commanderie de la Madeleine, aux religieux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, s'espace dans le faubourg Saint-Pierre et ne sera transférée dans la ville qu'après le siège de 1513.

Les évêques de Langres, qui résident plus volontiers à Dijon que dans leur ville épiscopale, ont, dans l'ancien castrum un hôtel adossé à la muraille romaine de l'ouest (2) ; rue Saint-Pierre, au n° 14, actuel, est

(1) L'église des Carmes a entièrement disparu.

(2) Entre la place d'Armes et la rue des Etioux aujourd'hui Jules-Mercier ; l'hôtel de Langres deviendra plus tard le couvent des Jacobines.

la maison du Scelleur, c'est-à-dire du représentant à Dijon de l'évêque pour les actes de la juridiction épiscopale. C'est là que sera massacré le Premier Président Jouard, dans l'émeute du 26 juin 1477.

Beaucoup d'abbayes bourguignonnes ont des maisons à Dijon. Mais les principales, celles de Citeaux, le chef d'Ordre, et de Clairvaux, la troisième fille de Citeaux, les plus opulentes des abbayes cisterciennes françaises, n'ont rien de magnifique. Aux logis fort ordinaires sont réunis d'importants bâtiments d'exploitation et de culture. L'enclos de Clairvaux très étendu présente deux grands celliers dont l'un du XIII^e^ siècle, à deux étages et venu à peu près intact jusqu'à nous, est pour la structure en robustes arcs faisant contreforts à l'extérieur, une réduction, deux nefs seulement au lieu de trois, de celui que l'on voit encore immense parmi les bâtiments modernes de la grande abbaye fondée par saint Bernard. C'est au Petit-Citeaux que s'assemblent les abbés venus de tous les points de la chrétienté pour le chapitre général qui se réunit à l'abbaye-mère au mois de mai ; annuel d'abord, il ne se tient déjà plus qu'à des intervalles plus ou moins rapprochés mais toujours irréguliers. La longue cavalcade blanche traverse la ville entière, sort par la porte Saint-Pierre et s'achemine par Longvic vers l'abbaye souveraine. Morimond, la quatrième fille de Citeaux, a son hôtel à l'angle du Champ de Suzon à qui il donnera plus tard son nom ; le cellier du XIII^e^ siècle existe encore en partie, mais de simples plafonds en bois remplacent les voûtes puissantes que l'on voit dans celui de Clair-

vaux. L'hôtel de Pontigny, la seconde fille de Citeaux, est au faubourg d'Ouche. D'autres abbayes de moines blancs ont aussi leurs maisons en ville ; Theuley au faubourg Saint-Michel, La Bussière, dans la rue Buffon actuelle, Auberive, rue Saint-Pierre, Fontenay et Chairlieu près du Petit-Citeaux. L'hôtel de Cluny est au sud de Saint-Philibert, celui de Saint-Seine près de la porte Guillaume, celui de Bèze au faubourg Saint-Nicolas. Le Val-des-Choux, chef d'Ordre, possède une maison conventuelle rue Saint-Jean, aujourd'hui Bossuet ; l'important et ancien prieuré de Saint-Vivant-sous-Vergy en a deux, rue Saint-Philibert et rue Chanoine. Enfin le prieuré d'Epoisses, de l'ordre de Grandmont, dont la maison est voisine du château ducal de Rouvres, a sur la paroisse Saint-Pierre une maison et un hospice ; le nom s'en est conservé dans celui d'une ruelle.

Parmi ce fouillis de bâtiments publics et privés, nobles et bourgeois, ecclésiastiques ou laïcs, de tous côtés pressés par les habitations humaines filialement serrées à leur pied, s'élèvent les sept églises paroissiales. Notre-Dame la première sinon en ancienneté, du moins en dignité, se présente à peu près telle que jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle l'ont vue les générations dijonnaises, c'est-à-dire qu'une voûte a été tendue au-dessous de la lanterne projetée dont le vide est rempli des charpentes entrelacées du beffroi ; puis un étage à arcatures renferme les cloches et porte un comble carré d'où jaillit une flèche revêtue de plomb. A l'angle sud de la façade une gerbe de clochetons en bois cuirassés

de plombs ornés et dorés enveloppe la vieille cloche qui sonne les heures martelées par un homme d'armes en bois, le populaire Jacquemart, Jacques Marteau, à qui le XVII^e^ siècle seulement donnera sa compagne Jacqueline. Mais cette cloche n'est pas celle qu'avait envoyée Philippe le Hardi à Dijon après le sac de Courtray en 1483 ; arrivée en morceaux elle dut être refondue à Dijon même et existe encore sous sa nouvelle forme. La haute devanture de pierre montre en arrachement la place des fausses gargouilles que le XIX^e^ siècle s'efforcera de refaire, qui hérissaient sur trois rangs les frises aux métopes sculptées d'une beauté ornementale plus que romaine; cette ménagerie de pierre faite d'êtres fantastiques et grimaçants a été détruite dès le milieu même du XIII^e^, c'est-à-dire à peine achevée, parce qu'une figure s'est détachée un jour écrasant net un vieux bonhomme d'usurier qui s'en allait marier; il y aurait là matière à un fabliau moral. Au fond du porche luisent rajeunies les colorations intenses et les dorures de l'imagerie qui remplit des scènes de l'Evangile les tympans et les linteaux, courbe aux triples archivoltes le chœur des anges chantants, dresse en symétrie aux ébrasements les personnages de l'Ancien Testament et les saints du Nouveau. Des rappels de polychromie mettent des touches d'or, de pourpre et d'azur aux clés de voûtes, aux chapiteaux et même, à l'extérieur, fait resplendir sous leur dais en forme de clochers, les statues en applique, aux pieds posés sur des monstres vaincus, écrasés, symboles de toutes les perversités inspirées par le malin

esprit. A l'abside le mur du triforium est plein, comme à Saint-Bénigne, et n'a pas encore été ajouré de ces oculus qu'y percera le XVII[e] siècle et que Viollet-le-Duc prendra pour une œuvre du XIII[e] (1).

A l'intérieur l'église est fort encombrée de monuments votifs et d'autels; il y en a un de ceux-ci à chaque pilier, et dans le transept du sud un édicule sans cesse rougeoyant de cierges allumés, abrite cette Vierge noire qui, avec le tombeau de saint Bénigne et la Sainte Hostie, forme la triple sauvegarde de Dijon chrétien. L'autel du sanctuaire est surmonté d'un grand triptyque peint par le Dijonnais Pierre Changenet; enfin les murs ont déjà reçu quelques-unes des peintures dont nous conservons pieusement les restes, ce sont les œuvres de ces artistes flamands ou élèves des Flamands, nombreux alors dans le Dijon ducal; Pierre Spicker, Raoul Picornet, Adam de Montpointet, André de Mont, Pierre Changenet, continuent la tradition des maîtres de la Chartreuse, Jean de Beaumez, Melchior Broederlam, Jehan Malwel, Henry Bellechose, Jehan de Maisoncelles, et Jehan Pestinien. Et leurs pinceaux trouvent largement à s'exercer dans cette période de prospérité qui suit celle de l'Ecorcherie, alors

(1) Cette erreur répétée à l'envi par tous ceux qui se sont occupés de Notre-Dame, n'empêche pas la monographie, car c'en est une en vérité, donnée par Viollet-le-Duc au tome IV de son *Dictionnaire*, p. 131 et s. d'être un chef-d'œuvre. On peut d'ailleurs la compléter encore avec tout ce qu'a dit de Notre-Dame l'auteur dans les neuf volumes de son ouvrage. — Les modernes gargouilles de la façade ont trompé M. Huysmans.

que les églises se couvrent à l'intérieur de décorations murales qui remises au jour de notre temps sous les épais badigeons accumulés par les siècles, excitent encore dans leur ruine notre légitime admiration.

Ici se place une observation qui a son importance au moment où vont être évoquées les splendeurs dont Dijon fut témoin en ce mois de janvier 1474. Il ne faudrait pas se représenter les peintres du XV^e^ siècle comme ne faisant que des tableaux, des portraits ou des peintures murales, tout travail de la couleur et du pinceau était de leur domaine ; non seulement Jehan Malwel, valet de chambre du duc, c'est-à-dire peintre en titre d'office, a peint et doré en entier le Puits de Moïse, de même que Broederlam a exécuté la dorure des retables de Jacques de Baerz, mais on charge les peintres de tous travaux qui depuis des siècles sont considérés comme étant d'ordre inférieur. On les emploie à peindre des écussons armoriés, des bannières et étendards, des fanions de trompettes, des boucliers et des harnois de joutes. Les plus grands reçoivent sans les croire indignes d'eux des commandes de pure décoration et c'est ainsi que Jean van Eyck accepta de peindre un cierge pascal. On comprend quels résultats incomparables on obtenait ainsi dans les arts de luxe, et telle était la probité artistique du temps, qu'un Melchior Broederlam ou un Jean Van Eyck mettaient autant de conscience dans une parure de fête destinée à briller peu de jours, que dans un retable fait pour les siècles.

Il faut maintenant nous représenter Saint-Jean,

la seconde en dignité des paroisses dijonnaises, non pas munie de cette belle patine d'un brun doré qui se fait de bronze aux fines ciselures des crochets et des fleurons, mais tout resplendissant de pierre neuve et blanche. C'est dans une assemblée tenue le jour de Pâques 1445, 28 mars (1), sous la présidence du curé Jacques Berthaud, que les paroissiens ont délibéré de reconstruire plus magnifique et plus grande l'église où reposent les restes de saint Urbain, de saint Grégoire et de saint Tétric, évêque de Langres; le 13 mai suivant Philippe de Vienne, quatre-vingt-sixième évêque de Langres, a pleinement autorisé l'œuvre paroissiale, mais comme il sait par expérience que, faute de zèle et d'argent, maintes constructions d'églises commencées dans l'enthousiasme ont été presque aussitôt et pour jamais interrompues, il prévient les fidèles que si l'édifice n'est pas achevé dans le délai de dix ans, ils seront excommuniés. Toutefois il ne se faut pas étonner outre mesure d'une telle clause comminatoire, elle est presque de style alors quand il s'agit d'un ouvrage d'art religieux, qui doit être terminé dans un temps déterminé. Aussi lorsque le 18 novembre 1444, un des plus riches paroissiens de Saint-Jean, Thibault Liegeart, a commandé pour la vieille église un retable de la *Visitation* au sculpteur Jean de la

(1) Cette date est celle que nous a donnée M. Joseph Garnier et nous la croyons plus sûre que celle du 20 mai indiquée par M. l'abbé Bougaud, p. 37 de sa brochure sur Saint-Jean. L'auteur n'a pas fait attention que l'acte d'autorisation serait antérieur à la permission sollicitée.

Huerta, il se réservait dans le marché le droit de se pourvoir en « excommuniement » en cas où l'ouvrage ne serait pas livré dans le délai imparti. On dit proverbialement alors « riches de Saint-Jean » (1) et de fait la paroisse compte bon nombre des plus opulentes familles dijonnaises, entre autres les Liégeart venus de Liège à une époque inconnue, les Machefoing, les Godran, les Courcelles.

Les travaux ne s'en arrêteront pas moins à moitié hauteur (2) et il faudra solliciter de l'évêque un nouveau délai de deux ans; on fait alors appel au duc qui, par lettres patentes données à Gand le 26 juillet 1458, assigne 30.000 livres sur les fonds publics et 360 sur sa cassette pour le vitrail; de plus, en vérité on se croirait ici non au XV^e^ siècle mais au XIX^e^ ou au XX^e^, Philippe le Bon autorise une loterie dont le produit doit être affecté à l'œuvre interrompue. Et si abondamment sont fournis par les dames de la paroisse, les lots en vaisselle, bijoux, joyaux, pierreries, étoffes et meubles qu'en peu d'années l'œuvre est terminée et que l'église peut être bénie en 1459 par le quatre-vingt-huitième évêque de Langres, Guy

(1) Voici ce dicton qui date précisément du XV^e^ siècle :

Messieurs de Notre-Dame
Riches de Saint-Jean
Pèlerins de Saint-Michel
Pauvres de Saint-Médard
Grands de Saint-Nicolas
Oiseaux de Saint-Pierre
Culs bleus de Saint-Philibert

(2) La reprise est parfaitement visible à la hauteur des rampants dans le pignon occidental.

Bernard. En cette même année on a pu déjà voir en place dans le grand fenestrage flammé de l'abside, le vitrail donné par Philippe le Bon et où sont peints agenouillés les trois premiers ducs et duchesses de Bourgogne et le comte de Charolais, ayant debout derrière eux leurs patrons et patronnes. Ce vitrail magnifique de composition et de couleur, fort admiré même au temps où l'on goûtera le moins les œuvres du moyen âge, est probablement l'œuvre du peintre verrier du duc, le Flamand Guillaume Spicker, dont conformément à la prononciation les Français écrivent le nom Spicre (1). On peut admettre qu'en janvier 1474, l'église était terminée sinon avec les trois flèches en charpente dont la plus haute, celle du transept, aura 174 pieds, du moins avec ses statues debout aux tympans des portes, trois à celle de l'ouest, une à chacune des deux autres, sa voûte lambrissée sans entraits ni charpente apparente, la plus belle de la province, toute blasonnée aux armes peintes des principaux paroissiens et donateurs. Il est peu d'édifices contemporains de cette importance qui présente une telle unité de style, de structure et d'appareil.

Philippe Machetoing ne vit pas dans leur pleine

(1) Les derniers débris de ce vitrail, écus aux armes de Bourgogne, se voient aujourd'hui dans le fenestrage de la tourelle de la chaire à l'église de la chartreuse. Le vitrail de Saint-Jean était si apprécié que deux siècles et demi plus tard, sous la régence, les fabriciens renonceront à exécuter un projet d'autel demandé à Robert de Cotte, plutôt que de laisser toucher aux portraits peints des anciens ducs. A cette date, le fait est assez rare pour être cité à la louange de nos ancêtres du XVIIIe siècle.

éclosion les beautés monumentales où il avait eu une si large part; mort le 20 mai 1453, il repose devant le grand autel, sous une dalle de pierre incisée à son effigie, dont l'inscription le proclame « le principal fondeur de ceste église. » Sa veuve, Suzanne de Tart, l'y viendra rejoindre le 23 août 1474. Cette tombe a disparu, mais dans une des chapelles du nord, la troisième en entrant, on voit encore celle d'un autre insigne bienfaiteur de l'église renouvelée, Thibault Liégeard, enseveli auprès de sa femme, Hugote, de ses enfants, de Jehan Liégeart et d'Isabelle, ses père et mère. Le trésor fort riche possédait une paix en or et perles fines donnée par saint Urbain, et sa croix en or avec camées antiques (1).

En 1474 Saint-Michel est encore la vieille église étroite et incohérente construite au XI^e^ siècle par l'abbé de Saint-Etienne, Garnier de Mailly. Fort endommagé par l'incendie du 28 juin 1137, l'édifice avait reçu alors des adjonctions en bois qui subsistent encore intactes en 1474. Le tout dont l'aspect nous a été conservé dans un dessin (2) reproduit en gravure, forme un assemblage de bâtiments rustiques sans beauté ni grandeur. En 1427, le peintre du duc,

(1) La Révolution a brisé les statues extérieures et envoyé le trésor à la fonte; les flèches et l'abside ont été détruites au commencement du XIX^e^ siècle; enfin la voûte de bois et tout l'intérieur ont été indignement peinturlurés lorsque l'église a été rendue au culte en 1866.

(2) Le dessin du XVI^e^ siècle fait partie de la collection de M. Paul Court à Dijon.

Henry Bellechose, a peint et doré le ciborium qui surmonte l'autel, il faut évidemment entendre ceci d'un édicule en pierre ou bois, et une statue de *saint Michel terrassant le dragon*. Il a peint également un retable représentant le Christ entouré des douze apôtres, et un devant d'autel, l'*Annonciation*. Le tout pour la somme de 37 livres tournois. Les Saintes Espèces sont suspendues au-dessus du maître autel dans une tour de cuivre doré.

Ce n'est qu'en 1497 que l'on commencera de bâtir l'édifice actuel qui jusqu'à la fin du XVII[e] siècle (1) sera masqué en partie par la très vieille église Saint-Médard, une construction du X[e] siècle petite et basse, élevée par le comte de Dijon, Aimard, mais insigne par les reliques du saint évêque de Noyon qui y ont été transférées en 1901. La circonscription de la paroisse embrasse encore en son entier l'ancien *castrum*. La rue Vaillant actuelle passe sur l'emplacement nivelé de Saint-Médard et de son cimetière ; le sol de celui-ci s'était si bien élevé que l'on descendait dans l'église comme dans une crypte. A partir de la démolition le service curial sera exercé dans l'église Saint-Etienne.

Saint-Nicolas, une des plus grandes églises de la ville, s'élève hors les murs, à peu près sur l'emplacement du square oriental de la place de la République. La paroisse très importante comprend un quartier intérieur et le faubourg Saint-Nicolas, le plus peuplé de la ville et qui ne compte pas moins

(1) La profanation liturgique de St-Médard est du 26 juillet 1680.

de onze rues, avec un écart, la Maladière, la léproserie, où ne manquent jamais les hôtes. Eglise et quartier seront détruits lorsqu'en septembre 1513, Louis de la Trémoille incendiera les faubourgs pour faire le vide autour de Dijon menacé par l'armée suisse. Le titre paroissial sera alors transféré dans une chapelle intérieure, celle où Louis XI a fait ses dévotions pendant son séjour à Dijon en 1479, et qui, agrandie aux siècles suivants, demeurera jusqu'en 1790 l'église Saint-Nicolas.

A l'origine, Saint-Pierre, la sixième en dignité des paroisses de la ville, était hors les murs, mais se trouvera comprise dans l'enceinte du XII^e^ siècle. Reconstruite aux XIII^e^ et XIV^e^, l'édifice aux dehors très simples présente à l'intérieur trois nefs, une abside rectangulaire et une tour de transept faisant lanterne avec galerie de triforium comme à Notre-Dame, mais à angles coupés. Le vitrail absidal l'*Annonciation*, avec les figures de saint Pierre et saint Paul, qui passait pour un des plus beaux de Dijon, sera placé seulement en 1475. L'église a environ 35 mètres de long sur 20 de large et 17 de haut dans la nef centrale (1).

Nous arrivons enfin à Saint-Philibert, la paroisse des vignerons, fort nombreux dans ce quartier de la porte d'Ouche par où l'on va dans la côte vineuse ; « les culs bleus de Saint-Philibert », disait-on des habitants de la dernière et plus pauvre paroisse dijonnaise. En 1474, l'église du XII^e^ siècle présente avec

(1) Il ne subsiste pas une pierre de l'église détruite au commencement de la Révolution.

le porche banal, à trois arcs qui lui a été récemment ajouté, ses trois absidioles en cul de four, ses étroites fenêtres grillagées, enfin sa très belle porte latérale à la triple archivolte fouillée par un ciseau magistral et dont le tympan enserre une peinture, le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean. Mais elle ne recevra qu'en 1513 son clocher octogone à flèche aiguë de pierre, toute fleurie aux arêtes et ourlée à la base d'une belle balustrade flamboyante dont chaque pan offre une découpure différente (1).

Chaque église a son cimetière paroissial, Notre-Dame en a même deux ; tous mal clos, mal nivelés, où les inhumations se font à des profondeurs insuffisantes, pêle mêle, et la terre incessamment remuée exhale des miasmes pestilentiels.

Dédiée à Notre-Dame et à saint Jean l'Évangéliste, la Sainte-Chapelle du Palais est par l'étendue la première des églises dijonnaises après Saint-Bénigne; c'est la seule qui ne soit pas orientée. La longueur en œuvre est de 60^{m},50, la largeur de 19^{m},50 dont 10 pour la nef centrale qui a 20^{m},75 de hauteur, les collatéraux en ont 8; la nef avec triforium compte six travées, le sanctuaire, sans déambulatoire, est accompagné de quatre chapelles avec cette plantation en éventail qui se retrouve dans la belle église Saint-Yved de Braisne, où elle produit un grand effet. Fondée en 1172 par Hugues III en exécution d'un vœu fait l'année précédente pendant

(1) Saint-Philibert subsiste encore à peu près tel qu'il est décrit ici, mais les trois absidioles ont été coupées.

la tempête qui le mit en péril à son retour de Terre Sainte, on a commencé vers le milieu du XIII[e] siècle de la reconstruire plus ample et plus magnifique ; mais les travaux ont marché avec la lenteur et les intermittences ordinaires au moyen âge si bien qu'elle sera achevée seulement sous le règne de Philippe le Bon. Encore les voûtes ont-elles été bâclées à la hâte, toute cette structure n'est qu'une apparence, et il la faudra reprendre sérieusement plus tard. La façade fort simple, mais qu'ornent au cadran des figures de Claus Sluter, ne montre que les étages inférieurs des deux tours projetées et la seule qui doit être montée, la tour Saint-Médard, ne le sera qu'en 1511. De nombreuses chapelles adventices sont venues se greffer sur le tronc primitif et le pavé est semé de lames sépulcrales à effigies incisées de prélats, de prêtres et de nobles.

Au-dessus de la croisée jaillit cantonnée à la base d'un cercle de clochetons effilés, la plus haute flèche du Dijon médiéval. Aux deux tiers environ de sa hauteur, l'aiguille ardoisée traverse une couronne ducale à fleurs de lis dorées, celle des fils de France (1).

La Sainte-Chapelle n'est pas une de ces églises géométriques et froides, dont la seule beauté est dans la structure même, mais un de ces intérieurs

(1) Il se pourrait que la flèche de la Sainte-Chapelle fût postérieure à 1474 et la couronne fleurdelisée serait alors la couronne royale ; c'est François I[er] qui prendra la couronne fermée jusqu'alors réservée aux empereurs. En 1495 il faudra reprendre par la base la croisée fléchissante, et peut-être ne lui avait-on pas imposé déjà la surcharge d'une flèche en charpente.

copieux, encombrés, dont il n'existe plus de types en France où monuments et souvenirs ont été mis à l'envi en coupe réglée par les révolutions de la politique et celles non moins vandales de la mode et du goût. En 1474, elle est déjà riche en œuvres d'art, en tombeaux avec gisants ou figures agenouillées, la chapelle des Vienne en renferme plusieurs. Parmi toute cette noblesse s'est glissé un plébéien, Dine Raponde, ce Lucquois avisé, devenu maître d'hôtel et conseiller de Philippe le Hardi, financier habile que le duc employa aux opérations de banque auxquelles donna lieu la rançon du comte de Nevers et des rares chevaliers échappés au désastre de Nicopolis. Dine Raponde, un insigne bienfaiteur de l'église, mourut en 1415, et la statue du « marchand de Dijon », comme on l'appelait, se voyait dans la nef, à gauche, c'est-à-dire au côté de l'Évangile; près de là était un portrait de Jean sans Peur, et en face, formant, entre les deux nefs, une enceinte en balustres de cuivre, la chapelle de Saint-Michel ou des Berbis, fondée par Pierre Berbis, maître des requêtes et gouverneur de la chancellerie de Bourgogne. Dans la chapelle ducale, Jeanne d'Arc, dame de Vantoux, femme d'Eudes de Saulx, morte en 1375, reposait près de son mari et de son frère Henri, qui fut doyen du chapitre. Son fils Thomas le Loup, mort en 1391, y fut déposé à son tour et on y voyait son effigie à l'état de cadavre en décomposition; elle est reproduite dans l'*Histoire de Bourgogne* de D. Plancher.

La grande richesse de cet intérieur est dans les

vitraux peints dont il n'existe pas de plus beau musée à Dijon. A la fin du XIV[e] siècle, Nicaise de Fierin, verrier dijonnais, a exécuté ceux du portail ; en 1424, marché est fait pour d'autres verrières avec Jeannot de Toul, verrier établi à Dijon ; en 1435, les chanoines Jean de Frayan et Robert Anclou ont offert une partie de celles du chœur. On y voit la Vierge, saint Jean l'Evangéliste, saint Michel et saint Jean-Baptiste, au-dessous les deux clés de saint Pierre en signe que la Sainte-Chapelle a le privilège de relever directement du Saint-Siège, et entre les armes anciennes et nouvelles de la Bourgogne, celles du pape Martin V, de l'illustre maison romaine des Colonna, *de gueules à une colonne d'argent couronnée de même*. Derrière le maître autel, à droite, sont les portraits de Jean de Noidant, trésorier du duc et de Guyotte de la Perreulx, sa femme, qui avaient donné des fonds pour la restauration générale des anciennes verrières entreprise en 1424. Dans le transept de gauche, Jean, seigneur de Roubaix, a mis ses armes et sa devise à une grande verrière donnée par lui ; dans la chapelle des Riches ce sont les images de Louis I de la Trémoille, armé et son écu à ses pieds, de Jean de la Trémoille, sire de Jonvelle, le collier de la Toison au cou, et de Jacqueline d'Amboise, sa femme. En 1466, Antoine du Bois, verrier à Dijon, fait un vitrail du Jugement dernier sur un « patron » qui lui est donné ; ainsi les verriers se bornaient en général à traduire en mosaïque transparente les cartons des autres.

Au delà du transept et au côté de l'Evangile,

la chapelle ducale se montre entièrement lambrissée et séparée de l'église ouverte au public par une clôture ajourée dans le style fleuri du xv^e^ siècle. A côté est la chapelle des fonts baptismaux dite aussi de Bar, depuis qu'elle a servi aux dévotions du duc René de Bar, prisonnier de 1431 à 1436, dans la tour voisine, après la bataille de Bulgnéville. Il a donné un grand vitrail, le plus magnifique de l'église, où on le voit représenté « au naturel » en robe d'écarlate fourrée d'hermine, agenouillé devant un prie-Dieu de drap d'or sur lequel est posé un livre d'heures ouvert. Autour de lui sont debout saint Antoine, saint Georges et sainte Madeleine, enfin dans le bas de chaque compartiment sont peintes les armes de Bar sur des écus en forme d'oublies, innocent rebus par lequel le bon prince, qui se mêlait de peindre et avait travaillé dit-on de sa main à ces vitraux, exprimait doucement l'oubli et l'ingratitude de ses sujets. Et cependant tout prisonnier qu'il fût, René prenait déjà une sorte de revanche sur son vainqueur, puisqu'à quelques pas de là, dans cette même église où surveillé par des gardes bourguignons, il entendait chaque jour la messe, il pouvait lire l'épitaphe de son vainqueur Antoine de Thoulonjon, maréchal de Bourgogne, mort en 1432, l'année même qui suivit cette bataille de Bulgnéville où il commandait contre les Lorrains l'armée de Philippe le Bon.

Tel est en 1474 cet ensemble éclatant de verrières peintes qui demeurera à peu près intact jusqu'à la Révolution ; les Dijonnais en admirent le brillant

coloris et surtout certains tons pourprés ; « couleur des vitres de la Sainte-Chapelle », disent les vignerons du vin des bonnes années (1).

La chapelle la plus vénérée est au côté de l'Épître et la plus proche du sanctuaire, celle de la Sainte Hostie qui montre, dit-on, des traces de sang provenant des coups de stylet portés par un juif. Le pape Eugène IV, reconnaissant de l'appui qu'il avait reçu de Philippe le Bon contre les Colonna et au concile de Bâle, l'envoya au duc qui la reçut à Lille en 1433, des mains de son agent à Rome, le chanoine Anclou, avec un bref pontifical exprimant le désir qu'elle fût déposée dans une église des états bourguignons. Philippe la fit transporter à la Sainte-Chapelle de Dijon, renfermée dans un coffret byzantin émaillé. En 1454, la duchesse Isabelle de Portugal a donné le magnifique ostensoir d'argent doré aux armes émaillées de Portugal et de Bourgogne, et orné de pierres fines qui existera jusqu'en 1790 ; il a environ 0m,76 de hauteur et pèse 51 marcs ; la forme nous en est connue par une miniature du XVe siècle appartenant à M. le docteur Louis Marchant, de Dijon (2), et par un devant d'autel en stuc peint du XVIIe siècle, provenant de l'autel de la Sainte Hostie et actuellement au musée de Dijon,

(1) Quatre panneaux provenant de la Sainte-Chapelle se voient, mais très restaurés, aux fenêtres hautes de la chapelle dite des Œuvres, à Notre-Dame.

(2) Cette miniature est reproduite en tête de l'ouvrage de MM. Jules d'Arbaumont et Dr L. Marchant, *Le Trésor de la Sainte-Chapelle*, Dijon, 1887. La forme de la lettre, un E, dans laquelle est inscrite la figure, a nécessité une certaine altération du calibre.

n° 1446. Les comptes ne nous ont pas encore révélé le nom de celui qui exécuta cette très belle pièce d'art religieux, mais on aimerait à penser qu'il appartenait à la riche et habile corporation des orfèvres dijonnais. L'ostensoir de Dijon présente la forme ordinaire des meubles de cette famille tels qu'on en rencontre encore quelques spécimens dans les collections, et dans quelques trésors ; toutefois il est bien loin d'égaler par les dimensions la grande et magnifique *custodia* de Tolède, par exemple, ou mieux celle de Barcelone qu'il faut plusieurs hommes pour porter posée sur le trône en vermeil de Don Martin d'Aragon. Mais c'est toujours le même style, c'est-à-dire l'adaptation à un meuble des formes propres à l'architecture, sans toutefois s'asservir à celle-ci et de manière à ne jamais donner l'impression d'une structure de pierre traduite en métal.

Dès l'origine, l'ostensoir de la Sainte-Chapelle a reçu en abondance des joyaux adventices en or, pierres fines et perles, dont le plus précieux sera la couronne de son sacre qu'enverra Louis XII en 1505, après une dangereuse maladie. La fête de la Sainte Hostie est célébrée à l'octave de la Fête-Dieu et ce jour-là l'ostensoir est exposé sur l'autel orné du parement de drap d'or donné par Philippe le Bon. Mais la confrérie du même nom ne sera instituée qu'en 1484 et la première procession générale aura lieu seulement en 1486 ; la station se fera ce jour-là en l'église Saint-Médard. En 1474 l'ostensoir est intact, mais dès le siècle suivant la négligence ecclésiastique, beaucoup plus grande sous

l'ancien régime qu'on ne le croit, aura déjà amené la chute sinon même la perte de plusieurs morceaux.

Le jubé barre la nef en avant du transept, et présente trois arcs, celui du milieu est percé d'une porte, les deux autres abritent des autels. A l'intérieur le chœur canonial étend son double rang de stalles dont la boiserie supérieure porte peintes et dorées par Hue de Bouloigne, valet de chambre du duc, les armes de trente chevaliers de la Toison d'Or. Au-dessus de la porte est le trente et unième écu, celui de Philippe le Bon, fondateur de l'ordre en 1430 et son chef suprême, qui, en 1431 par lettres données à Rethel a déclaré la Sainte-Chapelle du palais le chef-lieu de l'ordre et a pris l'engagement d'y élever une chapelle spéciale, ce qui ne s'exécutera pas. Et la déclaration de 1431 ne sera jamais qu'une dignité de diplôme ; aucun chapitre, en effet, ne se tiendra désormais à Dijon jusqu'à ce que la destinée fasse autrichienne, puis espagnole, la Toison d'Or bourguignonne (1).

Ces écus (2) ne sont pas ceux des membres qui

(1) Les chapitres de la Toison d'Or tenus par les ducs de Bourgogne furent : le 1er et le 2e à Bruges en 1430 et 1432, le 3e à Dijon en 1433 ; aux 4e et 5e il n'y eut aucune promotion et le siège n'en est pas connu ; le 6e eut lieu à Saint-Omer en 1440 ; le 7e à Gand en 1445 ; le 8e à Mons en 1451 ; le 9e à la Haye en 1456 ; le 10e à Saint-Omer en 1461 ; le 11e à Bruges en 1468 ; le 12e à Valenciennes en 1473.

(2) Ces écus sont reproduits en or et couleurs dans un très beau manuscrit de la Bibliothèque publique de Dijon, n° 374, attribué à l'avocat Jean Godran mort en 1683, *Eloge et blasons des chevaliers de la Toison d'Or dont les armes sont en haut des stalles*

composèrent le troisième chapitre de l'ordre nouveau tenu à Dijon en la Sainte-Chapelle, le 20 novembre 1433, dix jours après la naissance de Charles le Téméraire, puisqu'on y voit celui d'Antoine, dit le Grand Bâtard de Bourgogne, troisième fils naturel de Philippe le Bon, qui l'eut en 1421 de Jeanne de Presle. Or Antoine de Bourgogne ne fut chevalier qu'au neuvième chapitre tenu à la Haye en 1656.

La veille de celui de 1433, dans la grande salle richement ornée du palais, les nouveaux chevaliers avaient prêté serment entre les mains du duc; le jour tous se rendirent processionnellement à la Sainte-Chapelle, les chevaliers en manteaux et chaperons d'écarlate vermeil fourré de vair, chacun tenant un cierge à ses armes et la messe fut solennellement chantée au grand autel. Le 1[er] décembre, le duc et les chevaliers assistèrent en manteaux noirs à la messe dite pour les défunts de l'ordre et le 3, déclarèrent prendre sous leur garde l'église, le chapitre et ses biens.

Le dossier du siège ducal, belle menuiserie armoriée du temps de Jean sans Peur, se voit au musée, dans le lambris qui remplit la cheminée de la salle des Gardes.

Le maître-autel, élevé sur trois marches, est en bois, mais la simplicité de la matière est toujours dissimulée sous les plus riches nappes et parements. Il n'y a pas de tabernacle, les autels du moyen âge

du chœur de la Sainte-Chapelle. Le trentième écu est celui du Grand Bâtard, Antoine de Bourgogne. — Voir l'*Appendice A*.

n'en avaient pas et cela ne laisse pas d'être assez embarrassant pour les architectes médiévistes de nos jours, qui s'évertuent à nous donner des autels soi-disant gothiques, auxquels cette adjonction réclamée par la liturgie moderne ôte tout caractère archéologique. Comme à Saint-Michel, une tige de cuivre placée en arrière se recourbe en volute ornée et porte suspendue au-dessus de la table le vase voilé d'un tissu précieux où l'on conserve les Saintes Espèces que l'on fait descendre à l'aide d'une chaîne ou d'une corde passant sur une poulie (1). Selon la belle tradition française, six colonnes de cuivre, hautes de huit à neuf pieds et portant des anges qui ont aux mains les instruments de la Passion, font à l'autel un tabernacle de riches courtines dont les couleurs blanc, rouge, vert, violet, et noir pour les services funèbres, varient selon la fête du jour. Aux fêtes solennelles, l'autel est de plus enveloppé en entier de longues pentes de riches étoffes formant un grand dais ou baldaquin de couleur assortie ; sur la table même, dressé sous la crosse du ciboire, un dais plus petit abrite les reliquaires exposés à la vénération des fidèles. De chaque côté et au départ des trois marches, sont posés de grands candélabres en cuivre ; en arrière du grand autel en est un autre adossé au chevet, l'autel des reliques ou *de retro*.

Au seuil du chœur, devant le sanctuaire, se dresse

(1) V. sur cette disposition, Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, I, p. 250.

un grand candélabre en cuivre surmonté d'un crucifix, et entre celui-ci et le jubé est placé le lutrin aussi en cuivre, qui présente cette belle forme symbolique et vivante si usitée au moyen âge que l'on disait indifféremment l'aigle ou le lutrin. A la Sainte-Chapelle, c'est en effet l'aigle de l'Évangéliste saint Jean qui sur ses ailes à demi déployées porte incliné le livre des chants.

Tous ces cuivres venaient de Dinant, la ville industrieuse dont la destruction sauvage en 1466 est le sanglant soleil couchant du long règne de celui que les contemporains et la postérité ont appelé le bon duc Philippe (1). Dinant avait si bien la spécialité de ces ouvrages que l'on employait, que l'on emploie encore pour les désigner le mot dinanderie ; les ateliers fournissaient l'Europe septentrionale entière de chandeliers, d'aquamaniles et autres pièces de commerce où le moyen âge mettait si bien sa marque personnelle que ces objets d'usage courant ont mérité de prendre place dans nos musées, ce qui n'arrivera assurément pas dans l'avenir aux produits similaires de nos industries. Mais Dinant produisait aussi des œuvres plus soignées, d'une exécution vraiment artistique et c'est à cette famille qu'appartenaient certainement les cuivres de la Sainte-Chapelle. Bien entendu le goût classique ne les épargnera pas, et au XVII^e^ siècle le grand candélabre avait déjà

(1) On fera remarquer, au sujet du surnom consacré du troisième duc, que dans le langage du moyen âge, bon a la signification de brave à la guerre ; c'est le αγαθος des Grecs et la bonté au sens moderne n'a rien à voir ici.

disparu en attendant le bouleversement général du sanctuaire qui précédera de peu la révolution.

Telle vénérable et magnifique entre toutes, vrai musée d'art et de souvenirs, est l'église qui, en ce mois de janvier, attend, parée comme aux plus grands jours de fête, la visite de son noble paroissien. La Sainte-Chapelle, en effet, n'est pas seulement la chapelle particulière des ducs, mais aussi leur paroisse; là sont baptisés les princes et princesses, là sont présentés leurs corps avant d'être conduits, ceux de la première race à Citeaux, ceux de la seconde à la chartreuse de Champmol. Né à Dijon le 28 mai 1371, Jean sans Peur y a eu pour parrain Grégoire XI, Roger de Beaufort, le 7e des papes d'Avignon, mais représenté par l'archevêque de Lyon, Charles d'Alençon, et pour marraine, sa bisaïeule, Marguerite de France. Bien que né le 30 juin 1396, au château de Rouvres, la résidence favorite des ducs dans le voisinage de Dijon, pendant que son père Jean faisait, dans la guerre dite de Hongrie, la belle chevalerie que l'on sait, Philippe le Bon fut baptisé à la Sainte-Chapelle. On dit que Jean apprit la naissance de son fils le matin même de la bataille de Nicopolis, le 28 septembre. En novembre 1433, au baptême de l'enfant qui sera Charles le Téméraire, la Chambre de ville fait porter huit torches de cire payées cinq francs neuf gros et demi.

Avant qu'eut lieu à Citeaux l'inhumation de Philippe I, le dernier duc de la race capétienne, le petit-fils et le successeur du duc Eudes IV, mort à dix-sept ans le 21 novembre 1361, le corps a été transporté

du château de Rouvres à Dijon et présenté à la Sainte-Chapelle. En 1404, celui de Philippe le Hardi mort à Halle le 27 avril, d'une grippe maligne, à ce qu'il semble, y fut apporté le 15 juin après avoir reposé du 28 mai au matin de ce même jour en l'église abbatiale de Saint-Seine sous la garde de son troisième fils, Philippe de Bourgogne, comte de Nevers et de Donzy, plus tard chambrier de France, du duc de Richemont, des chapelains et officiers de la maison ducale. Le nouveau duc arriva à Saint-Seine le 15 au matin et en repartit après son dîner avec le cortège funèbre qui atteignit Dijon le soir même. Le 11 juillet 1420, c'est le tour du corps du duc Jean sans Peur, exhumé de la chapelle Saint-Antoine et Saint-Louis, en l'église paroissiale Notre-Dame de Montereau, où il a été jeté après le crime du dimanche 10 septembre 1419. Les meurtriers avaient d'abord voulu lui donner la rivière pour tombeau, mais le curé du lieu s'y opposa et fit déposer le corps dans un moulin voisin. Le lundi 11, quelques hommes du dauphin « meus de pitié ou aultrement », l'allèrent chercher ; on le plaça tel quel, la barrette rabattue sur le visage, dans la bière des pauvres et on le porta à l'église en pauvre appareil. Il y demeura jusqu'au dimanche 20 juin 1420, jour de la prise de Montereau par le duc Philippe III qui n'est pas encore le Philippe le Bon de l'histoire. Il se fait aussitôt indiquer le lieu où reposait son père assassiné, un drap mortuaire y est étendu entouré des cierges allumés et l'on procède le lendemain à l'exhumation. Le cadavre est retrouvé à demi dépouillé, sans sa robe, mais

avec ses houseaulx et son pourpoint ; pour ce qui est des bijoux ils ont naturellement disparu ; le crâne fracassé montre cette large entaille qui le fera reconnaître 420 ans plus tard. L'embaumement a lieu sur-le-champ, il était grand temps, et le lendemain un service solennel est célébré en présence du jeune duc, du roi d'Angleterre, de ses frères les ducs de Bedford et de Glocester, et d'un grand nombre de seigneurs bourguignons et anglais, puis le corps est acheminé vers Dijon. Le 23 janvier 1423/4, mourait presque subitement au palais ducal la duchesse Marguerite de Bavière, et le corps était porté à la chartreuse auprès de celui de son mari, après avoir été présenté à la paroisse ducale. L'un et l'autre y attendront longtemps le tombeau que dès 1410 Jean sans Peur se voulait faire élever par Claus de Werve et de tout semblable à celui de son père ; il y pensera encore en 1417. Mais c'est seulement en 1443 que Philippe le Bon s'occupera sérieusement de réaliser les intentions de son père ; vingt-trois ans se sont écoulés depuis le crime de Montereau, vingt depuis la mort de la duchesse Marguerite. On voit que si bon fils qu'il pût être, Philippe prit le temps de la réflexion.

Toutes ces magnificences funèbres seront dépassées et de beaucoup par la cérémonie qui va être célébrée en l'honneur du duc Philippe et d'Isabelle de Portugal.

Le personnel d'une église comme la Sainte-Chapelle est nombreux et richement doté ; son chef, le doyen, porte comme un évêque la crosse, la mitre,

l'anneau, la croix, les gants et les sandales. Aux processions il marche sur le même rang, mais le troisième, que les abbés de Saint-Bénigne et de Saint-Etienne, ainsi l'a réglé le duc en 1422 ; aux Etats Généraux de la province il a le pas sur les doyens des cathédrales. Au-dessous de lui sont les quatre *personnats* (1), le chancelier, le trésorier, le chantre et le prévôt, et seize prébendiers ou chanoines auxquels, en 1431, Philippe le Bon a ajouté quatre chanoines musicaux dont la fonction s'explique d'elle-même. Tous sont à la nomination du duc, sauf le doyen qu'élit le chapitre avec confirmation ducale ; mais l'élection n'est, bien entendu, qu'une formalité et le candidat du prince est toujours assuré d'être librement élu.

Enfin nombreuses, — plus de cinquante, — et riches sont les chapelles, on ne se méprendra pas sur le sens de ce terme qui désigne ici non un édicule incorporé à l'église, mais une fondation de revenus affectés à un service particulier et perpétuel, anniversaire ou messes. Ces chapelles constituent donc de véritables bénéfices indépendants dont quelques-uns sont fort lucratifs. Parmi les bienfaiteurs, à côté des ducs et duchesses, on rencontre un simple prêtre dijonnais qui, en 1236, a fondé un anniversaire pour Elisabeth, lavandière du duc ; on citera encore Jeanne d'Arc, dame de Vantoux, dont il a été déjà parlé, et les chapelles de Guillaume de Paillys,

(1) Les personnats étaient des offices ecclésiastiques conférant des fonctions particulières ; ils étaient toujours choisis parmi les chanoines.

1365 ; des Blaisy, 1366 ; de Philippe Aubriot, frère du célèbre prévôt de Paris, Hugues, 1374 ; du duc René de Bar, 1436 ; des Berbis, 1452 ; du cardinal Jean Rolin, fils du chancelier Nicolas Rolin et de Marie de Landes, sa première femme, un assez pauvre homme, d'ailleurs, que nous retrouverons, 1459 ; de Courcelles-Pourlans, 1470. Des chapelains sont aussi attachés à l'église et ont part aux dotations particulières.

En un temps où, entre gens d'église, exactement d'ailleurs comme entre laïcs, tout est matière à contestation, question de privilèges honorifiques ou d'intérêts matériels, la chicane offensive et défensive a élu domicile à la Sainte-Chapelle, et ce sont des procès éternels. Une telle puissance et une telle richesse ne pouvaient, en effet, que susciter les convoitises ; aussi malgré l'exemption de la juridiction épiscopale formellement octroyée par la bulle d'Alexandre III en 1171 et confirmée par ses successeurs, les évêques de Langres tentèrent-ils à maintes reprises d'étendre leur crosse sur la chapelle ducale, mais le chapitre sortit toujours victorieux de ces entreprises que prolongera jusqu'à la fin la tenacité des évêques, dont l'orgueil ne peut se résigner à voir échapper à leur autorité la plus riche collégiale du diocèse.

Il en fut de même à l'origine avec l'abbaye Saint-Etienne, la puissante voisine de la Sainte-Chapelle, et qui prétendait exercer le droit paroissial absolu dans toute l'étendue de l'ancien *castrum* gallo-romain. Le conflit ne dura pas beaucoup plus d'un

siècle, ce qui pour le bon vieux temps en fait ce que nous appellerions aujourd'hui une affaire sommaire ; il se termina, en effet, en mars 1311/2 par un traité qui reconnaissait expressément à la Sainte-Chapelle le droit de paroisse, cure et cimetière pour les princes de la maison ducale, les chanoines et les quarante prêtres attachés au service de l'église, à la condition que le dénombrement du personnel serait soumis chaque année à l'abbé ; on se contentait à bon compte alors d'un fantôme d'autorité et de suprématie ; pourvu que la vanité fût sauvegardée par la forme extérieure on abandonnait volontiers le fond et le solide. Mais l'accord de 1311 n'empêcha pas les deux puissances voisines de se détester et de se jalouser ; si bien qu'en juin 1452, aux funérailles de Pierre Berbis, maître des Requêtes, gouverneur de la Chancellerie de Bourgogne qui comme on l'a vu avait fondé une chapelle en l'église, et ici le mot doit être pris aux sens propre et figuré, la chapelle Saint-Michel ou de Berbis, un gros esclandre se produisit en pleine rue. Des chanoines de Saint-Etienne passaient au moment où le convoi composé de tout le chapitre de la Sainte-Chapelle arrivait à la porte de l'église ; y avait-il hasard ou préméditation ? On ne sait, toutefois il n'y a guère de hasard en ces choses et quand des rivaux se rencontrent si bien à point nommé, c'est qu'on est venu exprès. Il est permis de penser que l'offensive des gros mots vint de Saint-Etienne, mais il trouva à qui parler, et la grossièreté foncière du moyen âge se donna de part et d'autre carrière. Les louanges échangées

et de hauteur différentes dont le pêle-mêle apparent donnait plus de noblesse encore à l'église au rythme régulier et grave ; cette simplicité familière faisait ainsi valoir les élancements hardis vers l'espace et le ciel.

Si maintenant nous contemplons de loin le Dijon ducal de 1474, il nous apparaît tout hérissé de tours, de faîtes aigus, de flèches bleuâtres posées sur des charpentes peintes en rouge sombre. Chaque église, chaque couvent, chaque chapelle a la sienne, riche de plombs dorés ou simple, droite ou délabrée et penchante. Les villes du moyen âge se présentaient ainsi comme une futaie drue et vivace, aux lignes verticales dressées dans une aspiration ardente vers la lumière et la liberté, tandis que les lignes horizontales, traînantes de nos grandes cités industrielles et démocratiques semblent passées au rabot administratif d'une société égalitaire. Ce sont là les symboles d'états sociaux très différents et l'expression de deux conceptions contraires de la vie matérielle et morale. Que si du haut de la tour ducale, le belvédère le meilleur, le plus central qui soit pour connaître le vieux Dijon, on embrasse par l'imagination le brillant fouillis de la ville en 1474, une première observation se présente d'elle même aux yeux et à l'esprit, tout est à la même échelle, l'échelle humaine, et les plus grands édifices ne semblent pas comme les nôtres gradués à la mesure d'une autre race d'hommes. Il en est ainsi pour les églises, pressées jusqu'à l'indiscrétion par les habitations des paroissiens ; entre

celles-ci et celles-là, peu ou point d'intervalle ni de vide. S'ils ne faisaient pas de théorie ni d'esthétique, les hommes du moyen âge comprenaient d'instinct que l'église chrétienne ne doit pas être distante, qu'elle n'est pas faite pour le désert mais pour vivre parmi les fidèles, toujours proche et à bras ouverts accueillante. Epris, par une très fausse tradition classique, de l'amour des grands espaces, le XIXe siècle a cru faire merveille en isolant à outrance les édifices du moyen âge; il n'a pas compris que faite à la mesure de l'homme, l'église médiévale se perdait comme lui dans le vide, et aux édifices qu'on a cru rendre plus beaux en les montrant mieux, on a tout simplement enlevé le meilleur de leur signification morale et avec celle-ci une partie, non la moindre, de leur beauté artistique.

On remarquera dans le Dijon de 1474 les nombreuses masses de verdure semées parmi les habitations cahotées. Pas de squares, bien entendu, ni de promenades publiques, mais il y a les amples pourpris des maisons religieuses au prix desquels assombri par les murailles et le haut comble qui lui fait écran au midi, le parterre du palais ducal semble un préau de prison, et les jardins privés abondent. Si bien que les grands îlots présentent seulement comme un parement extérieur de maisons enveloppant une aire libre où parmi les arbres et les verdures assainissantes jouent le soleil et le vent. La gamme des fleurs n'est pas très étendue et on n'a pas encore eu l'idée d'améliorer par la culture certaines espèces de nos bois et de

nos champs, l'œillet, l'anémone pulsatille, la primevère, la pivoine, le narcisse, la jonquille ; les fleurs qui ornent les jardins du temps sont le lys, dont on a plusieurs variétés, l'hysope, la sauge, la violette, la pervenche et la lavande que l'on apprécie beaucoup pour sa bonne odeur et le parfum que l'on en sait tirer ; des femmes de service sont employées à la récolter et à la faire sécher. Mais l'espèce dominante est déjà la rose que l'on fait aussi sécher pour en conserver l'arome et l'incorporer à une eau de toilette ; la consommation en est d'autant plus grande que la mode est de porter aux fêtes des chapels de fleurs, ou tout au moins d'orner de roses les chapeaux d'apparat. Au siècle précédent Semur était le centre de la culture de la rose en Bourgogne et un jardinier du lieu, un certain Regnaut Bertaut, fournissait Philippe le Hardi non seulement de plants pour ses jardins, mais encore de ces couronnes dont la mode le proclamait le bon faiseur. Les espèces sont du reste infiniment moins variées au moyen âge que de nos jours ; on apprécie beaucoup la rose de Provins apportée, dit-on, des croisades en occident. Il est bien entendu que le jardinage est dans l'enfance, cependant on connaît l'emploi du fumier et on pratique non seulement la greffe et la taille des rosiers, mais encore pour les autres plantes les dédoublements et les semis. Les jardins du temps fort simples où les arbres fruitiers, les fraisiers, les framboisiers et les légumes sont associés avec bonhomie aux fleurs d'ornement, représentent assez bien le type de ce que nous appelons familièrement aujourd'hui

un jardin de curé, avec sa treille et ses carrés de culture utile fleuris sur les bords (1). Alors comme aujourd'hui les grandes cultures maraîchères de commerce, en fruits, légumes et fleurs, étaient aux faubourgs et dans la banlieue. Ces jardins de produit sont généralement clos non de murs mais de haies vives ou sèches.

Tel est à grands traits le Dijon du XV^e^ siècle ; d'agricole, de viticole surtout qu'il fut à l'origine de son histoire aux lointains encore inconnus, une évolution logique l'a fait de plus industriel et comme toutes les villes du temps il se suffit à peu près à lui-même. C'est là une nécessité économique impérieuse à cet âge d'insécurité, où l'insuffisance des moyens de transport met une distance énorme entre des villes qui semblent se toucher aujourd'hui. Habiles sont les artisans dijonnais, huchiers, forgerons, potiers d'étain, tisseurs, écrivains, orfèvres (2) ; Dijon n'a besoin d'importation que pour les objets de luxe, toutefois au moyen âge le superflu est déjà chose très

(1) Beaucoup de traits rassemblés ici sont empruntés à une étude très documentée et très nouvelle de M. Etienne Picard, inspecteur des forêts : *les Jardins du château de Rouvres au XIV^e^ siècle*, *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle, série, t. XXIV. A la vérité M. Picard nous met en plein règne de Philippe le Hardi et nous sommes en 1474, mais les choses ont peu changé en un siècle.

(2) Le premier livre imprimé à Dijon le sera au Petit Citeaux en 1491, par l'imprimeur Metlinger, appelé par l'abbé de Citeaux Jean de Cirey. Parmi les orfèvres on citera en cette fin du siècle, ce Drouot Duvet, le père de l'orfèvre graveur Jean Duvet, né à Dijon mais qui le quittera vers 1528 pour aller habiter Langres.

nécessaire ; aussi sans égaler les princes marchands d'Italie et des Flandres, des négociants avisés comme les Chambellan, gagnent-ils de grosses et loyales fortunes, tandis que, dans les guerres sans fin du moyen âge et par le luxe insensé mis à l'ordre du jour par les princes de la maison de Valois, s'épuise de sang et de richesse la vieille noblesse féodale.

A tout prendre, en ces dernières années de la Bourgogne indépendante, bonne, très supportable si l'on veut nous apparait la condition du Dijonnais. Le duc gouverne de loin ses états bourguignons et en matière politique, sans trop de peine ont raison les absents; Jean sans Peur, ce triste prince qui fit à la France presque autant de mal que Philippe le Bon et ne le racheta que par sa mort, fut un bon maître pour la Bourgogne qui le pleura. Le bourgeois de Dijon est attaché à sa ville et pour peu solides qu'elles puissent être en cas de conflit avec le souverain, sans égaler non plus les impérieuses libertés de grandes communes flamandes, les franchises municipales sont sérieuses et ont utilement développé l'esprit public. La Chambre de Ville, on l'a vu, a la seigneurie de Dijon et de son territoire avec droit de haute, moyenne et basse justice, et le vicomte maïeur, un bourgeois élu plutôt librement par ses pairs, est de plus le chef des armes, c'est-à-dire le commandant des milices réparties en sept corps correspondant aux sept paroisses. Et ce n'est pas seulement une garde nationale bonne à faire la haie sur le passage d'un prince ou d'une procession générale, on les mobilise au besoin et sous l'étendard

communal : *Parti de vert et de chamois semé de croix de Saint André d'or, avec l'écu aux armes de la ville, de gueules au chef de Bourgogne ancien et nouveau, et le mot Diion écrit à côté,* le contingent dijonnais a fait son devoir au siège de Vellexon en 1409, comme il le fera bientôt devant Neuss.

La ville a son artillerie, son arsenal et se garde elle-même ; c'est là un des droits dont sont le plus jalouses les communes à privilèges, mais dont l'insouciance française use fort mal ; déjà César remarquait que les Gaulois ne se savaient pas garder à la guerre, or Gaulois ou Français, n'est-ce pas tout un? A la fin du siècle suivant, pour avoir refusé une garnison royale, gauchement, en plein jour, Amiens se laissera surprendre par les Espagnols. A tout prendre il y avait dans l'organisation communale non un simulacre mais un germe de liberté, et s'il ne fructifie pas, c'est que la royauté héritière des ducs nationaux s'appliquera constamment à le faire avorter. Et elle n'y réussira que trop ; un temps viendra donc où le chef de la justice et des armes de Dijon, le puissant vicomte maïeur de 1474, ne sera plus qu'un administrateur en tutelle et un fonctionnaire décoratif.

Nous n'avons contemplé jusqu'ici que les dehors des choses, le Dijon officiel et public, non le Dijon intime, la cité plutôt que les hommes ; faisons un pas de plus.

Il y a peu d'intérêt à pénétrer chez les seigneurs, d'abord ils résident rarement en ville, ensuite la vie des hautes classes est toujours mieux connue que

celle des gens de moyenne condition. D'ailleurs nous n'aurions qu'à répéter, mais en mettant les choses au point, ce qui a été dit du palais ducal. Nous descendrons donc un échelon de plus dans la hiérarchie sociale, et frapperons à la porte du bourgeois sédentaire, du véritable Dijonnais. Ne nous attendons pas cependant à des différences du tout au tout; les mêmes caractères mais appropriés à des conditions modestes, se rencontreront dans ces logis du Tiers Etat ; escaliers à vis, petit nombre de pièces sans dégagements, ainsi la même chambre sert à la couchée, aux repas et souvent à la cuisine. L'absence de salle à manger est du reste générale, même dans les palais et châteaux, et excepté aux jours de festins ou, comme on dira plus tard, de « grand couvert », le duc mange tout bonnement dans sa chambre, ainsi fera toute sa vie Louis XIV, et notez que le grand roi dîne étouffé par la foule des courtisans, sans compter que dans l'ancien Versailles on n'ouvre pas volontiers les fenêtres en hiver. En fait, à l'époque ducale, au point de vue du confortable, entre un palais et l'habitation d'un petit commerçant il y avait moins de différence qu'aujourd'hui.

Les chambres des vieilles maisons nous paraissent basses de plafond, et le sont en effet; de plus, même aux jours les plus clairs il y règne une pénombre qui, pour nos yeux habitués à des flots de lumière naturelle ou artificielle, nous semble l'obscurité morne d'un cachot ; mais les rues sont si étroites, les arrière-cours si inconnues du soleil ! A la vérité aux fenêtres de médiocre ouverture, le verre est moins

rare qu'au siècle précédent où l'atelier de Jehan de Marville, l'imagier en titre de Philippe le Hardi, avait pour clôture non des vitres mais des châssis de toile cirée. Toutefois l'usage de celle-ci, du parchemin tendu et du papier huilé n'a pas encore tout à fait disparu et dans les habitations bourgeoises on ne rencontre guère comme vitrages que des rondelles épaisses de verre glauque, pesamment enchâssées dans du plomb et laissant filtrer une lumière avare. Mais nos ancêtres ne s'en apercevaient même pas, ils avaient des yeux de chats et un minimum de clarté suffisait à des hommes à la vision si aiguë que, en cheminant sur leurs mules, les moines de Citeaux lisaient dans leurs bréviaires des prières écrites avec des pointes d'aiguille.

On ne dressera pas ici l'inventaire d'un mobilier bourgeois en 1474 ; disons seulement qu'il comprend quelques bons meubles de même forme, sinon de même richesse que ceux des hôtels et palais, parfaitement exécutés, d'ailleurs, en bois éprouvé qui ne joue jamais, et faits pour servir à maintes générations économes et soigneuses ; des lits à courtines, des tables, des chaises et escabeaux. Il n'est bourgeois un peu aisé qui ne mange sur nappe, aussi les armoires sont-elles bien fournies de bon linge parfumé à la lavande séchée, linge de service fait soit de chanvre, soit de lin alors beaucoup plus employé que de nos jours. C'est ce que montrent les très vieux mots linge et linceul ; à l'origine ce dernier signifie simplement drap. Les croisades ont appris aux occidentaux, et pour toujours, l'usage du fer à repasser.

La vaisselle est de terre vernissée et d'étain, de cuivre pour la batterie de cuisine, sans compter les ustensiles en fer, comme les broches et les grils. Mais il n'est ménage même modeste qui ne puisse montrer quelque pièce d'argenterie, écuelle, tasse ou hanap ; c'est encore là, comme pour le grand seigneur sa vaisselle d'or et d'argent, un capital dormant dont on sait à l'occasion tirer parti soit en mettant les objets en gage, soit en les vendant. Notons que les ustensiles en terre sont peut-être aussi rares que les pièces d'argenterie.

Le fléau de ces logis, du reste il n'épargne même pas le palais ducal, c'est la fumée ; ces cheminées à haut manteau sous lequel on peut s'asseoir parmi les cendres chaudes auprès du chat domestique, rayonnent fort peu de chaleur. A la vérité le moyen âge n'est pas frileux, mais de plus, malgré les mitres, les chaperons imposés aux tuyaux, la moindre rafale rabat des nuages de fumée à l'intérieur. On n'y fait pas plus attention qu'à tant d'autres incommodités auxquelles n'ayant pas l'idée qu'il en puisse être autrement, est insensible l'homme du xv^e^ siècle. Un autre inconvénient de ces logis en bois et à combles faits de grandes charpentes, ce sont les souris et les rats ; ils pullulent et on s'en défend comme on peut à grand renfort de chats, carnassiers de gouttières appartenant tous à la race du pays. Peut-être a-t-on déjà l'espèce très intelligente que l'on nommera le chat des chartreux, le *felis ceruleus ;* en tous cas les belles et fines races d'Espagne et d'Angora ne seront acclimatées que plus tard.

Quant au pauvre monde des petites gens on se le peut représenter misérable, mal vêtu et nourri, grouillant dans des taudis de louage marqués pour toutes les épidémies et toutes les contagions. Toutefois, et j'insiste sur ce point, dans le Dijon du XV^e^ siècle, il y a peut-être moins d'écart entre les conditions que de nos jours. Si les nobles étalent un luxe extravagant auquel ne cherche même pas à atteindre la bourgeoisie gênée d'ailleurs, moins par les lois somptuaires toujours impuissantes, que par les traditions rigoureuses d'une société très hiérarchisée, l'écart est moindre dans la vie ordinaire qu'il le sera plus tard. Tel noble mangera en famille dans de la terre vernissée tandis qu'une riche vaisselle plate et montée couvre les gradins du dressoir. Puis le prolétaire, l'ouvrier n'existent guère qu'à l'état d'apprenti ou de compagnon ; appartenant d'ordinaire à des familles d'artisans ils débutent en servant les autres comme font de nos jours les fils des riches hôteliers allemands et suisses. L'apprentissage est, en effet, la seule voie pour devenir maître c'est-à-dire patron, à son tour; aussi la situation de l'ouvrier, réglée par un contrat régulier de louage, est-elle meilleure, moins distante, à coup sûr, que celle du matériel vivant des grandes usines modernes. Chaque maître n'emploie qu'un très petit nombre d'aides et ceux-ci vivant sous le même toit, à la table de famille, sont traités avec cette sévérité paternelle qui est la marque des rapports entre les parents et les enfants sous l'ancien régime. On fera une observation analogue au sujet des ouvriers agri-

coles, des travailleurs de la terre, des vignerons surtout si nombreux, comme on l'a dit, dans le quartier intérieur et extérieur de la porte d'Ouche.

Le Dijonnais s'éclaire, s'il est noble, avec de la cire jaune, blanche ou colorée artificiellement, façonnée en gros cierges, s'il n'est que simple bourgeois avec des chandelles de suif ; les artisans usent d'un flambeau fait d'un éclat d'arbre résineux et l'usage en durera des siècles encore. Il y a aussi des lampes, aussi primitives mais moins riches que celles des Romains, dont les beaux exemplaires font la gloire de nos musées ; il est à remarquer qu'on les rencontre fort rarement dans les inventaires. Ces petits meubles étaient fabriqués par des ouvriers spéciaux, les *lampiers*. Il a été dit que l'on donne aussi ce nom à ce que nous appelons aujourd'hui des lustres ; toutefois ces appareils, souvent d'un beau style décoratif et d'une grande richesse, sont réservés aux palais. Mais pour être portée par un récipient de luxe, la lampe n'en est pas moins l'ustensile rudimentaire, à réservoir d'huile et à bec d'où sort une mèche faite de la moelle d'un roseau. Il n'y a aucun progrès réalisé au cours des siècles sur les lampes grossières qui avaient suffi à la magnificence des Césars et aux veilles studieuses des érudits alexandrins ; mais on ne s'aperçoit pas plus de cette pauvreté que de la pestilence des chandelles fumeuses.

On notera que dès le XIV^e^ siècle, ainsi qu'en témoigne Froissart, on connaissait l'usage des sonnettes de service.

Notre Dijonnais se nourrit sans délicatesse, mais d'une manière saine et suffisamment variée. Les nobles et les riches ont le gibier gros et menu, le cerf, le sanglier, le chevreuil, le faisan qui est un mets de luxe et servi en cérémonie, le héron, abondant alors et fort apprécié, le paon toujours présenté habillé de ses plumes et la queue en éventail ; puis ce sont les petits oiseaux que l'on chasse au vol, la perdrix, le perdreau, la caille, l'alouette. On a, bien entendu, la poule, l'oie, les oiseaux d'eau, le canard, le pigeon, mais il semble que la pintade si appréciée des Romains se soit perdue au début du moyen âge ; du moins le nom ne s'en rencontre-t-il jamais dans les comptes. En ce temps où la chasse est et pour des siècles encore, un privilège noble jalousement conservé et défendu, le gibier est nourriture seigneuriale, mais on ne laissait pas d'en trouver dans les hôtelleries provenant moins du braconnage, métier que rendaient fort périlleux les terribles répressions du temps en matière de chasse, que du gibier tué dans les battues et vendu.

Les gens de la classe moyenne vivaient surtout de chair de porc tant fraîche que fumée, salée et transformée par le talent des renommés charcutiers dijonnais. L'usage de la viande de chèvre est si général que le mot de boucher vient de bouc et non de bouche, comme on est tenté de le croire. Enfin le Dijonnais raffole de pâtisserie et de pâtés ; pour ceux-ci rigoureuse est la surveillance des visiteurs commis par la Chambre de Ville et un pâtissier s'exposerait à la confiscation, voire même à l'amende,

s'il trompait sur la sincérité de la marchandise mise en vente, soit en employant à l'intérieur une autre viande que celle qui est annoncée, soit en dissimulant une chair inférieure sous une autre de meilleure qualité. On est si rigoureux sur la sincérité en matière d'aliments que le boucher doit distinguer par une rayure différente la chair du mouton et celle moins estimée de la brebis.

Pour le maigre, et, en carême, quatre temps et vigiles, nombreux sont les jours d'abstinence, on a les harengs salés ou fumés, le poisson frais abondamment fourni par les étangs qui couvrent alors des espaces considérables et sont une cause de fièvre et d'insalubrité générale ; ceux où les moines laborieux de Citeaux avaient rassemblé autour de l'abbaye souveraine les eaux éparses de la plaine marécageuse, couvrent une superficie de 670 journaux, et sont une source de revenus importants. Aux grandes occasions les tables princières reçoivent des saumons et des esturgeons venus de la Loire ou du Rhin ; on a encore des écrevisses qui pullulent dans les cours d'eau, des anguilles salées, des anchois confits ; on mange même et ce sont aliments réputés maigres, les loutres et les bièvres ou castors dont il existe çà et là des colonies dans l'Ouche. Enfin on fait une aussi grande consommation des pâtés maigres au poisson que des pâtés gras. Pour ce qui est des œufs, le passage célèbre dans lequel saint Bernard raille avec une verve impitoyable le luxe et la gourmandise des Clunisiens, nous montre que le moyen âge connaissait déjà toutes les manières

de les accommoder en usage dans la cuisine moderne, y compris l'omelette.

Enfin on faisait une grande consommation de marée soi-disant fraîche que l'on faisait venir non directement de l'Océan, mais de Paris, c'est ainsi, du reste, que se passent encore les choses. La charge de fournir le poisson de mer destiné aux tables ducales appartenait à des *preneurs de marée*. Et il faut remarquer qu'en ce temps de division et de rivalité entre tous les métiers il y avait les *poissonniers de mer* et ceux d'*eau douce*. Les prix étaient naturellement élevés, ce qui n'empêchait pas la consommation du poisson, des huîtres et moules d'être abondante; on n'ose se représenter ce que pouvait être cette marée après un voyage cahoté de tant de jours; assurément nos ancêtres croyaient de bonne foi que le goût et l'odeur de ce poisson gâté étaient naturels, peut-être même l'aimait-on comme tant de chasseurs n'aiment le gibier qu'à demi décomposé (1).

Les légumes sont beaucoup moins variés que de nos jours; on a le poireau, l'oignon, l'ail, la blette, le choux vert et rouge, le pois, la poirée, le pourpier, l'épinard auquel on associe l'arroche et la bourrache, l'oseille, le persil, la ciboule et la ciboulette, la fève; peut-être faut-il entendre ce dernier mot non seulement de la fève *vicia faba*, proprement dite, mais aussi du haricot qui n'est connu sous ce nom qu'au

(1) Il ne faut pas être un très vieux Dijonnais pour se rappeler le marchand de marée établi autrefois à Dijon, rue Bossuet, à l'hôtel de Genève, qui empestait au loin tout le quartier, et n'en faisait pas moins ses affaires. Il n'a disparu qu'après l'ouverture de la ligne entière de Paris à Dijon, le 1er juin 1851.

Le dessert offre ses fruits d'espèces moins variées et moins succulentes que les nôtres; on cultive beaucoup la pomme, plus même que la poire dont on ne connaît guère que trois sortes : les poires d'Angoisse, de Saint-Rieule, de Vierville, toutes trois poires d'hiver; on les mange aussi cuites et il en est de même des pommes. Ces fruits bien que produits par greffes ont encore une saveur à demi sauvage qui plaît à nos pères. On cultive aussi le coing, la prune dont la plus fine est celle de Damas, encore un butin des croisades; mais la prune du moyen âge est petite et comme la poire demeure à demi sauvage; on en fait des pruneaux qui sont un manger recherché. Bien entendu on sert sur les tables le raisin des vignes et treilles bourguignonnes. Les jardiniers ont perfectionné le framboisier et le fraisier sauvage. La cerise rapportée du Pont à Rome par Lucullus, s'est si bien répandue dans tout l'empire qu'un siècle plus tard il y avait des cerisiers dans la Grande Bretagne; on en servait sans aucun doute sur les tables au XV^e^ siècle, toutefois, il semble qu'on se soit contenté du fruit sauvage sans l'améliorer par une culture raisonnée. Il en est de même des groseilles, des noix, des noisettes et des nèfles. Cependant la science des jardins fruitiers est déjà et depuis de longues années en possession de la greffe, mais au moyen âge, comme dans l'antiquité du reste, les progrès sont d'une lenteur extrême. Le pauvre monde se régale de la mure insipide qui pullule sur les ronces.

En hiver on consomme beaucoup de fruits secs

venus du midi, des raisins, des figues, que l'on mange même frites, des dattes, des châtaignes ; les grenades sont une friandise recherchée, les oranges encore plus. Enfin on a les confitures soit sèches, soit liquides et parmi celles-ci la conserve de gingembre venue d'Orient, qui plait pour sa rareté, plus encore par sa forte saveur épicée. Le sucre blanc venu de Sicile ou d'Orient est naturellement une denrée de grand prix; à la fin du XIVe siècle il valait 8 sous la livre, ce qui représente au moins 22 fr. de notre monnaie ; mais ce prix était dépassé et de beaucoup par celui du safran, 3 l. 4 s. la livre, soit environ 130 fr. de nos jours.

Comme boisson le Dijonnais a, bien entendu, le bon vin de la Côte, déjà si estimé au temps de Grégoire de Tours; il n'est guère de citadin qui ne soit propriétaire d'un clos dont il soigne lui-même la récolte pour en boire une partie et vendre l'autre. Il faut avouer que nos ancêtres ajoutent volontiers des épices au glorieux vin de Bourgogne, d'ailleurs, ce sont mœurs de princes et de seigneurs aux estomacs faits à une cuisine incendiaire, à qui paraîtrait fade le jus naturel de la vigne. Le *claret* de Gascogne arrive déjà à Dijon mais à l'état de boisson coûteuse et rare. Dans le peuple on laisse aux paysans la piquette de fruits sauvages, et on boit force cervoise ou bière et même du cidre. Enfin voici deux boissons à peu près vieilles comme le monde, l'hypocras et l'hydromel; le miel bouilli et fermenté donne une sorte de vin blanc, et l'hypocras est une mixture de vin et d'épices, citron, can-

nelle, poivre, girofle, parfumée même avec de l'ambre et du musc, souvent additionnée de sucre ; on fait de même l'hypocras avec de l'eau sans vin. Chaque débitant a sa formule tenue secrète qui partage les amateurs. La bonne duchesse Marguerite de Bavière grosse mangeuse et aimant la cuisine épicée, ce qui la rendit fort goutteuse, avait un tel goût pour une sorte d'hypocras raffiné et sucré qu'on l'appelait le « galant de madame la duchesse ».

Et pour finir avec la mangerie, on notera que le pain ordinaire est une pâte bise assez grossière, mais nourrissante et savoureuse. Toutefois à l'usage des délicats on pétrit avec du lait de la fine fleur de farine pour en faire ce que l'on appelle le pain anglais.

En cette fin de siècle le costume est arrivé, dans la noblesse du moins, à la plus complète extravagance. Et notez qu'il n'y a pas entre celui des hommes et celui des femmes la moindre différence en cela, peut-être même, serait-ce aux premiers que l'on donnerait le prix de la recherche dans la bizarrerie et le luxe. C'est une profusion de velours, de satin, de damas à grands ramages et hors d'échelle, de fourrures précieuses, un des luxes les plus effrénés mais à tout prendre les plus raisonnables du moyen âge. Aux jours de cérémonie les hommes portent des panaches énormes faits de plumes diverses, d'autruche, surtout, et de toutes les couleurs ; les chaînes, les bijoux sont à l'avenant compliqués et chargés de pierreries et de perles ; n'est-on pas allé

jusqu'à garnir les vêtements d'apparat de sonnettes d'or ? Sachons gré du moins à Philippe le Bon d'avoir choisi pour la Toison d'Or un collier du plus beau style simple et défendu à ses successeurs, ce à quoi ils se sont conformés, d'y apporter le moindre changement. On surcharge le chaperon d'un flot bouffant d'étoffes légères et plissées, faites de lin impondérable ou de mousselines d'Orient brochées d'or ; la tête paraît d'autant plus petite que, après l'avoir été aux longues chevelures, la mode est maintenant aux cheveux courts. On voit apparaître aussi une haute coiffure en feutre avec un léger rebord, sorte de cône tronqué, qui se conservera à travers tout le XVI^e^ siècle, en recevant des rebords plus larges. Dans le portrait prétendu de Charles le Téméraire à la flèche que l'on voit au musée de Bruxelles, — on doit probablement y reconnaître le Grand Bâtard Antoine de Bourgogne, jeune — ce n'est encore qu'un bonnet ; il se transformera en chapeau de haute forme à rebords étroits dans le portrait, authentique celui-là, du même personnage au musée Condé, à Chantilly, œuvre un peu postérieure et qui mérite comme la première d'être attribuée à Roger van der Weyden. Au XVI^e^ siècle, il prendra des proportions énormes et deviendra la coiffure noire et démesurée que porte Philippe II dans les frises peintes du grand escalier de l'Escorial (1). On le retrouve mais ramené à des proportions plus humaines et cavalièrement

(1) Ces peintures sont de Luca Giordano c'est-à-dire de la seconde moitié du XVII^e^ siècle, mais les costumes sont scrupuleusement ceux du temps de Philippe II.

retroussé sur la tête de notre Henri IV ; du reste la France ne l'adoptera jamais franchement et préférera le beau feutre à coiffe abaissée et à larges ailes. Le haut couvre-chef se maintient dans les Flandres au XVII^e^ siècle, et on le rencontre dans tous les tableaux contemporains, puis il disparaît mais pour renaître à la fin du XVIII^e^ sous le nom de chapeau à haute forme et avoir la destinée que l'on sait.

Le vêtement de dessous est étriqué et collant de manière à faire ressortir ces formes grêles qui pour les membres inférieurs paraissent le comble de l'élégance; mais sur ce premier habillement on jette d'amples pelisses, des *houppelandes* chaudes et fourrées. Les souliers à la poulaine — à la polonaise — outrageusement pointus et longs, sont une des modes les plus absurdes, les plus incommodes, et par cela même les plus durables qui aient jamais fleuri dans le royaume de l'extravagance. On en est venu à être forcé de soutenir sa chaussure par des patins. Les prédicateurs ont en vain tonné de longues années contre cette mode assez innocente à tout prendre, mais en vain, le soulier à la poulaine ne mourra que de sa belle mort. En 1474, il commence déjà de vieillir, il n'est plus porté que par les gens attardés dans les anciennes modes ; naturellement la réaction fait adopter une chaussure camarde, courte et qui en viendra à s'arrondir comme le sabot d'un cheval. C'est du reste une des parties du vêtement où se donne le plus carrière le luxe effréné du temps. Le costume mi parti, cet emprunt

fait au blason, et l'une des inventions les plus saugrenues qui soient sorties de l'imagination d'un couturier, tend à disparaître après avoir fait le tour du monde chrétien. En ce qui touche l'armement de guerre et des joyaux, un tel sujet, pour être traité avec quelque intérêt, exigerait plus de place qu'il n'est possible de lui en donner ici et on n'en dira rien (1).

On serait tenté d'en dire autant de la parure des femmes. Notons tout d'abord qu'elles ont renoncé à ces hennins démesurés mis à la mode par Isabeau de Bavière et que les femmes, on ne sait comment elles s'en pouvaient tirer, portaient non seulement

(1) La miniature initiale d'une traduction française en trois volumes in-folio des *Chroniques du Hainaut* écrites en latin par Jacques de Guyse, qui fait partie de la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, montre le traducteur Jean Wauquelin, présentant au duc Philippe le Bon le premier volume qui fut achevé en 1446 ; toutefois la miniature, un chef-d'œuvre digne d'avoir été attribué à Memling ou à Roger van der Weyden, doit être un peu postérieure à la date donnée puisqu'on y voit figurer le cardinal Jean Rolin qui eut le chapeau en 1449 seulement. On remarquera la gracilité, la maigreur extrême des jambes des personnages représentés, y compris du duc debout dans une attitude de danseur. Evidemment il y a là de l'exagération mais il est néanmoins certain que l'artiste n'a fait qu'accentuer un caractère que l'on considérait comme indispensable à la beauté masculine. Les souliers à la poulaine et montés sur patins, que portent les personnages sont d'une forme extraordinaire et ici il est difficile de croire à une exagération ; on aura du reste l'occasion de revenir sur cette miniature qui est reproduite par l'héliogravure dans le tome huitième, pl. 30, année 1883, de la *Gazette archéologique* publiée par MM. J. de Witte, François Lenormant I et Robert de Lasteyrie ; œuvre excellente qui n'a pu vivre.

au dehors, mais encore dans les appartements. De même les élégantes de 1474 ne veulent plus de ces échafaudages plissés de fines toiles légères comme de l'air tissé, édifices démesurés et fragiles qui devaient être de la dernière incommodité, et dont les grandes cornettes bretonnes de Vannes, le bonnet aux ailes soulevées de Pont-Aven, les barbes tendues comme des voiles de Saint-Thégonec ne sont que de timides résidus. Les portraits de Marie de Bourgogne la montrent avec une coiffe aplatie en réaction complète sur l'envolée de la coiffure que l'on voit à Guigone de Salins dans son portrait de Beaune. C'est aussi le règne de l'*escoffon*, une manière de turban ou de tortil tout lié de pierreries et de perles ; dans les cérémonies les femmes portent des surcots, des corsages garnis d'hermine ou de martre, très décolletés, à taille haute marquée par une large ceinture d'orfèvrerie. La jupe de damas broché ou de satin se termine en une longue traîne qui, n'étant soutenue ni par des paniers ni par des jupons empesés, suit tous les mouvements du corps ; il faut à une femme une singulière habileté pour marcher ainsi vêtue sans trébucher et tomber au premier pas, mais le port en reçoit une dignité, une grâce incomparables. D'ailleurs les grandes dames ont leurs pages. Dans l'ordinaire de la vie la forme de la robe est la même moins le décolletage outré, mais l'étoffe est unie et sombre.

La mode veut que les femmes aient la poitrine peu développée, la taille fine et haute, le cou long, les épaules basses, le ventre saillant, les bras minces

et bien détachés, enfin, points essentiels, la bouche petite et le front haut, bombé et lisse. C'est là l'ensemble des caractères que la peinture du temps nous a rendu familiers; il va sans dire que toutes les femmes ne sont pas faites selon ce type d'élégance et de beauté ; au génie du couturier, du coiffeur et aussi du peintre à intervenir pour accommoder la réalité à l'idéal.

En ce temps de naïveté charmante où l'art revêt des formes actuelles l'histoire sacrée ou profane, où un artiste n'a pas même l'idée qu'il puisse peindre autre chose que ce qu'il voit, les œuvres contemporaines, les tapisseries surtout nous donnent comme un musée des modes et du mobilier. Ainsi il ne se peut rien rencontrer de meilleur document que la fameuse tapisserie de Nancy qui passe pour provenir de la tente de Charles le Téméraire. On a fait cependant une distinction entre les deux séries ; oui l'histoire d'Assuérus présente exactement les costumes de 1470, environ, mais dans la moralité du *Banquet* ils semblent de vingt ans postérieurs à la mort de Charles le Téméraire (1).

A tout prendre, la mesure qui, aux dépens peut-être de l'imagination et de la couleur, est en toutes choses le caractère de l'art français, se retrouve encore jusque dans l'extravagance des ajustements

(1) V. Viollet-le-Duc. *Dictionnaire du mobilier*, III, p. 247. Je laisse naturellement au grand archéologue la responsabilité de son affirmation. Mais je rappellerai que pendant des siècles on a donné comme provenant de la dépouille de Charles le Téméraire les grandes tapisseries à histoire du musée de Berne ; il est certain aujourd'hui qu'elles ont appartenu à la cathédrale de Lausanne.

à la mode ; on allait plus loin en Italie et en Espagne, mais la sagesse française, sagesse toute relative d'ailleurs, n'en a pas moins encore de quoi effaroucher nos yeux depuis plus d'un siècle démocratisés surtout en matière de costume masculin. Ce qui sauve tout au XV^e^ siècle, c'est l'éclat et l'harmonie ; notre génération à la vision usée n'est plus sensible qu'aux nuances pâlies ou mourantes, aux combinaisons subtiles où jouent en tons anémiés les rouges incertains, les bleus délavés, surtout les violets et les mauves, les plus fausses, les plus décevantes de toutes les colorations artificielles et qui remplacent fort mal le beau pourpre du moyen âge. Celui-ci au contraire, qu'il s'agisse de vêtir d'or, de cinabre, d'azur, de sinople et de pourpre les figures du Puits de Moïse, ou de la parure masculine et féminine, manie les couleurs les plus ardentes avec la franchise, la maestria de l'Orient lui-même.

Ces richesses de la parure, ces étoffes de velours, de damas et de satin, ne sont pas de fabrication nationale ; elles viennent d'Italie et aussi d'Espagne où prospèrent toutes les industries de luxe. A la fin du XV^e^ siècle les soieries espagnoles sont en usage dans l'Europe entière ; la finesse du tissu, le grand goût des dessins dont la tradition vient des Maures industrieux et artistes, les met au tout premier rang. Séville a aussi un véritable monopole pour les draps d'or et d'argent, les velours de Grenade sont les plus cotés sur le marché du luxe, les broderies où les artistes castillans savaient sertir le corail et les perles, n'ont pas de rivales en Europe ;

enfin Cordoue fournit la chrétienté entière de cuirs dorés peints et repoussés ; les plus belles pièces, les gants brodés surtout,— un des grands luxes du temps — les souliers, les selles, viennent de l'ancienne métropole mauresque. Sans doute tous ces produits sont imités dans le nord mais la supériorité de l'Espagne est incontestable ; de même il n'y a pas dans toute l'Europe de plus beaux draps et de meilleures toiles que ceux de Ségovie. Il est inutile de parler des armes offensives et défensives sorties des incomparables ateliers de Tolède ; à ce moment de l'histoire, au seuil du règne de la grande reine Isabelle, il semble que l'Espagne soit destinée à être la reine des arts du luxe dans l'Europe occidentale.

Pour les fourrures, les Pays-Bas les reçoivent d'Allemagne où elles arrivent de Russie et de Hongrie aux grandes foires de Francfort. Mais il en vient aussi par mer de Constantinople et d'Asie.

Il faut avouer maintenant que le linge de corps n'est pas tout à fait en rapport avec la richesse du costume extérieur ; cependant nos ancêtres contemporains de Charles le Téméraire en avaient plus qu'on ne le veut bien dire et même du plus grand luxe. Toutefois, c'est beaucoup plus tard lorsque l'industrie commencera de produire en grand les étoffes de coton, que se répandra dans les classes inférieures l'usage, la nécessité du linge de corps. Aussi pour épargner ce vêtement relativement précieux, la chemise ou la robe-linge, comme on dit plutôt au XV^e^ siècle, couche-t-on nu, au moins dans le monde des pauvres gens.

Les bourgeois, les marchands suivent de plus ou moins loin la noblesse, ils sont suivis de même par les gens du peuple. Tous portent en hiver des vêtements fourrés, mais l'hermine, la zibeline, le vair ou petit gris sont réservés aux gentilshommes et le bourgeois se contentera de fines toisons prises aux *cuissettes* d'agneaux noirs, de peaux de renard ou de blaireau. Et en ce temps de travail loyal, les maîtres-jurés de la corporation fort importante des pelletiers ne permettraient pas que l'on livrât une robe dont les revers et parements seraient d'une peau plus précieuse que la doublure. Au-dessous du bourgeois, l'homme du peuple porte des peaux de brebis, de chèvre ou même de chien. Le vêtement de travail du paysan et du frère convers est la *mélote*, une cape tombant jusqu'aux reins avec ou sans manches, le plus souvent munie d'un capuchon; la *gonelle* est aussi un vêtement porté comme un manteau par les deux sexes et plus ou moins long selon la qualité des personnes, l'homme du peuple la porte courte assez semblable à un camail, le noble et le clerc longue; sous cette forme il est le successeur du manteau à capuchon du Gaulois et deviendra la limousine de nos campagnards.

Pour les draps loyalement fabriqués à la main selon ces prescriptions rigoureuses qui, aux dépens de la liberté, il est vrai, ont donné tant de force à nos anciennes industries, drap français ou des Flandres, ou d'Angleterre, il est vraiment inusable. Le *camelot*, fort estimé en Occident, est une étoffe de prix en poil de chameau qui vient d'Orient et que

ravaleront plus tard de mauvaises imitations à bon marché ; le *camelin* une sorte de camelot en laine d'un très bon usage et qui depuis le XIII[e] siècle se fabrique en France et dans les Flandres ; la *bure* ou *bureau* un lainage épais et grossier ; la bourgeoisie porte de la *tiretaine*, un drap plus fin et cependant fort, et la *fustaine* un tissu solide de fil et de coton. Quant à la serge elle est plutôt employée en couverture de meubles et en tentures qu'en vêtements. Comme le gai Gaulois, son ancêtre et son semblable, le Français du XV[e] siècle aime les vêtements aux vives couleurs ; enfin, si bon gré malgré, le bourgeois laisse aux seigneurs les vêtements de soie unie ou brochée, il n'est ménagère aisée qui les grandes fêtes ne puisse tirer de son coffre une robe non de *samit*, étoffe de soie épaisse et à six fils réservée aux dames, mais de *cendal*, sorte de taffetas plus léger assez résistant toutefois pour être employé en doublure.

En fait de bijoux, une citadine même de condition modeste a toujours un écrin proportionné, le plus souvent disproportionné à son état ; boucles d'oreille en or, anneau dont le chaton porte quelquefois une parcelle de licorne, patenôtres d'ambre gris plus recherché alors que le jaune, et montées en argent. Ainsi le 7 août 1405, une femme de condition inférieure, Jehannette de Fraignoy, met ses bijoux en gage à Simonet d'Arcy, ancien valet de chambre du duc, pour 8 fr. d'or, environ 400 fr. d'aujourd'hui. Encore du capital mobile.

Comme objet de toilette, il n'est femme qui n'ait

son miroir, petit et rond, soit en métal poli, comme ceux de l'antiquité, c'est-à-dire en or, argent, cuivre argenté, acier ou même étain, soit, suivant le procédé qui commence d'être employé au XIII^e^ siècle, en métal recouvert d'une plaque de verre, c'est ce qu'on nomme *verre à mirer* ou *miroir de cristallin*. Ce sont en général de très petites pièces toujours portatives, les unes rondes de manière à être mises dans la poche, les autres munies d'un manche comme les miroirs antiques. On conserve dans les collections de belles boîtes à miroir en ivoire sculpté, quelquefois avec leurs étuis en cuir ciselé et doré, mais les riches ustensiles en or et argent, enrichis d'émaux et de perles dont se servaient les ducs de Bourgogne, n'existent plus que dans les inventaires dépouillés par M. de Laborde (1).

Sans atteindre aux raffinements de la propreté anglaise, l'homme du moyen âge est relativement bien tenu, beaucoup mieux à coup sûr que son descendant des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, tout de crasse sous ses dentelles et son velours. Il se lave à grande eau agenouillé devant un large bassin mais se sert plus volontiers d'un tampon de linge très souple que d'une éponge ; il use de savon, des eaux de senteur, eau de rose, eau de plantain, eau de lavande, et sa femme de fards et cosmétiques, avec discrétion,

(1) Il existe dans la collection Trimolet, au musée de Dijon, deux belles boîtes à miroir en ivoire à revers richement sculpté n^os^ 338-342, l'un et l'autre de la fin du XIV^e^ siècle. Mais jusqu'à l'invention de l'étamage des glaces qui est postérieure à l'époque où nous sommes arrêtés, l'art du miroir demeure pendant de longs siècles stationnaire.

toutefois, et plutôt pour les soins hygiéniques de la peau, préservation contre l'action du soleil, du vent et du froid, que pour se faire un masque de blanc et de rouge. Enfin, et le trait est à noter, l'habitude des bains chauds, jamais perdue depuis l'époque gallo-romaine et ravivée par les croisades, n'est pas limitée aux seuls princes et seigneurs, il y a de nombreuses maisons d'étuves publiques établies d'une manière rudimentaire, mais bien fréquentées. La vérité oblige à dire que certains de ces logis sont mal famés et à bon droit ; aussi les prédicateurs du XVI^e^ siècle, catholiques et réformés, tonneront-ils à l'envi contre ces lieux de perdition. Et il en résultera la fermeture successive de ces maisons qu'il aurait été plus simple de surveiller au lieu d'inaugurer et pour près de deux siècles le règne du luxe sans propreté (1).

Ce tableau de la vie générale à Dijon en 1474 ne serait pas complet sans quelques mots sur les « fameuses » écoles dijonnaises, comme on les appelait alors. A l'origine elles étaient placées sous la double autorité du grand chantre de Langres et de la Chambre de Ville ; mais le dignitaire ecclésiastique s'acquitta de plus en plus mal de son office et au temps de Charles le Téméraire, la ville l'avait complètement évincé tout en lui laissant une suprématie nominale et distante. C'est ainsi qu'en toutes choses s'affirme, s'accentue ce mouvement laïc dont le point de dé-

(1) V. J. Garnier, *Les Etuves dijonnaises*. C'est comme toutes les études historiques dues au savant conservateur des archives de l'ancienne Bourgogne, une de ces œuvres qui ne laissent rien à dire.

part est au commencement du XIV[e] siècle. Toutefois n'est pas rompu pour cela le lien entre l'enseignement public et l'Eglise ; le *recteur*, comme on le nomme, ni plus ni moins que le chef d'une grande Université, continue d'être un homme d'église ; en 1474, le titre et les fonctions appartiennent à Denis Baudot, un des prêtres mépartistes de Notre-Dame. Le recteur dont le titre universitaire ne peut être inférieur à celui de bachelier, a sous ses ordres six régents secondés eux-mêmes par des maîtres secondaires dont plusieurs sont des étrangers, des hommes de passage, qui séjournent plus ou moins longtemps dans une ville puis se transportent dans une autre. L'esprit nomade, le goût de la migration étaient la loi non pas absolue, mais très générale du moyen âge, chez tous les artistes et artisans (1).

On enseignait, dans les écoles de Dijon, la philosophie, la logique, c'est-à-dire la scolastique, les mathématiques, les langues grecque et latine, la grammaire et la musique. On voit que c'était comme une Université au petit pied, où le droit cependant n'avait aucune part ; les légistes l'allaient étudier dans les grandes universités voisines, à Bourges, à Orléans, surtout où se spécialisait l'enseignement juridique comme la théologie à Paris, et la médecine à Montpellier. Il faut bien entendre que l'instruction donnée dans les écoles de Dijon n'atteignait pas à un niveau très élevé, que chaque écolier se faisait

(1) Renseignements communiqués par M. Joseph Garnier. V. aussi l'excellent ouvrage de M. Charles Muteau, *Les Ecoles et les Collèges en province*, Paris, 1882.

sa part selon sa condition et les besoins futurs de sa vie d'homme, enfin que pour être plus fréquentées que nous l'imaginons, il s'en fallait de beaucoup que toute la jeunesse dijonnaise passât sur les bancs. Chaque année le jour de la Saint Nicolas, 6 décembre, c'était la fête des écoles, et le personnel, maîtres et élèves, la célébrait par une joyeuse cavalcade qui, à grand bruit de chants et de cris, parcourait, recteur en tête, la ville et la banlieue. C'était, bien entendu, une occasion de beuveries et de ripailles.

Notre orgueil se plaît à considérer le moyen âge comme une période de stagnation pour la pensée et la science; cette vue est absolument inexacte. Mais ce n'est pas le lieu de développer ici cette thèse d'équité historique, et pour rester sur le terrain limité de l'instruction publique à Dijon en 1474, on remarquera la variété des matières enseignées. Par la scolastique Aristote règne en maître dans la philosophie et la logique ; elle a un mauvais renom cette scolastique des écoles médiévales, et les philosophes du XVIII^e^ siècle, sans compter ceux du XIX^e^, ne se sont pas fait faute de la déclarer une des plaies de l'humanité. Déjà les papes du XIV^e^ siècle l'avaient dénoncée avant eux mais à un point de vue opposé. Les encyclopédistes auraient dû comprendre, en effet, qu'étant à tout prendre l'esprit de raisonnement et d'investigation, elle allait être l'instrument de la future réforme, prélude elle-même de leur philosophisme. C'est ainsi que jusque dans ces modestes écoles dijonnaises,

comme dans les grandes universités, s'esquisse, se prépare le grand mouvement de l'évolution moderne des esprits, des méthodes et des idées.

Ainsi apparaissent dans leurs traits principaux Dijon et les Dijonnais qui en ce mois de janvier 1474 s'apprêtent à fêter leur prince venant prendre en l'église Saint-Bénigne possession du duché qui le fait premier pair de France, et devant la châsse attestée de l'apôtre bourguignon jurer de maintenir les libertés de la Bourgogne. Assurément le tableau n'est pas tout à fait selon le joli moyen âge de Viollet-le-Duc, mais il ne rappelle pas davantage celui de Michelet et de son école. Pour être réels et grands les maux ne sont ni aussi grands, ni aussi continus que le veut croire notre orgueil d'hommes venus en un âge de science, d'industrie, de bien être de plus en plus raffiné et répandu. Les désastres de la guerre, l'insécurité, les épidémies fréquentes et cruelles sont acceptés avec résignation et vite oubliés ; nos ancêtres supportaient mieux leurs maux que nous les nôtres et la tourmente passée, laborieux, tenaces et gais, se remettaient résolument à l'œuvre interrompue. L'homme du moyen âge, petit et d'apparence chétive (1), a une endurance, une force physique incroyables supérieures sans

(1) Le Français du moyen âge était plus petit, non seulement que le Gaulois, son ancêtre, mais encore que son descendant des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Mais une grande taille est plutôt un obstacle à l'endurance physique, le légionnaire romain était notablement moins grand que le Gaulois et le petit soldat espagnol présente une résistance à peu près infinie à la fatigue et aux privations.

aucun doute à la nôtre. Et sa force morale n'est pas moindre parce qu'elle est fondée d'abord sur une foi, une piété solide, ensuite sur une inaltérable gaieté. Bien grossière, il le faut reconnaître, cette gaieté qui au siècle suivant s'épanouira énorme dans Rabelais, mais elle montre chez le Français du XV^e^ siècle finissant une joie de vivre que nous ne connaissons plus. S'il a l'âme tranquille, c'est qu'il ne remue aucun problème angoissant, accepte comme un fait providentiel de vivre dans une société très hiérarchisée et prend les maux venant des hommes avec la même bonhomie que les orages, les pluies, la sécheresse et la grêle. Un tel état d'esprit ne semble pas très favorable à la marche en avant mais elle a lieu tout de même.

Cette humeur joyeuse qui s'est cristallisée en myriades de figures grotesques fixées dans la pierre des graves églises romanes ou ogivales, dans le bois des miséricordes cachées satiriques ou même libertines, sous les stalles menuisées des abbayes, se traduit intarissable, en propos salés, en contes gaillards, en dires irrévérencieux qui n'épargnent personne, non pas même les princes, les princesses et les gens d'église ; ceux-ci sont même les victimes ordinaires de cette littérature parlée ou écrite. Et ils laissent faire, comme ils se sont laissé représenter en caricature aux chapiteaux, aux culs de lampe et aux boiseries, dans ces mille fabliaux de pierre et de bois où s'épanche la verve gouailleuse du temps. Ne sont-ils pas du même peuple formé par un mélange d'apports ethniques divers, mais où domine

indestructible ce caractère moral du Gaulois dont pour l'éternité des choses humaines, Caton l'Ancien burinait le portrait en ces deux lignes si souvent citées : « *Duas res fere omnis Gallia prosequitur, rem militarem agere et argute loqui.* » Le Gaulois a deux passions, faire la guerre et parler d'une manière piquante. » Ensuite les clercs savent bien que le respect vrai de la religion et de l'Église n'est pas plus atteint par cette licence, que par les fêtes grotesques et populaires qui se célèbrent dans les cloîtres et jusque dans les églises. Le bon peuple chansonne les prêtres, les moines, voire même les nonnes, il n'en reçoit pas moins dévotement les sacrements de leur main et leur paye exactement les dimes. C'est au siècle suivant, Luther et Calvin venus, que l'Église catholique sentira le besoin de se défendre par une plus grande gravité extérieure dont le joyeux moyen âge ne sentait pas le besoin, parce que tout le monde était d'accord dans la même foi et les mêmes rites.

La verve railleuse du Dijonnais eut son expression dans la confrérie de la Mère Folle, société aristophanesque et satirique, dont Philippe le Bon a confirmé l'existence par mandement du 27 décembre 1454; pendant deux siècles elle va remplir Dijon de sa gaieté à l'emporte-pièce, qui n'épargne même pas les mésaventures et les ridicules privés. Le bon duc était fait pour se plaire à ces choses, lui qui avait machiné ses châteaux pour faire à ses invités des farces énormes, jeux de prince dont il s'amusait fort.

Cette jovialité du Dijonnais est surtout une détente

parce qu'elle s'allie en lui à la grande vertu de l'économie et du travail ; avec cela il a l'esprit public, est fier de sa ville et aussi de son église paroissiale dont il sait parfaitement apprécier les beautés artistiques créées par lui et pour lui. Comme ce bourgeois de Paris qui, écrivant sous Charles VII, disait que les siècles ne pourraient rien ajouter à la beauté de la grande ville, il est tout disposé à penser que son cher Dijon est arrivé de son temps à l'apogée du luxe et même, si le mot était de mise ici, du confortable. Bien entendu il est badaud avec délices, raffole des processions en chapes lourdes d'orfrois et de gemmes, et ce lui est encore un beau jour lorsque chargé de l'attirail de guerre soigneusement conservé dans l'armoire de milicien qui est un des meubles essentiels du logis, il fait la haie sur le passage d'un cortège princier. Ah, il le sait bien, ces magnificences de l'entrée auront pour conclusion une levée de deniers, mais il tient au bon renom hospitalier de sa ville, et après tout il en aura eu pour son argent. Enfin, s'il a le verbe haut et le langage hardi à l'encontre de ses maîtres, il n'en est pas moins sujet loyal, et de cœur, même de bourse, dévoué au prince national.

Et à son côté je distingue la sage, l'active, la pieuse Dijonnaise d'il y a quatre siècles et demi ; en descendant respectueux et reconnaissant, je salue en elle la gardienne de la maison et du foyer, la bonne ménagère, l'épouse fidèle au teint reposé et blanc de moniale paisible. Si ce n'est pour aller aux offices et au marché, sa vie s'écoule tout entière à la maison

où elle ne demeure jamais inactive. Ses besognes faites, elle travaille à l'aiguille, et file au fuseau (1), deux talents de tout temps appréciés chez une femme. A l'un de ses premiers interrogatoires, Jeanne d'Arc en déclarant qu'elle n'a jamais mené les bêtes aux champs, n'a-t-elle pas ajouté, dans son orgueil de pauvre fille laborieuse, que pour coudre et filer elle ne craignait aucune femme de Rouen ? La dame noble travaille aussi et trompe en brodant l'ennui de la vie de château. La grande reine Isabelle la Catholique — elle a 23 ans en 1474 — manie l'aiguille comme une fée.

En ce temps-là je vois la femme déjà associée à son mari dans la grande œuvre sociale qui se poursuit obscurément dans les dessous de la vie féodale. La classe moyenne, en effet, s'est mise en marche et pour ne plus s'arrêter, alors que les légistes de Philippe le Bel ont commencé de gouverner la France. Est-ce que le chancelier Rolin, qui est au xv^e^ siècle le premier personnage du duché après le duc, n'était pas sorti d'une famille de bourgeoisie autunoise ? Et qu'est le chancelier alors en fonctions, ce Guillaume Hugonet pourvu en 1471, qui va figurer aux fêtes de l'entrée, sinon un plébéien comme le seront ces Carondelet, ces Perrenot, ces Simon Renart qui gouverneront les états de la maison de Bourgogne devenue la maison d'Autriche ?

Ainsi s'élevant peu à peu par le travail, le négoce et l'économie, la classe moyenne continue son as-

(1) Le rouet n'a été inventé qu'à la fin du xv^e^ siècle.

cension vers la fortune, l'influence et le pouvoir. Dans ces offices de clercs et de légistes, dans ces ouvroirs, dans ces boutiques obscures se prépare, se fonde la puissance de la bourgeoisie dijonnaise par qui se constituera, à la fin du siècle suivant, une nouvelle aristocratie, celle de la robe. Et elle fera du Dijon parlementaire une manière de capitale bien autrement brillante que ne le fut jamais le Dijon des ducs. Mais alors l'évolution est dans toute la France accomplie, la conquête consommée, et le royaume vraiment gouverné par le Tiers Etat, c'est-à-dire par cette bourgeoisie anoblie qui ne laisse à la vieille noblesse d'épée que le décor extérieur, « les parties imposantes », comme on dit en Angleterre, de l'autorité et du gouvernement. Les vrais maîtres du royaume, ce sont, en effet, les secrétaires d'Etat, les intendants, les membres des cours souveraines, les commis, et que sont-ils sinon les fils de bourgeois nés eux-mêmes de légistes et de marchands ?

Mais parmi ces citadins qui joyeux, humbles et loyaux se pressent sur les pas du puissant duc et de son éclatant cortège, en trouverions-nous un seul qui ait un pressentiment de cet avenir dont, inconscient et obscur, il est l'ouvrier à la tâche déjà commencée ? Et entrevoyant les plus lointains futurs, a-t-il la notion confuse, ce peuple, qu'étant le nombre, il sera un jour non seulement l'égal, mais encore le maître de ces seigneurs qui paradent devant lui dans une gloire d'apothéose et semblent appartenir à une race supérieure et distante réservée à tout

le brillant de la vie, à tous les honneurs et à tous les droits!"

III

Celui qui dans une splendeur de triomphe va se montrer aux habitants de sa capitale bourguignonne s'intitule dans ses actes : « Charles par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne, de Lothier (1), de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldres, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, Palatin de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur et de Zutphen, marquis du Saint-Empire, sire de Frise, de Salins et de Malines ». Était né à Dijon au palais ducal, le 30 novembre 1433. Philippe le Bon n'avait pas eu d'enfants de ses deux premières femmes, Michelle de France, fille de Charles VI, morte à Gand à 28 ans, le 8 juillet 1422, et Bonne de Savoie, fille de Philippe, comte d'Eu, veuve de Philippe, comte de Nevers, morte en couches le 15 septembre 1425. Mais pour tant de couronnes et de seigneuries diverses la raison d'état exigeait un héritier direct et le conseil du duc n'eut pas de peine à lui faire admettre la nécessité d'un troisième mariage. Cette fois il alla chercher une princesse lointaine et arrêta son choix sur Isabelle, fille de Jean Ier, le Grand, roi de Portugal et de Philippe de Lancastre, sœur aînée de Henri IV, roi d'Angleterre, morte en 1415. Sous la conduite de Jean, seigneur de Roubaix et d'Her-

(1) Le Lothier était la partie de la Lorraine, dite Basse Lorraine, qui appartenait au Brabant.

zelle, conseiller et chambellan du duc, une ambassade s'embarqua pour Lisbonne emmenant le peintre Jean van Eyck (1), chargé de faire le portrait de la princesse et de l'envoyer à Philippe le Bon. L'ambassade arriva à Lisbonne le 18 décembre et eut audience du roi à Aviz le 13 janvier suivant, 1429 nouv. style. Van Eyck peignit « au vif » la future duchesse de Bourgogne, et peut-être en deux exemplaires pour être envoyés au duc, l'un par la voie de terre, l'autre par mer (2) ; Philippe, qui se connaissait en beauté féminine, fut ravi par avance. Le 8 octobre, la mission et la fiancée s'embarquèrent sur deux « galées » de Venise, mais le mauvais temps fit que l'on arriva seulement le 25 décembre à l'Ecluse où le mariage fut célébré le 7 janvier 1430 nouv. style.

C'est à l'occasion de ce troisième mariage que Philippe le Bon prit la devise : **auſtre n'auray**, qu'il conserva toute sa vie. Et s'il ne la justifia pas entièrement, le prince aux quinze bâtards, du moins

(1) Jean van Eyck, ainsi nommé de sa ville natale Maas-Eyck, où Eyck-sur-Meuse, dans le Limbourg, était l'ancien peintre de l'oncle du duc, Jean de Bavière, évêque de Liège, mort le 6 janvier 1425, qui institua son neveu pour héritier de ses domaines, la Hollande et la Zélande. Philippe le Bon attacha Jean à sa personne par contrat du 19 mai 1425, aux gages de 100 l. par an. Jean van Eyck mourut à Bruges en juillet 1440, âgé d'environ 54 ans ; son frère Hubert et un neveu (?), Lambert van Eyck, furent également au service de Philippe le Bon.

(2) Ces deux portraits sont perdus, mais Isabelle de Portugal est représentée à la gauche du Christ dans le grand polyptyque du Jugement dernier à l'hôpital de Beaune.

fut-il plus discrètement infidèle à la Portugaise qu'à ses deux premières femmes.

C'est aussi dans l'enivrement de la lune de miel que le 10 de ce même mois de janvier, il créait l'Ordre de la Toison d'Or « A la gloire de Dieu, en révérence de sa glorieuse mère, et en l'honneur de Mgr Saint Andrieu (1), à l'exaltation de la foi dans la sainte Eglise et à l'excitation des vertus et bonnes mœurs ». Mais la femme légitime n'eut sans doute que l'honneur suprême de la déclaration officielle ; une œuvre comme la fondation d'un nouvel ordre de chevalerie ne s'improvisait pas et depuis longtemps Philippe y pensait. S'il en faut croire les conteurs, le choix du titre aurait été déterminé par la passion du duc pour une dame de Bruges dont les admirables cheveux dorés n'étaient pas sans induire en plaisanteries que l'on devine assez peu délicates, les gens de la cour ducale. Aux plaintes de la belle le duc répondit qu'il ferait en sorte que cette toison d'or fût l'objet de l'envie de tous. C'est possible, en tous cas l'emblème de l'ordre nouveau fut emprunté non comme on serait tenté de le croire à la mythologique toison d'or de Jason, mais au miracle de la toison qui est rapporté dans le livre des Juges (2). Et c'est pour cela que l'histoire de Gédéon est si souvent associée à celle des deux derniers ducs de Bourgogne. Du reste la création de l'ordre nouveau ne doit pas être prise pour un simple caprice de magnificence princière ; si

(1) Saint André, patron de la Bourgogne.
(2) VI, versets 37 et suiv.

la Toison, le Saint-Michel et le Saint-Esprit devinrent plus tard d'orgueilleuses parures de cour, à l'origine il n'en fut pas ainsi. En limitant à trente le nombre des chevaliers, en faisant du collier aux briquets en forme de B un insigne rare, réservé à la plus haute noblesse et aux services les plus signalés, Philippe agissait en politique avisé. Non seulement la Toison d'Or resserrait le lien des devoirs entre le prince chef suprême et les chevaliers, mais elle unissait dans une confraternité de rites et de privilèges la noblesse des deux Bourgognes et celle du Pays-Bas, ces deux parties séparées et si étrangères l'une à l'autre de la domination bourguignonne ; enfin il se créait une clientèle à l'étranger. Remarquons-le encore, c'est comme duc de Bourgogne, titre qui pour lui comme pour les contemporains et l'histoire prime tous les autres, qu'il institue l'ordre nouveau, si bien qu'il en établira le chef-lieu dans sa capitale, en la Sainte-Chapelle de son palais ducal.

Le 16 février 1471 n. st. le duc et la duchesse entraient à Dijon mais pour y peu demeurer et bientôt après s'installaient au château de Rouvres, le lieu natal de Philippe et la résidence favorite des trois premiers ducs. Le séjour de la duchesse en Bourgogne fut long et c'est là qu'elle mit au monde deux fils Antoine et Josse (1) qui ne vécurent pas. Enfin, le 10 novembre 1433, naissait au palais l'héritier si

(1) Josse, Jodocus, un saint populaire dans les Pays-Bas ; Antoine, né le 30 septembre 1430, mourut le 5 février 1431 ; Josse, né le 4 avril 1432, mourut au berceau.

ardemment attendu de tant de domaines, Charles (1), le futur Téméraire, un des hommes les plus faits qui furent jamais pour perdre les empires, et on peut ajouter, un des rares malheureux de l'histoire qui ne soit pas sympathique.

On dit que contrairement à l'usage des grandes dames en ce temps, la duchesse voulut nourrir elle-même son fils. En tous cas il eut une nourrice de renfort, Simonne Sauvegrain, femme de Jean Morel, conseiller du duc et gouverneur de la chancellerie. L'enfant fut logé selon l'usage au pavillon des Etuves où l'air était meilleur qu'au palais, et fit honneur à ses nourrices. Peu de jours après sa naissance, le 29 novembre, dans la Sainte-Chapelle richement parée et tendue pour dissimuler son état de délabrement et de réparations, le duc tint le troisième chapitre de son ordre (2) et le comte de Charolais — on sait que c'était le titre du prince héritier en Bourgogne — y reçut le collier non pas hors rang mais le sixième de la promotion avec Jean de Vergy, seigneur de Fouvens et de Vignory ; Guy de Pontailler, seigneur de Talmay ; Baudot de Noyelle, seigneur de Casteau ; Jean bâtard de Luxembourg, seigneur de Hautbourdin ; Roprect, comte de Vernenburg ; Thibault, seigneur de Neufchâtel et de Chastel-sur-Meuselle. Philippe le Bon montrait ainsi que la plus parfaite égalité devait exister entre tous les chevaliers sous l'autorité du chef suprême.

(1) Il reçut aussi le nom de Martin, comme étant né la veille de la fête du grand apôtre.

(2) Les deux premiers chapitres furent tenus à Bruges.

Charles n'avait pas encore deux ans lorsque sa mère l'emmena dans les Flandres où il devait passer sa jeunesse. De plus en plus le duc situait dans ses états du nord le centre de son gouvernement et prenait les allures d'un prince étranger. Là, on donna pour gouverneur à l'enfant un des seigneurs les plus distingués de la cour par son mérite et ses bonnes mœurs, messire Jean, ber ou baron d'Auxy, que le duc fera chevalier de la Toison au septième chapitre tenu à Gand en 1445. Mais il eut fort à faire ; le jeune prince montrait un caractère obstiné, violent, dur, plus portugais, comme il s'en vantera plus tard, que français ; et ce sera pour toujours. Beaucoup d'application avec cela : « Il apprenoit à l'escole moult bien, dit Olivier de la Marche (1), et retenoit ce qu'il avoit ouy mieux qu'aultre de son aage. » Mais le chroniqueur est un peu suspect ici, on sait que pour les annalistes de cour, à moins d'être des monstres et des pauvres d'esprit notoires, les princes sont toujours les hommes les plus beaux et les plus intelligents de leurs états. Toutefois les témoignages sont d'accord pour reconnaître la facilité à apprendre et l'application du jeune comte. Ainsi il lisait à livre ouvert les auteurs latins, mais se délectait surtout aux romans de chevalerie, et à la vie d'Alexandre par Quinte Curce, qui en est un plutôt que de l'histoire. Son orgueil était flatté de cette pensée que lui aussi avait pour père un Philippe ; malheureusement pour

(1) Olivier de la Marche, né en Bourgogne vers 1342, suivit après la mort de Charles le Téméraire le parti de sa fille, et mourut en 1507.

la Bourgogne il y eut plus en lui du Xercès que de l'Alexandre (1).

Comme son père, il aimait la musique et sous la direction d'un maître renommé en ce temps, Bunois, l'apprit non seulement pour chanter — avec une mauvaise voix, d'ailleurs — et jouer du luth en perfection, mais encore composer des motets et même des chansons; des chansons de Charles le Téméraire! Enfin on nous le montre curieux de science et jouant bien aux échecs; mais les princes gagnent toujours aux jeux d'adresse.

A dix-huit ans on lui mit la lance à la main ; en ce temps de chevalerie enragée, c'était une des parties les plus importantes de l'éducation d'un gentilhomme et d'un prince; son maître fut Jacques de Lalaing (2), qui passait pour le meilleur chevalier de son temps. A dix-neuf ans, il faisait ses premières armes à la vraie guerre dans la campagne de 1452 contre les Gantois et reçut le baptême du feu à la bataille de Gâvre. On dit que lors de la surprise manquée de Moerbeke il pleura de colère et s'emporta contre les hommes de guerre qui abandonnaient la partie. Chez un si jeune homme de telles larmes sont plus qu'excusables; mais comte de Charolais ou duc de Bourgogne, Charles sera toujours l'enfant

(1) Cette manie de prendre exemple sur Alexandre n'a pas échappé aux contemporains et on la trouvera relevée dans les ballades allemandes au langage grossièrement railleur, qui célébreront les victoires des Suisses et de leurs alliés lorrains.

(2) Jacques de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, eut la Toison au huitième chapitre tenu à Mons en 1457.

entêté de 1452, courant devant lui tête baissée contre un mur.

Il excellait d'ailleurs dans tous les exercices du corps, à la joute, à la paume, à l'arc, à la chasse ; aucun des sports du temps ne lui était étranger, même le canotage. Seulement il ne se bornait pas à des parties de bateau sur un canal, c'était la redoutable mer du Nord qu'il se plaisait à affronter, même dans ses colères ; se sachant destiné à régner sur un peuple de marins, il s'appliquait, nous dit Olivier de la Marche, à toutes les choses de la mer. Avec cela il est singulier que jusqu'à la bataille de Montlhéry — 10 juillet 1465 — on lui ait vu peu de goût pour les armes. « Il estoit très inutile pour la guerre paravant ce jour, dit Comines, et n'aymoit nulle chose qui lui appartint. » Mais une fois éveillée la passion guerrière arriva vite à son paroxysme pour le jeter enfin désespéré, vaincu, aux boues mortelles de l'étang Saint-Jean.

Dur à lui-même, l'exercice secondant la nature lui avait fait un corps de fer, d'une résistance illimitée, indifférent au froid et au chaud. « Je ne luy ouis oncques dire qu'il fut las », dit encore Comines (1) qui a passé sept ans avec lui. Avec cela brave comme un chevalier errant et sobre comme un Portugais, autant dire un demi-Africain, se contentant de la nourriture la plus simple, mangeant peu, ne buvant que de la tisane, tout au plus de l'eau rougie et

(1) Philippe de la Clyte, sire de Comines, seigneur d'Argenton, homme d'état et historien politique, né à Comines vers 1445, mort à Argenton en 1509.

pour se rafraîchir le sang prenant force conserve de roses. « N'estoit enclin à nulles mollesses ne lascivités, dit Georges Chastellain (1), *indiciaire*, c'est-à-dire historiographe de la famille ducale, estoit tout à labeur et à dur. » Dans cette cour dissolue qui se modèle sur l'exemple du prince, il est chaste et bon mari, ce à quoi son orgueil eut quelque mérite ; qu'on en juge. En 1454, après la mort de sa fiancée, Catherine, fille de Charles VII et de Marie d'Anjou, son père le marie de force à Isabelle, fille de Charles, duc de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne, fille de Jean sans Peur, sa cousine germaine par conséquent, alors que sa mère lui avait fait vouloir une alliance anglaise. Entre le père et le fils le choc fut violent, comme tous les débonnaires Philippe avait des accès de colère terrible et le comte n'eut qu'à obéir. Le mariage eut lieu le jour même et Philippe veilla à ce qu'il fût tout aussitôt consommé, si bien que, « Charles, nous dit Duclercq (2), coucha icelle nuit avec sa femme ». Avec un caractère comme celui du mari, c'était une mauvaise entrée en ménage, mais Charles et Isabelle n'en donnèrent pas moins pendant onze ans de mariage l'exemple de la plus parfaite union conjugale. Si l'enfant unique né de ce mariage le 12 janvier 1457, à Bruxelles, avait été non une fille mais un fils, les destinées de l'Europe eussent été autres.

(1) Georges Chastellain, né à Gand en 1404, mourut en 1475, au siège de Neuss, à l'aurore des grands désastres.

(2) Jacques Duclercq, chroniqueur, né à Douai en 1420 ou 1424, mort en 1469, ses mémoires vont de 1448 à 1467.

Comme prince héritier, Charles se montrait courtois mais peu démonstratif et distant. Saint-Simon aurait dit de lui qu' « il se sentait fort » et de fait il ne supportait pas, qui l'en pourrait blâmer? qu'une autorité rivale se dressât entre son père et lui. Et il n'était pas homme à cacher ses sentiments, les Croy ces favoris de la vieillesse déprimée du bon duc, détestés d'ailleurs pour leur avidité et leur hauteur, eurent en lui pendant toute leur faveur un adversaire qui ne se courba jamais. Déjà il tenait fort à l'étiquette, à cette pompe extérieure qui sont des instruments de respect c'est-à-dire d'autorité et mettent le prince à part des autres hommes. « Je l'ay vu maintes fois habiller et deshabiller en grande révérence, et par grands personnages », dit Comines ; c'est déjà l'étiquette de Louis XIV et elle est la même pour la table. « Il estoit pompeux d'habillement et envieux d'estre accompagné, dit Olivier de la Marche, et il tenoit grand estat et donnoit volontiers, il vouloit savoir où et à qui. Il servoit Dieu et fut grand aumonier ». Le chroniqueur nous indique ici un trait de ce caractère princier ; si Charles est un magnifique et même un généreux, il sait compter et en toutes choses aime l'ordre. « Nul prince, dit de son côté Comines, ne le passa jamais de désirer nourrir grandes gens, et les tenir bien réglez. Les bienfaits n'estoient point fort grands, pour ce qu'il vouloit que chacun s'en ressentist. Jamais nul plus libéralement ne donna audience à ses serviteurs et amis. » Retenons ce trait, il aime l'ordre et tient à se rendre compte des choses ; mais s'il s'applique

aux détails, ce n'est pas que son intelligence ait l'ampleur de ces esprits compréhensifs comme Louis XI et Napoléon qui pénètrent aussi aisément dans l'infini petit des affaires qu'ils embrassent l'ensemble des plus grandes, ce serait plutôt un méticuleux à la manière d'un Philippe II ; après ses grandes défaites cela se tournera tout à fait en manie morbide. Reconnaissons-lui du moins une des parties extérieures du commandement et non des plus négligeables, une parole noble, facile, abondante et les contemporains sont unanimes à reconnaître que cet homme si peu maître de lui sait dominer et maîtriser en parlant son impétuosité naturelle.

A la cour dissolue de Philippe le Bon, il apparaît donc grave et retenu ; cette attitude est déjà un blâme indirect, mais il y a aussi maints conflits et aigus entre le père et le fils, jusqu'à ce que la sénilité physique et morale force le premier à abandonner virtuellement au second le gouvernement et l'autorité. Malgré tout Charles aime et respecte son père ; quand celui-ci mourra dans ses bras le 15 juin 1467, son désespoir sera sincère et aucun témoin n'y a vu une grimace d'héritier ; parmi ses défauts, et ils furent grands, personne n'a jamais compté l'hypocrisie. C'est à Gand qu'il apprend que le vieux duc vient de tomber en apoplexie ; aussitôt il monte à cheval et sans regarder s'il est suivi, arrive au galop à Bruges et court à la chambre où déjà inanimé gisait le mourant : « Mon père, s'écrie-t-il tombé à genoux avec des sanglots, donnez-moi votre béné-

diction, et si je vous ai offensé, pardonnez-moi. — Monseigneur, dit alors le confesseur du roi, Antoine I Buisson, évêque de Bethléem, coadjuteur du cardinal Rolin, évêque d'Autun, si vous nous entendez, témoignez-le par quelque signe. » Le duc tourna un peu les yeux vers son fils et sa main que le comte tenait dans les siennes les pressa légèrement. Ce fut la dernière lueur d'intelligence. Philippe entra en agonie et expira doucement le soir même, entre neuf et dix heures.

Tel était le prince qui à l'apogée de la puissance bourguignonne vient d'hériter des vastes possessions auxquelles il ajoutera encore le duché de Gueldres en 1473. Joignant à l'éclat de ses premiers succès « la gloire paternelle qui lui reverbérait la face, « il resplendissait par toute la terre », dit un contemporain. Et même en faisant bonne part au langage officiel des historiographes, il semblait que l'on pût reconnaître en lui l'étoffe d'un prince propre à maintenir sans déchoir la maison de Bourgogne au point de grandeur où l'avait portée la politique des trois premiers ducs. Et pourtant les sages conseillers de Philippe le Bon n'étaient pas rassurés ; à trente-quatre ans, en effet, l'homme ne tenait pas les promesses de l'adolescent ; la forte éducation reçue et la discipline paternelle avaient bien pu en apparence dompter ce caractère violent et concentré, façonner cette âme prisonnière de l'orgueil, non pas changer la nature et reculer les limites à tout prendre assez étroites de l'intelligence. L'épreuve anticipée du pouvoir pendant les derniers

mois de Philippe ne rassurait personne ; il y avait en Charles de quoi faire un seigneur, un chevalier, non un chef de nation. La situation de la Bourgogne exigeait une autre main.

Philippe avait notablement accru les états reçus de Jean sans Peur. Le Brabant, la Hollande, la Zélande, le Luxembourg, le Hainaut, Namur, le Limbourg, étaient venus successivement accroître la masse de ses possessions septentrionales tandis que le traité d'Arras ajoutait à la Bourgogne les comtés d'Auxerre, de Bar-sur-Seine et de Mâcon, en même temps que par la remise en gage des places de la Somme, Amiens, Abbeville, Montdidier, Péronne, Roye et Saint-Quentin, il lui donnait la plus formidable barrière contre la France royale. Mais nulle part la domination ducale ne reposait sur ce vieux droit héréditaire qui formait ailleurs la base solide de l'autorité souveraine. Philippe avait régné sur une agglomération factice d'états n'ayant ni les mêmes lois, ni la même histoire nationale, ni la même langue ; dans aucun il n'était le représentant direct, de mâle en mâle, des lignées princières (1). La Flandre, l'Artois, la Comté lui venaient du mariage de son aïeul, la Hollande et la Zélande d'héritage, le Brabant d'usurpation et de conquête ; Auxerre, Mâcon, Bar-sur-Seine étaient des démembrements de la France. Quant aux villes de la Somme elles ne pouvaient qu'être une cause

(1) Ce point a été fort bien mis en lumière par Foster-Kirk dans son *Histoire de Charles le Téméraire*.

permanente de conflit avec le royaume souverain. Sans doute le traité d'Arras l'avait dispensé de l'obligation de l'hommage féodal au roi, mais ce n'était là qu'une cérémonie de moins, et par deux prérogatives importantes la royauté étendait la main sur la Bourgogne et la Flandre. D'abord le roi avait conservé et toujours maintenu le droit d'approuver la nomination des évêques bourguignons, ensuite le puissant duc y demeurait soumis à la juridiction du Parlement de Paris. Si bien que le jour de la Saint-André, 30 novembre 1471, alors que, dans un appareil quasi impérial, le duc Charles présidait le banquet de la Toison d'Or, on vit paraître un huissier du Parlement qui « soy ruant à genoux, dit Georges « Chastellain, le mandement en la main, lut son ex- « ploit et adjournement » pour répondre en personne à une citation royale. L'effet bien entendu avait été prémédité de manière à atteindre le duc au plus profond de son orgueil.

Enfin, cette agglomération aussi hétérogène que le sera celle des Hapsbourg, ne formait pas un bloc ; les deux Bourgognes étaient séparées des Bays-Bas par la Lorraine et la Champagne, si bien que pour aller de Dijon à Bruges, le duc avait à passer par un territoire étranger. En cas de guerre, et les ducs s'en étaient déjà aperçus, la défense des deux groupes devenait difficile.

Philippe le Bon, à qui les gens de son entourage donnaient le beau titre de grand duc d'Occident, eut-il jamais la pensée sérieuse de solidifier, d'unifier cette double masse d'états divers en un

royaume de Bourgogne? Il se vantait volontiers de l'avoir pu faire sans s'en être soucié : « Je veux bien « que chacun le sache, dit-il en 1464 à un ambas- « sadeur de Louis XI, si j'eusse voulu, je serais roi.— « Mais roi de quel royaume ? » dit entre haut et bas l'envoyé. Peut-être aussi se souvenait-il au soir de sa vie, cet homme qui avait fait tant de mal à son pays, que prince français il portait la couronne à fleurs de lis d'or, et la pensée de couper le câble qui le rattachait au royaume éveilla-t-elle quelque éclair de patriotisme dans cette âme égoïste. Pour l'honneur de Philippe le Bon, admettons sans trop y croire qu'il en fut ainsi. Mais quoi qu'il en soit il était trop avisé politique pour ne pas sentir les énormes difficultés de l'entreprise, trop vieux, trop nonchalant pour s'attacher à les vaincre. La France redevenue si puissante après l'expulsion des Anglais ne se serait pas laissé arracher un si noble lambeau de la terre nationale, et l'empire lui-même si faible qu'il fût entre les mains d'Albert II et de Frédéric III, aurait-il consenti aisément à élever d'un degré une puissance voisine et rivale? En tous cas il laissa à son fils l'honneur de l'œuvre devant laquelle reculait sa vieillesse; elle va devenir la chimère, le rêve de Charles et le facteur principal de sa ruine. Philippe y avait si bien renoncé que le 18 août 1461, au banquet du sacre de Louis XI à qui comme premier pair né du royaume il avait imposé la couronne, le bon duc, dans un accès de gloriole émue et de loyalisme sentimental, se leva et énumérant l'une après l'autre toutes ses seigneuries, terres d'em-

pire ou du royaume, en fit hommage avec effusion à son suzerain. Après tout ce n'étaient là que paroles sans plus de conséquence que les serments saugrenus par quoi sept ans auparavant, au fameux banquet du faisan à Lille, on avait rivalisé d'ardeur et d'imagination baroque pour s'exciter à la rescousse de Constantinople tombée entre les mains des Ottomans ; propos de buveurs auxquels personne ne pensait plus le lendemain.

Chastellain, Duclercq, Olivier de la Marche ne tarissent pas en éloges de Philippe le Bon mort ; beaucoup plus froid est le sage Comines qui a déjà les yeux tournés vers Louis XI. Une chose certaine du moins c'est que Philippe laissait à son successeur un état pacifié et en paix avec tous ses voisins ; de plus Charles se trouvait être le prince le plus riche de la Chrétienté. En meubles, vaisselle, joyaux, tapisseries, livres, il y avait plus, au dire de Comines, qu'on n'eût trouvé dans trois grandes maisons princières. « D'argent comptant, j'en ai bien vu, con-« tinue-t-il, en d'autres maisons plus largement (car « ledit duc Philippe n'avoit de longtemps point levé « de tailles) toutefois il trouva plus de trois cens mille « escus comptant... Ses sujets, incontinent après la « mort de son père, lui accordèrent une aide de « bon cœur, et à peu de requeste, chacun païs à « part, pour le temps de dix ans, qui se pouvoit « bien monter trois cent cinquante mille escus l'an, « sans comprendre Bourgongne. »

Ainsi Charles héritait non seulement des trésors, mais encore de la popularité de son père ; cela dura

peu ; Comines cependant ne lui impute pas toute la responsabilité de la guerre sans fin qui va bientôt s'allumer, « car d'autres assez y eurent part ». Mais son malheur fut d'être inférieur aux difficultés, d'entreprendre trop et au hasard, de ne savoir ni s'avancer ni reculer à propos, de concevoir ou d'accepter des projets infinis où il fallait de la patience et de la prudence et de n'y porter ni l'une ni l'autre ; enfin de ne pas choisir entre ses ennemis, si bien qu'il en arrivera à avoir tout le monde contre lui et à devenir l'ennemi public en Europe.

C'est que ce violent est un entêté non un énergique, et encore, malgré son orgueilleuse devise : **Je l'ay emprins** (1), — un de ces entêtés irrésolus de qui on ne peut attendre ni une volonté ferme ni l'abandon d'une idée fixe. Il se noie dans les moindres affaires et plus il est embrouillé plus il s'embrouille. A Péronne, alors qu'il tient Louis XI dans sa main, il ne sait que résoudre et ses familiers le voient passer trois nuits sans se dévêtir, se levant pour se promener dans sa chambre, se recouchant pour se relever encore ; le parti à prendre nous paraît cependant bien simple, Louis XI est son hôte ; qu'en apprenant ce qui s'est passé à Liège, évènements fort exagérés, d'ailleurs, puisque la nouvelle du massacre de l'évêque était fausse, Charles ait rompu avec le roi fauteur de la rébellion, il était dans son droit. Mais le retenir, le menacer des pires traitements et lui imposer une convention léonine que

(1) Entrepris.

Louis XI ne lui pardonnera jamais, c'est à nos yeux un acte de la plus insigne déloyauté ; et les idées sur le juste et l'injuste étaient si étrangement troublées en ce temps où l'on n'a que le mot de chevalerie à la bouche, que les contemporains ne le remarquèrent même pas.

La puissance militaire du duc de Bourgogne paraissait plus formidable qu'elle ne l'était en réalité. Un groupe d'états réunis en faisceau par le lien personnel d'une souveraineté commune ne pouvait fournir une véritable armée nationale ; aussi Charles demandait-il à ses provinces surtout de l'argent avec lequel il payait des mercenaires dont une notable portion de ses troupes était faite et qu'il préférait comme soldats à ses sujets. Il y avait force Italiens, des Lombards surtout, des Allemands, des Anglais même ; les officiers à la vérité se recrutaient parmi l'excellente noblesse des deux Bourgognes et des Pays-Bas, mais beaucoup aussi étaient étrangers, condottieri d'une fidélité douteuse, si bien que l'un des principaux, Campo-Basso, une rare figure de traître, méritera d'être accusé d'avoir un peu tué le duc à Nancy, ce qui à la vérité est du roman non de l'histoire. Mais une telle armée demande pour être contenue et dirigée une main de fer, celle d'un Hannibal ou pour descendre force échelons d'un Wallenstein, or, Charles n'était pas un Hannibal, pas même un Wallenstein. Toutefois à défaut d'autre vertu du commandement il eut celle de maintenir une discipline sévère dans une agglomération aussi hétérogène ; à la prise de Dinant, en août 1466, il

permit tout contre la ville et les habitants qui pendant le siège l'avaient insulté, l'appelant « Charlotet, vantard et poltron » et traitant le duc de « mannequin », mais défendit toutes violences aux femmes, et sa volonté eut à peu près le dessus. Du reste il a le commandement impérieux, dur, et dédaigne ou ignorait le secret de cette bonne grâce qui, sans effacer les distances, établit une sorte de confraternité entre le chef, les officiers et les soldats; son accueil est rude, hautain bien éloigné de la courtoisie un peu sommaire mais suffisante de ses jeunes années. L'exercice du pouvoir, cette épreuve des hommes, a rendu pire celui-ci. Il ne se le faut pas représenter d'ailleurs, sanguin, congestionné, l'œil injecté, un de ces violents enfin qui peuvent avoir, qui ont souvent de prompts retours de bonté et même de douceur. Rien en lui du furieux à la française, sa colère est froide, tenace, outrageante et fait des blessures inguérissables ; c'est ainsi qu'il s'est aliéné sans retour le sage Comines. Il se vante d'être un grand justicier, mais c'est pour frapper de ces coups qui glacent et éloignent à jamais de soi les cœurs.

De génie politique à peine une ombre, la vraie force d'ailleurs n'est jamais dans l'agitation, et Charles est l'agitation faite homme. Aussi Louis XI, au grand étonnement de son conseil, lui accorde-t-il trêve sur trêve, sachant bien que cet inquiet, candidat à la démence, les emploiera à user ses forces contre d'autres adversaires tandis que lui-même se préparera en paix aux événements inévitables. Ce n'était

pas de la chevalerie, mais heureusement pour le royaume, pas plus que son père Charles VII et son bisaïeul Charles V, Louis n'en a pas dans l'esprit un atome.

Comme chef d'armée Charles le Téméraire ne cesse de donner les preuves d'une insuffisance absolue ; à Beauvais, il ne sait pas, ce qui lui serait facile, bloquer entièrement la place qui reçoit aisément des renforts, si bien qu'il doit lever le siège. Et dans la suite de cette campagne de 1472, il a beau ravager la Normandie, pas une place forte ne s'ouvre à lui et cette promenade de dévastation ne fait que révéler à la France et à l'Europe la faiblesse réelle du colosse. A Neuss, en 1475, il donnera, dit-on, pendant un an cinquante-quatre assauts à une bicoque et lèvera le siège au moment de la prendre. A Granson, il a une excellente artillerie qui peut démolir de loin les bataillons hérissés de piques, il ne s'en sert pas non plus que des hommes de trait et resserre son infanterie et sa cavalerie dans un défilé de manière à perdre l'avantage du nombre. A Morat, où d'ailleurs il n'a plus la plénitude de sa raison, passant de la colère à la stupeur, il combat en ayant le lac à dos comme ligne de retraite.

« Pour le temps que je l'ay connu, dit Comines, « il n'estoit point cruel ; mais le devint peu avant sa « mort, qui estoit mauvais signe de longue durée. » Une telle parole est faite pour nous étonner, que fallait-il donc aux hommes du moyen âge pour être appelé cruel ? La destruction sauvage de Dinant en 1466 suffit pour répondre à l'indulgence du chroni-

queur; deux ans plus tard, Liége sera traitée de même et son peuple « mourut de faim, de froid et de sommeil ». Et en 1472, en cette même année où le seigneur d'Argenton quitte sans retour le parti de Bourgogne pour celui du roi, n'y a-t-il pas eu, le 12 juin 1472, le massacre de Nesle ? Sans doute il n'est pas exact que la ville eût capitulé, sur ce point le témoignage de Comines est formel, mais écoutez ceci : « Incontinent fut la place assaillie et prise, « et la plupart tués. Ceux qui furent pris vifs furent « pendus, sauf aulcuns que les gens d'armes laissè- « rent courre par pitié. Ung nombre assez grand « eurent les poings couppez. Il me déplaist à dire cette « cruauté : mais j'estois sur le lieu : il en faut dire « quelque chose. » On voit que la scène du massacre de la population réfugiée dans l'église et l'entrée du duc à cheval piaffant parmi les cadavres déjà dépouillés et le sang, peuvent passer pour controuvés ; mais le crime en est-il moins grand ? Enfin à Granson, les défenseurs du château sont par l'ordre du duc pendus ou noyés. « Il n'étoit si dur cœur, dit « dans sa chronique Jean Molinot (1), qui ne dut avoir « pitié de regarder les pauvres hommes pendus aux « branches des arbres, en telle multitu de qu'elles « rompoient et tomboient sur la terre avec les hommes « à demi morts, qui piteusement par de cruels sa- « tellites étaient mutilés. » La vérité est que dans les quelques mois qui s'écoulèrent entre Granson et la catastrophe finale, le caractère du vaincu se tourna

(1) Jean Molinot, poète et chroniqueur, mort en 1507.

en une sorte de démence sauvage, mais ce fut par évolution naturelle, la dureté s'étant faite cruauté, celle-ci à son tour se tournait en férocité. Du reste la démence venait de loin, à l'intérieur sa politique se faisait de plus en plus autoritaire et dure, destructrice de toutes libertés communales flamandes; le clergé ne cesse de dénoncer des exactions grandissant avec les besoins et les revers, la noblesse tenue impitoyablement sous les armes va être à bout de sang et de dépenses ; elle lui restera cependant jusqu'au bout fidèle et le lac de Morat sera le tombeau de la chevalerie bourguignonne. Il était parti avec des paroles de menaces pour cette campagne de Suisse où il espérait trouver la gloire, vainqueur il en serait revenu fou furieux et aurait fait peser sur ses peuples un joug jusqu'alors inconnu.

Un rapprochement se fait fatalement dans l'esprit entre Charles le Téméraire et Napoléon ; le génie administratif et militaire mis à part bien entendu, c'est la même imagination démesurée, la perte du sentiment de ce qui est possible et ne l'est pas. Non seulement Charles rêve de ressusciter l'ancien royaume de Bourgogne, le nom du moins, plutôt que la chose car le futur état n'aurait en rien ressemblé à ce qui exista autrefois, mais, dit Comines, « il son-« geoit à tant de choses grandes qu'il n'avoit pas le « temps de vivre pour les mettre à fin ; c'étoient des « choses presqu'impossibles, car la moitié de l'Eu-« rope ne l'eût su contenter. Il estoit assez puissant « de gens et d'argent, mais il n'avoit pas assez de sens « et de malice pour conduire les entreprises. Le roy

« en sens le passoit trop ; la fin l'a montré. » Que rêvait-il donc ? Une couronne d'abord, royaume de Bourgogne ou de Belgique, puis d'être vicaire de l'Empire, et pourquoi pas empereur? Par le traité de Saint-Omer du 9 mars 1469, Sigismond, duc d'Autriche, besogneux comme un Hapsbourg, lui a cédé le landgraviat de la Haute-Alsace et le comté de Ferrette, ainsi que les villes rhénanes de Rheinfelden, Sæckingen, Lauffenburg, Waldshut, et une convention spéciale y a ajouté Brisach. Il y a, à la vérité, une clause de réméré, mais Charles sait bien que son nouvel allié prodigue et pauvre ne sera jamais en état de lui payer le prix du rachat. Eh bien pourquoi n'y pas joindre Mulhouse qui est ville impériale, Bâle, les cantons suisses, ensuite la Savoie et le duché de Milan ? En même temps il a des vues sur l'archevêché de Cologne et sur la Lorraine. Enfin lorsqu'en juillet 1468 il a épousé à Bruges la sœur du roi Edouard IV, Marguerite d'Yorck, la folie d'être roi d'Angleterre n'a-t-elle pas traversé cette cervelle hallucinée? Ce pauvre enfant dégénéré, fou aussi de chevalerie et de roman, mais si doux, si bon et en même temps si brave qui fut Charles VIII, ne rêvera pas plus sa vie, et le Picrochole de Rabelais est presque raisonnable au prix du Téméraire. Puis celui-ci est vraiment par trop en arrière au temps où apparaissent déjà en Louis XI l'homme et le prince modernes ; Charles a encore une âme toute féodale, et il y a en lui non seulement du chevalier, à prendre ce mot bien entendu au sens propre de folie guerrière, mais du conquérant impulsif et

brutal dont le type se rapproche plutôt du Tartare que du chef d'une nation civilisée et chrétienne (1).

Ces menaces du prochain avenir qui pourrait y songer alors que avec une magnificence sans égale dans la chrétienté, le duc se présente aux portes de sa bonne ville de Dijon? Il y était déjà venu au mois d'octobre 1461, comme comte de Charolais, et la chambre de ville — le vicomte maïeur était alors Aymé d'Echenon, — avait fait élever sur le passage du cortège entré par la porte Guillaume sept grands échafauds aux figures sérieuses ou plaisantes, imaginées par le peintre Jean Changenet, avec légendes où s'était évertué le cordelier frère Gilles. Devant la cour du palais ducal, on voyait représenté un âne s'apprêtant à dévorer un gros pâté que lui disputaient des personnages grotesques. La ville offrit au prince quatre grands pots d'argent doré, aux armes de Dijon, et pesant 36 marcs (2).

En janvier 1473/4, Charles revenait de Trèves où il s'était rencontré avec l'empereur Frédéric III et l'entrevue avait avorté de la manière la plus morti-

(1) Waltter Scott a mis deux fois en scène le dernier duc de Bourgogne dans ses romans de *Quentin Durward* et d'*Anne de Geierstein*, ce dernier porte en français le nom de *Charles le Téméraire*. Mais on sait que le romancier écossais perd absolument pied quand il sort de son île natale ; aussi dans ces deux romans innombrables sont les anachronismes, les erreurs d'histoire et de géographie, et ce qui est peut-être plus grave les erreurs de caractères. Si le Louis XI de Walter Scott est absolument manqué le Charles le Téméraire dont le romancier fait une sorte de soudard grossier, l'est encore plus.

(2) V. Cyprien Monget, *La Chartreuse de Dijon d'après les documents des archives de Bourgogne*, II, p. 139.

fiante pour son orgueil. Arrivé le premier à Trèves, la ville électorale, le 29 septembre et dans l'appareil d'un prince pauvre, Frédéric III était allé le lendemain au-devant de Charles qui parut en armure de guerre sur laquelle était jeté un manteau ruisselant de pierreries et escorté de tout un corps d'armée avec artillerie. Son jeu était d'abord, moyennant le mariage de sa fille avec Maximilien, fils de l'empereur et d'Eléonore de Portugal, né le 22 mars 1459, de se faire nommer roi des Romains, c'est-à-dire héritier désigné de l'empire; puis devant la résistance de Frédéric il se rabattit sur la création d'un royaume de Bourgogne, qui comprendrait la Lorraine avec les évêchés de Liège, Utrecht, Tournay, Cambray, puis par voie de conséquence les cantons suisses et la Savoie. L'empereur parut céder, d'ailleurs pour ce qui était de la Lorraine la chose semblait à moitié faite puisque de gré ou de force Charles venait de faire signer à Trèves même, le 15 octobre au jeune duc René II, d'Anjou, successeur de Nicolas II, mort subitement le 24 juillet, à l'âge de vingt-cinq ans, une convention militaire qui le rendait virtuellement maître du duché et faisait de René II moins son allié que son vassal. En réalité, quelque désir qu'eût Frédéric de marier son fils à la plus riche héritière de la chrétienté, il savait attendre et la crainte de se voir dominé par un allié dont il avait percé à jour l'ambition démesurée et l'orgueil, était pour le moment la plus forte. Il voyait Charles se mêler des affaires de Cologne, on pouvait plus que le soupçonner d'avoir tenté de surprendre Metz,

le tour de Trèves ne viendrait-il pas ? Charles n'y avait-il pas une véritable armée qui, malgré ses efforts et de terribles justices militaires, se livrait à tous les excès d'une soldatesque lâchée en pays conquis ? D'autre part le luxe extraordinaire, outrageant qu'il étalait, le faste inouï du banquet offert à l'empereur et aux princes allemands le 5 octobre, les quolibets et les moqueries prodigués par l'arrogance bourguignonne à la suite impériale et à l'empereur lui-même, exaspéraient les seigneurs allemands à qui l'on ne se faisait pas faute de faire sentir leur pauvreté et la lourdeur toute germanique de leurs manières. Oh, cet éternel persiflage français qui nous a fait plus d'ennemis que nos victoires !

A Trèves on croyait la déclaration et le sacre imminents, mais déjà les négociations étaient rompues et le parti de l'empereur irrévocablement arrêté. Le 23 novembre, au lieu d'un traité définitif qu'aurait suivi la cérémonie du couronnement, intervint une simple convention portant que l'affaire serait reprise en février dans une entrevue qui aurait lieu soit à Cologne, soit à Besançon, soit à Bâle. Charles, qui tenait par dessus tout au sacre, essaya-t-il un dernier et inutile effort ? On ne sait, mais ici l'aventure tourne à la comédie. On se devait séparer le 25 avec la même solennité que l'on s'était rencontré deux mois plus tôt ; au lieu de cela l'empereur s'embarqua la nuit sur la Moselle sans payer ses dettes, seulement Charles reçut à son réveil la visite du chambellan impérial, le comte Uhlrich de Montfort chargé d'excuser son maître sur son brusque départ « motivé par des affaires im-

portantes et urgentes ». Charles dépêcha en toute hâte Pierre de Hagenbach pour demander à l'empereur une dernière entrevue ; l'envoyé n'eut pas de peine à rejoindre la flottille et l'empereur, faisant ralentir sa marche, donna toutes les réponses que l'on voulut. Mais une fois Hagenbach reparti, il fit faire force de rames, disparut et gagna Cologne. Charles n'eut plus qu'à faire emballer les ornements royaux déjà préparés ; il sut d'ailleurs dissimuler, donna des audiences dans la journée et partit de Trèves le soir même (1). La partie était définitivement perdue.

En attendant, par Luxembourg et Thionville, — Metz lui a fermé ses portes, — il poussait sa route vers la capitale bourguignonne ; le 16 décembre, il entre à Nancy avec le duc René qui est allé au-devant de lui à la tête de sa noblesse. Les deux princes paraissent en public devisant amicalement comme de bons et loyaux amis. Mais Charles était de ces politiques sans mesure qui ne savent qu'abuser de leurs avantages, et pendant les deux jours qu'il va passer à Nancy il impose à René une aggravation outrageante du traité du 15 octobre, juré le 18 novembre par soixante-quatorze membres de la noblesse lorraine ; des garnisons lorraines qui lui avaient prêté serment de fidélité sont remplacées par des Bourguignons, ce qui irrita profondément la Lorraine. Et ces soldats mercenaires mal payés, pillards et cruels, furent bientôt en exécration au pays ; Charles voulait autour

(1) V. sur l'entrevue de Trèves, E. Toutey, *Charles le Téméraire et la Ligue de Constance*, Paris, 1902.

de lui la plus sévère discipline, mais il fermait les yeux sur ce qui se passait au loin. René II, duc de Lorraine par la renonciation de sa mère Yolande de Vaudémont, n'était pas un prince national et les Lorrains s'étaient donnés volontiers au brillant, au puissant duc de Bourgogne. Quelques semaines à peine écoulées, le sentiment du pays était tout changé et la victoire diplomatique de Charles allait lui créer un ennemi de plus, celui-là même qui lui donnera le coup de grâce.

L'Europe entière suivait des yeux la marche du terrible duc; nous ne connaissons pas les dessous de l'entrevue de Trèves, mais très certainement Louis XI fut bien renseigné sur ce qui s'y passait et y eut des agents secrets qui contrecarrèrent le duc en toutes choses. Rien sur le vaste échiquier des affaires internationales n'échappait au roi merveilleusement informé et servi, et la main de la France était dans tout alors qu'emporté par sa destinée et son orgueil, le duc ne voit que l'adversaire présent et debout sans comprendre que le filet qui va lentement l'envelopper est tissé maille à maille par l'habitant lointain et silencieux de Plessis-les-Tours.

Arrivé en Bourgogne le 18 janvier, Charles séjourna à Dijon du 23 janvier au 19 février. « Le « samedi 19e jour du dit mois de février mondit « seigneur le duc Charles partit dudit Dijon et s'en « ala au giste audit Rouvre, pour d'illec tirer à « Dôle pour prendre possession de son comté de « Bourgoingne et tenir son Parlement qui devoit « commencer à seoir le lundi 21e jour d'icellui

mois (1). » (Arch. de Dijon, L, vol. 413, f. 104). C'est à Dôle qu'il signa les lettres par lesquelles il accordait à la Grande Chartreuse un subside de 400 écus d'or, et le prieur Hugues du Breuil fut chargé de faire remettre cette somme au général de l'Ordre.

Charles ne devait jamais revenir à Dijon et c'est le moment d'examiner une vieille légende. Il est généralement admis comme un fait certain que Philippe le Bon avait mis de l'argent en dépôt à la Chartreuse pour être employé aux frais de son tombeau. « Ce savant magistrat (M. de la Mare) assure « avoir oui dire à Dom Roch, ancien chartreux, qu'on « tenait par tradition que Charles le Téméraire avait « résolu de détruire la Chartreuse de Dijon. Il « donna cependant, à l'occasion des obsèques de son « père, 400 écus à ces religieux dont le couvent avoit « été brûlé. » Cette tradition rapportée par Courtépée, II, p. 128, éd. de 1847, ne semble reposer sur aucun fondement. D'abord il s'agit non de la Chartreuse de Dijon, mais de la Grande Chartreuse brûlée pour la quatrième fois, ensuite à qui fera-t-on croire que Charles le Téméraire aurait fait la dépense d'amener en cérémonie les corps de ses père et mère des Pays-Bas à Dijon, pour les inhumer dans une église destinée à être détruite. Et dans quel but, pourquoi cette destruction? Si fou que fut le Téméraire, il avait, il eut toujours le sentiment féodal de la famille, de la dignité de sa race et on se demande vraiment quelle peut être l'origine d'une telle tradition.

(1) V. Monget, *la Chartreuse de Dijon*, II, p. 170-171.

Il n'y a pas plus de vraisemblance dans celle qui fait revenir Charles le Téméraire à Dijon pour se faire livrer le trésor de son père ; le duc ne parut plus dans sa capitale bourguignonne depuis son entrée triomphale de 1474, il n'a donc pu l'exiger en personne et impérieusement du prieur alors en fonctions, et par conséquent lui donner ce « rude soufflet » dont parle Courtépée. D'ailleurs « dans « aucune pièce de comptabilité tenue d'une façon « non moins régulière que de nos jours, dit à ce « propos M. Monget, on ne trouve trace de fonds « mis en réserve, soit dans les caisses des nom- « breux receveurs du duché, soit chez les Char- « treux. Comment expliquerait-on, d'autre part, « que le prieur n'ait pas relaté la violence qui lui « aurait été faite, réclamé pour le moins un qui- « tus d'une somme dont il avait charge ? »

Ces raisons peuvent paraître péremptoires et il faut mettre au nombre des fables la prétendue dilapidation par le fils du trésor laissé par le père avec affectation spéciale à sa sépulture.

Nul doute que Louis XI n'ait exploité contre son adversaire le discours prononcé à Dijon le 25 janvier. L'échec retentissant de Trèves n'a pas détaché Charles de sa chimère et plus désespérément que jamais il se cramponne à son idée fatale d'un royaume bourguignon. Ce discours est donc un véritable manifeste oratoire qui menace tout le monde, et en première ligne l'allié par force de l'année précédente, le duc René II de Lorraine, puisque, et c'est assurément une pensée politique, Charles laisse entendre

que Nancy deviendra la capitale du futur royaume. Les paroles prononcées ce jour-là au palais ducal et qui effrayèrent les auditeurs eux-mêmes en révélant l'ambition sans mesure du maître, ne furent pas la cause des négociations qui vont bientôt aboutir à une convention formelle, elles en précipiteront certainement la conclusion et dès le 4 février, les bases de l'accord sont arrêtées en principe à la diète de Lucerne. Les grandes villes du Rhin habituées à une immémoriale indépendance, Bâle, Colmar, Strasbourg étaient d'autant plus ennemies que Charles avait mis au gouvernement du Landgraviat (1) un de ces hommes, le bailli Pierre Archambault ou Archibald de Hagenbach, faits pour exaspérer les populations les plus débonnaires et irriter les voisins les plus pacifiques. Conduites en réalité par le roi, les négociations aboutirent à la ligue conclue à Constance en mars 1474 entre les villes alsaciennes dites de la Basse Union, et les Cantons confédérés de Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, Uri, Schwitz, Unterwalden, Zug et Glaris. Le 4 avril y accédèrent le duc Sigismond d'Autriche (1), Robert

(1) Le landgraviat de haute Alsace comprenait à peu près l'ancien département du Haut-Rhin, moins certaines enclaves engagées et les villes libres impériales comme Mulhouse et Colmar. V. sur cette question de l'Alsace deux savantes brochures de M. Louis Stouff, professeur adjoint d'histoire à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon : *Les Origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne en* 1469, Paris, L. Larose, éditeur, 1901, et *La Description de plusieurs forteresses et seigneuries de Charles le Téméraire en Alsace et dans la haute vallée du Rhin, par maître Mongin Contault, maître des Comptes à Dijon* (1473), Paris, L. Larose, 1902.

de Bavière, évêque de Strasbourg, Jean de Weningen, évêque de Bâle, les bourgmestres et conseils des villes de Strasbourg, Bâle, Colmar et Schlestadt en leur qualité d'états du Saint Empire et en vertu de la paix impériale de Ratisbonne. Et quand on pense qu'en Alsace Charles avait d'abord été accueilli avec faveur, que les cantons suisses ne demandaient à l'origine qu'à vivre pacifiquement à ses côtés, le rapprochement indiqué plus haut avec Napoléon ne s'impose-t-il pas de lui-même? Comme lui le grand empereur fut d'abord reçu en libérateur, en initiateur d'un gouvernement régulier, équitable, et l'évènement sera le même que pour le Téméraire.

C'est sur Hagenbach qu'éclatera l'orage ; cet ancien chef de bandes ne valait probablement ni plus ni moins que tel autre instrument d'un pouvoir impérieux et dur et l'histoire ne peut qu'homologuer le jugement de Comines : « Lequel Archambault fut « bien cause de cet inconvénient, qui fut bien grand « pour ledit duc, car tous ses autres maux en vind- « rent. Un prince doit bien avoir l'œil sur les gou- « verneurs qu'il met en un païs nouvellement joinct « à sa seigneurie, car au lieu de traiter les subiects « en grande douceur et en bonne justice, et faire « mieux qu'on ne leur avoit fait le temps passé, « celui-ci fit tout le contraire : car il les traita en

(1) Sigismond, duc, plus tard archiduc d'Autriche, comte de Tyrol, cousin de Frédéric III, avait épousé en 1449 Eléonore, fille de Jacques I, roi d'Ecosse, sœur de Marguerite, première femme de Louis XI.

« grande violence et en grande rapine ; et mal lui en « prit, et à son maistre, et à maint homme de bien. « Cette alliance que le roy conduisit, dont j'ay parlé, « tourna depuis au grand profit au Roy et plus que « la plupart des gens n'entendent, et crois que ce « fut une des plus sages choses qu'il fit oncques en « son temps, et plus au dommage de tous ses enne- « mis : car le duc de Bourgongne deffait, onques « puis ne trouva le Roy de France homme qui osoit « lever la teste contre luy, ne contredire à son vou- « loir : j'entends de ceulx qui estoient ses subiects « et en son royaume : car tous les autres ne na- « geoient que sous le vent de cettui-là. Voilà pour- « quoy fut grande œuvre d'allier le duc Sigismond « d'Austriche, et cette nouvelle alliance avec les « Suisses, dont si longtemps avoient esté ennemis, « ne se fit point sans dépense et sans faire maint « voyage. » L'aveu est formel, c'est Louis XI qui a mené toutes choses à Constance et, contre l'ennemi commun, uni ces ennemis séculaires, les Suisses et l'Autriche.

La réplique au discours de Dijon sera foudroyante et viendra du plus indolent, du plus disqualifié des confédérés, de Sigismond. Dans la semaine sainte la population de Brisach se soulève et arbore la bannière autrichienne ; le nouveau langvogt autrichien, Hermann d'Eppingen, n'a qu'à se présenter pour que toutes les villes se donnent d'enthousiasme à leur ancien maître. La révolte qui paraissait d'abord dirigée contre Hagenbach se prononce irrésistible contre la domination bourguignonne elle-

même. Le 30 avril, Sigismond entre à Brisach et ordonne le procès de l'ancien grand bailli ; le 4 mars on le met à la question sans parvenir à lui rien arracher qu'on ne connût déjà. Le 9, il comparaît devant un tribunal où, sous la présidence d'une créature de Sigismond, siègent des délégués non seulement des principales villes du Landgraviat, mais encore de Strasbourg, Bâle, Colmar, Berne, Soleure ! Le procès ne fut qu'un simulacre, Hagenbach était condamné à l'avance, mais l'ancien grand bailli bourguignon montra une dignité qui relève son caractère peut-être trop rabaissé par les historiens. Exécuteur des volontés impitoyables de son maître il fut la victime de sa fidélité ; on lui donna pourtant un défenseur, Jean Ermi de Bâle, qui plaida l'incompétence manifeste du tribunal, mais Hagenbach n'en fut pas moins condamné, seulement on lui laissa le choix de sa mort. Il demanda à être décapité et mourut avec la dignité résignée d'un soldat et d'un chrétien.

Le Téméraire fit à son grand bailli de sanglantes funérailles et avant que la ligue de Constance eût pu intervenir, mit la Haute-Alsace et l'évêché de Bâle à feu et à sang. Il chargea de sa vengeance le propre frère de la victime, Etienne de Hagenbach auquel il associa le comte de Blamont qui agirent comme auraient pu faire des Tartares. Même en un temps où la guerre s'attaquait non seulement aux richesses et aux combattants mais encore aux non combattants la dévastation parut horrible. Quant à Louis XI qui avait déchaîné la tempête, selon son

invariable tactique il accepta le 22 juin la prolongation de la trêve d'un an conclue avec la Bourgogne et abandonna Charles à son destin. Le duc essaya bien de détacher les Suisses de l'union et envoya une ambassade à Lucerne, Zurich et Berne; les cantons traînèrent en longueur mais maintinrent l'union avec Sigismond; c'était la guerre, et qui de toutes façons ne pouvait qu'être funeste à la Bourgogne. Si Charles avait la victoire c'en était fait des libertés flamandes et bourguignonnes; s'il perdait la partie, la dislocation de la puissance formidable élevée par les ducs de la maison de Valois apparaissait certaine. Ces suites demeuraient voilées pour le plus grand nombre, mais Louis XI les voyait aussi nettement que si elles eussent été la réalité actuelle.

Voici quel portrait dans son *Eloge de Charles le Hardi vivant* nous fait le chroniqueur Georges Chastellain, de celui dont les surnoms successifs, Charles le Guerrier, le Hardi, le Terrible, le Téméraire, résument si bien la vie en ses différents stades. « Ce duc Charles droict cy estoit prince non si haut « que son père, mais estoit corpulent, bien croisé « et bien formé fort de bras et d'eschine, un peu « grossettes épaules et baissoit en avant, portoit « bonnes jambes et grosses cuisses, longue main « et gent pied, n'avoit en luy rien trop de chair, « ne peu d'ossements, mais avoit corps alaigre et « légier et bien disposé à toute force et travail ; « avoit tournure et visage un peu plus rond que « le père, mais estoit de brun clair ; avoit la « bouche du père grossette et vermeille, le nez

« tractif (1) et brune barbe ; portoit un vif teint clair « brun, beau front et noire chevelure esparce et hous- « sue, blanc col et bien assis, et en marchant regar- « doit vers terre, n'estoit point si droit que son père, « mais bel prince estoit et de belle présentation. »

Aussi Charles est de taille moyenne, un peu entassé, aurait dit Saint-Simon, mais sa carrure est dans l'appareil osseux non dans les chairs. Notez ce point qui surprend un peu dans un orgueilleux comme le Téméraire, il porte le corps en avant et dans l'action de marcher baisse les yeux. Charles tient de son père cette lèvre quasi sémitique et charnue qui se combinera avec celle du lourd Frédéric III pour former le type historique des Hapsbourg ; enfin son teint basané, sa chevelure noire et embroussaillée sont les signes de ce sang portugais qu'il a reçu de sa mère. Or ces traits ne se rencontrent pas dans le portrait du musée de Bruxelles que l'on attribue à Roger van der Weyden et qui a longtemps passé pour être celui du Téméraire ; tout paraît incompatible avec ce que dit Georges Chastellain. Charles le Téméraire ne peut donc être reconnu dans ce fier gentilhomme au menton aigu, au regard hautain, à la tête relevée que nous montre le portrait de Bruxelles (2).

(1) Droit, fait au trait.

(1) Ce portrait a été reproduit dans les *Mémoires de la Société bourguignonne d'histoire et de géographie*, t. IX, *Deux portraits bourguignons du* XV^e^ *siècle*, par Henri Chabeuf. Le portrait de Bruxelles est donné dans cette étude comme étant vraisemblablement celui d'Antoine de Bourgogne, le Grand Bâtard, représenté plus jeune que dans le panneau de Chantilly. Aucun fait postérieur, aucune contradiction, ne sont venus infirmer cette hypothèse.

Au contraire le signalement donné par Chastellain se retrouve déjà dans la miniature initiale d'un manuscrit célèbre de la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. Cette page merveilleuse qui, sans la moindre preuve, a mérité d'être attribuée à Roger van der Weyden, a pour sujet la présentation à Philippe le Bon des *Chroniques de Hainaut*, traduites du latin de Jacques de Guyse, par Jean Wauquelin ; le jeune comte y est représenté debout tête nue, à côté de son père. Il a environ quatorze ans et dans toute la gaucherie de l'âge ingrat montre sur des jambes grêles un corps assez lourd, une tête enfoncée dans les épaules et baissant en avant ; cette attitude contraste avec celle des autres personnages, le chancelier et le cardinal Rolin, plusieurs chevaliers de la Toison, qui se tiennent debout dans une station absolument droite comme celle du duc.

Il est à peine nécessaire de rappeler que le prétendu portrait du musée de Dijon, n° 541, n'est qu'une mauvaise copie d'un tableau original, œuvre très distinguée de Jean de Hemesen, qui est au musée impérial de Vienne et qu'une critique sérieuse n'a jamais accepté pour une image authentique de Charles le Téméraire. D'abord ce serait une peinture non contemporaine puisque Jean de Hemesen vivait au XVI^e^ siècle, ensuite l'absence de Toison d'Or dans l'original montre bien qu'il s'agit non d'un duc de Bourgogne mais d'un inconnu revêtu d'une armure de la Renaissance. Je n'ai pas à rechercher par quelle opération fort ordinaire de démarquage l'anonyme de Vienne est devenu un

Charles le Téméraire ; je me borne à dire que l'adjonction de la Toison d'Or ne suffit pas à donner à l'œuvre une authenticité que contredit le moindre examen. Enfin il est certain que l'inscription *Carolvs avdax* est une adjonction de M. de Saint-Mesmin, alors conservateur du musée, qui s'imaginant de bonne foi avoir mis la main sur un portrait authentique du Téméraire — cela se passait vers 1837 — crut bien faire en pratiquant une de ces fraudes pieuses dont avait tant usé Alexandre Lenoir dans l'organisation du musée des Monuments français (1).

Au contraire toutes les garanties d'authenticité existent pour le petit panneau de 0m49c sur 0m32c, acquis par le musée de Berlin en Angleterre, à la vente du banquier Solly, en 1821. La beauté de l'œuvre a permis de l'attribuer à Roger van der Weyden qui, mort en 1464, a bien pu peindre le prince à trente ans, âge approximatif du personnage représenté. Et voilà bien tous les traits moraux et physiques du malheureux prince, la tête portée en avant, l'expression dure, concentrée le regard inquiet et sans flamme. Et l'authenticité de l'image est confirmée par la comparaison avec le feuillet 61 du fameux recueil d'Ar-

(1) Le fait de la falsification m'a été attesté par un témoin oculaire, M. Ladey, ancien doyen de la Faculté de Droit de Dijon. On sait d'ailleurs à quel point on était peu difficile autrefois en fait d'iconographie critique. On fera remarquer enfin que *avdax* ne traduit nullement téméraire ; l'audace est une chose, la témérité une autre ; peut-être après tout l'audace est-elle la témérité qui réussit et la témérité l'audace qui échoue. En tous cas il faudrait *temerarius* qui est d'ailleurs du latin le plus cicéronien.

ras (1). On y voit réunis à mi-corps le duc Philippe et son fils en attitude de donateurs tels qu'il s'en rencontre dans maints vitraux et tableaux votifs; sans doute le dessin est du XVI^e^ siècle, mais on peut le considérer comme reproduisant avec exactitude une œuvre du XV^e^, peut-être le vitrail de Saint-Jean, à Dijon, daté de 1459, où l'on voyait représentés les trois premiers ducs de Bourgogne avec leurs duchesses et le comte de Charolais. Or, l'identité entre ce dernier tel qu'on le voit dans le dessin, et le personnage du panneau attribué à Roger van der Weyden, saute vraiment aux yeux, et la sincérité du crayon est attestée par la ressemblance de Philippe le Bon avec le type consacré du prince par le petit portrait du musée d'Anvers.

Avant de quitter ce prince qui faute de sens et de mesure perdit tout et n'eut pas de pire ennemi que lui-même, notons que Georges Chastellain le montre après son avènement « morne et pensif », sans cesse hanté par le pressentiment d'une mort prématurée. Peut-être y eut-il de l'hypocondriaque dans le Témé-

(1) Ce recueil, n° 266, de l'inventaire de la Bibliothèque publique d'Arras, — l'ancienne cote était 944, — contient 289 portraits aux crayons de personnages des XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles ; le plus ancien est celui de Philippe de Valois, le plus récent celui de Charles IX ; tous ont été manifestement copiés sur des monuments contemporains, vitraux, tableaux votifs ou portraits. M. Henri Bouchot l'attribue à Jacques le Boucq, dessinateur, hérault de la Toison, mort à Valenciennes le 2 mai 1573. V. *Les portraits aux crayons du* XVI^e^ *et du* XVII^e^ *siècles*, par Henri Bouchot, Paris, H. Oudin, 1884, Bibl. de Dijon, 21,471 bis A. et *Mémoires de la société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, t. IX, p. 352.

raire ; on a relevé comme étant l'indice d'une phobie ce fait qu'à table il avait toujours à ses côtés, comme Sancho Pança dans l'île de Barataria, deux médecins pour décider de ce qui lui était bon ou nuisible parmi les mets servis. Mais les médecins voient aujourd'hui partout des phobies et transforment tout trait de caractère en manie ; la présence de la faculté à la table ducale n'était sans doute qu'une question d'étiquette princière, peut-être aussi Charles avait-il un mauvais estomac, ce qui expliquerait bien des choses.

Ses défaites successives détruisirent sans remède l'équilibre de cette intelligence trop faible pour un tel fardeau. On le verra malade de corps et d'esprit, buvant du vin et du plus fort sans eau, laissant pousser sa barbe, chose sans exemple en ce temps, et si étrangement troublé dans l'appareil de la circulation qu'on lui mettra des ventouses sur le cœur. Comines remarquera à ce sujet que rien n'est plus fatal aux malheureux que de s'enfermer comme le fit le duc : « Et telles sont les passions de ceux qui « jamais n'eurent adversité, et qui après semblables « infortunes, ne cherchent les vrais remèdes, et par « espécial les princes qui sont orgueilleux, car en « ce cas et en semblables, le premier refuge est de « retourner à Dieu, penser si en rien on l'a offensé, « et s'humilier devant lui et connoistre ses mesfaits ; « car c'est lui qui détermine de tels procès, sans « ce qu'on lui puisse proposer nul erreur : Après cela « fait grand bien de parler à quelque ami de ses pri- « vez, et hardiment devant lui plaindre ses douleurs,

« et n'avoir point de honte de monstrer sa douleur « devant l'espécial ami ; car cela oblige le cœur et le « réconforte ; et les esprits reviennent en leur vertu, « parlant ainsi à quelqu'un en conseil ; ou bien faut « prendre autre remède, par quelque exercice « et labeur (car il est force, puisque nous sommes « hommes, que telles douleurs passent avec passion « grande) et non point prendre le chemin que prit « ledit duc de se cacher, ou se tenir solitaire ; mais « faire le contraire, et chasser toute austérité. Car « pour ce qu'il estoit terrible à ses gens, nul ne s'o- « soit avancer de lui donner nul confort ou conseil, « mais le laissoient faire à son plaisir, craignans « que si aucune chose lui eussent remonstré, qu'il « ne leur en fut mal pris. »

Si dans ces derniers mois de sa vie Charles ne fut pas absolument un fou il y eut certainement en lui du fou ; cette prostration de l'esprit et du corps dont il ne sort que par des accès de frénésie, cette impuissance à entendre la voix de la raison, cette phobie du mouvement et du contact humain, tout cela relève du médecin aliéniste. Mais ce ne fut que l'exacerbation morbide d'un état antérieur et on peut sans doute voir en lui un dégénéré. Les familles privilégiées, en possession de pouvoir faire tout ce qu'elles veulent et par conséquent de satisfaire leurs passions, arrivent vite à la dégénérescence. Charles VII, fils de fou, meurt à 58 ans, usé par les plaisirs, vieillard prématuré atteint de phobie et du délire des persécutions ; Louis XI, malade toute sa vie, devenu « une anatomie vivante », mourra à 60 ans, en pleine

possession de son intelligence politique, mais rongé de phobies et en martyr du délire des persécutions. Son fils Charles VIII est au physique un vrai gnome et le moral est à l'avenant ; voyez le buste effrayant du musée national, au Bargello, à Florence ; pour rencontrer l'analogue d'une telle misère humaine, il faut sauter deux siècles et en arriver à cette descendance espagnole de Charles-Quint alors qu'elle va s'éteindre d'épuisement en la personne de ce pauvre Charles II en qui se sont accumulées toutes les tares d'une race de fous et de goutteux.

Eh bien, à un degré moindre assurément, je tiens aussi Charles le Téméraire pour un dégénéré ; d'abord il appartient à une race appauvrie, les Valois, chez qui est héréditaire une laideur qui à ce degré-là est un cas pathologique. Ensuite il est le fils d'un homme marié trop jeune, usé par les plaisirs et tombé de bonne heure dans un état de sénilité larmoyante et sentimentale. Notez que les deux premiers enfants d'Isabelle de Portugal sont morts jeunes de faiblesse congénitale ; rappelez-vous enfin que Charles a toujours été une âme faible, incapable d'effort persévérant et soutenu, hanté par des rêves au delà du possible, atteint manifestement de mobilité morbide et de la manie des grandeurs, sans ressort, sans ressources en soi-même contre les maux venant des hommes et des choses, s'entêtant comme un enfant là où il faudrait se décider en homme, et vous ne trouverez pas trop sévère le mot de dégénéré appliqué au dernier duc de la Bourgogne indépendante.

Et ce terme qui exprime l'action réflexe de tant de forces héréditaires, proches ou lointaines s'exerçant dans la formation morale et physique d'un homme, est peut-être le plus indulgent comme le plus vrai dont puisse se servir ici l'historien.

L'ENTRÉE
ET
LES FUNÉRAILLES

I

Des personnaiges et moralitez jouees à la joyeuse venue de monseigneur le duc Charles en sa ville de Dijon, pour prendre la possession de son Duchié de Bourgoingne.

De l'entree de monditseigneur en ladicte ville le dymanche XXIIIe jour de janvier, mil CCCLXXIII (1).

Des fraiz supportez par messeigneurs les mayeur, eschevins, bourgeois et habitans d'icelle ville pour ladicte venue.

De la maniere commant l'on est alé au deuant des tres nobles corps de deffuncts monseigneur le duc et de madame la duchesse, dernierement trespassez, pere et mere de monditseigneur le duc Charles et des fraiz supportez par ladicte ville pour la reception desdiz corps.

AU NOM DE NOSTRE SEIGr. AMEN.

Pour ce que en l'an mil quatre cens soixante et neuf il estoit tout communément nouvelles que

(1) Il est bien entendu que pour nous l'entrée eut lieu en 1474 en comptant le commencement de l'année au 1er janvier, non au jour de Pâques qui tombait le 10 avril. On fera remarquer enfin que le moyen âge supprime presque toujours l'apostrophe, on a cru devoir la rétablir partout, selon une pratique permise, pour ne pas compliquer inutilement la lecture. Du reste l'orthographe des procès-verbaux a été scrupuleusement respectée.

mon tres redoubté et souverain seigneur mons^r le duc Charles viendroit lors prouchainement en ses pays de Bourgoingne pour en prendre la possession et les visiter, messeigneurs les mayeur (1) et eschevins de la ville de Dijon desirans faire choses aggreables et de vraye obeissance a mondits^r a son entrée en ladicte ville, feirent cerchier en la saincte escripture par feue religieuse personne frère Gilles du couvent des freres mineurs aud. Dijon et extraire les ystoires déclairees en ung petit quayer de papier la teneur duquel est telle.

C'est ce que l'on a advisié estre à faire tant de loges comme de personnaiges a la prouchaine venue de mon tres redoubté monseigneur le duc Charles de Bourg^ne en sa bonne ville de Dijon, et ne feirent les personnaiges que fictions.

Et premierement.

Aura ung petit chaffault en masniere de loge qui sera assiz sur les craneaulx du (2) balle de la

(1) Il y a incertitude sur le nom du vicomte maïeur alors en exercice ; comme on ne donne pas la date du mois où se devait faire l'entrée, on ignore si le fait des délibérations dont il s'agit eut lieu sous la mairie de Jacques Bonne qui sortit de fonctions à l'échéance réglementaire de la veille de la Saint-Jean, 23 juin, et dont le successeur est inconnu.

(2) Balle ou Berle ; c'était, comme il a été dit, l'enceinte carrée ou barlongue, faite de murs ou de palissades, qui s'étendait au-devant d'une porte fortifiée; il s'agit ici de la porte d'Ouche, alors en retrait de la ligne des remparts plus moderne sur ce point. Le cortège passe sur le pont aux Chèvres, suit la rue du faubourg d'Ouche,

porte par laquelle mondit seigneur entrera, le plus richement paré que l'on pourra. Ouquel chaffault aura deux personnaiges de prophètes qui regarderont directement les gens entrans en lad. ville et auront lesd. deux personnaiges chacun ung roleau en sa main ou il aura escript cest assavoir, en l'un : **Dominus cuſtodiat introitum tuum et exitum tuum.** Et en l'autre : **Ex hoc nunc et uſque in exuſtatione.**

Secundement.

Sera fait ung autre petit chaffault qui sera assiz sur les craneaulx de la muraille ou bas le vanneau du pont leviz delad. porte entre les deux tours ou autre place convenable oud. balle au plus pres dudit pont. Ouquel chaffault aura ung personnaige de prophète qui tiendra en sa main ung roleau ou il aura escript : **Introite portas ejus in exuſtatione. Pſalmo** IX 9.

Tiercement.

L'on fera une loge la plus spacieuse que faire se pourra en tel et si convenable lieu comme l'on advisera dedans lad. ville ou milieu de laquelle loge ou environ, sera ung personnaige représen-

passe sur le pont de l'Hôpital, suit la rue Porte-d'Ouche, la place Saint-Jean, se rend à Saint-Bénigne et en revient par la rue de ce nom ; suit les rues Bossuet, des Forges, la place des Ducs-de-Bourgogne, les rues Longepierre, Lamonnoye, la place Saint-Etienne et arrive au portail de la Sainte-Chapelle. Pour mieux faire voir l'itinéraire ducal on a donné les noms modernes des rues traversées.

tant nostre S vestu d'une riche chappe vermeille.

A la dextre duquel personnaige ung ange en disposture competant, lequel tiendra en sa main ung rolet ou il dira par escript comme adrecant sa parole a ung autre personnaige d'ange qui sera a l'opposite a la partie senestre d'icellui personnaige de notreseigneur : **Quis eſt iſte qui venit. Yſaie,** LXIII.

Et led. autre ange qui sera a la senestre tiendra semblablement ung rolet en sa main, ou il aura escript par maniere de response qu'il fera aud. autre ange qui sera à la dextre d'icellui personnaige de notre seigneur : **Iſte formoſus in ſtola ſua gradiens in multitudine fortitudinis ſue. Yſaie,** LXIII.

A l'endroit dud. personnaige de nostreseigneur, aura ung escripteau actaichié (1) ouquel sera escript : **Ego qui loquor juſtitiam et propugnator ſum ad ſalvandum. Yſaie,** LXIII.

En lad. loge seront gens en tel nombre quelle pourra souffrir representant les trois estas (2) à telle partie dud. personnaige de notreseigneur comme il sera advisié. Et tiendra l'un des personnaiges desd. trois estas représentant l'église ung rouleau en sa main ou il aura escript : **Benedictus qui venit in nomine Domini.**

(1) Attaché.
(2) Le Clergé, la Noblesse et le Tiers Etat.

Ung autre personnaige desd. trois estas représentans noblesse aura semblablement ung rouleau en sa main ouquel sera escript : **Omnes gentes Reges terrarum desiderabant videre faciem Salomonis** vel **Exulta satis filia Syon. Ecce Rex tuus venit tibi. Zacharie,** IX.

Et ung autre d'iceux personnaiges des trois estas représentant le tiers estat tiendra pareillement en sa main ung roleau ou il aura escript : **Ecce venit desideratus cunctis gentibus. Aggée,** II.

Et a l'endroit desd. personnaiges représentans les trois estas, aura ung escripteau attachié ou lieu ou il sera expedient ouquel sera escript **Ecce Domine respice populum tuum omnes nos. Ysaie,** LXIIII.

Quartement.

Sera faicte une autre loge plus avant en lad. ville en lieu competant en laquelle a l'une des parties d'icelle sera le personnaige de Gédéon (1) habillié comme ung vaillant et noble capitaine ayant vestue sa cote d'armes semée de toysons d'or. Et avecques lui seront tant de gens d'armes qu'il sera possible et aura bannière et pannon semez de semblables toysons lesquelles bannière et pannon seront portez par deux hommes d'armes

(1) Il a été dit dans l'introduction que le nom et l'emblème de l'ordre bourguignon étaient empruntés à l'histoire de Gédéon.

des gens dud. Gédéon et y aura une trompecte garnie de banniere semblablement semée de toysons d'or, laquelle trompecte ung homme applicquera a sa bouche faignant de sonner icelle. Et seront led. Gédéon et ses gens en disposicion de bataille.

Et de l'autre part sera en icelle loge ung capitaine sarrazin vestu et habillié de cote d'armes ou plus grant nombre de gens d'armes que faire se pourra avec trompecte et la banniere y appendue, garniz de sesd. armes. Et seront sesd. bannière et pennon portez par deux hommes d'armes de son exercite et lad. trompecte par la maniere que celle dud. Gédéon. Lequel capitaine sarrazin et ses gens feront semblant d'estre espouvantez et esbahiz et deulx en fuye comme gens desconfiz.

En lad. loge aura ung ange regardant led. Gédéon, lequel ange tiendra ung roole en sa main ou sera escript : **Dominus tecum virorum fortissime. Judicum,** VI C°. en aiectant (1) sa parole aud. Gédéon. Et chacun des gens dicellui Gédéon aura ung escripteau ou sera escript. **Gladius.**

Quintement.

Pourra estre faicte une autre loge ades plus avant en icelle ville tirant en l'ostel de mondit-seigneur en place et voye convenable.

(1) Jetant, adressant.

Au milieu de laquelle loge aura ung gros lion bien fait d'ozieres et autres estoffes(1)y nécessaires qui portera a son col le blazon des armes de monditseigneur le duc garny du colier de son ordre. Et en la pate dextre tiendra une riche espée dorée laquelle lui sera baillée par ung personnaige de Ihérémie, le prophète, richement habillié qui tiendra en sa main ung roolet (2) ou icellui rolet sera mis a l'endroit de lui en ladicte loge et y aura escript : **Accipe sanctum gladium munus à Deo, in quo dejicies adversarios populi mei. Macabeorum, liv.** II, **ch.** XV.

A la dextre dud lion empres le personnaige dud. Jhérémie, oultre led. lion assiz competant espace sera ung autre personnaige de prophète qui dira à la loenge dud. lion en ung escripteau qui tiendra en sa main : **Leo fortissimus bestiarum ad nullius pavebit occursum. Proverbiorum,** XXX.

A la senestre d'icellui lion aura ung autre personnaige de prophète qui tiendra un rolet en la maniere que dessus ouquel aura escript : **Similis factus est leoni in operibus suis. I Macabeorum,** III.

En la dessud. loge, seront en lieu competans autres personnaiges de prophètes après les deux

(1) Etoffe au moyen âge a le sens général de matière.
(2) Rolet, rouleau de parchemin déployé.

personnaiges dessus, prochement touchés lesquelz autres personnaiges de prophètes auront chacun ung rolet en la main ou il sera escript ce qui s'ensuit :

C'est assavoir ou premier : **Non accubabit leo donec devoraverit prædam. Numeri,** XXVIII.

Ou second : **Ecce quasi leo ascendit de silva. Jheremie,** XLIX 49.

Ou tiers : **Leo factus est et didicit prædam capere. Ezechiel,** XIX.

Ou quart : **Leo rugiens quis non timebit. Amos.**

Ou V^e **Vicit leo. Apocalipsis,** V.

Et ou VI^e : **Quasi leo confidens absque terrore. Proverbiorum,** XXVIII.

Et si lad. loge ne semble estre competamment fournie des choses dessus dictes, l'on y pourra joindre et faire une licorne d'oziers avec ung personnaige de prophète empres elle lequel personnaige de prophète tiendra en sa main ung rolet ou il aura escript : **Fortitudo ejus similis est rinocerotis** (1). **Numb.** XXIII. Et le prophète sera intitulé Balaam.

Sextement.

Sera faicte une loge en icelle ville en autre approuchant lostel de mondit seigneur ou lieu propice que a ce sera choisy.

En laquelle loge aura ung personnaige de Josué

(1) Rhinocéros.

avec ses gens en tel nombre que l'on les y pourra mectre appareillez, en armes et à bataille contre ses ennemis. Et sera led. personnaige de Josué vestu de cote d'armes et intitulé par escripteau dud. nom de Josué. Et porteront deux hommes d'armes de son exercite ses bannière et pannon desployez armoyé de ses armes, et y aura ung homme tenant une trompecte ou il appendera une bannière de sesd. armes et samblera d'en jouer.

Lesquelz ennemis seront par semblable maniere en disposition d'armes et de bataille. Et entre eulx aura ung personnaige représentant la personne de leur prince ayant cote d'armes, vestus et deux hommes d'armes de son armée portant par semblable manière que dessus ses bannières et pannon, et une trompecte garnie de bannière des semblables armes dont cellui qui la portera faindera de jouer comme dessus. Et feront iceulx ennemis fictions de gens desconfiz et fuyans. Et y aura ung homme d'armes des gens dud. Josué qui promptement prendront chacun ung homme d'armes desd. ennemis. Et en les traictant comme gens que l'on veult occire leur mectront chacun endroit soy le pied sur la gorge et le glaive y appoinctié. Et aura led. Josué ung rouleau auquel sera escript: **Sic faciet Dominus cunctis hostibus vestris. Josue x.**

Et sera escript ou milieu du pan devant de ladicte loige. **Benedictus Dominus meus docet ma-**

nus meas ad prelium, ps° CXLIII. — Notam feciſti in populis virtutem tuam. Psalmo CXLVI.

Septiesmement
(et pour le darrenier)

L'on pourra faire une autre loge près de l'entrée de l'ostel de mondit seigneur ou en autre lieu plus convenable.

Et en lad. loige sera le personnaige de Salomon couronné et assiz en majesté Real tenant ung cepte (1) in sa main et sera accompaignié de gens en habis de chevaliers au mieulx que faire se pourra tant que lad. loge en pourra supporter oultre les autres personnaiges declarez subsequamment.

Et devant lui sera toute droicte la Royne de Sabba habillée en Royne et accompaignée de Dames si grandement comme il sera possible et que le lieu le pourra souffrir. Et tiendra lad. Royne ung rolet ouquel sera escript : **Benedictus ſit Deus tuus cui complacuiſti et poſuit te ſuper thronum patris tui. Reg. X.**

Toutes lesquelles histoires ont este jouées et demonstrées par fictions és loges à ce ordonnées ainsi quelles sont cy-devant escriptes.

La premiere contre les murs du balle de la porte d'Osche (2) par laquelle porte monditseigneur est

(1) Sceptre.
(2) D'Ouche.

entré en lad. ville le dymanche XXIIIe jour du mois de janvier lan mil CCCCLXXIII. Et a esté sa venue dilayée (1) des led. décez de feu de très nommée et reluisant memoire mons. le duc Philippe son père jusques a présent a l'occasion des guerres qui de ceste heure ne sont pas encoir apaisées. De laquelle venue et entrée est cy apres faicte une petite description par maniere de memoire pour le temps advenir.

La seconde à l'entrée du pont leveiz de lad. porte d'Osche.

La tierce en la grant rue Saint-Jean devant l'ostel de Morimont (2).

La quarte tout a travers de ladite rue a l'endroit de l'ostel qui fut a monseigneur le prince d'Orenges (3).

La cinquiesme devant l'ostel du mireur appartenant a messeigneurs les religieux prieur et couvent des Chartreux lez lad. ville de Diion.

La VIe en la rue des changes a l'endroit de l'ostel de feu Jehan de Champlite, dit Labirault et traversant toute lad. rue.

Et la VIIe devant l'ostel de Arnoulet Mache-

(1) Délayée, retardée.

(2) L'hôtel de Morimond était situé rue Monge ; l'emplacement correspond à la maison n° 17 et à celle qui fait l'angle de la place.

(3) L'hôtel d'Orange était au n° 4 de la place Saint-Jean ; ce fut plus tard l'hôtel Févret. On voit que l'échafaud barrait la rue et formait ainsi une sorte d'arc de triomphe.

cot qui fut a feu maistre Dreue Mareschal (1).

CESTE LIGIERE DESCRIPCION est faicte à correction de messeigneurs qui mieulx y scevent, de la venue de mon tres redoubté et souverain seigneur mons^r^ le duc Charles de Bourgoingne et de son entrée en la ville de Dijon pour prendre la possession de sondit duche. Et supplie tres humblement le descripvant qu'il plaise à messeigneurs qui de lad. descripcion feront ou orront la lecture y corriger ce qu'il leur semblera que a corrigier sera et benignement supporter son ignorance.

Premièrement le mardi XVIII^e^ jour du mois de janvier mil CCCCLXXIII, mondit seigneur le duc venant de la convention tenue par l'empereur et icellui seigneur, à Trèves en Alemaigne, entra

(1) La rue des Changes est la portion occidentale de la rue des Forges. Il n'est pas possible d'identifier aujourd'hui la maison de Jehan de Champlitte, dit Labirault. Etait-ce celle qui porte aujourd'hui les n^os^ 52 et 54 dont il a été parlé dans l'introduction et qui d'après les signes roturiers sculptés aux échauguettes ainsi que les boutiques encore reconnaissables au rez-de-chaussée a une origine manifestement toute commerciale ? Dans le premier rôle dressé en 1479, pour l'imposition destinée à la construction du château, on trouve, parmi les plus fort imposés de la paroisse Notre-Dame, Arnoulet Macheco, notaire, demeurant rue des Fols, c'est-à-dire la partie centrale de la rue Jeannin actuelle ; mais en ce cas sa maison ne se serait pas trouvée sur le passage du cortège ducal. Il faut donc que Arnoulet Macheco ait changé de logis depuis le mois de janvier 1474. Le nom des Macheco, qui dans les siècles suivants s'élèveront à la noblesse et aux honneurs, s'est éteint au XIX^e^ siècle en la personne de M^me^ de Macheco, fille du président de Brosses, morte à 93 ans, le 29 septembre 1870.

et reposa la nuyt dud. jour en sa bonne ville d'Auxonne (1) en laquelle il fut tres révéremment et honorablement reçeu par messeigneurs les mayeur, eschevins et habitans dudit Auxonne qui lui allérent au devant jusques à Pesmes. Et si n'estoient pas seurement advertis quil deust prandre chemin par icelle ville d'Auxonne. Et quant à l'entree dicellui seigneur en sesd. pays de Bourgoingne au partir de son conté de Farrates (2) il fait acroire que gens notables en ont escript ce qui en a esté.

Le mercredi XIX^e^ jour dud. mois de janvier monds^r^ le duc deslosga de lad. ville d'Auxonne, et vint gesir (3) en son chastel de Rouvre.

Auquel lieu de Rouvre (4) il sejourna le jeudi XX^e^ jour d'icellui mois, et le vendredi suignant il se tira en une forteresse nommee Parrigny lez led. Dijon, appartenant a noble et puissant seigneur messire Guillaume Rolin (5) seigneur de

(1) L'entrevue de Trèves dont il a été parlé dans l'introduction.

(2) Le comté de Ferrette.

(3) Coucher.

(4) Rouvres, à 14 kil. au sud de Dijon, alors évêché de Chalon, aujourd'hui du canton de Genlis, arrondissement de Dijon. Le château aujourd'hui détruit était la résidence favorite des ducs en cette région. Il n'en subsiste que quelques débris informes.

(5) Guillaume Rolin, chevalier, seigneur de Ricey, Oricourt, Savoisy, Beaulieu, Beauchamp, etc., fils aîné du chancelier Nicolas Rolin et de Marie Delandes, sa première femme; il était conseiller ordinaire du duc, grand bailli d'Autun et mourut en 1476. Son père le chancelier était mort à Autun, et non à Dijon comme on l'a dit, le 16 janvier 1461. Perrigny-les-Dijon, à 8 kil. au sud de Dijon ; le château n'existe plus.

Beauchamp. Affin que des led. Parrigny qui est distant d'environ une lieue de lad. ville de Dijon, il peust plus aviseement et plus triumpheusement venir et entrer en icelle ville de Dijon pour prendre la possession de son duchié de Bourgoingne.

Et il estoit bien convenable que ainsi le feist monditseigneur, actendu la tres grande noble et notable compaignie qu'il avoit tant de messrs ses officiers et gardes de son corps comme de messeigneurs les nobles et des gens de bonnes villes dicellui duchié et des contez de Charrolois et Masconnoiz. Car s'il feust venu de quelque autre lieu plus loing que led. Parrigny lad. entrée neust peu estre faicte de jour.

Et combien que icellui seigneur eust disposé de faire icelle sõn entrée en la dessusdte. ville de Dijon, le samedi XXIIe jour dud. mois de janvier et que toutes les loges declairées cy devant ou chappitre faisant memoire desd. loges feussent totalement apprestées et parées et les personnaiges disposés au mieulx et plus richement que l'on avoit peu. Toutes voyes s'en voulut il bien deporter pour ce que cedit jour le temps fut tellement disposé a pluye qu'il convint descendre les tapisseries dont estoient tendues lesd. loges et les mectre seichier et esgouter ainsi que l'on peust. Et eust bien monditseigneur consideration que messrs les gens deglise ne pourroient venir pro-

cessionnellement audevant de lui que les habiz ornemens d'eglise et reliquaires ne fussent dommaigés et empirez, et que de leurs personnes ilz ne feussent fort travailliez.

Le dymanche XXIIIe jour dud. mois de janvier fut signifié et crié aud. Dijon a son de trompe que ced jour mondⁱˢ feroit sad. entrée; et incontinant lesd. tapisseries furent retendues et lesd. loges et personnaiges remis en point comme devant.

Et affin de en la plus grande révérence et obéissance que faire se pourroit, recevoir mondits^r. par mesdis^rs les mayeur (1) échevins et lesd. deputez des autres bonnes villes fut ordonné et advisié par noble et puissant seigneur messire Guillaume Hugonnet (2) seigneur de Saillant et

(1) Jacques Bonne, vicomte maïeur pour la seconde fois, mort en 1477.

(2) Guillaume Hugonet, seigneur de Saillant, Vitteaux et Epoisses, était originaire de Bourgogne et fut nommé chancelier de Bourgogne le 22 mars 1471. Victime d'une combinaison machiavélique de Louis XI, il fut juridiquement assassiné le 3 avril 1477 — et non le 3 mars comme le dit Girault — avec un autre conseiller de Marie, le sire d'Himbercourt, comte de Meghen, par les Gantois révoltés; les prières, les supplications de Marie présente ne les purent sauver de la fureur populaire. Pour reprendre un mot connu, Louis XI avait commis non seulement un crime mais une faute. Marie de Bourgogne compromise s'éloigna de lui sans retour et réalisa enfin, le 14 août 1477, ce mariage avec Maximilien qui probablement pour toujours a fait manquer à la France ses destinées dans le nord. La cathédrale d'Ypres renferme le tombeau de Louise de Lays, dame de Saillant, femme du chancelier. L'abbé

d'Epoisses (1) chancellier, messsire Anthoine de Luxembourg (2) conte de Roussy, gouverneur messire Jehan Ioard (3), président, et les autres gens du conseil et des comptes de monds^rs^ de Bourgoingne lors estans à Dijon. Que lesd. mayeur echevins et autres gens deputes des autres bonnes villes, yroient au devant de mondit^s^. et aussy que par messieurs les nobles et les gens d'église chacun en son estat y seroient tenuz les termes contenuz en deux feuillets de papier dont la tenueur sensuit.

Chenevet et après lui Clément-Janin dans leurs notes sur les anciens hôtels de Dijon, ont raconté qu'elle était la belle rousse qui donna lieu à la création de l'Ordre de la Toison d'Or ; celui-ci aurait pris naissance à Dijon, à l'hôtel de Saillant. C'est là du fabliau non de l'histoire.

(1) Epoisses et Vitteaux, Côte-d'Or, Saillant en Charolais.

(2) Antoine de Luxembourg, gouverneur et maréchal de Bourgogne, fils puîné de Louis, connétable de France et de Jeanne de Bar, comte de Brienne, de Roussi puis de Ligny, baron de Rameru et de Piney, vicomte de Machault, etc. Louis XII l'employa en diverses négociations importantes, le fit son chambellan et le rétablit dans ses biens. Il fut marié trois fois, 1° à Antoinette de Bauffremont, comtesse de Charny et de Montfort ; 2° à Françoise de Croï, fille de Philippe, comte de Chimay ; 3° à Gillette de Coëtivi, fille d'Olivier, seigneur de Taillebourg, sénéchal de Guienne, et mourut en 1510.

(3) Jean Joard ou Jouard, de Gray, chevalier, seigneur d'Echevannes, conseiller du duc Philippe, maître des requêtes et souvent employé dans des négociations. Sous Charles le Téméraire il fut président du Parlement de Beaune ; Louis XI le fit président du conseil établi à Dijon, et c'est pour cela qu'il est considéré comme le premier des premiers présidents du Parlement de Bourgogne. Il périt assassiné dans l émeute anti-royaliste du 27 mars 1477.

ADVIS POUR L'ENTRÉE DE MONSEIGNEUR ET PRINSE DE POSSESSION POUR SON DUCHIÉ.

Premièrement, fait a présupposer que mondit' viendra logier à Parrigny pour d'illecques partir et faire son entrée en ceste ville de Dijon, de laquelle partiront au devant les députez de toutes les bonnes villes et yront trouver m°dits' incontinant au partir dud. Parrigny, et en peu de paroles le bien viengneront (1). Et après eux ceulx de Dijon en particulier lui feront leur requeste accoustumée.

Item aussi partiront pour aler au devant de monditseigneur les nobles du Duchié et du pays de masconnoiz en la compaignie de monseigneur le gouverneur et trouveront mondits' assez tost après. Et pareillement le bien viengneront. Et après ce lesd. nobles et lesd. des bonnes villes s'en retourneront à Saint-Bénigne pour eulx mectre en ordre en la maniere cy après déclairée.

Item les président et gens du conseil et des comptes partiront pareillement et viendront trouver mondits' assez tost apres lesd. nobles. Et quand ilz auront fait la révérence ilz s'en retourneront à Saint-Bénigne pour accompaignier mons' le Chancellier.

(1) Lui souhaiteront la bienvenue.

Item tous ceulx de l'estat de l'église tant ceulx de dehors que ceulx de Dijon, aussi bien ceulx de Saint-Bénigne et de la Chapelle (1) que les autres se trouveront en procession a la porte d'Osche par laquelle mondits^r^ entrera et par l'un des prélats y estans, lui seront présentées les reliques et fait bien veignant ou nom de l'estat de l'église.

Et pendant que mondit seigneur baisera lesd. reliques, les gens de l'ostel de mondits^r^ qui chevaucheront devant lui arresteront sur le milieu du pont et de la rue pour laissier retourner lesd. processions, lesquelles incontinant que mondits^r^ aura baisées lesd. reliques, prendront leur chemin pour tirer aud. Saint-Bénigne par les deux haulz boutz dud. pont et des rues.

Et apres lesd. reliques baisées l'on mectra sur mondit seigneur ung pale (2) de drap dor ou de velours a quatre bastons qui seront portez par quatre personnes dont les deux seront nobles et les autres deux des députez des principales villes. Il y a eu mutation du contenu en cest article car quatre grans barons ont porté led. pale desquelz les noms sont cy apres autre part ou il en fait mencion.

Et devant l'escuier d'escurrie chevauchera le bailli de Dijon a tout une verge et conduira le chemin jusques à Saint-Bénigne par la grant rue

(1) La Sainte-Chapelle.
(2) Pâle, poêle, dais.

tirant au coing de Saint-Jehan et des la a Saint-Bénigne, laquelle sera parée le mieulx et plus convenablement que chacun pourra devant son hostel.

Et aud. Saint-Bénigne seront desja retournées lesd. procession, desquelles lesd. abbé et couvent de Saint-Bénigne actendront mondit s^r^ en la nef de lad. église en procession. Et lui présenteront les reliques selon l'ancienne maniere. Et les prelas et les députez des chappitres et autres collieges notables entreront ou cuer (1) pour eulx tenir en la place qui a ce sera ordonné ainsi qu'il sera dit cy apres. Et les autres gens d'église demourront tant en la nef que es cloistres de lad. église.

Aussi mondit s^r^ le gouverneur et les nobles seront desia retournez et entreront aud. cuer en tel nombre que la place qui a ce sera ordonnée pourra supporter.

Et après que mondit seigneur aura baisées lesd. reliques de Saint-Bénigne, lesd. abbé et couvent le mèneront en procession jusques dedans led. cuer ouquel mondit s^r^ se mectra devant le grant autel en la place qui sera preparée en laquelle seront deux de son hostel telz qu'il lui plaira avoir.

Et apres par l'un desd. estas sera faicte une belle et briefe proposition a la louange et recommandacion de mondit s^r^ et de mess^rs^ ses prédécesseurs, et de la bonne affection, amour et obéis

(1) Cuer, chœur.

sance que ceulx dudit duché ont tousiours eu envers leurs princes et qu'ilz ont encoires a mondit S^r^, concluant que tous lesd. estas sont illec assemblés. Et congnoissant leur duc, prince et seigneur naturel et souverain, en lui offrant et présentant réverence, obéissance et service chacun en son endroit, estat et qualité, comme ilz doiuent et sont tenuz de faire a leur prince et seigneur souverain. En lui suppliant que de sa grace il leur veuille estre bon prince et S^r^. et les avoir en sa bonne grace et recommandacion et les garder et entretenir en leurs privileges, franchises et bonnes et louables coustumes.

Et consequamment ceulx de Dijon feront la requeste de la confirmacion de leurs previlleges, Et mondit S^r^ fera responce ainsi qu'il est accoustumé et qu'il lui plaira.

Et apres il fera recevoir le serment en la maniere accoustumée.

Et successivement par l'abbé dud. Saint Bénigne (1) lui seront dictes les paroles et présenté l'aneau (2) ainsi que contient la maniereancienne.

(1) Humbert de Saubiez, prieur de Saint-Blaise, au diocèse du Mans, élu abbé de Saint-Bénigne en 1468, mort le 18 juin 1474 ; il était déjà malade au moment de l'entrée.

(2) D'après le compte de Jehan Despoulette. 1397, Philippe le Hardi avait acheté 15000 livres à Antoine Gentil, de Gênes, et payé 15000 livres : « Ung gros ruby que iceluy Seigneur, après son tres-« pas a l'intention d'iceluy faire mettre en l'église de Sainct-Bénigne « en la ville de Dijon, pour le bailler au duc de Bourgongne, que

Et au partir dud. Saint Bénigne lesd. nobles et ceulx de l'ostel de mondit S^r^ remonteront a cheval et par ordonnance s'en reviendra mondit S^r^ jusques a sa chapelle ou il fera ainsi qu'il est accoustumé de faire.

Et le jour que mondit S^r^ fera sad. entrée toutes les portes de lad. église de Saint-Bénigne des leure des matines seront tenues closes et fermées en maniere que personne ny puisse entrer autre que ceulx cy devant déclairez jusques ad ce que mondit S^r^ sera en lad. église. Et alors qu'il sera ou cuer et ceulx qui y deuvront entrer avecques lui, l'on laissera entrer dans la nef de lad. église autant de genz qu'il en y pourra entrer. Et pour ce faire seront commis gardes. Et Loys de Visen (1) pour y laisser entrer ceulx qui y deivront entrer.

Cy finist lad. ordonnance.

« après luy succedera, et aussi en suyvant chascun duc semblable-« ment, en prenant la saisine et possession dudit duchié de Bour-« gongne ». Seulement Philippe le Hardi mourut insolvable et que devint le rubis, le *balai*, comme on disait plus volontiers en ce temps ?

On notera que l'acquisition est de 1497, alors que Philippe le Hardi accable ses peuples d'imposition pour la rançon de son fils, le comte de Nevers, le futur Jean sans Peur fait prisonnier dans cette journée de Nicopolis, septembre 1496, où une fois de plus se fit follement et inutilement massacrer la chevalerie française. Et c'est en ce moment que le duc achète une pierre dont le prix peut être évalué à cinq à six cent mille francs de notre monnaie !

(1) Probablement le fils de Jehan de Visen, qui fut receveur général des finances en Bourgogne.

AUQUEL jour dymanche XXIII[e] jour de janvier en ensuivant lesd. ordonnances, Sire Jacques Bonne, escuier, mayeur de ladite ville de Dijon feist assembler en la grant rue de Saint Jehan devant son hostel, messeigneurs les eschevins et bourgeois d'icelle ville en bel et grant nombre tous vestuz de robes violectes, et au surplus montez et habilliez le plus honnestement que faire se peust. Et y vindrent et se y joignirent messieurs les députez des bonnes villes de Beaune, Chalon, Ostun, Nuys et autres d'icellui Duché, et desd. pays de Charroloiz et Masconnois qui estoient mandez de par mondit sieur pour estre à sad. entrée.

Et tous ensemble alèrent audevant d'icellui seigneur jusques pres de lad. place de Parrigny. Et quand ilz apperceurent mondit seigneur ilz se mirent en belle ordonnance et lui firent la plus humble révérence qu'ilz peurent ou lieu ou il se arresta. Et feist le propos pour lad. ville de Dijon particulierement et pour lesd. autres bonnes villes en général moult révèremment, honnorablement, et éloquamment, honorable homme et saige maistre Estienne Berbisey (1), licencié en loys et en dé-

(1) A la fin du XIV[e] siècle, Perrenot Berbisey faisait le commerce de l'épicerie, — ce qui était alors un négoce important — sur la paroisse Notre-Dame ; son fils Etienne I épousa Marguerite, fille de Guiot Poissonnier, anobli en 1378. Il eut deux fils, Richard, gouverneur de la Maladière, et Etienne II qui s'établit en 1465, rue de la Parcheminerie ; qualifié de *maître*, il fut licencié es lois, conseiller

cretz conseillier de mondit s[r] et lieutenant dud. monseigneur le mayeur de Dijon. Et apres led. propos fait pour la généralité led. maistre Estienne supplia tres humblement a mondit s[r] qu'ils lui pleust conformer et jurer les prévileiges, libertez et franchises de lad. ville de Dijon quant il seroit venu en la vénérable église de Saint Bénigne en icelle ville, ainsi que de très reluisant et recommandée mémoire mess[rs] ses prédécesseurs Ducs de Bourgoingne avoient accoustumé de faire.

Mondit s[r] qui estoit en armes de sa tres noble personne si richement adorné d'orfaivrerie et pierrerie que s'estoit merveilleuse chose a veoir et monté sur ung bel genet (1) houssé de riche drap d'or et estans emprès lui ses varlez de pied vestuz de drap d'or et faisans faire place spacieuse tellement que ja soit ce que la presse y feust grande

de la ville dès 1455, conseiller du duc en 1472 ; à la mort de Charles le Téméraire il prit parti pour le roi de France, ce roi qui s'entendait si bien à employer les bourgeois et à les récompenser grassement. Vicomte maïeur en 1477, il le demeura neuf ans ; en 1488, il avait le poste important de garde des clefs de la porte d'Ouche. Il avait épousé Charlotte Vion, fille d'un maître des Comptes, et son fils Thomas poussa encore en avant la fortune de la famille anoblie en 1553 qui s'éteignit en 1756, en la personne de Jean de Berbisey, baron de Vantoux, premier président du parlement de Bourgogne. Les Berbisey portaient *d'argent à une brebis paissant d'argent sur une terrasse de sinople*, et pour cimier la sirène des Poissonnier qui portaient *d'azur à une sirène d'argent à la bordure endentée de gueules*.

(1) Genet, cheval d'Espagne et de race arabe, petit mais beau de formes et d'une grande endurance.

lon povoit veoir mondit s[r] bien pleinement. Oyt voulentiers led. propos et tres benignement veist lesd. mayeur eschevins et députez et les receust joyeusement. Et quant a lad. confirmation des prévileiges, il respondit qu'il feroit voulentiers ce qu'il devroit dont l'effect s'est ensuy ainsi, qu'il est escript cy apres subsequamment.

Quant mondit seigneur partit dud. Perrigny, il estoit moult bien accompaignié de gens d'armes et de traict qui chevauchoient en si belle ordonnance que s'estoit joyeuse chose a veoir car il y avoit avantgarde, bataille et arrière garde en grant richesse de habiz, armoures, chevaulx et enseignes d'armes et de guerre comme pannons et guidons.

Et apres que mesdis seigneurs les mayeur, eschevins et députez eurent faicte la revèrence comme dit est et led. propoz cessé, ilz se mirent au chemin pour retourner aud. Dijon et y entrer les premiers et aler a lad. église de Saint Bénigne pour y entrer ceulx qui estoient ordonnez et non autres.

Au regart de messeigneurs les nobles du duché eulx estans en meilleur et plus estat qu'ilz se peurrent mectre, ilz se tirèrent devers mondit seigneur en la compaignie de mondit s[r] le gouverneur ung peu après le départ desd. mayeur, eschevins et députez et feyrent a icellui seigneur la réverence et il les receust tres bénignement et joyeusement.

Après mesdisseigneurs les nobles estoient mes disseigneurs le chancellier, le président, le bailli de Dijon et les autres gens du conseil et des comptes et autres officiers de monditseigneur. Et en tant qu'il touche l'estat de l'église tres révérend père en Dieu et seigneur monds^r^ (1) Jehan Rolin cardinal et évesque d'Ostun ala a cheval audevant de mondit seigneur et le receust icellui seigneur tres honnorablement voire revèremment et des que monditseigneur le cardinal fut arrivé devers monditseigneur icellui seigneur le fit chevaucher empres lui durant lad. entrée aucosté senestre es lieux ou l'on estoit a cheval et par les églises monditseigneur le cardinal estoit toujiours emprès monditseigneur qui le tenoit par le manteau audit costé senestre.

(1) Jean Rolin, troisième enfant né du premier mariage de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne et de Marie de Landes, né en 1408, eut pour parrain Jean sans Peur. A 22 ans il était chanoine et archidiacre d'Autun ; évêque de Chalon en 1434, d'Autun en 1436, en remplacement de Ferry de Grancey ; administrateur du diocèse de Lyon en 1443, après la mort d'Amédée de Talaru, pendant la minorité de Charles de Bourgogne ; il reçut d'Eugène IV en 1448 le *pallium* qui demeura l'insigne des évêques d'Autun ; cardinal en 1449 du titre de Saint-Etienne in monte Cœlio ; abbé d'Ogny, de Balerne, de Flavigny, de Saint-Martin d'Autun, prieur de Bar-le-Régulier, chanoine de Beaune, il se montra aussi avide de richesse que son père, et mourut à Auxerre, d'après le *Gallia Christiana*, le 22 juin 1483. Il avait fait construire le jubé de l'église Notre-Dame de Beaune et orner la chapelle Saint-Léger de peintures murales où l'on voyait son portrait et ses armes. Il est encore représenté dans une peinture du temps conservée à l'évêché d'Autun et dans la miniature dont il a été parlé dans l'introduction.

Et au surplus du fait dud. estat de l'église Revérends peres en Dieu mons^r Jehan de Popet, évesque de Chalon, Messeigneurs les abbés de Cisteaulx, de Saint Estienne de Dijon, de Saint-Seigne, de La Ferté sur Grosne, de Masieres, de la Bussiere, d'Oignay, de Beeze, de Fontenoy, de Tournuz, de Theuley, de Sainte Marguerite, de Chastillon (1), les grans Prieur et couvent dudit Saint Bénigne, messieurs les Doyen (2) et Chappitre de

(1) Jean de Poupet, Comtois, LXXI^e évêque de Chalon-sur-Saône, en 1461 — Denis Humbert Martin, de Saint-Jean-de-Losne, LXII^e abbé général de Cîteaux au diocèse de Chalon, 1462†1476 — Théobald II Viard, XXXVIII^e abbé de Saint-Etienne de Dijon, ordre de Saint-Augustin, en 1454 à Paris en 1477 — Pierre I de Fontette, XXXI^e abbé de Saint-Seine, abbaye bénédictine au diocèse de Langres 1439†1484 — Claude de Dinteville, XXXIV^e abbé de la Ferté-sur-Grosne, première fille de Cîteaux, au diocèse de Chalon, 1470† 1506 — Pierre II Margueron, XXVIII^e abbé de Maizières, abbaye cistercienne au diocèse de Chalon, 1469†1503 — Jean II, abbé de la Bussière, abbaye cistercienne, au diocèse d'Autun — Hugues III Filandrier, XXV^e abbé d'Oigny, ordre de Saint-Augustin, diocèse d'Autun, 1467... — Simon III de Saulx, XLVII^e abbé de Bèze, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Langres, comté de Champagne, †1474, d'après le *Gallia Christiana* il serait mort le 9 ou le 11 février — Jean IV Frouard de Courcelle, XXV^e abbé de Fontenay, abbaye cistercienne au diocèse d'Autun, mort en 1492 — Jean IV de Toulonjon, 4^e abbé de Tournus, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Chalon, 1471† 1498 — Jean XI, de Dijon, XXXVI^e abbé de Theuley, abbaye cistercienne au diocèse de Langres, 1468†1476 (?) — Jacques de la Boutière (?), XI^e abbé connu de Sainte-Marguerite, ordre de Saint-Augustin au diocèse d'Autun — Guillaume III du Bois, XXV^e abbé de Châtillon, ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Langres.

(2) Henri de Salins, XXII^e doyen de la Sainte-Chapelle, 1440 †1476.

la Chappelle de monditseigneur, et tous les autres gens d'église dud. Dijon, habilliez des habis de l'église, et portans moult de riches reliquiaires, et aussi le recteur et les escoliers de ladite ville de Dijon alèrent audevant de mondit seigneur processionnelement jusques au pont es chièvres qu'est hors dicelle ville. Et depuis icellui pont tant devant l'ospital et église du Saint Esperit comme sur le grant pont du fleuve et jusques à la porte d'Osche par laquelle monditseigneur a faicte sadite entrée se meirent en double ran.

Lesquelz seigneurs d'eglise monditseigneur veist moult merveilleusement voulentiers et bénignement les salua, et en grant revèrence baisa les reliques qui lui furent présentées par mondit seigneur de..... et pour ce faire descendit de dessus sond. genet, et a icelle procession ne peust estre mons^r^ l'abbé dudit Saint Bénigne pour occupation de sa maladie.

Apres que icellui seigneur fut remonté sur sond. genet quatre très nobles et honnores seigneurs et chevaliers cestassavoir messire Loys de Chalon seigneur de Lile, messire Charles de Beffroymont seigneur de Sombernon, messire seigneur de Ternant, et messire Guy de La Baulme, seigneur de (1) mirent dessus sa tres noble

(1) Louis de Chalon, seigneur de l'Isle-sous-Montreal, troisième fils de Jean de Chalon, seigneur de l'Isle-sous-Montreal, qui fut marié en premières noces à Jeanne, dame de Grignon, fille de Guy

personne ung pale de drap d'or lequel fut porté par eulx tout a pied durant lad. entrée jusques en lad. église de Saint Bénigne. Et depuis icelle église de Saint Bénigne jusques en lad. chappelle.

Et ainsi entra monditseigneur en lad. ville,

de la Trémoille, en secondes à Marie d'Enghien. Louis de Chalon mourut sans alliance.

Charles de Bauffremont, de cette illustre maison comtoise dont on disait proverbialement « les bons barons de Bauffremont », baron de Scey-sur-Saône, de Sombernon, de Clairvaux, etc., fils de Guillaume I, baron de Scey et de Sombernon, et de Jeanne, dame de Sombernon, fille de Guillaume de Villersexel, fut marié, en 1478, à Antoinette Pot, sœur de Philippe Pot, seigneur de La Roche, veuve en premières noces de Charles de Saulx, seigneur de Prissey, etc., capitaine et gouverneur de Bar-sur-Seine, mort 1474. Elle mourut vers 1502 ; son mari se remaria l'année suivante à Charlotte de Longwy et mourut en 1514.

Le Ternant dont il s'agit est Charles, seigneur de Ternant et de la Mothe, chambellan du duc en 1471, fils de Philippe de Ternant, chevalier de l'ordre en 1430, au 1er chapitre de Bruges, qui était mort avant 1456. Charles de Ternant est cité par Olivier de la Marche parmi les jeunes gens de l'âge du comte de Charolais et élevés avec lui, qui accompagnèrent celui-ci à l'entrée du duc à Bruxelles en janvier 1444. V. l'excellente et définitive édition des *Mémoires d'Olivier de la Marche, publiée par la société de l'Histoire de France*, par Henri Beaune et d'Arbaumont, Paris, Renouard, 1888, t. II, p. 51.

Guy de La Baume Montrevel, seigneur de La Roche du Vanel, d'Attalens en Suisse, 4e fils de Pierre de La Baume et d'Alix de Luyrieux, devint comte de Montrevel à la mort de son cousin Jean de la Baume. Il vécut assez vieux pour être fait chevalier de la Toison d'or par Charles, archiduc d'Autriche et roi d'Espagne, au 18e chapitre tenu à Bruxelles en 1516, et mourut peu après. Il avait épousé Jeanne de Longwy, fille de Jean de Longwy, seigneur de Raon et de Givry, et de Jeanne de Vienne, dame de Pagny, dont il eut postérité.

habillié sur son harnoiz en autre maniere que ne lavoient trouvé lesd. maieur, eschevins et deputez Assavoir d'une si riche manteline (1) tant chargée de perles et pierres précieuses que on n'eust sceu extimer la grant valeur d'icelle. Laquelle entrée a esté en tout et partout si triumpheuse que ce a esté chose merveilleuse.

Devant mondit seigneur le duc estoit son escuyer d'escurie et devant led. escuier messire Bouton seigneur de Chasilly (*sic*) (2) bailli dud. Dijon, tenant une grant verge blanche en sa main, et y es-

(1) Manteline, mantelet.

(2) Philippe Bouton de Chamilly, seigneur de Corberon, etc., premier écuyer tranchant et chambellan du duc Charles, bailly de Dijon et capitaine-châtelain de Sagy, était 3e fils de Jacques Bouton de Chamilly, dit de Corberon, seigneur du Fay, de Corberon, de Lonve, etc., conseiller et chambellan du duc, capitaine-châtelain de Sagy, capitaine de Lantenay, échanson du duc, mort à Beaune en 1479, enterré à Corberon, et de Antoinette de Salins, dame de la Pivodière, morte en 1467, enterrée en l'église abbatiale de Molême. A la mort du duc Charles, Philippe suivit d'abord le parti du roi, qui lui confirma ses offices et le nomma chevalier d'honneur du Parlement mais Louis XI n'ayant pas tenu la promesse de lui payer sa rançon, — il avait été pris dans une rencontre — il se tourna vers Maximilien qui chercha à se l'attacher par des libéralités importantes. Philippe n'en retourna pas moins à la cause française, rentra dans ses biens de Bourgogne, fut nommé par Louis XII capitaine châtelain d'Argilly, confirmé par François Ier dans l'office de chevalier d'honneur du Parlement et mourut peu après ; il fut enterré dans l'église de Corberon (Côte-d'Or).

Philippe Bouton avait épousé Catherine de Dyo qui lui survécut ; du chef de sa femme il fut seigneur de Saint-Bury. Son fils Claude Bouton, seigneur de Corberon, Saint-Bury, etc., entra au service de Charles-Quint.

toient heraulx, trompectes, ménestriers et tabourins les aucuns a la mode d'Alemaigne tant que c'estoit grant mélodie de les ouyr jouer de leurs instrumens.

Et apres messeigneurs les nobles alèrent devant monditseigneur lesd. processions jusques en icelle église et des illec lesd. processions et aussi messieurs les mayeur et eschevins. Et lesd. députez s'en alèrent chacun la ou bon leur sembla. Quant mondit seigneur eust fait ce que supplié lui avoit esté et dont il sera cy apres plus a plain touchie.

En la nef de laquelle église de Saint Bénigne lesd. prieur et couvent d'icelle se mirent en double ran, tous revestuz des sains habiz de l'église et ayans et tenans de moult riches reliquaires et processionelment alerent devant monditseigneur ensemble les prélatz dessus nommez jusques au grant autel (1) d'icelle église mons[r] le Cardinal estant alez emprés icellui seigneur au costé senestre et les autres prélatz et lesd. mayeur, eschevins et députez se mirent a la part dextre dud. autel chacun en son ordre.

(1) Le grand autel de Saint-Bénigne était alors au rond point de l'abside sous la clé de voûte où se réunissent les nervures. On n'oubliera pas que, dans une église, la place d'honneur est à gauche, au côté de l'évangile, qui est la vraie droite liturgique, l'église étant l'image du Christ étendu sur la croix. En arrière du grand autel et le dominant, était la châsse en orfèvrerie de saint Bénigne.

Devant lequel grant autel estoit ung siège de boys pour agenouiller dessus, lequel siège estoit paré bien richement et y avoit ung quarreau de drap de soye sur lequel quarreau mondit seigneur armé de son harnoiz entier se agenouilla pour faire sa dévocion devant led. autel et le glorieux corps de monsieur Saint Bénigne.

Ce ainsi fait monditseigneur se ala seoir en une chayre haulte eslevée au bout dud. autel ou l'on dit l'euvangile, comme de deux ou trois marches parée de et dossier de drap d'or et le marche-pied bien long d'autre drap de soye bien bel et riche.

Et quant monditseigneur fut ainsi assiz, mondits[r] de Cisteaulx feist une moult révèrende, belle et briefve collacion (1) pour tous les estas desdiz pays.

Apres laquelle collacion mondit S[r] le chancelier feist la response en grant sens en prudence dont chacun se loua merveilleusement.

Laquelle response finie monditseigneur le duc parla et deist choses si haultes au bien de sesdiz pays et tant dignes de louange que lon ne le sauroit souffisamment escripre.

Et quant monditseigneur le duc eust ainsi parlé il se tira devers ledit grant autel et illec print la possession dudit duchié et en signe d'icelle pos-

(1) Collacion, harangue.

session lui fut baillé et en son doy mis dedens ung anel a ce ordonné, par mondit s^r^ l'abbé de Saint Bénigne qui nonobstant sad. maladie vint en ladicte église. Et apres une très humble supplication et remonstrance faicte en icelle instance en briefz motz et grande substance par ledit maistre Estienne Berbisey, monditseigneur le duc, lesdiz mayeur eschevins et députez présens confirma et jura lesdiz prévileges, franchises et libertez de ladicte ville de Dijon en la maniere que avoient fait messieurs ses prédecesseurs ducs de Bourgoingne. Et lui feirent lesd. mayeur et eschevins et aussi lesd députez le serment accoustumé qu'est bien exprès.

Et pour entretenir et ensuyer ce que messeigneurs les prédécesseurs de monditseigneur le duc ont aussi acoustumé de faire au regart de leurd. chappelle de Dijon, icellui seigneur se tira en icelle chappelle, et illec confirma et jura les previlèges et libertez de lad. chappelle en la maniere que avoient fait messeigneurs ses prédecesseurs et des icelle chapelle s'en ala et entra joyeusement en son hostel.

Le lundi XXIIII^e^ jour dudit mois de janvier avant que les portes dudit Dijon feussent ouvertes fut crié de par monditseigneur le duc, que nulz desdiz prélas, nobles et députez desd. bonnes villes ne se départissent point, mais se tirassent

le mardi prouchain suigvant a heure de neuf heures du matin en lad. église de Saint Bénigne en laquelle il vouloit cedit jour aler oyr la messe et y parler a eulx et que icellui jour il tiendroit estat en sale.

Cedit jour de lundi furent présentez et donnez a mondit seigneur de par lad. ville de Dijon par mesdissieurs les mayeur et eschevins, les deux grans potz d'argent cy apres déclarez ou chappitre des fraiz supportez par icelle ville pour le fait desad. venue et feist le propos en moult grant révérence et honnorables termes maistre Estienne Berbisey ja cy devant nommé.

Auquel jour de mardi XXV[e] dud. mois de janvier, monditseigneur vint a cheval en lad. église de Saint Benigne, en habit royal, ayant sur son chief ung merveilleusement riche chappeau (1) d'or aourné en velours quasi inextimable de perles et de pierres précieuses. Et devant lui estoient, assavoir mondit s[r] le chancelier le plus prouchai-

(1) Le chapeau d'apparat que Charles le Téméraire perdit à Granson est représenté dans un dessin de la collection Hennin à la bibliothèque nationale. Il était en velours jaune à l'italienne, c'est-à-dire en forme de cône arrondi et avec un large rebord ; il y avait sept rangs de perles et pierreries, un gros diamant ou rubis au sommet et deux plumes hautes et droites sur un des côtés. On dit qu'un des vainqueurs le mit sur sa tête et le rejeta disant qu'il préférait une armure ; Jacques Fugger, le grand banquier d'Augsbourg, l'acheta à vil prix et revendit quelques années plus tard les plus belles pierres à Maximilien.

nement, vestu d'ung manteau vermeil et ayant mis ung chapperon de semblable couleur fourrez comme habit appartenant a tel hault et noble office. Et devant mondits^r le chancelier marchoient ensemble lun emprès l'autre Messieurs Anthoine de Luxembourg Comte de Roussy, gouverneur de Bourgoingne et mess^rs Phelippe Pot (1) seigneur de La Roche et de Chastelneuf, ce jour crée grant maistre d'hostel de mondit seigneur le duc vestuz chacun d'un manteaul vermeil et ayans chapperons a courte cornecte de pareille couleur, quilz portoient sur leurs espaules.

Et apres que monditseigneur eust oy la messe, il s'en retourna en semblable estat et ordre que dessus en sond. hostel et tint ainsi habillié que dessus son estat en sale, tel et si triumpheux que ceulx qui le veirent disoient quilz n'avoient jamais veu le semblable. Et devant chacun mez aloient grant nombre de messeigneurs les nobles, les héraulx, trompectes, menestriers et tabourins, qui menoient si joyeusement leurs instrumens que s'estoit tout plaisir et joye de les oyr.

Le buffet qui estoit en lad. sale contenoit sept marches sans celle dessoubz qu'estoit la premiere marche dud. buffet sur laquelle estoit la vaisselle a quoy lon donnoit boire a tous venans.

Sur lesquelles sept marches avoit tant de vais-

(1) V. à l'appendice B la notice sur Philippe Pot.

selle d'or et d'argent et grant partie d'icelle garnie de pierres précieuses si richement que l'on n'en eust illec sceu ne peu faire estimation vraye, sans l'autre vaisselle dont l'on servoit les gens d'église, nobles et autres officiers qui estoient assiz et dignoient en lad. sale. Et estoient sur la plus haulte marche quatre bastons de licorne que plusieurs gens qui ne savoient que s'estoit cuidoient estre haulx cierges.

Le digner fait, les tables levées et graces dictes, monditseigneur recust en foy et hommaige grant nombre de mesditseigneurs les nobles.

Et apres l'on apporta vin et espices et se retray monditseigneur en la chambre emprès (1) le pale de sondit hostel et illec feist appeller et venir mes dissieurs les prelas, nobles, mayeur, eschevins et autres députez. Et par la bouche de monditseigneur le chancelier leur furent faictes de moult merveilleuses et grandes remonstrances. Et quant icellui monsieur le Chancelier eust cesser de parler monditseigneur le duc parla a tous lesdits Estas moult prudemment et eloquamment et noblia pas de parler du Royaume de Bourgoingne

(1) Je crois que pale est ici pour palier, bien que l'origine de ce dernier mot, pale, surface plate, soit contestée ; je serais donc tenté de croire que la scène dont il s'agit eut lieu dans la pièce entre l'escalier et la salle du festin ; elle sera plus tard la salle de Rocroy et est aujourd'hui la cage de l'escalier de la mairie.

que ceulx de France ont longtemps ansurpé (1) et d'icellui fait duchié, que tous les subgetz doivent bien avoir a regret et deist qu'il avoit ensoit des choses qu'il n'appartenoit de savoir a nulz qu'a lui.

L'ORDRE ET LA MANIÈRE TENUE a la reception faicte en la ville de Dijon le mardi VIII[e] jour de février l'an MCCCCXXLIII des tres nobles corps de deffuncts de excellente mémoire Monseigneur le Duc Phelippe de Bourgoingne, et de madame Ysabel fille du Roy de Portugal (2), jadis sa compaigne, père et mère de monditseigneur le duc Charles, ainsi que la peu comprendre le descripvant, en son simple et ignorant entendement et a correction.

Et premierement

Lesdiz tres nobles corps, lesquelz monditseigneur le duc Charles a fait amener en merveilleux et devost triumphe des pays de Flandres et autres de par de la ou ilz ont paye le tribu de nature humaine. Pour approucher ladicte ville de Dijon et y estre receuz en telle réverence et honneur qu'il appartenoit ont esté amenez jusques en ung vil-

(1) Usurpé.

(2) Philippe le Bon mort à Bruges le 15 juin 1467. Isabelle de Portugal, morte à Bruxelles le 17 décembre 1472. — M. E. Lory a publié, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. VII, le récit officiel des obsèques de Philippe le Bon à Bruges, en 1467.

laige nommé Saint-Appollonnet (1) assiz environ demie lieue de distance d'icelle ville de Dijon et en l'église d'illec descenduz et posez le dimanche sixiesme jour de fevrier MCCC soixante treze. Accompaigniez de tres hault et puissant prince monseigneur Adolf de Cleves seigneur de Ravestein (2) et de grant nombre de grans et puissans seigneurs tant barons que autres chevaliers, escuiers et aussi de gens d'église et de gens laiz avec deux cens hommes de pied tous vestuz et habillez de noir qui ont portées les torches durant tout le voiaige.

(1) Saint-Apollinaire, à 4 kil. à l'est de Dijon ; c'était alors une paroisse et un important prieuré uni à Saint-Bénigne.

(2) Adolphe de Clèves, deuxième fils d'Adolphe IV, comte de La Marche et de Clèves, et de sa seconde femme, Marie, fille de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière, mort, d'après Moreri, le 4 octobre 1463, tint à Lille, en 1454, le pas d'armes du Cygne, épousa en 1455 Anne, fille naturelle de Philippe le Bon, veuve de Adrien de Borselle, seigneur de Bridgam, morte le 17 janvier 1504 et enterrée dans l'église Saint-Dominique de Bruxelles. Leur fils Philippe mourut sans postérité. Adolphe de Clèves avait été fait chevalier de la Toison d'Or au IX^e^ chapitre tenu à La Haye en 1456. — Le neveu du sire de Ravenstein est Engilbert de Clèves, troisième fils de Jean II, duc de Clèves, le frère aîné d'Adolphe de Ravenstein, et d'Elisabeth de Bourgogne-Nevers, fille du comte de Nevers, frère de Jean sans Peur, et de Jacqueline d'Ailly, sa première femme. Venu fort jeune en France, il fut naturalisé en 1486, épousa, le 23 février 1489, Charlotte de Bourbon, fille de Jean II, de Bourbon, comte de Vendôme, et d'Isabelle de Beauvau. Il fut gouverneur de Bourgogne sous Louis XII, obtint, en mai 1505, l'érection du comté de Nevers en duché-pairie, mourut le 21 novembre 1506, et fut enterré aux Cordeliers.

Monditseigneur le duc Charles avoit proposé de faire et faire faire le plus honnorablement et dévotement que faire se pourroit le lundi prouchain suigvant la réception desdiz tres nobles corps. Et ainsi l'avoit-il escript par ses lettres closes signées de sa main a tous messieurs les prélas et aux gens des bonnes villes de ses duchié et comté de Bourgoingne et autres pays de par deça qu'il lui a pleu y estre, mais obstant l'impétuosité de la pluye survenue ce dit jour icellui seigneur sen depporta.

Le mardi suigvant huitiesme jour dud. mois de février monditseigneur feist amener les devantdiz très nobles corps des ledit Saint-Appollonnet illec les feist descendre et poser ainsi que cy après est plus a plain escript.

Et pour donner a congnoistre a ung chacun les reverendz devotz riches et honnorables termes qui ont este tenuz a ladicte recepcion.

Il est vray que en ensuyvant la tres noble et prudent ordonnance de monditseigneur le duc Charles led. sire Jaques Bonne, mayeur de lad. ville de Dijon, a fait amender et reparer les chemins, tant hors dicelle ville jusques aud. Saint Appollonnet comme es feurbourgs de Saint Nicolas et dedans lad. ville, depuis les vielz (1) ter-

(1) Les vieux terreaux sont la dérivation du Suzon qui enveloppe une partie du faubourg à l'est, et dont le point de départ est à quelques centaines de mètres de l'ancienne porte Saint-Nicolas, sur la route de Langres.

raulx a la part devers la grange Jehan Perruchot, par devers laquelle partie lon a amenez lesd. tres nobles corps jusques en lad. chappelle. Et semblablement a esté fait des chemins et chaussées depuis icelle chappelle jusques a l'entrée des religieux, prieur et couvent des Chartreux lez la dessus dite ville de Dijon et mesmes dedans led. prey, en l'église duquel couvent ilz ont este mis en sollempnelle sépulture ainsi qu'il est cy apres mis par maniere de mémoire (1)

Et par autre ordonnance de monditseigneur le duc Charles, lesd. mayeur, eschevins et les bourgeois dud. Dijon sont alez audevant desd. tres nobles corps jusques aud. vielz terraulx et aussi les députez de Besançon et des bonnes villes desd. duchié et Comté et autres pays de par deça. Et l'ordre et maniere contenue en ung billet de papier baillé aud. monss^{r}. le mayeur par messeigneurs les maistres d'ostel d'icellui seigneur, duquel la teneur sensuit.

Ordonnance est faicte que les bonnes villes marcheront en ordre qui s'ensuit, cest assavoir apres les processions, et les prélas marcheront les villes deux a deux et tousiours deux villes ensemble en ordonnance à degré quelles ont accoustumé. Et

(1) Il faut entendre que le cortège funèbre est arrivé à la Chartreuse par le chemin du faubourg Raine, en débouchant par la porte d'Ouche. C'était aussi par là que se faisaient les entrées solennelles dont le point de départ était d'ordinaire à la Chartreuse.

au regart des huit principales ensuyvant icelles marcheront les premiers :

Cest assavoir :

Auxonne à la dextre,
Gray a la senestre,
Dole a la dextre,
Salins a la senestre,
Ostun a la dextre,
Mascon a la senestre,

Et au regart de Chalon et de Beaune, ilz marcheront et se mesleront les ungs avec les autres cest assavoir ung de Beaune et ung de Chalon, sans avoir regard a dextre ne a senestre, reserve que se le mayeur de Beaune est present, il aura la dextre pour sa personne a cause de son estat.

Les derreniers viendront ceulz de Besançon et ceulx de lad. ville de Dijon.

Et au regart des torches de toutes icelles villes et autres, elles marcheront en telle ordonnance comme lesdictes bonnes villes le plus fort a honneur que faire se pourra.

Selon laquelle ordonnance mesdisseigneurs les mayeur et eschevins de Dijon se sont en tout et partoutconduis honnorablement et ausdiz députez de Besançon ont compleu pour réverence de monditseigneur le duc et n'y a eu aucune contradiction

formelle. Mais finablement lesdiz de Dijon ont esté les derreniers apres les processions, réservez mesdisseigneurs les prélas qui estoient au plus pres desdiz tres nobles corps. Assavoir tres reverends et reverends pere en Dieu monsieur le cardinal d'Ostun et monsieur de Neufchastel (1), arcevesque de Besançon et messeigneurs les abbez de Cisteaulx, de Saint-Estienne de Dijon, de Saint Seigne, d'Oingney, de Chastillon-sur-Seine, de la Boissiere (2), de La Ferté sur Grosne, de Theuley, de Saincte Marguerite, de Masieres, de Beeze, de Tournuz, etc.

Mesdisseigneurs les mayeur, eschevins et bourgeois de Dijon, acompaigniez chacun de son varlet estoient en bel et grant nombre tous vestuz de noir et marchoient en tres bel ordre deux et deux. Et y avoit avecques ce de par lad. ville de Dijon, cent hommes aussi vestuz et habillez tout de noir portant chacun une torche de quatre livres et demie la pièce ou environ, a chascune desquelles avoit actaichié a petiz cloux ung escusson des armes d'icelle ville et estoit tres belle chose a veoir.

Messeigneurs les députez de Besançon tres honnorables seigneurs nobles et gens de grant estat avoient XXIII torches armoyées des armes de la

(1) Charles de Neufchatel, archevêque de Besançon, mort en 1498.
(2) La Bussière.

cité dud. Besançon, que portoient gens vestuz de robes noires (1).

Messeigneurs les mayeur et eschevins de la ville de Beaulne estoient bien honnorablement habillez et leurs gens semblablement et portoient de par lad. ville de Beaulne autres gens vestuz de noir des torches esquelles estoient appenduz les escussons des armes d'icelle ville de Beaulne.

Les députez des autres villes devant dictes de Chalon, Ostun, Mascon, Auxonne, Gray, Dole, Salins y estoient semblablement en bel et bon nombre et tous gens notables vestuz de noir et ceulx aussi portoient leurs torches dont pour chascune desdictes villes, il en y avoit bon et honnorable nombre et plus pour les aucunes que pour les autres.

Aussi y avoient envoye plusieurs autres villes comme Montbar, Chastillon-sur-Seine, Talant, Nuys, Saint-Jehan-de-Loone, Seurre, Poligny, Arbois et Pontallié-en-Montagne (2). Gens de par eulx avecques torches et gens qui les portoient tous vestuz de robes noires.

Apres que lesdiz tres nobles corps estans dedens deux chariotz ont esté passez oultre lesdiz vielz terreaulx pour entrer esdiz feurbourgs de Saint-

(1) Les armes de Besançon sont *d'or à l'aigle éployée de sable lampassée d'azur ;* Charles Quint mettra debout aux serres les colonnes d'Hercule de gueules.

(2) Pontarlier.

Nicolas esquelx feurbourgs et dedens ladicte ville avoit telle assemblée et multitude de peuple, que a peine pouvoit-on passer par lesquelles estoit ordonné mener iceulx tres nobles corps en leurs ditz chariotz jusques à lad. chappelle et si estoient les autres rues et ruelles, a dextre et a senestre fort barrées de lices de boys. Lesdiz messeigneurs les mayeur, eschevins et bourgeois de Dijon et les autres députez desdictes bonnes villes sont retournez et entrez dedens icelle ville en telle ordonnance comme elle est cy devant déclarée et que mondit seigneur l'avoit fait baillier par escript.

Monditseigneur est venu dedens lesdiz feurbourgs jusques derriere l'église de Saint-Nicolas audevant desdiz tres nobles corps moult humblement et révèremment habillié en dueil. Et en actendant sa venue, lesdiz chariotz ont ung peu séjourné. Et cependant a survenu ung peu d'altercacion touchant la réception d'iceulx tres nobles corps entre monditsieur l'abbe dud. Saint Estienne comme curé dud. Saint-Nicolas a cause de sa dignité abbacial d'une part et monditsieur le Doyen de la Chappelle de Dijon d'autre part. Et l'on a mis sur chascun d'iceulx chariotz ung précieux et riche couverteure de drap d'or dont les boutz pouvoient venir jusques a terre. Et ont porté dessus cellui des dessusdiz chariotz ouquel estoit ledit tres noble corps de mondit feu seigneur ung

pale de drap d'or merveilleusement riche, six chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, cest assavoir, devant, Messire Phelippe Pot, seigneur de La Roche et de Chasteauneuf et monseigneur de Clacy. Apres eulx, Messire Jehan de Neufchastel s^r de Montagu et Messire Jacques de Saint Pol. Apres mesdisseigneurs de Montagu et Jacques de Saint Pol, Monsieur de Marle et Monsieur de Chasteauguyon (1).

(1) Je pense qu'il s'agit de Jean Damas, seigneur de Digoine, de Clessy, de Beaudeduit, de la Montagne, de La Varenne, de Saint-Amour et du Cheylard, chambellan du duc, chevalier de la Toison d'Or, au XI^e chapitre tenu à Bruges en 1468, bailly du Mâconnais. Il abandonna le parti de Marie et fut rayé de l'Ordre par Maximilien au XIV^e chapitre tenu à Bois-le-Duc en 1481. — Jean de Neufchatel, seigneur de Montagu, Marnai, Fontenay et Risnel, second fils de Thibault VIII, seigneur de Neufchatel et d'Agnès de Montbéliard, conseiller et chambellan du duc, lieutenant-général aux duché et comté de Bourgogne, capitaine de la ville de Corbeil, chevalier de la Toison d'Or au VIII^e chapitre, mars 1451, marié à Marguerite de Castro, cousine du roi de Portugal, fille de Jean de Castro et de Jeanne de Lancastre. — Jacques de Luxembourg Saint-Paul, comte de Richebourg, fils de Pierre I^er de Luxembourg, comte de Brienne, de Saint-Paul et de Conversan, chevalier de la Toison à la première promotion, et de Marguerite de Baux d'Andrie ; marié à Isabelle de Roubaix dont il n'eut que des filles, il fut chevalier de la Toison au XI^e chapitre de Bruges, 1468, et mourut en 1487. Il était frère du connétable de Saint-Paul, ou Saint-Pol, Louis de Luxembourg, décapité le 19 décembre 1475. — Jean de Luxembourg comte de Marle, chevalier au XI^e chapitre tenu à Mons en 1473 ; fils du connétable de Saint-Pol et de sa première femme, Jeanne de Bar, comtesse de Marle et de Soissons, dame d'Oisi, de Dunkerque, de Bourbourg, de Bournheim, de Gravelines, d'Allaye et de Montmirail, il fut tué sans alliance à Morat, le 22 juin 1476. — Louis, seigneur de Chastel-Guyon, fils de Louis de Chalon, prince d'Orange

Autres quatre seigneurs assavoir monseigneur D'Eschenetz, monseigneur de Ternant, mons[r] de Saint Briz (1) et mons[r] de ont portez les quatre boutz de l'autre drap qui estoit sur le chariot ouquel estoit led. corps de Madame.

Les chevaulx desd. chariotz estoient tous couvertz et harnoichiez de velours noir.

Devant lesquelz chariotz messeigneurs les nobles et les gens d'armes et de trait de la garde de monditseigneur le duc Charles ont marchie en tres belle ordonnance par compagnie de deux et deux. Et entre eulx et iceulx trés noble corps estoient messieurs les prélatz en l'ordre et maniere contenue en l'ordonnance cy-devant escripte. Et apres mesdits[rs] les prélatz ont marchié les Roys d'armes des pays de Brabant, Flandres, Haynnau et Artois vestuz de cotes d'armes et ayans chascun une gente couronne sur son bonnet et portans chascun la banniere des armes du pays dont il avoit le nom de Roy d'armes. Et devant lesd. IIII

et de sa seconde femme, Eléonore d'Armagnac, eut la Toison au XI[e] chapitre, à Bruges, 1468, et mourut sans alliance en 1476.

(1) Claude de Dinteville, seigneur d'Eschenetz, ou Echannay, Commarin (Côte-d'Or), Polisy (Aube), etc., surintendant des finances du duc, tué devant Nancy à l'âge de 65 ans, le 5 janvier 1477. Il était fils de Jean III de Dinteville, et de sa première femme Anne de Courtiamble — Charles de Ternant-Guillaume de Mello, seigneur de Saint-Bris, Blaigny, Pacy, Vendeuvre, marié à Jacqueline de Vendôme ; ou son fils Charles, qui vivait encore en 1490, et n'eut pas d'enfants de sa femme Catherine de Rougemont, remariée à Jean de Neufchatel.

Roys darmes estoient les héraulx aussi vestuz de cotes d'armes de mondit feu seigneur.

Apres lesd. Roys d'armes et héraulx, ont marchie deux nobles et grans seigneurs portans l'un le blazon d'icellui feu seigneur, et l'autre son heaulme garny de tymbre moult riche, assavoir monseigneur de Gevrey (1) led. blazon et Messire Guillaume de Vergy led. heaulme (2).

Il y avoit ung beau coursier que nobles hommes menoient en main, garny de selle houssiere et autres harnoiz tout de velours noir.

Emprés led. chariot ouquel estoit led. tres noble corps de mondit feu seigneur et assez pres du bout darriere estoient deux nobles seigneurs portans

(1) Nom incertain ; il y a certainement Gevrey, mais il ne semble pas qu'il ait existé une famille de ce nom ; en tous cas si le nom a été porté ce fut par un personnage trop obscur pour être mis à un tel rang d'honneur, à côté d'un Vergy. Peut-être faut-il lire Givry et s'agit-il de Philippe de Longwy, seigneur de Givry et de Pagny, fils aîné de Jean de Longwy, seigneur de Givry et de Raon, mort en 1462, et de Jeanne de Vienne, morte en 1472, à Givry. Il faut se rappeler qu'on écrivait indifféremment Vergy et Vergey, Givry et Givrey, comme plus tard Sévigny, Sévigney et Sévigné.

(2) Guillaume de Vergy, seigneur de Vergy, Saint-Dizier, Champlitte, Fouvens, Autrey, Rigny, Montenot, baron de Bourbon-Lancy, sénéchal et maréchal de Bourgogne, chevalier de l'Ordre de l'Annonciade de Savoie, était fils de Jean de Vergy et de Paule de Miolans ; il se distingua à Morat, prit d'abord le parti de la France, puis à l'avènement de Louis XII suivit celui de Maximilien qui le fit maréchal de Bourgogne ; il mourut en 1520, ayant été marié deux fois à Marguerite de Vergy puis à Anne de Rochechouart ; il fut enterré à Champlitte.

l'un la bannière et l'autre le gannic dud. [illegible] seigneur assavoir. Messire Louis de [illegible], seigneur de Lile, lad. bannière et monseigneur D'Irlain, led. gannic et semblablement lesquelx ont ainsi comme lesd. avoit accoustumé [illegible] ses tres haulx et tres vaillans exercices d'armes.

Apres lesdiz chariotz estoit mond. seigneur le duc sur ung bien grant petit courssier, lequel il est cy-devant touchié, habillié en lad. manière humblement. Et semblablement monseigneur de Rivestain et mons[illegible] son nepveu, fils de monseigneur le duc de Cleves.

Et quant lesd. chariotz ont este devant le grant portal de lad. chappelle l'on en a tirez et lesenduz lesd. tres nobles corps et y ont este receuz en grant reverence par mond. s[illegible] le doyen de lad. chappelle et messieurs de son chappitre, tous mesdisseigneurs les prelas presens et accompaignans lesd. tres nobles corps présentez et posez en cuer de lad. chappelle soubz une representation (2)

(1) Guillaume de La Baume, seigneur d'Irlans ou Illens, de Mont-Saint-Sorlin, Marbos, etc., qui sera chevalier de la Toison au XIV[e] chapitre tenu a Bois-le Duc en 1481, etait le frère aîné de Guy de la Baume dont il a été fait mention précédemment. Il suivit le parti de Marie et mourut en août 1490 sans enfants d'Henriette de Longwy, sœur de la femme de son frère Guy.

(2) Il s'agit d'un catafalque en forme de ciborium faisant ce qu'on nommait un *enfeu ;* les corps étaient déposés sous l'édicule faisant dais Cette chapelle ardente placée au haut du chœur, longue de 10 pieds, large de douze, avait été exécutée par Severin Bourgeois, mai-

sumptueuse faicte de bois en façon d'une église. Et ont porté jusques oud. cuer les boutz et pendans dud. drap dor qui estoit sur led. corps de mondit feu seigneur les devant nommez six chevaliers de l'ordre tout ainsi qu'ilz avoient fait des lesd. feurbourgs jusques a lad. chappelle. Et au bout darriere de la siviere sur laquelle estoit led. drap tenoient les mains monsr le Comte de Joingny et Mre Henry, seigneur de Neufchastel et de Chastel sur Mezelle (1).

Le soir Vigiles ont este dictes moult sollemp-

tre des œuvres de charpenterie du duc en Bourgogne, qui avait aussi exécuté toutes les charpentes de la décoration tant dans l'église conventuelle que dans la Sainte-Chapelle. V. Monget, *La Chartreuse de Dijon*, II, p. 165, note. Dans l'ouvrage de J. Guilhabaud, *L'Architecture du* Ve *au* VIIe *siècle et les états qui en dépendent*, t. VIe, est donnée la représentation très restaurée d'un édicule funèbre mais à demeure et en fer, ayant existé dans l'église de Nonnburg, près de Salzbourg. C'est la meilleure image que l'on puisse citer de ces catafalques chargés de lumière que l'on élevait au-dessus d'un cercueil.

(1) Charles de Chalon, comte de Joigny, fils de Jean de Chalon, seigneur de Vitteaux, de Chevanne et de l'Orme, et de Jeanne, dame de Grignon, fille de Guy de La Trémoille. Charles de Joigny mourut en 1483. Le comté de Joigny était entré dans la maison de la Trémoille vers 1409, par le mariage de Guy de la Trémoille avec Marguerite de Noyers, héritière des comtes de Joigny, comme fille unique de Louis de Noyers.

Henri de Neufchatel, fils de Thibault IX, seigneur de Neufchatel, de Chastel-sur-Meuzelle (Moselle) et Epinal, marié à Bonne de Chateauvillain et mort en 1463. Henri fut fait prisonnier à Nancy et sortit seulement de captivité en 1479. En 1481 il est qualifié de chevalier, conseiller et chambellan du roi ; mort sans alliance le 18 novembre 1504.

nelment et y estoient tous mesdisseigneurs les prélas assis ez haulx sieges par mout bel ordre et ont tenu cuer en chappes durant lesdictes vigiles; deux des plus notables chappelains et chantres de la chappelle privée de monditseigneur le duc Charles. Et a esté fait tout le service desd. Vigiles par lesd. chantres de la chappelle privée de monditseigneur et par ceulx de lad. chappelle de Dijon.

Toutes les murailles gouteros et pands de lad. chappelle tant de la nef comme du cuer ont esté tenduz de drap de laine noire et toute icelle tendue devers le dessus, bordee de fine toille noire soubz les chandeliers et escuelles de bois y appliquées pour mectre les cierges.

Ladicte représentation d'église a este moult richement parée et aornée de velours et autres draps de soye noire, tant es gouteros que es pignons et pands et y avoit chascun bout une banniére des armes de mond. feu seigneur.

De luminaire, il y en a eu de par mond. seigneur le duc Charles si largement comme ladicte chappelle l'a peu contenir. Quant aux torches des bonnes villes l'on les feist estaindre pour ce que le grant nombre qu'il y en avoit n'eust peu entrer en icelle chappelle. Les quelles torches des bonnes villes en especial celles dud. Dijon renfreschies (1) toutes neuves pour les porter a accompai-

(1) Remplacées.

gner lesdiz tres nobles jusques esd. Chartreux.

Le mercredi IX[e] jour dud. mois février le service divin des messes et autres suffrages a esté fait par mesdisseigneurs les prélas et autres gens d'église en ladicte chappelle en telle et si grande sollempnité que lon a peu. Et y a eu trois haultes messes, que ont esté célèbrées par messeigneurs les prélas qui sensuigvent. Assavoir la premiere de Notre Dame par monditseigneur l'abbé de Saint Estienne de Dijon a laquelle messe deux de ses religieux l'ont servy et esté dyacre et subdiacre. La seconde du Saint-Esprit par monditseigneur labbé de Saint Seigne et a este servy par deux de ses religieux qui ont esté dyacre et subdiacre. Et la tierce de Requiem par monditseigneur larcévesque de Besançon, a laquelle tierce messe monditseigneur de Saint Seigne a este dyacre, et mondit Seigneur de Saint Estienne, subdiacre. Et a icelle tierce messe ont tenu cuer en chappes deux abbez l'un monsieur de La Ferté sur Grosne et l'autre monsieur . Et a faicte Monseigneur l'Arcévesque la recommandation (1) apres sadicte messe. Et au seurplus durant lesd. troiz haultes messes tout le service a esté fait par les chantres de la chappelle privée de monditseigneur le duc Charles et par ceulx de lad. chappelle de Dijon.

(1) Prière spéciale pour les défunts.

Et combien que mondit Seigneur le duc eust proposé que cedit jour apres digner lesd. tres nobles corps seroient menéz esd. Chartreux, toutesvoyes il lui pleust soy en depporter pour occasion de l'impetueux temps de pluye qu'il faisoit.

Et le jeudi suigvant X^e^ jour d'icellui mois de février lesdiz tres nobles corps furent recharchiez et remis dedens lesd. chariotz et menez et posez en lad. église des Chartreux moult sollempnelment jusqu'au lendemain XI^e^ jour dud. mois qu'ilz ont este mis en leur sépulture. Et y estoit le luminaire de par monditseigneur le duc Charles en si grant nombre de torches portees par gens tous habillez de noir que c'estoit merveilleuse chose à veoir. Et a l'entree du prez desditz Chartreux a la partie devers la rue de la (1) Renouillerie, les prieur (2) et couvent desd. Chartreux vindrent recevoir lesd. tres nobles corps et chantèrent jusques en leur dite église en la maniére accoustumée.

Devant lesquelles torches de monditseigneur le duc marchoient en bon ordre mesditseigneurs les mayeur, eschevins et bourgeois deux et deux et estoient entremelez avecques eux aucuns de messieurs les députez dudit Besançon. Et devant eux estoient portées leurs torches par gens tous vestuz

(1) Rue du Faubourg-Raine.
(2) Hugues du Breuil nommé en 1673.

de noir. Et par semblable maniére aloient chacun en son ordre mes seigneurs des autres bonnes villes ensemble leurs luminaires portés pareillement par gens vestuz de noir, devant iceux mes seigneurs les mayeur eschevins et bourgeois de Dijon et députez de Besançon tout ainsi que l'on en avoit fait a la réception desd. tres nobles corps esdits feurbourgs de Saint Nicolas, nonobstant plusieurs grandes difficultez que feirent ceulx de Beaulne et de Chalon, disans lesd. de Beaulne qu'il leur appartenoit marchez prouchainement devant lesdiz de Dijon et ceulx dud. Chalon au contraire.

Les processions de messeigneurs de l'église en moult grant nombre estoient en tout tel ordre et marchoient ainsi qu'ilz avoient fait à aler au-devant desd. tres nobles corps esd. feurbourgs de Saint Nicolas. Et quant à Messieurs les prélas ilz ont tenu tout tel ordre de marche comme à lad. réception en iceulx feurbourgs et estoient devant eulx messieurs les nobles et les gens de la garde de monditseigneur deux et deux.

Dessus led. tres noble corps de mondit feu seigneur le duc a esté porté jusque en lad. église des Chartreux depuis lad. chappelle de Dijon, led. pale de drap d'or par les seigneurs de l'ordre cy devant nommez qui desja l'avoient porté dès le lieu desd. feurbourgs ou mond. seigneur le duc Charles trouva lesd. tres nobles corps jusques en icelle chapelle.

Et les autres quatre seigneurs, aussi desja devant nommez qui avoient portez et tenuz les quatre boutz du drap d'or estant dessus madite dame a lad. reception, l'ont porté et tenu jusques dedans ladicte église des Chartreux.

Apres mesdisseigneurs les prélas, estoient mondit seigneur de Gevrey, portant ledit blazon et mondit seigneur de Vergey led. heaulme.

L'espée de mondit feu seigneur estoit couchée dedans sond. chariot comme l'on disoit, car l'on ne la veoit pas.

Ung cheval blanc garny d'une selle couverte de velours noir, et houssé des armes d'icellui feu seigneur tres apparemment, estoit mené en main par deux nobles hommes ainsi comme l'on avoit fait en cas semblable a lad. reception faite esd. feurbourgs de Saint Nicolas.

Lesdiz héraulx estoient apres vestuz de leurs cotes d'armes.

Les quatre Roys d'armes devant nommez suigvoient et marchoient aprés iceulx héraulx et portoient chacun une bannière ainsi qu'ilz avoient a lad. reception desdiz tres nobles faites es dessus ditz feurbourgs Saint Nicolas.

Aux deux costes dudit chariot ouquel estoit le corps de mondit feu seigneur estoient lesd. Messieurs Loys de Chalon et monsieur D'Irlain portant lesd. bannière et pannon d'icellui feu seigneur.

Apres led. chariot estoit monditseigneur le duc Charles monté et habillié moult humblement en dueil.

Monditseigneur de Ravestein et mondit s^r son neveu, fils de mons. de Cleves suigvoient mondit S^r le duc Charles l'un après l'autre montéz et habilliéz en dueil comme mondit s^r le duc Charles.

Et ce ainsi fait lesdiz tres nobles corps ont esté desenduz et poséz en lad. église des Chartreux soubz une moult belle sumptueuse et spacieuse représentacion de chapelle faicte de boys, garnie et revestue tant les pignons que les pans de velours noir, et lesd. tres nobles corps couverts de merveilleusement riches draps dor. Et dessus icelle représentacion l'on meist tant de cierges qu'elle en peust contenir et a chacun des quatre boutz de lad. représentacion fut mise une bannière desd. armes dicellui feu seigneur. Et sesd. bannière et pannon dessus les cierges esquelz le prestre qui célèbra la messe au grant autel dicelle église et les dyacre et subdiacre ont accoustumé d'eulx seoir.

Toute ladicte église des Chartreux tant le cuer que la nef ont esté tenduz de drap de laine noire et pardessus une bordure de velours noir, tout de la largeur dud. velours et semblablement le grant autel et les porpitres parez de velours, hault et bas moult grandement.

Quant au luminaire l'on en y a mis de par mondit seigneur le duc Charles ce que lad. église en a peu souffrir et contenir. Et ont esté estainctes toutes torches des bonnes villes, car il les a convenu demourer dehors d'icelle église pour ce qu'elles ny ont peu estre, et les ont reportées ceulx qui les portoient. Et depuis lesdiz prieur et couvent des Chartreux ont fait question ded. torches reportées, disans que icelles et tout l'autre luminaire leur compétoit, et finablement l'on les a fait restituer de ce que l'on en a peu recouvrer (1).

Le soir dud. jeudi ont esté dictes et chantées vigiles en grande révèrence et dévocion en ladictes églises des Chartreux par lesd. chantres de la chapelle privée et par lesdiz prieur et religieux des Chartreux et autres gens d'église. Mesdisseigneurs les prélaz présens et estans assiz es haulz sièges du cuer de ladicte église en moult bien ordonné ordre, lesquelz messieurs les prélas ont tous couchié au couvent desd. Chartreux la nuyt dud. jeudi, affin d'estre le vendredi lendemain suiyvant plus pretz et mieulx disposez a faire le service divin de l'obsèque desd. feux seigneur et dame, lequel obsèque a esté ced. jour de vendredi fait et célèbre en icelle église des Chartreux en telle et si grande dévocion, honneur et sollempnité qu'il a esté possible.

(1) On voit que le droit prétendu par le clergé sur le luminaire employé dans les églises aux funérailles, remonte loin.

Et ont esté aud. obsèque célébrées troiz haultes messes par messieurs les prelaz qui s'en suivent assavoir la première de Notre Dame par mondit seigneur l'abbé de Saint Estienne qui a esté servy de dyacre et de subdiacre par deux de ses religieux. La seconde du Saint Esprit, par mondit seigneur de Cisteaulx qui semblablement a esté servi de dyacre et subdiacre de deux de ses religieux. Et la tierce de Requiem par monditseigneur le Cardinal (1), a laquelle tierce messe monditseigneur de Cisteaulx a esté dyacre et monditseigneur l'abbé de La Ferté subdyacre, et ont tenu cuer en chappes deux autres abbéz avec les chantres, lesquelz chantres ont fait au seurplus tout l'office appartenant aud. cuer. Et par icellui monditseigneur le Cardinal a esté faicte après sa messe la Recommandacion et tout le demourant de l'office selon sa haulte dignité tant révèrammment et dévotement qu'il a esté possible jusques à ce qu'inclusivement lesdiz tres nobles corps ont esté mis en leur sépulture. Dieu, par sa digne bonté ait leurs armes. Amen.

Audit obsèque monditseigneur le duc Charles n'a peu estre en personne pour certaine occupacion de maladie à lui survenue ; maiz monditseigneur de Ravestein et monditseigneur son neuveu y ont esté et assisté tout au long en leurs personnes, ha-

(1) Rolin.

billéz en dueil comme parens et seigneurs du sang d'icellui feu seigneur.

Et aussi y estoient mesdisseigneurs les chancelier et président et messieurs du conseil et des comptes les barons grans seigneurs et autres nobles et les gens et officiers de l'ostel de monditseigneur le duc Charles, ensemble ceulx de sa garde et ordonnance.

Madame Marie de Bourgoingne (1), comtesse de Charny et dame de Mirebel se y est treuvée en personne par le bon plaisir de monditseigneur le duc ou lieu que pour ce faire lui a esté comme l'on dit octroyé par monditseigneur.

Le samedi XIX[e] jour dud. mois de feuvrier monditseigneur le duc Charles partit dud. Dijon et s'en a la au giste audit Rouvres, pour d'illec tirer à Dole pour prendre la possession de son Comté de Bourgoingne et tenir son Parlement, qui devoit commencer à seoir le lundi XXI[e] jour d'illui mois.

(1) Il ne s'agit pas ici de Marie de Bourgogne, la fille de Charles, qui, née à Bruxelles en 1457, n'est jamais venue en Bourgogne. L'héritière de tant de seigneuries ne portait pas les titres modestes de comtesse de Charny et de dame de Mirebel ; on la nommait tout court mademoiselle de Bourgogne. Celle qui figure à la cérémonie funèbre de la Chartreuse porte le n° 9 parmi les quinze bâtards de Philippe le Bon et comme Antoine, le Grand Bâtard, était fille de Jeanne de Presle. Elle épousa à Bruxelles, le 30 septembre 1448, Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, chevalier de la Toison d'Or dès la première promotion de 1430, et l'un des tenants du fameux pas d'armes de Marsannay à l'arbre de Charlemagne, en 1442.

SENSUIGVENT les fraiz supportez par ladicte ville de Dijon pour raison et occasion de ladicte venue. Extraiz de plusieurs comptes ou ilz sont allouez et cy derrier registrez pour estre du totaige diceulx adverty tout à une fois.

Et PREMIEREMENT pour adviser ce que seroit a faire pour en toute révèrence, honneur et joyeuseté faire ce qui seroit necessaire pour lad. venue quant es ystoires et moralitez.

L'on feist ung digner auquel furent messieurs les mayeur et aucuns eschevins, en la chambre de frères Gilles cy devant nommé après qu'il eust estudié pour bailler l'extraict fait des ystoires cy devant declairées, demonstrées et jouées a icelle venue par fictions. Et ung autre digner que fut fait depuis a une assemblée en l'ostel de messire Erard, chanoine de la chappelle, homme notable et moult expert en telles matieres, pour reveoir tout l'extrait desd. histoires, a laquelle assemblée estoient mesdisseigneurs les mayeur et aucuns des eschevins, conseillers et autres officiers de lad. ville. Et avecques led. frere Gilles et autres notables gens d'église et coustèrent lesd. dignez huit frans une engroigne (1) VIII f. 1 eng^{e}.

(1) Engroigne, monnaie divisionnaire en usage en Bourgogne et en Comté — « Trois engroignes valaient un blanc, quatre blancs

L'on donna audit frere Gilles pour amour de Dieu et pour considération des paines et labeurs qu'il a euz en ce faisant V fr.

L'on feist depuis en lad. chambre dud. frère Gilles une assemblee de mesdisseigneurs les mayeur, eschevins et autres officiers de lad. ville assavoir le XVI^e^ jour d'aoust aud. an MCCCCLXIX, pour conclure et mectre en forme les advis et extraiz faiz desd. ystoires a deux autres assemblees ; la première en lad. chambre dud. frere Gilles ja cydevant touchié, et l'autre en l'ostel dudit frere Messire Erart a laquelle assemblée fut despensé IX gros demi.

Encore pour considération que dessus et pour amour de Dieu veue la maladie extreme de goute dont ledit frere Gilles estoit pasionné l'on lui a donné une voicture de charbon qui a cousté IX gros.

Fraiz de vannerie en ce qui en a esté nécessaire et advisié pour fournir aux personnaiges touchans ce mestier et le tailleur d'ymaiges.

Marchié a esté fait a Perrenot Odin, vannier,

ou douze engroignes valaient un gros, dont douze faisaient un franc qui valait en monnaie française treize sous quatre deniers. » J. Garnier, *Glossaire de l'artillerie de Dijon*, cité par F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. V. encore sur cette question si embrouillée des monnaies au moyen âge, *Recherches sur les anciennes monnaies du Comté de Bourgogne*, par un bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, Paris, MDCCLXXXII.

par mesdisseigneurs les mayeur, eschevins de faire du tout a ses despens et des choses convenables de sond. mestier deux représentacions d'ozieres, l'une d'un grant et gros lyon, et l'autre d'une licorne pour icelles représentacions mectre en la loge cy devant ja déclarée ou chappitre des loges, ensemble les terrasses aussi d'oziers et de mêmes pièces de bois a la somme de vint frans, pour ce XX fr.

Lesquelles représentacions ont esté assouvies mais pour ce que lad. venue na pas este faicte apres lesd. advis en tel temps et si prouchain que l'on espéroit, et qu'il y a eu de distance environ cinq (ans) icelles représentacions avecques toutes les autres choses qui avoient esté advisées tant de paintrerie comme autres ont esté gardées le plus a proffit que lon a peu jusques a icelle venue a laquelle l'on s'en est aydié.

Et pour ce que ce pendent esd. lyon et licorne qui estoient faiz desd. oziers et de drappeaulx et paste es lieux et ainsi que la chose le requèroit, il a eu grant diminucion voire plusieurs difformitez a l'occasion des moisteurs du temps et autrement il a convenu de rechief a icelle venue y ouvrer et renfreschir tout ce qui estoit nécessaire qui a cousté quant aud. mestier de vannerie X fr.

A maistre Anthoine (1), tailleur d'ymaiges, la

(1) S'agit-il ici d'Antoine le Moiturier, le grand sculpteur dauphinois, le neveu de Jacques Morel l'auteur du tombeau de Charles,

somme de seize gros demi pour avoir fait à se despens le patron de la teste dud. lyon, pour ce XVI gros demi.

Achat de drappeaulx pour convertir esd. représentacion du lyon et de la licorne, tant pour la première foiz qu'ilz ont este faiz comme pour réparer et remectre en estat les difformitez qui y estoient survenues aux occasions avant dit.

A Droyn Malformey et autres, la somme de quinze francs unze qui deux leur estoient pour tous les linxeulx de diverses longueurs et largeurs et autres toilles blanches mises et employées tant pour la premiere foiz et facondes d. représentacions comme pour lesd. corrections du lyon, de la licorne et aussi de leurs terrasses, pour ce XV fr. XI gr.

duc de Bourbon, et d'Agnès de Bourgogne fille de Jean sans Peur, qui subsiste encore mutilé dans l'église abbatiale de Souvigny ? On a vu que le Moiturier fut appelé à Dijon pour achever le tombeau de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière, abandonné par Jean de la Huerta, et le termina seulement après la mort de Philippe le Bon, puisqu'il fut reçu le 7 juin 1470. On sait qu'Antoine continua de vivre à Dijon de son état, et assez mal ainsi qu'en témoignent les requêtes de modération d'impôt presentées par lui à la Chambre de ville. Comme tous les artistes du temps, il courait les pays pour trouver du travail ; mais sa résidence habituelle fut Dijon qu'il quitta seulement en 1495 pour aller habiter Paris, ainsi qu'il résulte d'une pièce des archives communales de Dijon, constatant qu'en 1497, il devait être rayé du rôle des contributions parce depuis deux ans il avait définitivement abandonné Dijon pour Paris. Il n'y a rien d'invraisemblable à ce qu'il ait donné des modèles pour les images en relief employées ; les plus grands artistes ne considéraient pas comme au dessous d'eux de tels travaux décoratifs et c'est ce qui mettait tant de perfection aux œuvres du temps. V. l'introduction.

PAINTRERIE

A Guillemin Spilg (1), paintre, la somme de cinq frans demi a laquelle a esté marchandé a lui de faire de sondit mestier esd. représentations du lyon et de la licorne et desd. terrasses tout ce qu'il appartiendroit et ung grant blazon des armes de monditseigneur le duc garny d'un colier de son ordre de la toison d'or, pour icellui estre mis au col dud. lyon, et par lui estre tenu a l'une des pates. Et une espée de bois richement apparillée pour icelle estre tenu hault et eslevée par led. lyon en l'autre pate ainsi que tout ce a esté fait bien et deuement pour ce V fr. demi.

Aud. Guillemin a esté paié la somme de neuf frans pour la façon et toutes estoffes a ses despens de XXIIII chappeaulx pour les personnaiges des prophètes appliquez ausd. ystoires et moralitez pour ce IX fr.

(1) Il s'agit ici très probablement de Guillaume Spicre ou plutôt Spicker, mais on écrivait selon la prononciation française du nom flamand, qui figure dans les *Statuts des peintres et verriers* de Dijon, publiés par M. Bernard Prost, inspecteur général des Archives et Bibliothèques, dans les *Archives historiques, artistiques et littéraires*, I, 1889-90, pp. 315 et s. Il était verrier du duc et remplit l'emploi du 8 mai 1450 à 1469. Mais rien n'indique qu'il soit mort à cette date; Pierre Spicker, qui, en 1474, fit marché pour un carton, on disait alors les patrons, d'une tapisserie la *Vie de la Vierge*, destinée à l'église-Notre Dame de Beaune, et où devait figurer le cardinal Rolin, donateur, était probablement son fils. C'est le projet qui fut repris par Hugues le Coq, doyen de Beaune, représenté sur la tenture datée de 1500 conservée à Notre-Dame.

Aussi a faictes led. Guillemin quant aux choses de sond. mestier et lon lui a fourny toille pour ce faire, quatre bannières, quatre pannons et quatre cotes d'armes et une bannière de trompette pour servir aux personnaiges es loiges a ce ordonnées, l'une de Gédéon et l'autre de Josué, qui font en tout XVI pieces pour chacune desquelles lui a esté payé par marchié fait a lui la somme de XXXII fr.

Encoir lui a lon payé quatre frans pour une banniére et ung pannon que l'on lui avoit fait faire pour ung autre second personnaige de Josué avant que l'istoire de Gédéon fut admise, laquelle seconde ystoire fut délaissée par l'advis de religieuse personne maistre Symon de Plaisance (1), grant prieur et le chantre de l'église de monsieur Saint Estienne aud. Dijon. Et en lieu d'icelle appliquée lad. istoire de Gédéon, pour ce IIII fr.

Il a fait le nombre de quarante six escripteaulx pour servir ausd. ystoires et moralitez pour chacun desquelz l'on lui a payé la somme de neuf frans huit gros par marche fait a lui IX fr. VIII gr.

Aussi il a baillé huit lances neufves et icelles paintes, vernissées et estoffées, lesquelles ont esté employées á porter lesd. pannons et bannières,

(1) Les Plaisance portaient le titre d'un fief situé sur la commune actuelle de Quemigny-sur-Seine, canton d'Aignay-le-Duc, Côte-d'Or.

chacune desd. lances au pris de IIII gros valent
II fr. VIII gr.

Toille achetée pour faire lesd. cotes d'armes, bannières et pannons, mise tant es lances que es trompectes et pour la couture d'icelles.

Pour toille de diverses sortes et tantures achetées en plusieurs et a différens pris pour faire lesdictes cotes d'armes, bannières et pannons et les heuzes y appart avec lesd. bannières de trompectes
VI fr. II g. demi.

L'on a paié huit gros au cousturier qui a taillé et cousu les lesd. cotes d'armes, bannières pannons et bannières de trompectes pour sa peine.
VIII gros.

Et aussi a lon paie IIII gros pour la courroye a quoy a esté appendu au col dud. lyon led. blazon de Monseigneur IIII gr.

Item pour quatre peaux rouges employées par led. Prenot es assemblements et joinctures desd. représentation desd. lyon et licorne VI gr.

Pour la facon des chaffaulx et pour le bois, aiz et autres choses y nécessaires et aussi pour les lices faictes pour les joustes.

A Jehan Mitole, Jehan Chardon, Jehan Gautherot et autres charpentiers, la somme de dix neuf fr. pour avoir faiz de leur mestier les sept chaffaulx devant déclarez et en aucuns d'iceulx faictes adjoustances depuis qu'ils ont esté tous faiz

de leurd. mestier, pour ce XIX fr.

Pour ung char de bois rond employé esd. loges I fr.

A Huguenin Berbiseau dix huit gros pour dix huit traveaulx neuf qui aussi y ont esté employés et depuis es liées dont cy apres sera faicte mention et en apres portez es feurbourgs de Saint-Nicolas et convertiz a remectre a point les barrières desd. feurbourgs XVIII. gr.

A plusieurs autres personnes de lad. ville comme Estienne Chambellan (1) Jehan Perruchot et autres trois frans dix gros pour le domaige que a esté fait en plusieurs pièces de bois par eulx prestées pour employer esd. loges, lesquelles pièces leur ont esté rendues, pour ce III fr. X gr.

A Thomas Lenoir, Estienne Goussart et autres lembroisseurs, pour le louaige de III c LXX aiz dont ont esté fait les planchiers desd. chaffaulx oultre ce que l'on a emprunté par courtoisie. D'une partie des quelles aiz après ce qu'elles ont estées desd. planchiers ont esté faictes les hayes des lices dont les aucunes ont esté dommaigées II fr. VIII gr.

(1) Les Chambellan sont un exemple de l'ascension rapide d'une famille de négociants à la fortune et aux honneurs ; à la fin du xv[e] siècle ces marchands, qui ont rebâti magnifiquement leur maison de la rue Notre-Dame, donneront deux abbés à Saint-Etienne et un vicomte maïeur à Dijon. Marie Chambellan épouse Guy de Rochefort de Pluvaut, premier président du Parlement de Bourgogne, plus tard chancelier de France. Les Chambellan s'éteignirent obscurément au xvii[e] siècle.

Pour le charroy du bois emprunpté pour employer esd. loges, oultre ce qui en a esté acheté et qu'est cydevant déclairé avec des lances emprunptées pour lesd. chaffaulx et pour toutes ces choses remenées es lieux ou l'on les avoit prinses. Et aussi pour les journées des ouvriers qui les ont aidié a chargier et deschargier VI fr. II gr. demi.

Pour réparation faicte au pont de Renne entre les églises de Saint Jehan et Saint Philibert, par dessus lequel pont mondit seigneur est passé pour aler en lad. église de Saint Benigne et en retournant d'icelle III fr.

Pour LXII journées de tombereaulx qui ont charroyé la grève et le butin (1) dont l'on a amendé les chemins et chaussées des devant l'église et hospital du Saint Esprit tout au long du pont d'Ouche, jusques à la porte d'Ouche, et des lad. porte jusques en l'ostel de monditseigneur et en plusieurs autres lieux et rues de lad. ville pour ce que le pavement estoit tellement gasté et derompu que a peine y pouvoit on aler a cheval XIIII fr. 1 gr.

Pour XXVIII journées de manouvriers à divers pris qui ont traicté et aidié a chargier lesd. grève et butin, XVIII gr. XI niquetz.

Pour despenses de bouche faictes en tous lesd. chaffaulx par ceulx qui ont joué les personnaiges VII fr. V gr. V engroignes.

(1) Grève, sable ; butin a le sens ici de fournitures de pierres.

Pour IX lances et demie de celles qui ont esté emprunptées pour chevronner lesd. loges lesquelles IX lances et demie ont esté perdues IX gr. demi

Pour avoir fait remectre a point ce qui estoit rompu en la tappicerie de l'église de Notre Dame qui a esté tendue es chaffaulx devant les hostelz du Morimont et du Miroir III gr.

Au marriglier (1) de lad. église de Notre Dame et ses aydes, six gros pour leurs peines d'avoir tendu et descendu deux foiz lad. tappicerie ce que ainsi faire a convenu pour ce que quand elle fut tendue la premiere foiz il pleust si impétueusement que monditseigneur retarda son entrée jusque au deuxieme jours après et que lad. tappicerie en fut fort grevée, pour ce VI gr.

Pour la facon des lices faictes pour les joustes en lad. rue de Saint Jehan, pour le charroy du bois et des aiz y employées, pour les journées de charpentiers et manouvriers qui les ont despecées et rendues lesd. aiz a ceulx a qui elles appartenoient; pour le paveur qui a reparé les pertuiz faiz au pavement pour lesd. lices, pour le charroy du fumier mis en lad. rue en grant quantité tant pour ly avoir amené que pour le avoir mené aux champs et pour les manouvriers qui l'ont chargié et rechargié XI fr. X engroignes.

Aux Roys d'armes de mond. seigneur VI fr. II

(1) Marguillier.

gros VIII engroignes pour le rachat desd. lices pour ce quelles leur compétoient a cause de leurs offices, pour ce VI fr. II gr. VIII engr.

Pour la despense de bouche de Ayme Deschenon et Nicolas Humbert, eschevins de lad. ville, de Gilet Dorin, sergent d'icelle, faicte par l'espace d'environ XII jours qu'ilz ont vacqué par l'ordonnance de messieurs les mayeur et autres eschevins avec le fourrier du mareschal des logiz pour visiter les hostelz de lad. ville pour loigier (1) les gens de mond. Seigneur en ceulx que l'on y trouvera convenable et délivrer les quartiers tant de lad. ville comme dedans les fuerbourgs, et pour avoir aucune fois deffroyé lesd. fourriers VII fr. II gr.

Encoir pour autres semblables fraiz que lon avoit oblier de compter III gr.

Aud. Gilet, ung franc pour ses journées et vaccations faictes avec les dessusd. Aymé Deschenon et Nicolas Humbert pour ce I fr.

Aux Sergens de lad. mairie pour leurs salaires et vaccations tant a faire amasser le bois et les aiz pour les chauffaulx et lices, les avoir fait remener et rendre es lieux ou l'on les avoit emprunptez, conduiz et mis en euvre les ouvriers qui ont amendéz lesd. chemins et chaussées tant a journées par salaires comme par courvées du menu

(1) Le duc avait partout le droit de gîte pour lui et sa suite.

peuple et comme a faire charroyer lesd grève et butin et aussi le fumier qui a esté mis en grant quantité comme est a l'entour desd. lices presques du large de lad. rue ou elles ont esté faictes et a faire remener ledit fumier aux champs cinq frans dix gros. C'est assavoir a Jehan Pallefroy II fr. demi, a Charle Charchaude III fr. et a Jehan Boursot III gr. pour ce V fr. X gr.

Pour avoir fait remectre a point plusieurs harnoiz a armer tous neufz que lon avoit emprunptez pour servir aux personnaiges ou il appartenoit esd. loges, tant de Sire Pierre Marriot, Estienne Bastier, Mongin, Lacorne et Guillaume Billocart.

A Huguenin Poissevin demeurant en la porterie de Saint Nicolas XXII gros pour sa peine d'avoir gardé lad. porte l'espace de XXII nuys durant que monditseigneur a esté en lad. ville pour par icelle porte passer, entrer et yssir ceulx des gens de monditseigneur qui entrer et yssir en vouloient et en especial ceulx qui estoient logiez esd. feurbourgs en grant nombre, pour ce XXII gr.

Dons faiz a monditseigneur et a messieurs ses officiers cy dessoubz déclairez et ce que a esté paié pour le scel des Lettres de la confirmation des prévilleges de lad. ville et pour le vin du clerc qui les a escriptes, car monsieur l'audiencier na rien voulu prendre de son droit comme il sera cy apres déclaré.

A monditseigneur le duc le lundi XXIIII[e] jour

logeiz, la somme de vint quatre frans, affin qu'il eust pour recommandéz les habitans de lad. ville au fait desd. logiz, pour ce XXIIII fr.

A monditseigneur l'audiencier, maître Jehan Gros (1) pour le scel des lettres de la confirmacion des previlleges de lad. ville, et a ses clercs pour leur vin de les avoir escriptes CXIIII fr. lequel monditseigneur l'audiencier n'a rien voulu avoir pour son droit desd. lettres desquelles il a eu le commendement et faite l'expédition et signature. Lequel son droit l'on disoit estre d'un

ditectement du duc, d'apres le Recueil de Peincedé aux Archives de la Côte-d'Or, VIII, p. 126, du marquisat d'Arc-en-Barrois auquel il fut réuni au XVII[e] siècle d'après J. Garnier, *Chartes d'affranchissement en Bourgogne*, III, p. 521. Les Ternay, qui sont cités en 1376, 1397 et en 1420, portaient *écartelé aux 1 et 4 d'or à une fasce d'azur et aux 2 et 3 d'azur au chevron d'or*. Amé de Ternay paraît en 1419; des lettres patentes de Philippe le Bon du 14 février 1463 établissent Guillaume de Ternay, écuyer d'écurie du duc, comme gouverneur de l'état et hôtel de Beaudoin, bâtard de Bourgogne. En 1468, il figure au pas de l'Arbre d'Or qui suivit les fêtes du mariage du duc. Il reparait en 1472 comme maître d'hôtel du duc Charles et fut probablement le père de Hugues de Ternay, chambrier de l'abbaye de Saint-Seine, prieur de Saint-Martin de Langres et du Mont-Sainte-Germaine à Bar-sur Aube, mort le 28 octobre 1515.

(1) Jean Gros, dit le *jeune*, pour le distinguer de son frère Jean Gros l'*aîné*, premier secrétaire et audiencier du duc, épousa en 1471 Guye de Messie, nièce du chancelier Hugonet, fut reçu en 1483 greffier en chef du parlement pour la Comté et mourut peu après. Les Gros avaient à Saint-Michel une chapelle qui existe encore et où l'on voit leurs armes : *d'azur à une fasce d'or accompagnée de trois sautoirs d'argent, deux en chef et un en pointe.*

marc d'or. Mais l'a quictié et donné a lad. ville pour ce qu'il en est natiz et pour la singuliere amour qu'il a a lad. ville, pour ce CXIIII fr.

Pour huit torches, émines avene et muy de vin donnez et présentez a monditseigneur l'audiencier la somme de lequel vin il n'a pas encoir eu mais a prie que l'on les distribue et que l'on lui en baille du nouveau des vendanges prouchaines de lan LXXIIII, ce que lon lui a accordé tres voulentiers.

Au Roy de la pie (1) et autres archiers du corps de monditseigneur la somme de trois frans pour en faire leur plaisir, pour ce III fr.

Aux héraulx, trompectes et menestriers V fr.

Aux chevaucheurs de l'escuerie III fr.

Aux varletz de pied de monditseigneur V fr.

Aux portiers de l'ostel de monditseigneur XVIII gr.

Aux huissiers d'armes II fr. IX gr.

Aux sergens d'armes II fr. IX gr.

A Bourgoingne le hérault XVIII gr.

A honorable homme et saige maistre Estienne Berbisey, licencié en loyz et en décret conseiller de monditseigneur le duc, et lieutenant de monditseigneur le mayeur, la somme de dix frans pour considération et non pas récompense, car lad. somme ne seroit pas souffisant actendu les peines et travaulx qu'il a eux de faire les propos par devant la personne de monditseigneur ou lieu ouquel

(1) Je n'ai pu découvrir ce qu'était ce personnage.

mesditseigneurs les mayeur et eschevins lui alèrent audevant et lui feirent premièrement, la révèrence près de la place de Parrigny lez led. Dijon, comme en l'église de Saint Bénigne, pour toutes les bonnes villes du duchié de Bourgoingne en général, et en après pour supplier monditseigneur confermer les previlleges de lad. ville. Ce que de sa grace et bénignité il feist tres joieusement et libéralement, pour ce X fr.

A Guillaume Le Blanc, chevaucheur portant les armes de lad. ville et autres compaignons de tel office, lesquels ont esté envoyez jusques a Luxembourg par devers monditseigneur pour savoir son bon plaisir de sad. venue, et depuis audevant de lui es lieux et bonnes villes où il est passé en venant dud. Luxembourg aud. Dijon XIIII fr.

A Jehan Chierlieu, la somme de vint frans que messeigneurs les mayeur et eschevins lui ont donnés pour une foiz pour sa récompense des peines et travaulx qu'il a euz tant pour lad. venue de monseigneur a aidier a Eliot Le Quenistreret a faire faire les loges, pourveoir de bois, tappiceries et autres choses y nécessaires, et à la réception des corps de deffunts mons. le duc et ma dame la duchesse sa compaigne amenez aud. Dijon et inhumez en l'église des Chartreux endementieres (1) que mondit seigneur le duc Charles

(1) *Endementiers*, pendant ce temps.

leur filz estoit en icelle ville. Esquelles choses et autres pour le fait de lad. ville ledit Jehan Chierlieu a longuement vacqué pour ce XX fr.

Aussi a l'on fait a Eliot Le Quenistreret qui a eu la principale charge et peine de faire les provisions nécessaires pour les eschaffaulx et lices et les cloisons faictes es rues croisiées quand l'on a amenez les corps de deffunts mons^gr le duc et madame la duchesse sa compaigne, et conduit tout ce qu'il convenoit faire et pourveoir pour les personnaiges des ystoires jouées esd. chaffaulx, iceux chaffaulx faits, despeciés, rendre et remener les bois et ayz empruntez et a disposer et faire mectre en point les chemins et chaussées, et a servir en autres manieres trop longues a escriptre. A esté faicte récompense en ce qui s'ensuit, c'est assavoir, que messieurs les mayeur et eschevins souffisamment informez de certaines restes qui estoient deues par plusieurs personnes particulières d'un impost qui fut fait pour chacune sepmaine de demi an qui commança en mars en CCCLXXIIII pour convertir en la fortiffication de lad. ville, desquelles restes relever et faire venir eus led. Eliot avoit eu la charge et n'en avoit point rendu le compte, icellui Eliot ne povoit estre payé oultre ce qu'il en avoit receu et délivré. Mais en restoit a relever environ une partie dont il n'estoit aucune apparance de povoir estre payé, ont octroyé audes-

susd. Eliot qu'il demeure deschargié de rendre led. compte, et lui ont quictié tout ce en quoy il povoit estre tenu à lad. ville pour lad. cause parmi ce que lad. ville demeure quicte envers lui de toutes ses vacations dessusdictes et autres qu'il a faictes en diverses manieres pour le fait d'icelle ville en quelque maniere que ce soit et de ses gaiges de ce qu'il a receu et employé desd. restes, et qu'il paiera a icelle ville la somme de cent frans pour une foiz. Laquelle récompense l'on estime selon qu'il semble qu'il pourra encore recouvrer des dessud. restes, povoir valoir aud. Eliot, trente six frans. Pour ce XXXVI fr.

Autres fraiz supportez par la ville de Dijon pour la réception des corps de feux de tres noble mémoire Monseigneur le duc Philippe et de Madame Isabeaul fille de Roy de Portugal, jaidis sa compaigne, pere et mere de monditseigneur le duc Charles desquelz Dieu ait les ames, amenez de Bruges aud. Dijon, monditseigneur le duc Charles y estant, au mois de feuvrier l'an mil CCCCLXXIII. Et des led. Dijon menez en l'église des Chartreux lez led. Dijon et en icelle mis en sépulture le vendredi XI[e] jour dud. mois de feuvrier. Lesquelz fraiz sont cy registrez par menues parties et extraiz des comptes ou ils sont alloués afin d'en estre mieulx adverty tout a une foiz.

PREMIEREMENT

A Nicolas Viart, Symon Tourchon, Nicolas de Saint Ligier et Jehan Morelet, marchans, demourans a Dijon, la somme de cent frans trois gros

demi. C'est assavoir CX fr. demi pour cent cinquante six torches de cire verte chacune du poix de IIII livres ou environ tant cire lumignon que bastons, qui ont esté portées audevant desd. corps a l'entrée des feurbourgs de Saint Nicolas a la partie devers Saint Appolonier en l'église duquel lieu de Saint Appolonier ilz ont esté posez par l'espace de treis jours en actendant que les préparations de monditseigneur le duc Charles feussent prestés pour aler audevant et dès lad. entrée des feurbourgs jusques en la chappelle d'icellui seigneur ou ilz furent posés deux nuys et ung jour Et en après a la procession en les menant dedans leurs chariotz des lad. chappelle jusques en lad. église des Chartreux en leur sépulture.

Item, XII gros demi pour le renouvellement de cinquante de celles desd. torches qui estoient les plus usées, et IX gros pour deux petites torches qui furent usées en gardant les lion et licorne en la loige au devant l'ostel du miroir où ilz estoient applicqués pour la venue de monditseigneur le duc Charles. Pour ce CXII fr. III gr. demi

A Berthelemy Chandelier, mirolier (1) et paintre la somme de cinq francs ung gros dix engroignes pour six escussons des armes de lad. ville, qui ont esté mis et ataichiez auxd. C. VI torches, chacun desd. escussons au pris de VI.

(1) Mirolier, fabricant ou marchand de miroirs.

niquelz (1), pour ce V fr. I gr. X engroignes.

Pour III[c] de petiz cloux dont ont esté ataichiez lesd. escussons III blancs.

Pour despenses de bouche faictes par mesditseigneurs les mayeur et eschevins à plusieurs assemblées par eulx faictes en ladicte ville pour conclure et adviser la maniere de lad. réception au regard de la ville de Dijon, et en la maison de la porterie desd. Chartreux la voille et le jour de lad. sépulture huit frans. Pour ce VIII fr.

A Jehan Gaultherot et Mongin Chardenot, charpentiers vint gros pour avoir faictes plusieurs cloisons en maniere de barrières es croisées des rues par lesquelles lesd. corps ont esté passés des led. feurbourg de Saint Nicolas jusques a lad. Chappelle. Pour ce XX gros.

Pour les draps noirs que lon a délivrez aux fraiz de lad. ville a mesdisseigneurs les mayeur et eschevins, conseillers et autres officiers de lad. ville, pour faire faire par eulx et par chacun d'eulx une robe pour aler audevant desd. corps, ce que a esté advisié et conclud ainsi estre fait pour ce que pour la venue de monditseigneur le duc Charles qui feist son entrée en lad. ville, le XXIII[e] jour de janvier mil CCCCLXXIII, comme il est cydevant dit en plusieurs lieux, ilz avoient ja fait faire

(1) « Niquets de Dijon, dont trois valent cinq deniers tournois », cité par Lacurne de Sainte-Palaye.

chacun d'eulx une robe de violet a leurs despens et supporter d'autres fraiz pour eulx mectre en estat le plus honnorablement qu'ilz avoient peu. Et a esté led. drap noir de XIII gr. laulne VI^{xx} XVII fr. II gr. II engroignes.

A Girart Vateaul, clerc coadjuteur du scribe de la mairie, la somme de quatre frans qui lui a esté donnée pour acheter une robe noire pour lui estre vestu semblablement a messieurs les autres officiers de lad. ville. Pour ce IIII fr.

A Jehan de Hugualiers, serviteur de Guillaume de Ternay, mareschal des logies, lequel Jehan a esté commis par led. Guillaume à visiter les logeiz en lad. ville et es feurbourgs tant a la venue de monditseigneur le duc Charles, comme a la réception desd. tres nobles corps, la somme de six florins d'or du prix de XIIII gros piece, laquelle somme mesdisseigneurs les mayeur et eschevins lui ont donnée pour certaines causes qui a ce les ont meuz. pour ce VII fr.

A Nicolas Humbert, bourgeois et eschevin de lad. ville, la somme de trois frans qui pour ses gaiges de sept jours qu'il a vaqué avecque led. fourrier a faire ce que dessus est dit, en la compaignie d'autres de Messieurs les eschevins qui y ont comme lui esté commis ; la pareille somme de trois frans lui a esté rabatue sur la somme de VII fr. a quoy il a esté imposé pour sa portion de la taille levée en icelle ville en l'an CCCCLXXIIII

avant Noël pour le payement du premier an de l'ayde de CM liv. estevenents octroyé a mondit seigneur le duc Charles en octobre CCCCLXXIII. Pour ce III fr.

A Mongin Lacorne, bourgeois et eschevins de lad. ville, la somme de douze frans, qui lui a esté tauxée pour ses peines et salaires d'avoir faictes les minutes et recueillies les matières contenues cydevant en la description et registre de la venue de monditseigneur le duc Charles et de la reception desd. corps de feux mesdisseigneur et dame dernierement trespassez. Et aussi avoir minute ce présent extrait et faictes certaines grandes memories touchant les impositions et gabelles nouvelles et autres escriptures déclarées a plain en ung feuillet de papier ataichié soubz le petit scel aux causes de lad. mayerie au mandement de messieurs les commis a signer les livres des finances de lad. ville données le XXVIII[e] d'avril MCCCCLXXV par vertu duquel lad. somme de XII fr. a esté payée audit Mongin. Pour ce XII fr.

A Jehan Charles, clerc de Hugues Bodier, la somme de II fr. IX gr. pour avoir grossez led. registre et description et ce dit present extrait et faictes certaines autres escriptures pour les matieres avant dites. Pour ce II fr. IX gr.

Somme des fraiz pour la reception et a la sépulture desd. tres nobles corps II[c] IIII[xx] XIII, I g. I bl.

Pour tout montent les fraiz déclarez en ce pre-

sent quayer supportez par lad. ville tant pour la venue de monditseigneur comme pour la réception desd. corps et leurd. sepulture, treize cens vint trois frans ung gros neuf engroignes et XX^e^ d'engroig. qui sont allouez en plusieurs comptes, desquels l'on les a extraitz et cy registrez par maniere de advertissement comme il est declaré cy devant au commencement de ce quayer fol. XXVIII.

Archives municipales de Dijon, L. 112, fol. 187.

APPENDICE A

D'après le manuscrit des *Ordonnances de la Toison d'Or*, attribué à l'avocat Godran, Bibliothèque de Dijon, 374 (3), voici quels étaient les écus peints au-dessus des stalles de la Sainte-Chapelle. Les armoiries y sont reproduites en or, argent et couleurs avec leurs cimiers, timbres et lambrequins, dans un sentiment remarquable de l'art héraldique au point de vue de la forme et des couleurs.

1° Philippe le Bon.
2° Alphonse V, roi d'Aragon ; VII° chapitre tenu à Gand en 1445.
3° Charles, duc d'Orléans, de Valois et de Milan ; VI° chapitre, Saint-Omer, 1441.
4° Antoine, seigneur de Croy et de Renti ; I^er^ chapitre, Bruges, 1430.
5° Pierre de Beaufremont, comte de Charny ; I^er^ chapitre, Bruges, 1430.
6° Jean de Croy, seigneur de Tour-sur-Marne, fils aîné d'Antoine ; I^er^ chapitre, Bruges, 1430.
7° Jean de Melun, seigneur d'Antoing et d'Espinoy ; II° chapitre, Bruges, 1432.
8° Jean de Vergy, seigneur de Fouvent ; III° chapitre, Dijon, 1433.
9° Baudot de Noyelles, seigneur de Casteau ; III° chapitre, Dijon, 1433.
10° Charles, comte de Charolais ; III° chapitre, Dijon, 1433.
11° Don Pedro de Cardona, comte de Golisano, VIII° chapitre, Mons, 1451.
12° Jean de Neufchatel, seigneur de Montaigu et de Rigny ; I^er^ chapitre, Bruges, 1420.
13° Drieu, seigneur d'Humières et de Becquecourt ; VII° chapitre, Gand, 1445.

14° Sanche de Guevara, comte d'Ariano; VIII[e] chapitre, Mons, 1451.

15° Jean de Coïmbre, prince d'Antioche; VIII[e] chapitre, Mons, 1451.

16° Hue de Launoy, seigneur de Hantes ; I[er] chapitre, Bruges, 1430.

17° Guillebert de Lannoy, seigneur de Willerval et de Tronchiennes ; I[er] chapitre, Bruges, en 1430.

18° Jean, duc d'Alençon, comte du Perche ; VI[e] chapitre, Saint-Omer, 1440.

19° Baudouin, dit le Besgue de Lannoy, seigneur de Molembais ; I[er] chapitre, Bruges, 1430.

20° Jean, seigneur de Crequy et de Canaples ; I[er] chapitre, Bruges, 1430.

21° Simon de Lalaing seigneur de Hantes ; I[er] chapitre, Bruges, 1430.

22° Thibault, seigneur de Neufchastel et de Chastel-sur-Meuselle ; III[e] chapitre, Dijon, 1433.

23° Le bâtard de Saint-Pol, comte de Haubourdin ; III[e] chapitre, Dijon, 1433.

24° Franc de Borselle, comte d'Ostrevant ; VII[e] chapitre, Gand, 1445.

25° Regnault, seigneur de Bredérode et de Viane; VII[e] chapitre, Gand, 1445.

26° Henri Borselle, seigneur de la Vère, comte de Grandpré ; VII[e] chapitre, Gand, 1445.

27° Jean, seigneur et baron d'Auxy ; VII[e] chapitre, Gand, 1445.

28° Jean, duc de Clèves et de la Marck ; VIII[e] chapitre, Mons, 1451.

29° Antoine, Grand bâtard de Bourgogne, seigneur de Beure ; IX[e] chapitre, La Haye, 1456.

31° Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein ; IX[e] chapitre, La Haye, 1456.

Il en résulte que les écus de la Sainte-Chapelle donnaient la composition de l'Ordre telle qu'elle résulta du IX[e] chapitre tenu à La Haye en 1456. Voir J. d'Arbaumont, *Essai historique sur la Sainte-Chapelle de Dijon*, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. VI, et *Le Trésor de la Sainte-Chapelle de Dijon d'après ses anciens inventaires*, par Jules d'Arbaumont et D[r] Louis Marchant, Dijon, Lamarche, p. x. « Quatre de ces blasons, malheureusement tous plus ou moins mutilés, forment une partie des panneaux intérieurs et le fond des tiroirs d'une armoire en bois sculpté, possédée par M. l'abbé Brugnot, aumônier de l'asile des aliénés de Dijon, qui a bien voulu nous autoriser à en prendre connaissance. » MM. d'Arbaumont et D[r] Marchant décrivent ces quatre écus en notant quelques différences de détail avec ce qui est donné dans le manuscrit de la bibliothèque.

APPENDICE B

Philippe Pot mérite mieux qu'une note jetée au bas d'une page. Il appartenait à une famille noble originaire du Poitou dont une branche vint s'établir en Bourgogne au XIV[e] siècle. Regnier Pot, seigneur de la Prugne-au-Pot, de la Roche-Nolay (Côte-d'Or), etc., chambellan des ducs Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, et du roi de France, accompagna le comte de Nevers, le futur Jean sans Peur dans cette croisade dite : « le voïage de Hongrie », qui aboutit au désastre de Nicopolis, 28 septembre 1396, dû une fois de plus à la folie de la chevalerie française. Regnier Pot fut du petit nombre des captifs épargnés par Bajazet pour en tirer rançon et revint en France avec le comte de Nevers dont il fut dès lors un des conseillers les plus écoutés. Il l'accompagna dans sa fuite de Paris après l'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407. Charles VI

le nomma gouverneur du Dauphiné, et en 1430, à la création de l'Ordre de la Toison d'Or, Philippe le Bon le fit le second des chevaliers, après Guillaume de Vienne. Il mourut l'année suivante, 1431, et fut enterré dans l'église romane de la Roche-Nolay qui deviendra et demeure la Roche-Pot.

Il avait épousé Marguerite d'Angoisselle, Anguissola, ou Anguisciola, d'une famille originaire de Vicence. Son fils Jacques hérita de ses seigneuries, fut chambellan de Charles VII et de Philippe le Bon, mourut le 19 octobre 1458 (1), et fut inhumé près de son père. De son premier mariage avec Marie, dame de Preuilly, il n'eut pas d'enfants (2). En 1424, il épousa Marguerite de Courtiamble (3), fille de Jacques de Courtiamble et de Jacqueline ou Jacobée de Blaisy dont il eut huit enfants. L'aîné, Philippe, le filleul du duc, naquit en 1428 ; seigneur de la Prugne-au-Pot, de la Roche-Nolay, etc., chevalier, maître d'hôtel de Philippe le Bon, gouverneur de Douai et Orchies, capitaine de Lille en 1465, il devint grand maître d'hôtel en 1474. Au banquet de Lille, en février 1454, où parmi les machines d'opéra, les scènes jouées et chantées, les convives échauffés firent tant de vœux saugrenus sur le faisan vivant « aorné d'un très riche collier d'or, très richement garny de pierres précieuses », que portait le roi d'armes, Toison d'Or, Philippe fit vœu de ne pas s'asseoir à table le mardi et de ne jamais porter en cette entreprise d'armure au bras droit. On sait que toutes ces mangeries et beuveries avaient pour prétexte de s'exciter à partir pour la croisade à la rescousse de Constantinople prise l'année précédente par les Turcs ; il aurait été plus facile d'empêcher ceux-ci de la prendre que de la leur re-

(1) Bibliothèque nationale, F. Clairambault, vol. 942, f° 96.

(2) Bibl. nat., cabinet des titres 14098. Du Chesne, Histoire de la maison de Chasteigners.

(3) Bibl. nat., cabinet des titres, vol. 144 bis, f° 69.

prendre. Le duc fit sagement observer à son filleul, qu'en pareille aventure de guerre il fallait au contraire être le mieux armé possible. Tout le monde d'ailleurs s'en mêla jusqu'au vieux bonhomme de chancelier Rolin, qui à la vérité promit seulement de faire de la chevalerie par procuration. Bien entendu il n'en fut pas davantage et le lendemain personne ne pensait plus à ces folies chevaleresques, sauf peut-être Philippe le Bon qui partit en mars pour la Suisse et l'Allemagne, à l'effet de soulever la chrétienté contre le Turc ; dans ce voyage sans résultat politique, mais où il se montra prince sage et comme une sorte d'arbitre respecté et écouté, il avait une très petite escorte et seulement deux compagnons, Simon de Lalaing et Philippe Pot.

C'est la seule fois jusqu'en 1477, que Philippe soit sorti des états bourguignons et la légende du combat contre un lion sous les yeux d'un sultan cruel, est un conte d'enfants ; tout au plus pourrait-elle s'appliquer à Regnier Pot qui fut si longtemps captif à Brousse avec son maître le comte de Nevers.

En 1456, la Chambre des comptes de Dijon entérina les lettres patentes du 10 décembre précédent conférant à Philippe Pot les seigneuries, terre et château de Châteauneuf, — Côte-d'Or — confisqués au profit du duc par arrêté du Parlement de Paris, sur dame Catherine de Châteauneuf, la dernière du nom, pour avoir empoisonné son mari, Jacques d'Aussonville (1). Un crime passionnel sans doute, mais le Parlement de Paris ne connaissait que les crimes tout court et la dame d'Aussonville eut la tête tranchée. Le 19 décembre 1456, Philippe Pot faisait foi et hommage au duc pour Châteauneuf. Il rebâtit presque entièrement le château demeuré dans sa ruine actuelle un des premiers monuments de l'architecture féodale et militaire en Bourgogne ; on y voit encore sa devise, TANT L VAULT, de beaux carreaux émaillés et

(1) Peincedé, I, p. 553 et XXIX, p. 369.

des traces de remarquables peintures. En 1461, au X^e^ chapitre de l'Ordre, tenu à Saint-Omer, il reçut le collier de la Toison d'Or. A la mort de Charles le Téméraire, Philippe prit parti pour la France ; sans doute il y avait intérêt puisque Louis XI pouvait d'un coup le ruiner en mettant la main sur ses seigneuries de Bourgogne, mais n'oublions pas que de famille et d'origine il était Bourguignon, que le sentiment national, si rare à cette époque, était très vif chez lui, il le montrera à Tours aux états de 1484, enfin que le cas de conscience pouvait paraître douteux aux plus délicats.

Louis XI lui fit du reste de belles conditions et le créa grand sénéchal de Bourgogne, ce qui lui donnait, plutôt nominalement, il est vrai, le commandement de toutes les forces militaires du duché, lui conféra le collier de Saint-Michel, lui assigna le palais ducal de Dijon pour résidence, enfin le nomma gouverneur de Charles VIII comme celui-ci le fera plus tard de son fils Orland mort en bas âge.

Olivier de la Marche qui, Bourguignon aussi d'origine, prit parti pour Marie, se montre très sévère à ceux qui eurent la fidélité non personnelle mais pourrait-on dire territoriale ; et faisant allusion aux largesses de Louis XI les appelle les « mamelus », d'un mot du bas langage qui signifie « engraissés ». Aussi au XIV^e^ chapitre de la Toison tenu par Maximilien à Bois-le-Duc en 1481, l'archiduc Maximilien, 3^e^ chef de l'Ordre, dégrada-t-il Philippe de la Toison d'Or en même temps que Jean de Neufchatel, Jacques de Luxembourg, et Philippe de Crèvecœur. Antoine, le Grand bâtard de Bourgogne, fut ajourné, et Jean de Damas, seigneur de Clessy, était mort.

A la cour de Philippe le Bon on avait surnommé Philippe « Bouche d'Or » ; c'était en effet un brillant causeur, dirions-nous aujourd'hui, et même quelque chose de plus, un homme sage et avisé. Il était à l'entrevue de Péronne, et fut de ceux qui inclinèrent à la conciliation l'âme à la fois vio-

lente et incertaine de Charles ; Louis XI le sut et dès lors Philippe fut certainement inscrit dans son infaillible mémoire avec Comines comme un des hommes qu'il se réservait pour l'avenir. Dans le recueil des *Cent nouvelles nouvelles* dont les récits grivois amusèrent la cour du Dauphin exilé à Genappe où en recevant l'hospitalité de Philippe le Bon, le futur Louis XI dressait déjà ses plans d'attaque contre la maison de Bourgogne, plusieurs contes sont de lui. Mais la vraie gloire de Philippe Pot, et le mot n'est pas trop fort, il la faut chercher dans le discours extraordinaire prononcé par lui aux Etats de Tours, dans la séance du 6 février 1488. En vérité un tribun de 1790 le pourrait prendre à son compte sans y rien changer ; les droits du peuple souverain y sont affirmés avec une netteté, une vigueur d'expression qui dépassent tout ce qu'ont entendu d'Etienne Marcel les Etats révolutionnaires de 1356 ; on y trouve même le mot république « res publica ». Toutefois il est bien évident qu'il y a là un mirage ; le mot de souveraineté du peuple n'a pas le sens que nous lui donnons aujourd'hui et la volonté nationale est seulement pour Philippe Pot celle des Etats généraux composés des représentants du Clergé, de la Noblesse et du Tiers. De même les mots « res publica » ne correspondent pas le moins du monde à une forme de gouvernement spéciale, mais signifie la « chose publique », l'Etat, la nation si l'on veut. Il ne faut pas oublier que nous n'avons pas le texte français de ce discours qui inaugure l'ère de l'éloquence politique en France, mais seulement la traduction en latin qu'en fit Jehan Masselin, le greffier des Etats.

En tous cas un tel discours est une énigme à cette date ; on comprend peu cette explosion de libéralisme politique chez un homme qui à tout prendre était la créature de Louis XI, le premier des rois vraiment absolus qu'ait eus la France ; même en admettant qu'au lendemain de sa mort survenue le 30 août 1483, il y ait eu un moment de réaction, l'esprit

de règne continuait de vivre en Anne de Beaujeu et à part quelques sacrifices de personnes, comme il y en a toujours aux avènements, rien n'était changé dans la politique extérieure et intérieure. Cependant le parti des princes et des nobles s'agitait et cherchait à résister aux Beaujeu ; peut-être le discours de Philippe n'eut-il d'autre but que d'enflammer le zèle des Etats pour leur propre autorité et de faire échec aux prétentions féodales de la noblesse ; on s'expliquerait alors cet accès inoffensif d'éloquence démocratique qui exalta chez les membres des Etats la notion d'une autorité qu'ils allaient abdiquer entre les mains de la fille de Louis XI. Tout cela est possible, mais rien de plus ; une chose certaine c'est que l'autoritaire Anne de Beaujeu ne garda pas rancune à Philippe Pot dont la situation ne fut pas ébranlée. On est donc vraiment tenté de croire à un jeu concerté. Quoi qu'il en soit, le discours de 1484 mérite sa réputation et Philippe Pot est bien un précurseur.

Il mourut au palais ducal en septembre 1493 (1) et son corps fut transporté à Citeaux, l'abbaye souveraine, où dans la chapelle Saint-Jean, au transept du sud, il s'était fait préparer son tombeau. Selon l'usage, l'inscription déjà gravée laissait en blanc la place où devait être inscrite la date du décès ; mais mort sans alliance Philippe ne laissait pas d'héritier direct, personne ne se soucia de remplir la lacune, et les moines n'y pensèrent même pas ; il en est arrivé de même dans beaucoup d'autres monuments funèbres.

(1) La date de 1493 est généralement admise, cependant une inscription rapportée par Palliot, *Parlement de Bourgogne*, donne 1494 ; enfin on trouve dans le Recueil de Peincedé, II, p. 593, Archives de la Côte-d'Or, l'analyse d'un traité fait le 21 mai 1492, entre les Dinteville, dans lequel on lit ces mots : « tant pour dettes de leur père qu'il avoit payées à feu Mgr Philippe Pot, seigneur de la Roche ».

Exécuté de 1477 à 1483, celui-ci est un des plus beaux que nous ait laissés le moyen âge monumental et comme conception, je ne parle ni de la matière ni de la beauté artistique, dépasse ceux des ducs de Bourgogne. Un jour de septembre un cortège funèbre est entré dans l'église abbatiale Notre-Dame de Citeaux ; enveloppés dans de longues robes de deuil, la tête ensevelie sous de profondes cagoules, ayant au bras des écus aux armes du défunt et de ses ascendants, huit hommes d'armes marchant ou plutôt glissant d'un pas solennel et rythmé, ont porté, à travers la nef sévère du XII^e^ siècle, le cercueil drapé du grand sénéchal de Bourgogne. Eh bien, ces deuillants haussant le cercueil de leur maître, de leur chef militaire, voilà ce que, par une inspiration de génie, l'imagier anonyme, peut-être Antoine le Moiturier, a fixé dans la pierre, si ce n'est qu'il a remplacé le cercueil par une table sur laquelle les mains jointes, les pieds appuyés à un chien couché, à demi recouvert d'une cotte armoriée, le bon chevalier repose dans son armure de bataille. Ainsi de comparses qu'ils sont aux tombeaux des ducs de Bourgogne, les deuillants se sont élevés à un rôle supérieur. Aucun élément décoratif et architectural, les porteurs posent directement sur le sol leurs pieds de pierre, ce sont des hommes non des cariatides. Mais avec quel art consommé le sculpteur n'a-t-il pas élevé à la dignité monumentale une scène de la vie vécue ! D'abord par un artifice familier aux anciens il a donné aux deuillants une proportion un peu moindre qu'à la figure principale, de manière à maintenir celle-ci au niveau de vision, sans toutefois, que l'inégalité soit assez marquée pour ôter aux premiers leur caractère de figures réelles. Puis il les a fait rigides comme des colonnes de pierre, mais si les draperies semblent au premier coup d'œil tomber immobiles, on sent cependant que l'ensemble se meut et il en résulte une impression de grandeur vivante que ne donnerait pas la station absolue.

Et quelle variété dans cette apparente unité! Ces figures moins tassées sous le poids d'un fardeau matériel que courbées sous l'affliction, ne sont pas semblables ; regardez-y de près et vous verrez que chaque deuillant a sa manière personnelle de porter son uniforme funèbre.

J'ai dit qu'ils avaient au bras des écus aux armes du défunt et de son ascendance ; mettre en orle autour d'un cercueil ou d'un tombeau le pennon héraldique d'un mort est une idée familière au moyen âge et les exemples en sont nombreux. On sait qu'à Bruges les tombeaux de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne offrent sur leurs faces les armes de leurs multiples seigneuries, mais faire vivre l'arbre généalogique du seigneur mort au lieu d'en reléguer les éléments dans une décoration ornementale est une idée heureuse de plus.

Au tome IX[e] de l'*Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles Lettres* on trouve à la p. 193 une *Description historique des principaux monuments de l'Abbaye de Cisteaux*, par Moreau de Mautour, qui renferme un article sur le tombeau de Philipe Pot, accompagné d'une gravure au trait dont le seul mérite est de donner la position exacte des écus modifiée plus tard lorsque vers 1802 M. de Vesvrotte acheta le monument au moment où on l'emportait de Saint-Bénigne pour débarrasser l'église rendue au culte de toutes les œuvres d'art qui en faisaient un magasin d'antiquités. Mais Moreau de Mautour, qui connaît mal la généalogie de Philippe, commit plusieurs erreurs qu'il importe de rectifier : Voici une explication que je crois exacte, empruntée au cabinet des estampes de Paris, *Fonds Gaignières* 3933-3934, les blasons y sont peints en vives couleurs.

Ecu de droite de la tête du gisant : *Ecartelé aux 1 et 4 d'or à la fasce d'azur, aux 2 et 3 échiqueté d'argent et de sable, chargé de deux cimeterres ou badelaires mis en*

fasce, dans leurs fourreaux de gueules, enchés, virolés et rivés d'or, qui est de Pot. Dans sa *Vraye et parfaicte science des armoiries*, Palliot donne d'après Chifflet, et l'erreur a fait du chemin, l'écartelure de 2 et 3 pour les armes de Courtiamble, tandis qu'elle fut adoptée par Regnier Pot vers 1400, bien avant l'alliance ; on y peut voir un souvenir de ses exploits à Nicopolis. Les 1 et 4 donnent les armes primitives des Pot.

2e Ecu de droite, mère ; *de gueules à trois étoiles à six rais ou molettes d'argent posées deux et une*, qui est de Courtiamble ; Jacques Pot avait épousé Marguerite de Courtiamble.

3e Ecu de droite, aïeul : *Emmanché de gueules et d'or de quatre pièces*, qui est d'Anguissola ; Regnier Pot avait épousé Marguerite d'Anguissola.

4e Ecu de droite, aïeule : *D'or à une fasce de sable, accompagnée de six coquilles du même, trois en chef et trois en pointe* ; Jacques de Courtiamble, grand'père de Philippe, avait épousé Jacqueline ou Jacobée de Blaisy.

1er Ecu de gauche, bisaïeule : *D'or à une fasce d'azur*, ce sont les armes pleines des Pot.

2e Ecu de gauche, bisaïeule : *D'or à trois fusées accolées en fasce d'azur* qui est de Guenand, famille originaire du Berry et de la Touraine ; Guillaume Pot, bisaïeul de Philippe, avait épousé Radegonde de Guenand.

3e Ecu de gauche : *D'azur à trois chevrons d'or mis l'un sur l'autre*, qui est de Neelles, famille du Châtillonnais dont les armes sont connues par des sceaux où les émaux ne sont pas indiqués : Jacques de Courtiamble, aïeul de Philippe, était fils de Jean de Courtiamble et de Sibylle de Neelles.

4e Ecu de gauche, bisaïeul : *Bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules*, qui est de Bourgogne ancien, *au franc quartier d'hermine*, qui est de Montagu

Sombernon ; Jacqueline de Blaisy était fille d'Alexandre de Blaisy et de Catherine de Montagu.

Le monument demeura pendant presque tout le XIXe siècle en la possession de M. de Vesvrotte, à Dijon, d'abord dans le jardin de son hôtel, rue Berbisey, ensuite dans une crypte de l'hôtel, rue Chabot-Charny, 18.

Si peu connu qu'il fût, surtout des Dijonnais, le tombeau de Philippe Pot n'en était pas moins considéré comme l'un des monuments les plus précieux de l'art bourguignon, et l'on tenait à ce qu'il fût conservé à la Bourgogne. L'Etat, qui le visait, chercha d'abord à l'avoir pour rien, et le revendiqua comme bien national inaliénable et imprescriptible. Le tribunal de Dijon lui donna raison par jugement du 9 août 1886, mais qui fut infirmé en appel, par arrêt du 3 mars 1887, et si fortement motivé que le Domaine ne jugea même pas possible de se pourvoir en Cassation. Revendiquer après plus de quatre-vingts ans un monument jeté sur la voie publique, abandonné à un maçon pour en débarrasser une église, parut une prétention un peu forte et dont fut faite justice.

L'Etat prit donc le parti d'acheter le monument et Louis Courajod l'enleva pour le Louvre, en 1888 : restauré avec sobriété et goût dans ses formes et sa polychromie, il est aujourd'hui l'un des morceaux les plus admirés des salles de la sculpture française au moyen âge. Mais réduit à l'état d'objet de musée, classé et étiqueté, il n'a pas la valeur morale qu'il aurait conservée dans un milieu plus approprié. La commission départementale des Antiquités de la Côte d'Or, qui, par une délibération pressante, demandait que le monument fût laissé à Dijon, ne réussit pas dans sa revendication légitime ; elle faisait valoir cependant avec raison que les monuments sont faits de souvenirs plus encore que de pierre ; on déplace celle-ci, non ceux-là.

On a dit que Philippe Pot avait testé en faveur de Cîteaux

mais que son testament fut cassé. Quoi qu'il en soit, ses domaines passèrent dans la maison de Montmorency, par le mariage, en 1484, d'Anne Pot, fille de son frère Guy dit Guyot Pot, avec Guillaume de Montmorency, le père du connétable. Anne Pot mourut en 1501. Le portrait de Guillaume de Montmorency se voit à une des verrières du chœur, dans l'église de Montmorency, un des plus riches musées de peinture sur verre qui soient en Europe; c'est le lieu de sépulture de la famille.

Après avoir passé par héritage ou vente entre les mains de plusieurs propriétaires dont la série est établie sans lacune depuis le grand sénéchal de Bourgogne, — Chateauneuf, canton de Pouilly-en-Auxois — appartient aujourd'hui à M. le comte Arthur de Vogué qui possède aussi le château voisin de Commarin. Celui-ci est l'ancien château féodal des Courtiamble venu à travers les siècles et toujours par voie d'héritage direct, à son propriétaire actuel.

Pour celui de La Rochepot — canton de Nolay — c'était il y a peu d'années une ruine s'élevant sur un éperon saillant de la vallée. Mais il a été acheté par M. le capitaine Sadi Carnot, le fils aîné de l'ancien président de la République, qui le fait restaurer par M. Charles Suisse, architecte en chef des Monuments historiques, à Dijon. M. Carnot qui a pu réunir de précieuses pièces d'archives concernant le château et ses propriétaires successifs, a acquis la certitude que l'article de la *Description du duché de Bourgogne,* par Courtépée, XVIII^e^ siècle, est à refaire, au moins en ce qui concerne les origines. Il est à souhaiter que M. Carnot nous donne sur ce sujet un travail définitif que lui seul a qualité pour écrire.

SIXIÈME DÉCADE

DU

DE ORBE NOVO

DE

PIERRE MARTYR D'ANGHIERA

traduite par

PAUL GAFFAREL

A L'ARCHEVÊQUE DE COSENZA [1]

POUR ÊTRE OFFERTE

AU SOUVERAIN PONTIFE

Sixième Décade (2) *de Pierre Martyr Anghiera de Milan*

CHAPITRE PREMIER

Avant que vous ne retourniez à Rome, après avoir terminé la mission en Espagne, si utile et si honorable que vous ont confiée deux papes, au moment où l'Espagne était privée de son souverain qui était allé chercher la couronne impériale qu'on lui avait offerte, vous n'ignorez pas, je le pense, que parmi les nobles Espagnols qui, dans le nou-

(1) Giovanni Ruffo de Forli, archevêque de Çosenza, légat apostolique, protecteur de Martyr auprès du Pape Léon X. Dès le 10 octobre 1493 Martyr était avec lui en relations épistolaires, mais la correspondance ne devint régulière qu'à partir de 1509. Voir Martyr, *Opus Epistolarium*, lettres 736, 763, 771, 797, 800, 802, 806, 809, 811.

(2) La première et la quatrième Décade ont été publiées dans la *Revue de Géographie*, la seconde, la troisième et la cinquième dans les *Mémoires de la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire*.

veau monde, explorent les côtes méridionales du continent, se sont distingués Ægidius Gonzalez, qu'on nomme communément Gil Gonzalez, et le jurisconsulte Espinosa (1), licencié. Dans ma troisième décade, composée sur l'invitation du pape Léon X, j'ai déjà, en votre présence, beaucoup écrit sur Espinosa. Voici maintenant que nous recevons, après deux ans d'intervalle, une lettre de Gil Gonzalez, datée d'Hispaniola, la capitale de ces régions, la veille des nones de mars 1524.

Gil Gonzalez rapporte qu'il a débarqué à Hispaniola avec cent douze mille castillans d'or, et qu'il est revenu à Panama l'autre année, au 15 juillet 1523. Nous avons de lui un gros volume de rapports, où il raconte en détail tout ce qui lui est arrivé dans ce grand et long voyage. Il s'étend avec prolixité sur l'exécution des ordres qu'il avait reçus de l'Empereur, car il a souffert beaucoup, il a été exposé à des périls, et même à de douloureuses extrémités dans cette traversée. Les plaintes et les reproches ne manquent pas dans ce rapport au sujet de Pedro Arias, gouverneur général des pays que nous désignons sous la dénomination unique

(1) Espinosa avait été envoyé à la découverte par Pedro Arias, gouverneur du Darien. Gil Gonzalez ne se mit en route que trois ans plus tard, en janvier 1523. Cf. Peralta, *Costa Rio, Nicaragua y Panama en el siglo XVI, su historia y sus limites, 1883.*

de Castille d'Or. Gil Gonzalez demande avec insistance à ne plus dépendre de lui. Il se fonde entre autres choses sur ce qu'il est issu d'une race plus noble, comme s'il y avait une différence entre le dernier goujat et les descendants d'Hector pour ceux que choisissent les rois pour accomplir des entreprises aussi glorieuses et aussi grandes; surtout en Espagne où l'on pense que c'est comme la prérogative des nobles de vivre oisifs et sans fonctions, sauf en temps de guerre, et encore s'il s'agit de commander et non d'administrer.

Vous m'avez écrit à Rome, le neuf mai, une lettre qui m'a été remise par votre fidèle Jean Paul Olivieri. Vous m'apprenez entre autres nouvelles que le souverain pontife Clément prend à la lecture des événements d'outre mer autant de plaisir que son oncle Léon ou son prédécesseur Adrien, qui m'avaient enjoint par leurs brefs de composer pour eux le récit de ces événements. J'ai fait un choix parmi ces nouvelles, mais il n'est pas destiné à Sa Sainteté. Si pourtant, à l'exemple de son oncle Léon et de son successeur Adrien, le souverain pontife m'engage à écrire, je lui obéirai volontiers; mais je m'abstiendrai, car je ne veux pas être taxé d'outrecuidance par des juges sévères. Donc, suivant mon habitude, je laisserai de côté dans ces lettres les détails inutiles, et je résumerai

ce qui me paraît mériter d'être connu. Et je ne changerai rien à ma détermination, bien que vous m'instruisiez au début de votre mission que, sur le conseil de Jean de Grenade, évêque élu de Vienne, on ait traduit en Allemagne (1), et mot à mot, de l'espagnol en latin, toutes les lettres adressées à notre conseil des affaires Indiennes et à l'Empereur en personne par Fernand Cortez, ce conquérant d'immenses régions dans le Yucatan et le Temistitan : car vous n'ignorez pas que j'ai extrait de ces lettres et d'autres relations tout ce qui m'avait paru digne d'être noté au passage.

Arrivons donc à notre sujet, et commençons par énumérer les colonies fondées. De la sorte, quand nous connaîtrons l'ancienne géographie, nous saisirons plus facilement l'ensemble des pays explorés par Gil Gonzalez. J'ai suffisamment parlé de l'immensité de ce pays, qui dépasse en longueur trois fois l'Europe entière, et dont on n'a pas trouvé

(1) La première traduction des lettres de Cortes fut faite par l'Italien Savorgnano : La proeclara narratione di Fernando Cortese al Imperatore, 1 vol. in-4. Venezia, 1523. La seconde, celle à laquelle fait allusion P. Martyr, fut faite en Allemagne. Præclara Ferdinandi Cortesii de nova maris oceani Hyspania narratio sacr. et univ. Carolo, Romanorum imperatore, anno Domini MDXX, transmissa, in qua continentur plurima scitu et admiratione digna, per doctorum Petrum Savorgnanum Foro-Juliensem, reverendissimi D. Joann. de Revelles episcopi Vienensis secretarium, ex hyspano idiomate in latinum verso. 1 vol. petit in-f°, Nuremberg, Arthémius.

la fin. Je l'ai décrit sous le nom de continent supposé dans celles de mes décades qui ont été imprimées et qui courent l'Europe. Quand nous avons parlé de la largeur du fleuve Maragnon, nous avons dit que ce continent était baigné par deux mers, l'une qui est notre mer occidentale et qui borde les rivages septentrionaux de ce continent, et l'autre qui est une mer méridionale. Ces prémisses une fois posées, Sa Sainteté saura que les Espagnols ont fondé six colonies (1) sur les flancs du continent nouveau. Il y en a trois dans la mer Septentrionale : la première, sur les bords du fleuve Darien, dans le golfe d'Uraba, se nomme Santa Maria la Antigua; la seconde, à vingt lieues du Darien, Acla; la troisième, nommée Nombre de Dios, sur le territoire du cacique Careta, à trente-sept d'Acla. On en trouve également trois sur les côtes de la mer méridionale. On a laissé à la première son nom indigène, Panama, avec a long. A trente et une lieues de Panama est la seconde, Nata, et la troisième a été fondée à soixante et quinze lieues de Nata : On la nomme Chiriqui.

(1) Tous ces détails ont déjà été donnés à la fin de la V• décade.

CHAPITRE II

Entre le port de la colonie située sur la mer septentrionale qu'on nomme Nombre de Dios et la colonie de Panama située sur la mer méridionale, s'étendent des montagnes couvertes de forêts jusqu'alors inviolées, impraticables à cause des rocs élevés qui les parsèment, et qui s'élèvent jusqu'au ciel. Avec l'aide du gouverneur Pedro Arias les habitants résolurent de réunir par une route ces deux établissements. Entre les deux mers il n'existe en effet qu'un espace de terrain de soixante-dix lieues, ou de cinquante milles. Partout ailleurs le pays est fort large, tellement large que depuis l'embouchure du fleuve Maragnon qui, venant du nord, tombe au sud dans l'Océan, il se prolonge jusqu'au quarante-quatrième degré au delà de l'Equateur. Je suppose que vous avez déjà lu ce détail dans la décade (1) que j'avais adressée au

(1) C'est la cinquième décade.

pape Adrien qui vient de mourir, et que je vous ai envoyée pour que vous la présentiez à son successeur, bien qu'elle fût dédiée à un autre qu'à lui ; le pape étant mort avant d'avoir agréé l'hommage du livre. Dans cette décade je parlais longuement des îles qui produisent les épices et qu'on a découvertes en suivant ce nouveau chemin. On a donc tracé cette route à travers l'isthme aux frais du roi et des colons, et ces frais n'ont pas été médiocres. Il a fallu briser les rochers, et chasser les bêtes fauves de leurs repaires dans les forêts. Cette route sera accessible à deux voitures de front. On a voulu faciliter la recherche des secrets de ces deux immenses mers : mais le travail n'est pas encore achevé.

C'est de l'île que j'avais appelée la Riche dans mes premières décades, et que l'on nomme aujourd'hui l'île des Perles, puisqu'on y trouve des perles en abondance, île située à l'horizon de la colonie de Panama, que partit Ægidius Gonzalez le vingt et un janvier de l'année de notre salut quinze cent vingt-trois. Il n'avait avec lui que quatre petits navires. C'était bien peu ! Il prit la direction de l'Occident pour obéir aux ordres de l'Empereur et aux instructions de notre conseil royal. On lui avait enjoint de visiter avec le plus grand soin les côtes occidentales qui n'avaient pas encore été étudiées

afin de savoir s'il n'existait pas entre l'extrémité déjà connue du continent et le commencement du Yucatan quelque détroit séparant ces immensités. Pour le dire tout de suite les Espagnols ne trouvèrent pas le détroit. Je laisse de côté beaucoup de longueurs et force détails, et j'arrive rapidement aux résultats du voyage. Gonzalez écrit que pendant six cent quarante lieues, environ deux mille milles, il a parcouru des pays inconnus et découvert de nouveaux royaumes dans la direction de l'occident. Le voyage a duré près de dix-sept mois. Au bout de ce temps, comme ses navires étaient endommagés, et percés à jour par ces petits vers, que les Espagnols nomment broma, il fut obligé, les vivres lui faisant défaut, de continuer sa route par terre. Il s'enfonça dans l'intérieur à une distance de deux cent quarante-quatre lieues, avec une escorte d'environ cent hommes, demandant sur son passage du pain pour lui et ses compagnons à tous les caciques. Il obtint d'eux à titre de cadeau cent douze mille pesos d'or. Le peso dépasse le drachme d'un quart. Vous l'avez nécessairement appris pendant les quatorze années de votre séjour en Espagne. Gonzalès raconte que plus de trente-deux mille indigènes des deux sexes ont reçu, de bon gré, les eaux du baptême, grâce aux néophytes qu'il menait avec lui. Il aurait continué sa navigation jus-

qu'à ce qu'il rencontrât dans le pays situé par derrière le Yucatan les mêmes mœurs et la même langue que dans cette région. Des cent douze mille pesos apportés en Espagne par le trésorier Cerezeda, qu'il avait chargé de cette mission, la part attribuée à l'Empereur consiste d'une part en dix-sept mille pesos d'or mélangé, au titre de douze ou treize pour cent, et d'autre part en quinze mille trois cent soixante pesos.

Quant aux mauvaises haches dont les indigènes se servent, en guise de haches de fer ou d'acier, pour abattre les arbres, Ribera, au témoignage d'essayeurs de la garantie désignés à cet office, affirme que chacune d'elles vaut un peu plus de la moitié d'un ducat d'or. N'est-il pas vraiment étrange d'avoir découvert un pays où les instruments des menuisiers et des laboureurs sont tous fabriqués en or, en or au titre inférieur il est vrai. Ribera annonce encore qu'il a envoyé six mille quatre-vingt-six pesos en sonnettes fabriquées avec de l'or, et qu'ils aiment beaucoup à agiter. Au dire des experts ces sonnettes ne renferment que très peu d'or. Nos hommes pensent que c'est pour obtenir des sons plus doux et plus aigus que l'on met si peu d'or dans la matière de ces sonnettes, car vous n'ignorez pas que, plus l'or est pur, plus il rend un son mat.

En revenant sur les détails de l'expédition, Ribera a raconté que le passage des fleuves et la fréquence des pluies (c'était au moment de l'hiver, mais, comme ils étaient près de l'équateur, ils n'eurent pas à souffrir du froid) amenèrent pour lui et ses compagnons diverses maladies, qui les empêchaient d'exécuter de longues marches. Passant, à l'aide de barques indigènes creusées dans un seul tronc d'arbre, à une île inconnue longue de dix lieues et large de six, comme l'ont affirmé en même temps que lui ses compagnons, il reçut de la part du cacique un accueil empressé. La résidence de ce cacique avait été construite sur une colline élevée, avec des poutres de bois. Elle était défendue contre la pluie par du chaume et des herbes. Elle avait la forme d'un toit de campagne. Dans cette île et non loin de la résidence du cacique coule un grand fleuve qui se divise en deux bras. Au temps même où Ribera bloqué par les eaux était arrêté près de ce cacique, le fleuve grossit tellement qu'il inonda l'île presque tout entière. On eut dans la résidence royale de l'eau jusqu'à la ceinture. La fureur du flot ébranla les fondements des poteaux qui soutenaient la maison, et elle serait tombée, si les poutres jointes l'une à l'autre n'eussent par leur assemblage retenu la masse. Ils s'ouvrirent à coups de hache une issue pour s'enfuir, et cher-

chèrent un refuge sur les hautes branches des arbres. C'est là que lui, ses compagnons et ses hôtes, passèrent deux jours, jusqu'à ce que les eaux eussent regagné leur lit, quand cessèrent les pluies.

Ribera raconte encore divers épisodes de son expédition, mais je suppose que vous en savez assez, surtout si vous avez l'intention de raconter tous ces détails au Très Saint Clément, que l'immensité des affaires pontificales doit tenir toujours très occupé, et à d'importants sujets. Qu'il me suffira de dire que l'inondation avait détruit tous les objets de consommation, et que, pressé par la nécessité, Ribera partit encore par terre, dans la direction de l'occident, pour ramasser des vivres ; mais il ne perdait jamais de vue le rivage, et arriva enfin à un port déjà connu, et désigné par nos hommes sous le nom de port de Saint Vincent. Il y trouva ses compagnons qui y avaient débarqué quand il les quitta, pour réparer leurs navires et leurs tonneaux. La chose était ainsi convenue entre eux.

CHAPITRE III

Après avoir salué ses compagnons comme l'exigeaient les circonstances, Ribera décida rapidement ce que chacun devait faire. Il ordonne de débarquer quatre chevaux qu'on avait amenés : quant aux matelots ils se dirigeront vers l'occident, mais sans se presser. A cause des écueils et des bas-fonds sablonneux ils ne se serviront pas de voiles pendant la nuit, car ils devront se frayer un chemin à travers des parages encore inconnus. Pour lui avec ses quatre chevaux et une centaine de fantassins, il continue sa route par terre, et rencontre un cacique nommé Nicoiano. Accueil empressé de Nicoiano, qui donne en présent quatorze mille pesos d'or. Nos hommes lui font comprendre qu'au-dessus du soleil dont les indigènes font leur Dieu existe un autre créateur du ciel et de la terre, qui a tiré du néant le soleil lui-même, la lune et les autres astres qui sont en vue, qui les gouverne par

sa sagesse, et récompense les hommes selon leurs mérites. Aussi le cacique voulut-il recevoir le baptême avec toute sa famille. Un millier d'indigènes des deux sexes suivirent l'exemple de leur souverain et furent baptisés. Ribera resta environ soixante et dix jours auprès de Nicoiano, et, quand il partit, le cacique était si bien instruit qu'il put lui adresser dans sa langue ces paroles qui furent comprises par les interprètes du voisinage : « Puisque je ne dois plus adresser la parole à ces statues de Dieux qui me viennent de mes ancêtres, et que je ne leur demanderai plus rien, emporte-les avec toi. » Et, parlant ici, il tendait à Ægidius Gonzalez six statues d'or, hautes d'une coudée, vénérables monuments de la foi de ses ancêtres. Ce dernier apprit encore qu'à une cinquantaine de lieues du palais de Nicoiano existait un autre royaume, dont le cacique se nommait Nicoragua (1). Quand il fut arrivé à un jour de marche de la résidence de Nicoragua, il lui envoya des messagers qui lui firent la même communication que nous faisons à tous les autres caciques avant de les attaquer, à savoir qu'ils aient à se convertir au Christianisme et acceptent l'autorité et les lois du grand roi d'Espa-

(1) Colomb avait dès 1502 longé la côte orientale du Nicaragua. Gil Gonzalez entra en relations avec le cacique Aztèque qui habitait l'isthme de Rivas, mais il ne put conquérir le territoire des Diriones, et dut rebrousser chemin vers Panama.

gne : sinon guerre et hostilités contre eux. Dès le lendemain quatre des principaux vassaux de Nicoragua s'avancèrent à notre rencontre, et annoncèrent, au nom du cacique, qu'ils voulaient le baptême et la paix. Nous nous rendons chez Nicoragua, et non seulement lui mais encore plus de neuf mille de ses sujets reçoivent les eaux saintes du baptême. Nicoragua donna à Ægidius Gonzalez quinze mille pesos d'or sous la forme de colliers variés. De son côté Ribera fit des présents : il donna au cacique un pourpoint de soie, une chemise de lin et un chapeau rouge. Deux croix furent dressées dans ce territoire, la première dans le temple même des indigènes et la seconde en dehors des maisons du village.

Conservant toujours la direction de l'Occident, Ribera se rendit ensuite dans une autre région, située à six lieues de là. Il y trouva six villages, chacun d'environ deux mille maisons. Pendant le séjour qu'il fit dans ce pays pour en visiter les villages, le bruit de son arrivée se répandit. Un cacique nommé Diriangen, dont les états se trouvaient encore plus à l'occident, vint nous trouver. Il était escorté par vingt femmes et cinq cents hommes. Dix porte-étendards et cinq joueurs de trompettes le précédaient. Quand il s'approchait de Gonzalez, qui l'attendait dans un appareil royal, assis sur un

trône, les trompettes sonnèrent, puis elles cessèrent et les étendards s'inclinèrent devant lui. Chacun des soldats de l'escorte portait un ou deux de ces oiseaux domestiques, semblables à des paons, qui remplissent le même rôle que chez nous les poules. Ici, avec votre permission, je ferai une digression (1). Il m'arrive souvent de répéter les mêmes détails, et de vous servir, moi paysan mal dégrossi, à vous qui êtes un Esculape, des remèdes que vous connaissez. En effet la plupart des faits que j'avance vous sont très familiers, et vous les avez lus tout au long dans mes Décades. Mais, comme je suppose que ces Décades tomberont entre les mains de personnes désireuses de s'instruire, et qui non seulement ne connaissent pas ces détails mais encore ne peuvent recourir à vos explications je les répète. De la sorte, grâce à vous, elles sauront ce qu'elles désirent. Ne m'accusez donc pas, puisque vous devez être utile au plus grand nombre.

Le cacique Diriangen fit apporter par ses serviteurs plus de deux cents haches dorées, dont chacune pesait dix-huit pesos, ou un peu plus. Les interprètes qu'Ægidius avait rassemblés autour de

(1) On aura remarqué la fréquente répétition de ces précautions littéraires. Plus il avance en âge, plus Martyr use de ces artifices de rhétorique, sans doute pour cacher ses défaillances de style et de composition.

lui et qui comprenaient notre langue lui demandèrent pour quel motif il était venu nous trouver. « Je voulais, répondit-il, entrer en relations avec cette race nouvelle, dont on racontait la visite dans ces pays. Tout ce qu'ils désirent, je suis prêt à le leur accorder. » — « Faites-vous chrétiens », lui dirent les interprètes, et on leur énuméra les diverses conditions que d'ordinaire on imposait aux autres caciques, et, ajoutèrent-ils « déclarez-vous les vassaux du grand roi d'Espagne ». — « Nous acceptons les deux propositions, et nous reviendrons dans trois jours pour les exécuter. Nous vous le promettons. » Puis il s'en alla.

CHAPITRE IV

Pendant le séjour des Espagnols auprès de Nicoragua, survinrent divers événements, dont il est bon de conserver le souvenir. Ils m'ont été racontés, sans parler de ce que j'ai extrait des lettres d'Ægidius, par le questeur royal, ou si l'on préfère, par le trésorier de ce chef, qui a pris une grande part à ses travaux, et se nomme Andrés Cerezeda. Il m'en a même, quand il partit, laissé le récit par écrit. Notre général Ægidius, et le cacique Nicoragua profitèrent de leurs loisirs pour s'épancher dans diverses conversations (1). Ils communiquaient entre eux par un interprète, instruit par Ægidius, et qui avait vu le jour non loin du territoire de Ni-

(1) Le Nicaragua a conservé de nombreux souvenirs de la civilisation indigène avant l'arrivée des Espagnols, surtout dans la région entre les deux lacs de Managua et de Nicaragua. Ce sont surtout des objets relatifs au culte, idoles, pierres de sacrifice, poteries, etc. Cf. Bovallius, *Nicaraguan Antiquities*, 1886 ; — Squier, *Nicaragua, its peuple, scenery, monuments and the proposed interoceanic canal*, 1852.

coragua. Cet interprète avait une connaissance suffisante des deux langues. Nicoragua demanda à son interlocuteur ce qu'on pensait dans le royaume de ce puissant souverain, dont il se reconnaissait le vassal, du cataclysme, qui, d'après la vieille tradition (1) de ses ancêtres, avait englouti la terre entière avec tous les hommes et tous les animaux. « Nous avons la même croyance, répondit Ægidius. » — « Pensez-vous que survienne un nouveau cataclysme? » — « Nullement ; mais de même que les crimes des hommes, et surtout leurs unions illicites, ont été une première fois châtiés par ce débordement des eaux, qui fit périr, à peu d'exceptions près, tout ce qui respirait ainsi, après un espace de temps que les hommes ne peuvent concevoir, il arrivera que des feux lancés du ciel réduiront l'univers en cendre. » Ce récit frappa d'étonnement les auditeurs. Nicoragua, se tournant alors vers l'interprète, lui demanda d'un air à demi effrayé si cette race d'hommes, dont on ne saurait trop admirer la sagacité, descendait du ciel. — « Oui, répondit l'interprète, elle descend du ciel. » — « Mais, continua le cacique avec une naïve candeur, en vient-elle directement,

(1) P. Lévy, *Le Nicaragua, légendes et notes* (Société de géographie de Paris), 1870. Id. *Notes ethnologiques et anthropologiques sur le Nicaragua* (Id.), 1871.

ou bien après avoir décrit des cercles ou des arcs ? » « Pour cela je l'ignore », répondit l'interprète, qui était né dans le même pays que Nicoragua, ou du moins dans une région voisine. — « Demandez encore à votre maître si quelque jour la terre sera bouleversée par un tremblement soudain. » — « C'est un secret, répliqua Ægidius, réservé à la connaissance de celui qui seul a créé le ciel, la terre et les hommes. »

La destruction générale de la race humaine, les endroits où se rendent les âmes dégagées de leur prison corporelle, le moment fixé pour la lutte des feux destructeurs, l'époque à laquelle cesseront de briller le soleil, la lune et les autres étoiles, les mouvements, la quantité, la distance et l'influence des astres, et beaucoup d'autres questions de ce genre furent posées par le cacique. Ægidius est un savant, qui aime à traduire des ouvrages latins en langue vulgaire ; mais son érudition ne lui permet pas de donner d'autre réponse au cacique que la suivante : la connaissance de ces mystères est réservée à la divine providence. Le cacique lui adresse encore diverses questions au sujet des vents, de la cause du chaud et du froid, de la différence entre la nuit et le jour, et pourtant cette différence est chez eux à peine sensible à cause de leur voisinage de l'équateur. A la plupart de ces

demandes Ægidius répondit, autant que le lui permettait l'étendue de ses connaissances : pour les autres il en remit la solution à l'intelligence divine. Descendant ensuite aux choses de la terre, Nicoragua et ses courtisans demandèrent s'il était permis, sans encourir de reproche, de boire, de manger, d'aimer, de jouer, de chanter, de danser, de s'exercer aux armes. Voici ce qu'on leur répondit : « Il est nécessaire de manger et de boire, mais il faut en ces matières éviter l'excès, car tout ce que l'on absorbe au delà de ce que commande la nécessité affaiblit l'intelligence et diminue les forces du corps, ce n'est pas autrement que l'on développe le germe des vices, des disputes et des haines. Aimer est aussi permis, mais il ne faut aimer qu'une seule femme, et lui être uni par les liens du mariage. Si vous voulez plaire au Dieu qui a tout créé, vous devrez vous abstenir de tout autre genre de débauche. Il n'est défendu ni de chanter, ni de se livrer à des jeux honnêtes, ni de danser, mais quand le moment de ces distractions est arrivé. »

Comme les indigènes ne demandaient rien au sujet des cérémonies, et des sacrifices humains, Ribera mit de lui-même l'entretien sur ce sujet, et affirma que ce genre de sacrifice déplaisait fort à la divinité. Son maître, le puissant roi d'Espagne, avait d'ailleurs prescrit par une loi que qui-

conque frapperait un homme avec l'épée serait à son tour frappé par l'épée. Quant à ces statues, que vous arrosez de sang humain, ce sont les images de démons qui vous abusent. Ils ont été à cause de leur orgueil chassés de leurs demeures célestes et précipités dans les cavernes infernales. Ils en sortent pendant la nuit, se montrent surtout aux hommes innocents, et leur persuadent grâce à leurs maléfices de faire justement ce qu'ils devraient éviter. C'est en les écoutant que nos âmes sont détournées de l'amour de leur créateur, qui voudrait bien les ramener à lui pour l'exercice de la charité et des autres vertus. Dans le cas contraire, au lieu des éternelles délices qui leur seraient réservées après leur séparation d'avec le corps, les âmes, sous la conduite de ces démons, éprouveraient comme eux les tortures éternelles et des souffrances sans nom.

CHAPITRE V

C'est en ces termes ou en termes à peu près identiques qu'Ægidius, semblable à un orateur dans sa chaire, répondit du mieux qu'il put aux questions de Nicoragua. C'était l'interprète qui lui servait de truchement. Nicoragua approuva toutes ces réponses, et s'informa en même temps de ce qu'il devait faire pour que lui et les siens fussent agréés par ce Dieu, l'unique auteur de toutes choses. Voici d'après le trésorier Cerezeda quelle fut à cette demande du cacique la réponse de Ribera : « Ce n'est pas avec des victimes humaines, ce n'est pas en versant du sang que vous plairez à celui qui nous a créés nous et toutes choses. Il n'aime qu'un cœur enflammé d'amour pour lui. Les secrets de notre âme lui sont connus, et il n'aime que ce qui vient de l'âme. Il ne se repaît ni de chair, ni de sang, rien n'excite autant sa colère que de voir assassiner des hommes, par les-

quels il voudrait être loué et glorifié. C'est à vos ennemis et aux siens, aux démons jetés dans l'enfer, et dont vous honorez ici les images, que plaisent ces abominables sacrifices. Ce qui leur plaît encore ce sont tous les crimes grâce auxquels, quand vous quittez la terre, ils vous entraînent avec eux dans la ruine éternelle. Chassez donc de vos foyers et de vos temples ces vains et dangereux simulacres. Embrassez cette croix, dont le Christ, l'homme Dieu, a arrosé l'image de son sang pour le salut du genre humain compromis; et vous pourrez vous promettre une existence heureuse et pour vos âmes une éternité de félicités. Le créateur de l'univers n'aime pas non plus la guerre : il lui préfère la paix entre voisins, car il ordonne d'aimer son prochain comme soi-même. Si pourtant on vous attaque, lorsque vous menez une vie tranquille, il est permis à tout le monde de repousser l'injustice et de se défendre soi et les siens. Provoquer n'importe qui par ambition ou par cupidité est interdit. Rien n'est plus opposé aux bonnes mœurs et à la volonté divine. »

Pendant ce discours Nicoragua et ceux de ses courtisans qui étaient présents étaient comme suspendus à ses paroles et l'écoutaient bouche béante. Ils approuvèrent toutes ses propositions, mais, pour ce qui avait trait à la guerre, firent une

moue significative. « Où devons-nous jeter, dirent-ils, nos javelots, nos casques d'or, nos arcs et nos flèches, nos ornements guerriers, et ces étendards, signes glorieux de la valeur? Faudra-t-il les abandonner aux femmes? Tisserons-nous et filerons-nous comme elles, ou cultiverons-nous la terre comme des paysans? » Ægidius n'osa pas revenir sur ce sujet, car il s'était aperçu que leur émotion était grande; mais quand ils l'interrogèrent sur le mystère adorable de la croix et son utilité : « Demandez quoi que ce soit d'un cœur pur et sincère, leur répondit-il en tournant les yeux vers la croix, et en vous rappelant avec piété ce que le Christ y a souffert, et vous l'obtiendrez, si toutefois votre demande est juste. Est-ce la paix, la victoire contre de fiers ennemis, l'abondance des récoltes, la douceur de la température, la santé, sont-ce d'autres désirs de ce genre, ils seront réalisés. » J'ai déjà rapporté qu'Ægidius avait ordonné l'érection de deux croix, la première dans un temple, la seconde sur un haut tumulus artificiel, construit en briques. Le jour où l'on porta la croix pour la dresser sur le tumulus, les prêtres, d'après le récit de Cerezeda, se mirent en tête de la procession, accompagnés d'Ægidius et de ses hommes : venaient ensuite le cacique et tous ses sujets. Lorsque la croix commença à être dressée les trompettes son-

nèrent et les tambours battirent; quand elle fut consolidée, Ægidius gravit le premier les degrés qui conduisaient à ses pieds : la tête découverte et le genou en terre, il fit sa prière sans prononcer un mot, et embrassant les pieds du crucifix les baisa. Le cacique et après lui tous les assistants firent de même. Ce fut ainsi que ces indigènes furent initiés à nos cérémonies. Quant à la distribution des jours, Ægidius leur fit savoir que, six jours de suite, ils se livreraient à la culture et aux autres travaux et industries, mais qu'ils devaient le septième jour se reposer et prier. Ce septième jour fut fixé au dimanche. Il ne jugea pas utile de leur indiquer la longue série des fêtes qui pourraient les gêner.

Je n'ajouterai plus qu'un détail qui a été omis par Ægidius dans son rapport, mais que Cerezada n'a pas oublié. Tous ces indigènes sont imberbes. Ils ont en horreur les hommes barbus et en ont peur. C'est pour ce motif qu'Ægidius, qui avait dans sa troupe vingt cinq jeunes gens encore sans barbe à cause de leur âge, leur improvisa des barbes avec leurs propres cheveux. Il voulait en effet augmenter dans sa troupe le nombre des porteurs de barbe, afin de terrifier les indigènes, s'il était forcé, et c'est ce qui arriva, d'entrer en lutte avec eux. Cerezeda nous a encore fait savoir qu'Ægidius

lui avait écrit qu'il venait de mettre à la voile avec deux cent cinquante fantassins et soixante-dix cavaliers enrôlés à Hispaniola. Il s'était embarqué vers les ides de mars de cette année 1524, et cherchait le secret tant désiré du détroit. Mais les nouvelles de cette entreprise ne sont pas encore parvenues à notre conseil. Je vous les transmettrai, dès que je les aurai reçues. Il est temps de finir ce récit, et de décrire les horribles coutumes, dignes des Lestrygons, de ces peuples, ainsi que leurs maisons et leurs temples. J'ajouterai quelques mots sur l'emplacement et la construction de ces édifices.

Les résidences (1) des caciques ont cent pas de longueur et quinze de largeur. Elles sont ouvertes sur la façade et fermées par derrière. Dans ces résidences les planchers s'élèvent à la moitié de la hauteur d'un homme, dans les autres maisons ils sont à ras de terre. Les maisons sont soutenues par des pièces de charpente et couvertes en paille. Elles n'ont qu'un toit sans plafond. De même pour les temples. Ce sont des édifices considérables; bâtis au-dessus de petits caveaux souterrains et obscurs, dans lesquels les familles nobles enter-

(1) Bulletin de la société de géographie de Paris, XIII, 235, *Découverte de monuments dans les îles du lac Nicaragua*. Id. XIV, 193, *Temple de l'île de Zapatero*.

rent leurs Dieux protecteurs. Les temples servent aussi d'arsenaux. C'est là que, sans parler des étendards où figurent leurs idoles, sont conservés pendant la paix leurs armes de guerre, arcs, carquois, cuirasses dorées, casques dorés, larges épées de bois avec lesquelles ils combattent de près, et projectiles de tout genre, ainsi que les ornements de guerre. Les images des Dieux que leur ont laissées les ancêtres et qui leur sont particulières, ils les honorent en leur offrant, chacun selon ses ressources, des victimes humaines, et leur adressent pour exprimer leurs vœux des discours composé par leurs prêtres pour la circonstance.

CHAPITRE VI

Les résidences des caciques, du côté de la façade, et selon la disposition et la grandeur du village, sont protégées par de grandes places. S'il y a dans le village de nombreuses maisons, on y trouve aussi de petites places où les voisins de la résidence peuvent se rassembler pour leurs affaires commerciales. Tout autour de la place royale sont bâties les maisons des nobles : au milieu se dresse une maison, où demeurent les orfèvres. Dans ce pays on fabrique avec l'or des colliers de diverses formes, ou bien on le réduit en petites plaques ou en lingots, selon le désir de ceux qui le possèdent, puis on lui donne les formes que l'on veut, et non sans habileté.

En avant des temples des dieux, dans la campagne, ont été construits divers monticules (1) en

(1) Ce sont les *teo callis* mexicains. Les pierres à sacrifice se rencontrent encore assez communément, mais la plupart

briques crues reliées par une sorte de bitume. Ils ressemblent à des tribunes et servent à divers usages. On y monte par huit, parfois douze ou quinze degrés. Le sommet de l'édifice est disposé de diverses façons selon la qualité des mystères qu'on y célèbre. Dix hommes peuvent s'y tenir. Au milieu de l'un de ces monticules se dresse une pierre de marbre, qui a la longueur et la largeur d'un homme couché. Cette pierre sinistre est l'autel où sont sacrifiées les victimes humaines. Le jour fixé pour le sacrifice, à la vue du peuple, et en présence du prince qui monte sur un autre monticule pour surveiller la cérémonie, un sacrificateur, que tous peuvent entendre, grimpe sur cette pierre et s'acquitte des fonctions de hérault. Il brandit un couteau de pierre, qu'il porte à la main, et apprend à la foule si les victimes qu'on va immoler sont des prisonniers de guerre ou des prisonniers domestiques. (Les indigènes possèdent en effet dans toute la région des pierres excellentes pour la fabrication des haches, des épées et des rasoirs. Nous nous en procurons autant que nous voulons. Le cardinal Ascanio ne l'ignorait pas). Il existe en effet chez eux deux espèces de victimes humai-

des objets antiques sont livrés à la déprédation. La plus belle collection est celle de M. Menier. On n'a pu la transporter en Europe à cause de la fragilité des objets qui la composent.

nes ; les unes ont été prises à la guerre, les autres sont nourries à l'intérieur des maisons. Chaque cacique, chaque noble nourrit chez lui, selon ses ressources, et cela depuis l'enfance, des hommes destinés à être immolés. Ces infortunés n'ignorent pas la destinée qui leur est réservée. Ils savent pourquoi on leur donne une nourriture choisie, et ils n'en sont point affligés pour autant, attendu que dès leur jeune âge ils vivent dans la persuasion d'aller au ciel en quittant la vie. Aussi errent-ils librement à travers les villages, reçus avec honneur par tout le monde comme s'ils étaient déjà des héros. On leur donne tout ce qu'ils demandent, soit comme nourriture, soit comme ornements, et ceux qui leur donnent croient que le jour où ils ont fait ces cadeaux est un jour heureux pour eux.

Ces victimes de provenance diverse sont immolées de différentes façons. Les uns et les autres sont étendus le long de la pierre du sacrifice. On leur ouvre également la poitrine avec un couteau pour en arracher le cœur, et on observe les mêmes cérémonies pour s'oindre de leur sang les lèvres et la barbe, mais, quand il s'agit d'une victime prise sur l'ennemi, le sacrificateur qui a rempli l'office de héraut fait trois fois le tour du malheureux étendu sur la pierre, tenant en main son couteau et faisant entendre des chants lugubres ; puis il lui

ouvre la poitrine, et le coupe en morceaux. Voici comment il distribue ces morceaux : au cacique sont donnés les mains et les pieds ; aux prêtres, à leurs femmes et à leurs enfants, car il leur est permis d'en avoir, le cœur ; aux nobles les cuisses, et le reste, divisé en petits morceaux, au peuple. Quant à la tête, on la suspend, en guise de trophée, aux branches de certains petits arbres, peu éloignés de la scène de l'immolation, et qui sont entretenus pour cet office. Chaque cacique fait cultiver dans un jardin voisin de sa résidence des arbres spéciaux, portant chacun le nom d'une des contrées ennemies, et aux branches desquelles on suspend les têtes des prisonniers faits à la guerre et immolés. N'est-ce pas ainsi que nos généraux, en témoignage de cette insigne folie qu'ils nomment la victoire, suspendent aux murs des églises des casques, des étendards et autres trophées de ce genre ? Aussi bien, dans ce repas quiconque n'aurait pas une portion, tant petite qu'elle soit, de victime humaine, serait persuadé que l'année tournera mal pour lui.

Quant aux victimes domestiques, on les immole avec le même appareil, mais on traite autrement leurs cadavres. On honore chacune des parties de leur corps. On en enterre une partie, pieds, mains et entrailles, après les avoir déposés dans un vase

d'argile, aux portes des temples. Quant à l'autre partie et. au cœur on les brûle non loin de ces arbres qui figurent l'ennemi, après avoir construit un grand bûcher, et on disperse leurs cendres au milieu de celles des premières victimes éparses dans la campagne. Les prêtres assistent à la cérémonie et manifestent leur joie par des chants harmonieux.

CHAPITRE VII

Aussitôt que le peuple a vu les prêtres, avec leurs formules ordinaires, frotter de sang les lèvres des idoles, il expose ses vœux et ses prières, et demande la fertilité des champs et l'abondance des récoltes, la salubrité de la température, la paix, ou, si l'on doit combattre, la victoire. Chacun demande pour lui, selon ce qu'il redoute, l'éloignement des hannetons, des sauterelles, de l'inondation, de la sécheresse, des bêtes féroces et de tous les malheurs. Il y a d'autres sacrifices. Le cacique, les prêtres et les nobles versent encore leur propre sang, mais ce n'est en l'honneur que d'un seul Dieu. Ce Dieu, dont l'image est suspendue à une lance haute de trois coudées, est apporté en grande pompe et en plein jour par des vieillards autorisés, qui le font sortir du temple, où, le reste de l'année, on le garde religieusement. Il ressemble aux divinités infernales que l'on peint sur les murs pour effrayer. En tête du cortège marchent des prêtres le front

ceint d'un bandeau; le peuple suit portant des bannières de mille couleurs, tissées en coton, et sur lesquelles sont brodées les images des divinités. Des épaules des prêtres, voilées d'étoffes variées, pendent jusqu'aux mollets des courroies, plus épaisses qu'un doigt, et dentelées, à l'extrémité desquelles sont suspendues des poches où ils portent des rasoirs en pierre aiguë, et des sachets de poudre fabriquée avec des herbes desséchées. Le cacique et les principaux nobles, chacun à son rang, accompagnent les prêtres. Vient ensuite une multitude confuse de populaire : mais personne ne manque. Tout homme pouvant se tenir debout doit assister à cette fête de la superstition. Quand le cortège est arrivé à l'endroit désigné à l'avance, on jonche d'abord le sol d'herbes odorantes ou on étend des couvertures pour que l'idole ne touche point terre. On s'arrête, mais les prêtres continuent à soutenir l'idole, et la saluent de leurs chants et de leurs hymnes accoutumés. Tout autour les jeunes gens font des danses sacrées, mènent des chœurs, et se livrent à différents jeux, où ils démontrent leur agilité en lançant des javelots ou en secouant leurs boucliers (1).

(1) Des cérémonies analogues sont encore, à l'heure actuelle, pratiquées par des peuples, même civilisés, ainsi par certains sujets de la Russie. Voir *Tour du monde, Voyage en Caucasie.*

Au signal donné par les prêtres, chacun prend un rasoir, et se taillade la langue, en tournant les yeux vers la divinité. Les uns la percent, les autres la coupent de façon à répandre beaucoup de sang. Alors chacun de frotter de ce sang les lèvres et la barbe de cette odieuse idole, comme nous l'avons décrit pour les premiers sacrifices : puis on jette de cette poudre d'herbe sur les blessures qu'on vient de se faire. Telle est la vertu de cette poudre que les cicatrices se ferment en quelques heures, et que jamais on ne retrouve la trace des coupures. Quand tout est fini, les prêtres abaissent un peu l'idole. Le cacique, puis les nobles et enfin le peuple lui adressent la parole, pour lui dévoiler les troubles de leur esprit, ou la supplier d'exaucer tous leurs désirs et tous leurs vœux : mais on ne lui parle qu'en tremblant de respect, tout doucement, et la tête inclinée. Après cette jonglerie sacerdotale, chacun rentre chez soi.

Pendant que les Espagnols passaient leur temps à étudier ces cérémonies, voici venir un éclaireur, puis un second, puis plusieurs autres qui annonçaient l'arrivée de Diriangen et de ses sujets en armes. Le cacique arrivait en effet avec l'intention non seulement de reprendre ce qu'il avait donné, mais aussi d'exterminer nos hommes. Il espérait triompher de cette poignée de soldats, et

s'emparer de ce qu'ils portaient avec eux, car ces indigènes aiment aussi l'or, non pas qu'ils s'en servent en guise de monnaie mais ils en font des colliers et des ornements. Diriangen était suivi par une forte escorte d'hommes armés. S'il nous avait surpris à l'improviste, il nous aurait tués jusqu'au dernier. Il donna donc le signal de l'attaque, et jusqu'à la nuit le combat est vaillamment soutenu.

CHAPITRE VIII

Suivent beaucoup de détails, que je néglige, car je craindrais de vous ennuyer, et de vous rendre vous-même importun au souverain pontife et à vos amis. En résumé la petite troupe espagnole mit en déroute la grosse armée des indigènes. Ribera rapporte avec piété que Dieu, qui est le maître des armées, l'assista dans sa terreur, et les tira sains et saufs de ce péril. Comme la fortune avait changé de face, le cacique Nicoiano qui avait été laissé en arrière, forma un projet analogue pour tuer nos hommes et leur enlever la somme considérable d'or qu'ils portaient avec eux. Ægidius Gonzalès, qui soupçonnait sa trahison, prit ses précautions contre Nicoiano. Il mit en rang ses soldats et leur prescrivit l'ordre de la marche. Les malades et l'or avaient été placés au milieu de la troupe. Avec ses quatre cavaliers, et soixante-dix archers et arquebusiers, il soutint le choc des assaillants et en tua un grand nombre. Toute la nuit il ne

dormit pas, mais le lendemain matin quand les indigènes demandèrent la paix, il la leur accorda.

De retour au port de Saint-Vincent, d'où ils étaient partis, les Espagnols trouvèrent les navires qui étaient revenus. En effet pendant que le capitaine Ægidius faisait œuvre de découvreur dans l'intérieur du pays, les navires avaient reconnu environ trois cents lieues de côtes à l'occident jusqu'alors ignorées. Ils n'étaient rentrés dans le port que pour y réparer de nouveau leurs navires endommagés par ces courses qui avaient duré quelques mois.

Voici la description donnée par Ribera des alentours de la région occupée par Nicoragua. A côté de la résidence même de ce cacique on a trouvé à l'intérieur du pays un lac (1) d'eau douce, tellement étendu qu'on n'a pu en découvrir la fin. Ses eaux sont agitées par un mouvement de flux et de reflux : aussi faut-il pour ces motifs le considérer comme une mer d'eau douce. Il est rempli d'îles (2). On

(1) Il y a deux grands lacs au Nicaragua, le Managua dont la superficie est de 1546 kilom. carrés, et le Nicaragua dont l'aire est évaluée à 9.500 kil. carrés. Martyr ne parle ici que du Nicaragua. Ses eaux ne sont pas agitées par le flux et le reflux mais par de violentes bourrasques, chubascos ou tornados.

(2) Il y a plusieurs centaines d'îles dans le lac, en y comprenant les récifs de lave de los Corales. Les deux plus considérables sont Alta Gracia et Ceiba, la seconde formée par le volcan do Zapatero.

demanda aux riverains où s'écoulaient ses eaux, et si c'était dans la mer voisine qui n'est éloignée que de trois lieues. Ils répondirent qu'ils ne lui connaissaient aucun émissaire (1). Se jette-t-il dans la mer australe qui est si rapprochée, ou tombe-t-il autre part, Ribera dit qu'il n'en sait rien lui-même. Il conjecture néanmoins, et en cela il s'appuie sur l'opinion de divers pilotes, que cette masse d'eau correspond à l'océan septentrional, et qu'on y pourra découvrir le détroit tant recherché. Si vous voulez savoir quel est mon avis à ce sujet, je dirai pour excuser Ribera, qu'il n'a pas trouvé ce détroit. Aussi, non seulement à cause de la nature des eaux du lac qui sont potables, mais aussi par suite de l'ignorance où sont les riverains sur l'existence ou la non existence d'un émissaire, nous resterons forcément dans la même incertitude, et nous ne saurons pas si quelque détroit est ou non jeté entre ces immensités.

(1) Son émissaire est le San Juan, qui déverse annuellement dans l'Atlantique 32 milliards de mètres cubes d'eau. Au rapport des Indiens il aurait eu jadis un autre émissaire vers le Pacifique, dont l'ancien lit serait encore marqué par une dépression. Cf. Felix Belly, *A travers l'Amérique centrale*, 1867. — Calderon y Cerana, *Los grandes lagos Nicaraguenses*, 1882.

CHAPITRE IX

Un moment de halte après ce que je viens d'écrire. Mon secrétaire avait déjà le chapeau sur la tête, mais il attendra. Voici en effet qu'est venu me trouver Diego Arias, fils du gouverneur Pedro Arias. Il avait dans sa compagnie ce licencié Espinosa, dont j'ai parlé ailleurs. Espinosa se prétend lésé lui et le gouverneur Pedro Arias par Ægidius Gonzalès, attendu qu'il affirme que ces régions ont été déjà découvertes bien des années auparavant par lui et par Pedro Arias, et que les caciques de la région ont été pacifiés et maintenus par eux dans leurs territoires. La décision que nous prendrons au conseil royal, et que sanctionnera l'Empereur, les personnes qui aiment les nouvelles de ce genre la connaîtront bientôt grâce à vous : mais en voilà assez sur ce sujet. Quand vous en trouverez l'occasion baisez, de ma part, les pieds de notre très saint Clément. Les Espagnols croiront à la valeur

et au mérite de Sa Sainteté, autant qu'Elle croira aux vôtres. Ils pensent en effet, car ils vous ont longtemps apprécié, que c'est à bon droit que les grands de la terre vous mettent au courant de leurs affaires. C'est au choix que les princes font de leurs ministres qu'on porte souvent sur eux un jugement définitif.

Voici une troisième nouvelle toute fraîche. Puisque le courrier n'est pas encore parti, Sa Sainteté aura, je le pense, quelque plaisir à la connaître. Dans la décade dédiée au pape Adrien, où j'avais donné la description des îles Moluques, où poussent les aromates, j'avais fait allusion au débat soulevé entre Castillans et Portugais au sujet de la découverte de cet archipel. Nous sommes tellement persuadés que cet archipel est compris dans les limites que nous assigna le pape Alexandre, que nous avons fait construire pour une nouvelle expédition, et avec des frais considérables, dans un des ports de la côte de Biscaye, à Bilbao, six navires, équipés de tout ce qui leur était nécessaire. Nous avions résolu de faire partir cette escadre, vers l'équinoxe de printemps, d'un port de Gallicie que vous connaissez, Clunium; ce port avait été désigné pour le commerce des épices, attendu qu'il est plus à la portée de tous les négociants des pays du nord, et qu'ils peuvent y aborder plus facilement

qu'à Séville, dans la maison des échanges qui a été fixée pour les marchandises Indiennes, ou qu'en Portugal où ils n'arriveraient qu'après de longs détours. De leur côté les Portugais comprenant qu'ils seraient ruinés, si cette entreprise réussissait, ont prié avec instances qu'on ne leur infligeât pas un tel dommage, sans avoir étudié leurs prétentions: ils affirment que les Moluques ont été tout d'abord découvertes et fréquentées par leurs matelots, qu'elles se trouvent dans les limites qui leur ont été assignées à eux et non à l'Empereur, à savoir à trois cent soixante-dix lieues en deçà des îles situées en face du cap Vert; ce cap est nommé, par Ptolomée, Risardinum, et nous croyons que ces îles répondent aux Gorgones. L'Empereur qui préfère la justice et la vérité à la fortune, surtout quand il s'agit d'un roi qui est son cousin, et qui, si l'on en croit la rumeur publique, deviendra bientôt son beau-frère (1), a fait droit à leur demande et consenti à ce qu'on examinât leurs prétentions. Les navires sont donc arrêtés, les approvisionnements demeurent inutiles, et les officiers et matelots qui avaient été désignés pour cette expédition sont mécontents.

(1) Charles-Quint épousa, en effet, en 1526, la princesse Isabelle de Portugal, qui donna le jour, en 1527, au futur Philippe II.

On a décidé que des astronomes, des cosmographes, des marins et des jurisconsultes désignés par les deux parties se réuniraient dans la ville de Pax Augusta, que le vulgaire appelle Badajoz : car c'est la ville frontière du Portugal avec la Castille. Des deux côtés on s'y est rendu. C'est aux Calendes d'avril, ou aux environs, qu'on a commencé à ergoter et à discuter. Les Portugais, en gens résolus à ne céder sur aucun point, n'admettent aucune des raisons alléguées par nos négociateurs. Les Espagnols voudraient que cette ligne de trois cent soixante-dix lieues commençât à la plus occidentale des îles Gorgones, à celle qu'on nomme l'île de Saint-Antoine, et ils disent que cette île est située à neuf degrés et demi de longitude du méridien connu des îles Fortunées. Les Portugais de leur côté s'acharnent à avancer que cette ligne doit commencer à la première de ces îles, à l'île du Sel, qui n'est qu'à cinq degrés de longitude du même méridien. Voici le raisonnement des Espagnols. Si entre voisins discutant sur les limites de leurs champs était nommé un arbitre pour trancher le différend, étant donné que Jean possède depuis longtemps un champ bien connu, et que François son voisin doit entrer en possession d'un autre champ à cent pas de distance, il n'y a pas de doute possible. Si en effet il fallait compter la distance

à partir du point où commence la propriété de Jean, Jean n'aurait plus qu'à renoncer à sa terre, puisqu'alors elle serait tout entière comprise dans l'attribution de François. Donc ou bien renoncez aux îles du cap Vert qui jusqu'alors vous ont appartenu, ou bien acceptez la distance qui part de la plus reculée de ces îles. Il faut accepter l'une ou l'autre solution. Le débat fut long. Aucune conclusion ne fut prise. Si en effet les Portugais avaient accepté la décision des plénipotentiaires Castillans, ils auraient dû reconnaître non seulement que les îles Moluques voisines de la Chine, et du grand golfe, ainsi que du promontoire des Satyres et de Gilolo, mais encore même que Malacca avait été depuis longtemps usurpé par eux. En effet les Castillans affirment que l'autorité de Ptolomée et des autres auteurs qui ne s'accordaient pas sur la longueur des degrés suffit à établir combien sont peu fondées les prétentions de leurs adversaires. Les Portugais ripostent par des arguments de même nature. Notons pourtant que ceux de nos matelots qui sont revenus de cette longue navigation ont reçu du principal souverain de ces îles, celui dans le royaume duquel ils ont chargé de girofles leur navire nommé la Victoire (1), des lettres et de superbes cadeaux,

(1) Voir le *Voyage autour du monde*, par Magalhaëns et Sébastien El Cano.

témoignage éclatant de l'obéissance qu'il a jurée. Quant aux Portugais ils ne montrent aucun traité signé avec l'un quelconque de ces rois. Ils disent pourtant que le nom des Portugais est arrivé dans ces îles, et qu'on y a vu des Portugais. C'est vrai, répondent les nôtres, mais il n'y en a jamais eu qu'un (1), et c'était un fugitif, qui craignait d'être jugé pour ses crimes : d'ailleurs aucune autre preuve de relations commerciales ne peut être alléguée.

La décision que prendra l'Empereur dans notre conseil royal est encore incertaine. Il est certain que pour les Portugais se voir interdire des pays connus sera très dur, et pour les Espagnols (2) perdre une si belle occasion de fortune ne sera pas agréable. Que Dieu nous vienne en aide ! Portez-vous bien. Burgos, 14 juillet 1524.

(1) Les Portugais étaient pourtant arrivés aux Moluques dès le commencement du XVI[e] siècle. Albuquerque, le vice-roi de Goa, après s'être emparé de Malacca en 1511, envoya à la découverte trois bâtiments qui arrivèrent à Amboine en 1512, mais la première factorerie portugaise ne fut établie qu'en 1521. Cf. ARGENSOLA, *Conquista de las Islas Molucas*, 1609.

(2) En 1529 Charles-Quint renonça à tous ses droits sur les Moluques moyennant 350.000 ducats. Les Portugais ne s'établirent à Amboine qu'en 1580.

CHAPITRE X

De nombreux pirates et les soldats du roi de France avec lequel nous sommes en guerre ont fermé tous les chemins, tant en mer que sur terre. Telle est la dureté des temps ! Je vous envoie donc cette lettre en double exemplaire, puisque vous désirez connaître les nouvelles de l'autre monde. Afin de régler le différend avec les Portugais dont je vous ai parlé, vingt-quatre négociateurs avaient été choisis, tous hommes d'expérience (1). Il y en avait un de chaque faculté ; je veux dire six astronomes, six jurisconsultes, six cosmographes, et six marins. Vous n'en connaissez qu'un petit nombre, et Sa Sainteté ne connaît aucun d'eux. Ils sont tous de retour. Ils ont rendu compte à notre conseil,

(1) Sur le congrès de Badajoz consulter Navarrete, ouv. cité, t. IV, p. 370. Capitulacion entre el Emperador y el Rey de Portugal sobre los limites y posesion del Maluco, p. 326, Cartas del Emperador et los disputados nombrados para tratar en la punta de Badajoz sobre la pertenencia de los Malucos.

et bientôt rendront compte à l'Empereur de leurs actes dans ce congrès. Don Fernando (1) Colomb, le second fils de Christophe Colomb, le découvreur du nouveau monde, qui est fort érudit, et trois jurisconsultes, le licencié Acuna et le licencié Emmanuel, auditeurs le premier du conseil royal et le second de la chancellerie de Valladolid et avec eux le licencié Perisa de la chancellerie de Grenade ont, paraît-il, exposé l'affaire les premiers. On n'a rien fait de plus que ce que j'ai rapporté plus haut. Au jour fixé par l'Empereur qui était le dernier jour de mai, les juges arbitres désignés par l'Espagne ont apporté leur décision (2) sur le pont de Caïa, situé sur un fleuve qui sert de limite à l'Espagne et au Portugal. Les Portugais qui avaient tout à gagner à remettre le prononcé du jugement n'ont pas obtenu qu'on retardât la décision d'un jour ou d'une heure. Elle portait que les îles Moluques sont situées, d'après l'opinion des anciens et des contemporains, à plus de vingt degrés à l'intérieur des limites assignées aux Espa-

(1) Navarrete, Id., p. 333, Paracer que dio D. Hernando Colon sobre la pertenancia de los Malucos, p. 342. Memorial de D. Hernando Colon a los diputados letrados en la junta de Badajoz sobre la demaracion y propriedad de los islos del Maluco.

(2) Id., p. 343, Parecer de los astronomos y pilotos espanoles de la junta de Badajoz sobre la demarcacion y propriedad de los islos del Maluco.

gnols. Il en est de même pour Malaca et pour Taprobane, si toutefois Taprobane (1) correspond à l'île que les Portugais nomment Zamatra. Les Portugais rentrèrent chez eux, très déconfits et récriminant sur ce qui s'était passé. Ils ne veulent renoncer à aucune de leurs prétentions. Nous avons même appris que leur jeune souverain avait fait partir une grande flotte et qu'ils se promettent tout bas de détruire nos vaisseaux, s'ils les rencontrent dans ces parages. Quant à nous, la veille des calendes de juillet, dans notre conseil des affaires indiennes, nous avons pensé que l'Empereur devait ordonner le départ de notre escadre de six vaisseaux, avant que le prochain mois d'août ne fût terminé ! On ne leur prescrira pas d'engager le combat, s'ils sont attaqués par des forces portugaises plus considérables. L'Empereur n'a-t-il pas à sa disposition, et sur le continent, une vengeance toute prête, au cas où sur mer les traités seraient violés? Le Portugal en effet, vous ne l'ignorez pas, est comme enclavé dans la Castille, et justement toute la partie du Portugal, qui comprend les villes les plus florissantes est comme bloquée par Medina del Campo, ville remarquable, par Salamanque, Avila, Ségovie, Toro, l'heureux royaume de Tolède,

(1) Taprobane répond plutôt à Ceylan.

et beaucoup d'autres régions jetées entre le Guadiana et le Douro. Je l'ai souvent fait remarquer dans mes précédentes décades. Le Portugal ne fut autrefois qu'un comté de la Castille attribué avec le titre royal et par un roi complaisant à l'un de ses petits-fils.

On a encore décidé qu'un certain Etienne Gomez, également expert dans l'art de la navigation chercherait par une nouvelle (1) voie, entre la terre de Baccalaos et la Floride qui nous appartiennent depuis longtemps, à se rendre au Cathay. On ne lui confie qu'une seule caravelle, et on ne lui donnera comme instructions que de rechercher si, dans les détours multiples et les vastes sinuosités de notre Océan, se trouve une sortie vers le royaume de celui qu'on nomme communément le grand Khan.

(1) C'est le premier indice d'un voyage de découverte, entrepris par les Espagnols, dans le nord-est de l'Amérique. Cf. Novo y Colson, *Viagès Apocrifos*, 1881.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des membres de la société v

Actes de la société. Extraits des procès-verbaux . . xxxi

Géographie historique du département de la Côte-d'Or, suivie de la nomenclature des communes et hameaux ayant changé de nom pendant la période révolutionnaire, par M. Gabriel Dumay. . . . 1

Charles le Téméraire à Dijon, en janvier 1474, relations officielles avec introduction, par M. Henri Chabeuf. 79

Sixième décade du *De Orbe novo*, de Pierre Martyr d'Anghiera, traduite par Paul Gaffarel 351

DIJON, IMPRIMERIE DARANTIERE.

Stanford University Libraries
3 6105 126 937 049

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305